

# Turcs et turqueries

(xvi<sup>e</sup>–xviii<sup>e</sup> siècles)

PDF complet – 979-10-231-2203-9,





L'étude des relations diplomatiques et des récits de voyageurs du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle atteste la réalité de regards croisés entre deux civilisations, l'Occident chrétien et l'empire du « Turc ». L'esquisse d'une Europe ottomane naît de ce dialogue.

Dans le même temps, les textes, mais aussi les divertissements nobiliaires et les spectacles publics – opéras, ballets, théâtres de la foire –, reflets d'un imaginaire collectif, dessinent l'image d'un Turc à l'européenne.

Couverture :

[Gian Giacomo del Conte ?], *Federico Gazino*, dessin, Venise, Fondation Querini-Stampalia, Ms cod. cl. VIII, fol. 20r° (cliché de Guy Le Thiec, avec l'aimable autorisation de la Fondazione Querini-Stampalia)

ISBN 978-2-84050-620-1



9 782840 506201

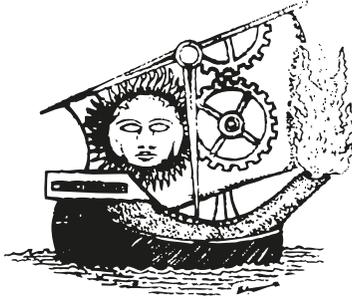
SODIS  
F138-477



12 €



## TURCS ET TURQUERIES (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> SIÈCLES)



Bulletin de l'Association des historiens modernistes  
des universités françaises  
dirigé par Lucien Bély

# Turcs et turqueries

## XVI-XVIII<sup>e</sup> siècles

Préface de Lucien Bély



Les PUPS, désormais SUP, sont un service général  
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2009  
© Sorbonne Université Presses, 2022

ISBN papier : 978-2-84050-620-1  
**PDF complet – 979-10-231-2203-9**

TIRÉS À PART EN PDF :

Préface – 979-10-231-2204-6  
Introduction – 979-10-231-2205-3  
I Elisabetta Borromeo – 979-10-231-2206-0  
I Faruk Bilici – 979-10-231-2207-7  
I Géraud Poumarède – 979-10-231-2208-4  
I Frédéric Hitzel – 979-10-231-2209-1  
II Guy Le Thiec – 979-10-231-2210-7  
II Alexandra Merle – 979-10-231-2211-4  
II Françoise Dartois-Laperyre – 979-10-231-2212-1

Mise en page (2009) : Lettres d'Or  
Version numérique (2022) : Emmanuel Marc Dubois/3d2s

## **SUP**

Maison de la Recherche  
Sorbonne Université  
28, rue Serpente  
75006 Paris  
tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

[sup@sorbonne-universite.fr](mailto:sup@sorbonne-universite.fr)

[sup.sorbonne-universite.fr](http://sup.sorbonne-universite.fr)

## PRÉFACE

*Lucien Bély*  
Université Paris-Sorbonne

Sans doute parce que les relations entre l'Europe et la Turquie continuent à susciter d'importants débats, nous avons choisi de consacrer à ce thème la réunion annuelle de l'Association des historiens modernistes des universités françaises, les 20 et 21 janvier 2006. Voici réunies les passionnantes études que huit de nos collègues ont accepté de présenter à cette occasion.

Gilles Veinstein nous permet d'abord de comprendre ce qu'est l'Europe ottomane, ce monde nouveau, puisque les Temps modernes correspondent à une expansion de la puissance turque à partir de Constantinople. Celle-ci contribue à susciter une crainte tenace qui fait du Grand Seigneur l'ennemi commun de la chrétienté. L'Empire ottoman apparaît comme dangereux et étrange, mais il accueille aussi des voyageurs comme le rappelle Elisabetta Borromeo : ceux-ci donnent des récits de leurs périples, contribuant à écrire l'histoire ottomane.

Une grande ambiguïté marque les rapports entre la chrétienté et le monde turc : ils restent marqués à la fois par une rhétorique imprégnée de l'idée de croisade et par une indéniable prudence des princes chrétiens qui renâclent à s'engager contre le sultan. Faruk Bilici montre ce mélange d'idéologie et de réalisme au XVII<sup>e</sup> siècle. Pourtant, des relations diplomatiques s'établissent peu à peu. Géraud Poumarède rappelle l'accueil que réserve la Cour de France aux envoyés turcs, tandis que Frédéric Hitzel étudie les comptes rendus laissés par les ambassadeurs ottomans en Europe.

Cet ouvrage cherche aussi à découvrir comment la figure du Turc se glisse dans la culture de l'Europe moderne, comment il apparaît, redouté ou pittoresque, dans les créations de la littérature et de l'art. Guy Le Thiec nous montre le Turc en Italie, tel que l'intègrent les divertissements nobiliaires à la Renaissance. Alexandra Merle dessine l'image du Turc dans l'Espagne des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Enfin, Françoise Dartois-Lapeyre nous révèle comment les Turcs et les turqueries viennent inspirer les auteurs dans les divertissements en musique. Ainsi, le fait que Mozart compose

*l'Enlèvement au sérail* alors que Vienne s'apprête à commémorer le centenaire du siège de 1683 prouverait assez cette interaction entre réalités et représentations, qui parcourt toutes ces études.

Je remercie tous ceux qui ont permis ce colloque et ce livre et, au premier rang, notre Président honoraire, le Doyen Jean-Marie Constant, et Françoise Dartois-Lapeyre qui a rassemblé les communications et préparé ce volume.

## INTRODUCTION

# L'EUROPE OTTOMANE À L'ÉPOQUE MODERNE ESSAI DE DÉFINITION

*Gilles Veinstein*  
Collège de France

À l'époque moderne, une large partie de l'Europe – environ le tiers – est sous la domination politique de l'Islam. La fracture au sein du continent n'est d'ailleurs pas nouvelle. L'Europe ottomane ne fait, dans une large mesure, que recouvrir la *pars orientalis* du continent, l'aire d'influence religieuse et culturelle de Constantinople, par opposition à celle de Rome. Ainsi la conquête ottomane s'est-elle finalement alignée sur un clivage beaucoup plus ancien, même si elle le transgresse, principalement en Hongrie, pendant quelque 150 ans, entre 1541 et l'extrême fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

Il s'en faut cependant que cette Europe ottomane soit homogène, que le pouvoir d'Istanbul y soit partout de même nature et de même force. Dans les faits sinon dans le discours du sultan, trois cercles sont à distinguer.

### LES TROIS CERCLES DE LA DOMINATION OTTOMANE EN EUROPE

Le plus extérieur, le plus éloigné de la capitale et le plus difficile à contrôler, comprend les pays situés au nord du Danube et de la Save.

La Moldavie et la Valachie ne sont que des pays tributaires (*kharadjgüzar*) du sultan. Ils conservent leur organisation sociale, dominée par l'aristocratie des boyards, et leurs institutions propres, à commencer par leurs princes, les voïévodes, et leur hiérarchie religieuse. Leurs territoires respectifs – au terme des amputations successives réalisées par les Turcs à des fins stratégiques – sont fermés à toute présence officielle ottomane (qu'il s'agisse d'agents civils, notamment fiscaux, de garnisons ou de représentants du culte musulman). L'influence ottomane s'y exerce cependant : ces pays acquittent annuellement au sultan un tribut dont le montant croît avec le temps et qui s'alourdit de contributions annexes, les

« cadeaux » (*pishkesh*). En outre, ils sont régulièrement appelés à fournir des troupes auxiliaires aux campagnes ottomanes, et certaines quantités de ces denrées et matières premières qui sont leurs principales richesses (sel, bétail, blé). Les voïévodes ne règnent qu'avec l'approbation du sultan, qu'elle soit donnée *a priori* ou *a posteriori*, et qu'aussi longtemps qu'il le veut bien. Ils sont choisis parmi les rejetons des grandes familles du pays. Or ceux-ci ont passé leur jeunesse et ont reçu leur formation dans la capitale du sultan où ils sont retenus en otages. Ainsi se sont-ils plus ou moins « ottomanisés » avant de régner. Cette ottomanisation par le haut sera encore accentuée au XVIII<sup>e</sup> siècle, quand, après la défection du prince de Moldavie, Dimitri Cantémir, les Ottomans cesseront de nommer des voïévodes issus de l'aristocratie roumaine pour leur substituer des princes pris parmi les Phanariotes, c'est-à-dire les grandes familles grecques ou hellénisées du quartier du Phanar à Istanbul.

La Transylvanie est, elle aussi, à partir de 1541, un État tributaire, mais dont le tribut est plus léger, et la situation très originale : outre la suzeraineté ottomane, il reconnaît celle des Habsbourg, depuis la paix de Szatmár (Satu Mare) et la paix de Spire (1570), signées par le voïévode, Jean-Sigismond Zapolya. Fluctuant entre ces deux vassalités, les voïévodes peuvent chercher à se rendre autonomes, comme pendant la guerre de Trente Ans. La population est organisée en nations : trois nations sont « reconnues » (Hongrois, Saxons et Székélis ou Sezkler : des Magyarophones distincts des Hongrois). En dépit de leur importance numérique, les Roumains ne sont pas reconnus comme nation. Le pluri-confessionnalisme est officiellement consacré, quatre religions différentes y étant « acceptées » : les Hongrois sont catholiques ou calvinistes ; les Saxons sont luthériens ; les Székélis, à partir de la création de cette Église nouvelle par l'évêque de Kolozvár (Cluj), Francis David, sont unitariens. L'orthodoxie est tolérée, mais non « acceptée ».

La Hongrie centrale, de même que le Banat de Temesvár, la Slavonie (les pays entre la Save, la Drave et le Danube) et certaines parties de la Croatie, ont été en principe intégrés à l'Empire. Ce sont des provinces ottomanes qui comptent des administrateurs et des militaires représentant le pouvoir central et qui sont dotées des institutions caractéristiques de l'Empire. La région présente cependant de fortes particularités, tenant à son éloignement du centre, à son intégration relativement tardive (et qui sera, comme nous l'avons vu, limitée dans le temps), et à sa position durable de zone frontière (*serhadd*). L'élément musulman y est réduit à une mince couche d'administrateurs, de soldats, de marchands et d'artisans, cantonnés dans quelques chefs-lieux (Buda, Pest, Pécs, Székésféhervár, Szeged). Encore s'agit-il le plus souvent non pas de Turcs,

mais de Bosniaques islamisés. Quant aux campagnes et à une bonne partie des villes, elles restent entièrement chrétiennes et largement autonomes. Une singularité de la situation tient au régime de double fiscalité, mis en place non seulement sur les frontières entre Hongrie royale et Hongrie ottomane, mais dans des localités à l'intérieur de cette dernière : fiscalité ottomane et fiscalité des seigneurs féodaux qui, installés désormais dans la partie habsbourgeoise, continuent à lever des taxes sur leurs sujets, voire à exercer sur eux leurs droits de justice.

De ce cercle extérieur que nous venons de définir, on passe dans une zone transitoire, limitée au nord par les cours du Danube et de la Save, et à l'est par la Bulgarie septentrionale et la vallée du Vardar. Ottomanes, ces terres restent encore assez éloignées du centre de l'Empire et elles ont des frontières communes avec des possessions vénitienes et habsbourgeoises. La population musulmane y est limitée à certaines villes et bourgades, placées sur les anciens axes de la pénétration turque ou sur d'anciens fronts frontaliers. En outre la part des convertis y est supérieure à celle des colons turcs. Entrent dans la zone ainsi définie la Grèce continentale et égéenne, la Serbie, le Monténégro, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et ce petit appendice, parfaitement autonome, mais tributaire du sultan et sas avec le monde chrétien : la république de Dubrovnik (Raguse). Cette zone intermédiaire comprend d'ailleurs bien d'autres enclaves très autonomes, eu égard à leur situation et à leurs conditions naturelles qui en font des régions à la fois difficilement accessibles et d'un revenu médiocre. Il est par conséquent hors de question d'y implanter le régime du *timar*. Les anciens systèmes tribaux continuent à y fonctionner. Tels sont les cas du Monténégro où les cadres traditionnels sont coiffés par le *vladika*, l'évêque orthodoxe résidant à Cetinje, ou des montagnes du nord de l'Albanie. Le sultan en tire principalement – et ce de plus en plus à partir du XVI<sup>e</sup> siècle – des contingents de guerriers.

La Grèce comprend elle aussi des cantons montagneux, à l'écart de l'autorité et de l'influence turques, comme la presqu'île du Magne (Mani) au sud du Péloponnèse, le district de Suli en Épire ou celui d'Agrapha dans le Pinde. Dans les îles égéennes également une large place est faite à divers modes d'auto-administration. C'est le cas également de cette république monastique qu'est le Mont-Athos, sur la presqu'île de Chalcidique.

On peut également rattacher à ce deuxième cercle – en raison de leur éloignement du centre et de l'absence d'une répartition des revenus sous forme de *timars* – les provinces du nord de la mer Noire, voisines du khanat de Crimée et des steppes tatars, les *sandjak* puis *eyâlet* de Kefe et d'Akkerman. Soliman le Magnifique résumait bien la situation quand, en juin 1560, il s'adressait en ces termes au khan de Crimée : « [...] lorsque

les troupes qu'accompagne le triomphe seront envoyées de ce côté, on rencontrera de sérieux obstacles car il y a là-bas des fleuves immenses à franchir et à traverser [...] », et il poursuivait : « [...] eu égard aux distances, quand des troupes sont envoyées là-bas, des difficultés de toutes sortes se font jour [...] »<sup>1</sup>.

Un premier cercle des possessions ottomanes en Europe se caractérise enfin. Il comprend la Bulgarie, la Thrace, la Thessalie, la Macédoine et la Dobroudja. Dans les zones dont leurs ancêtres ont été, aux origines de l'implantation ottomane, les conquérants véritables, les lignées de beys d'*akıncı* (ou « faiseurs de raids ») conservent un fort prestige local, ainsi qu'une importante assise foncière par le biais d'antiques fondations pieuses. Ce sont les *Evrenos oğulları* en Macédoine ; les *Mihalçoğulları* au nord-est de la Bulgarie, les *Turahanoğulları* en Thessalie, les descendants d'Ishakbey à Skoplje. Mais les héritiers de ces dynasties sont devenus de loyaux serviteurs du sultan, à l'instar de ses autres gouverneurs provinciaux.

Ce cercle comprend les provinces les premières conquises, et les plus proches des deux capitales successives, Edirne et Istanbul. C'est la Roumélie stricto sensu, la partie de l'Europe la plus fortement encadrée dans l'ensemble ottoman, sans frontière commune avec d'autres pays européens. Là seulement, la population musulmane, qu'elle soit constituée de convertis comme les Pomaks de Bulgarie et de Grèce, ou de colons turcs venus d'Anatolie, pèse d'un poids significatif, du moins dans certaines villes, comme Skopje, Nikopol, Kjustendil ou Trikala.

## UNE EUROPE PLURICONFESSIONNELLE

C'est en effet un trait majeur de cette Europe ottomane que l'Islam y restera toujours numériquement minoritaire, y compris dans ses parties les plus étroitement soumises au contrôle ottoman. Les sombres prédictions exprimées, entre autres textes, par la lettre solennelle adressée le 17 septembre 1448, par Jean Hunyadi au pape Nicolas V – une épître solennelle rédigée par l'humaniste hongrois, Janos Vitéz – ne se sont pas réalisées. Le héros de la lutte anti-ottomane y déclarait :

Si ma mémoire ne me trompe pas, voici à présent cent années que les armes néfastes des Turcs rôdent autour de l'Europe. Ils ont conquis la Grèce, la Macédoine, la Bulgarie, l'Albanie dans une succession rapide [...] les réduisant à l'esclavage, les privant de leur religion, leur imposant une apparence

1 Archives de la Présidence du Conseil à Istanbul, *Mühimme defteri*, vol. III, f. 423, ordre n° 1265.

étrangère, des mœurs étrangères, des lois étrangères et le langage des Infidèles. Ils ne montrent aucune pitié, tant envers les droits du peuple que ceux de Dieu<sup>2</sup>.

L'assimilation religieuse et culturelle systématique, dont la menace était évoquée dans ces lignes, avec, bien entendu, la volonté d'inciter le destinataire à une action énergique, ne s'est nullement produite. En d'autres termes, il ne s'est pas passé dans les Balkans des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, ce qui avait eu lieu en Asie Mineure entre la fin du XI<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle. En Asie mineure, même si des éléments chrétiens (orthodoxes, grégoriens, nestoriens) et juifs avaient subsisté, le gros de la population avait bel et bien connu une transformation religieuse et culturelle rapide – à la fois islamisation et turquification. L'ancienne terre byzantine était bien devenue une « Turquie », même si, en profondeur, des substrats hétérogènes devaient se maintenir durablement sous cette unification apparente.

Il n'est pas question de sous-estimer les immenses changements apportés par la conquête ottomane dans les zones de l'Europe qu'elle a concernées. Cela est vrai des pays annexés à l'Empire, mais aussi, dans une moindre mesure, des pays qui n'ont été que vassalisés. Des institutions nouvelles et une nouvelle configuration politique et sociale se substituent à l'ordre antérieur. La carte ethnique est modifiée à la suite des guerres, des déplacements spontanés ou forcés des populations, mais aussi de l'intégration de ces régions à un ensemble économique beaucoup plus vaste. Il faut également faire leur place aux apports culturels orientaux dans des domaines comme l'architecture, le mobilier, le vêtement, la cuisine, le vocabulaire aussi, puisque les réalités nouvelles arrivent avec les termes qui les désignent.

Toutefois ces mutations vont de pair avec de fortes continuités ethniques et religieuses qui interdisent d'imputer à la conquête ottomane une rupture radicale. À côté de ce nouveau venu dans les bagages du conquérant qu'est l'islam, les confessions antérieures demeurent, avec leurs croyances, leurs rites et leurs clergés respectifs. Si l'occupation ottomane instaure un régime politique islamique et affirme avec morgue la supériorité de l'islam sur les autres religions, ce qu'illustrera, par exemple, la transformation de certaines églises en mosquées, elle organise en même temps le pluralisme religieux. Le contraste entre les deux Europes ne se réduit donc nullement à une opposition simpliste entre une Europe chrétienne et une Europe musulmane. D'un côté, il y a une Europe pluriconfessionnelle où l'Islam

2 Traduction anglaise de cette lettre dans Pál Fodor, « The View of the Turk in Hungary : the Apocalyptic Tradition and the Legend of the Red Apple in Ottoman Hungarian Context », dans B. Lellouch et St. Yerasimos (dir.), *Les Traditions apocalyptiques au tournant de la chute de Constantinople*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 101-102.

est institutionnellement (mais non démographiquement) dominant, et d'un autre côté, une Europe à vocation mono-confessionnelle, dont la Réforme vient dramatiquement rompre l'unité et où le judaïsme incarne à lui seul une altérité qui n'est jamais vraiment admise.

Par ailleurs, on ne peut pas affirmer que dans cette coexistence des religions qu'instaure le cadre ottoman, chacune reste entièrement refermée sur elle-même. On voit bien au contraire que cette situation favorise, jusqu'à un certain point, les influences réciproques, les contaminations dans les pratiques et les croyances populaires. Des saints, des lieux de pèlerinage, des cérémonies peuvent être communs à plusieurs religions. Pour autant, ces phénomènes d'osmose ne s'accompagnent pas – les clergés respectifs y veillent – de flottements dans les identités : chacun, aussi longtemps du moins qu'il n'a pas sauté le pas de la conversion, sait à quelle communauté il appartient.

14

Apportons quelques précisions, autant que les sources le permettent, sur le caractère durablement majoritaire du christianisme dans l'Europe ottomane. Les études d'Ö. L. Barkan, basées sur les registres de recensement ottomans du XVI<sup>e</sup> siècle, ont montré que, dans les années 1520-1535, le *beylerbeylik* de Rumeli comptait un total de 862 707 foyers chrétiens – orthodoxes pour la plupart – pour 194 958 foyers musulmans<sup>3</sup>. Ces derniers ne représentaient ainsi que 18 % de la population totale. Deux siècles plus tard, au début de la période contemporaine, à en juger par le recensement effectué sur des bases plus modernes en 1831, cette proportion avait, certes, notablement augmenté. Il reste cependant remarquable qu'en dépit du rétrécissement de l'Europe ottomane à cette époque et de l'immigration sur ce territoire d'éléments musulmans fuyant les provinces perdues, les musulmans demeuraient minoritaires : à cette époque, sur un total d'1 334 691 mâles adultes, les chrétiens étaient 833 994 et les musulmans 500 697. Ces derniers représentaient donc 37,5 % de la population<sup>4</sup>.

Après comme avant la conquête ottomane, l'Europe sous domination turque reste majoritairement orthodoxe. Si elle compte néanmoins des communautés de catholiques romains, désignés comme « Latins » ou comme « Francs », celles-ci sont établies dans des régions frontalières, en Hongrie, en Croatie et en Albanie, ou dans le monde égéen où elles sont un legs de la colonisation latine médiévale. Il s'y ajoute les missionnaires

3 Un résumé de ces études est fourni dans Ö.-L. Barkan, « Essai sur les données statistiques des registres de recensement dans l'Empire ottoman », *Journal of the social and Economic of the Orient*, 1958, p. 9-36.

4 Sur ces questions, voir K. H. Karpat, *Ottoman Population, 1830-1914. Demographic and Social Characteristics*, Madison, The University of Wisconsin Press, 1985.

des ordres occidentaux, de plus en plus nombreux à partir du XVII<sup>e</sup> siècle (et notamment de la création de la congrégation romaine de la propagation de la foi en 1621), et d'autre part, les marchands occidentaux résidant dans les grands centres commerciaux de l'Empire, eux aussi en nombre toujours croissant, dotés du statut de *mustâmin* et protégés par leurs consuls respectifs.

À côté des chrétiens et des musulmans, les Juifs ne constituaient que de petites minorités, mis à part l'exception fameuse de Salonique, la « ville des Juifs », citée en effet à majorité juive entre le début du XVI<sup>e</sup> siècle et la fin de l'Empire ottoman. Néanmoins, une des conséquences de l'occupation ottomane des Balkans fut la multiplication de communautés juives dans cette zone, au demeurant très différenciées par l'origine, la langue et les rites. En effet aux Juifs hellénophones, dits romaniotes, hérités de la période byzantine et qui furent d'ailleurs déportés pour la plupart à Istanbul par le sultan Mehmed II, dans le souci de peupler et dynamiser sa nouvelle capitale, vinrent s'ajouter, par la suite, au fur et à mesure des vagues de persécution et des mesures d'expulsion qui se succédèrent dans la plupart des États européens, des éléments italiotes, ashkénazes et surtout sépharades. Cette dernière vague d'émigration fut la conséquence des grands décrets de bannissement des souverains ibériques, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle et de la politique au contraire relativement accueillante du sultan Bayezid II et de ses successeurs. Ces juifs sépharades et les *conversos* qui prirent leur suite au long du XVI<sup>e</sup> siècle, s'installèrent notamment dans plusieurs villes, grandes et petites du sud-est européen (Salonique, mais aussi Vlorë, Patras, Trikala, Nikopol, Sofia, Skoplje, Serrès, Kavala, Kastoria, Volos, Larissa, Sarajevo, Rustchuk, Brăila, etc.).

Il semble qu'on puisse donner deux raisons à l'islamisation relativement faible de l'Europe ottomane.

## LES LIMITES DE LA COLONISATION TURQUE

Dans l'ensemble, la conquête de l'Europe orientale ne s'est pas accompagnée d'une forte émigration d'éléments anatoliens. Un véritable mouvement de colonisation, fait à la fois d'émigration spontanée et de déportations systématiquement organisées, n'a existé que dans les débuts de la conquête, jusque vers le milieu du XV<sup>e</sup> siècle. Dans cette phase, des paysans de l'ouest de l'Anatolie et des nomades (les *yürük*) ont été délibérément établis dans les principales zones stratégiques : l'axe de pénétration est-ouest menant vers l'Adriatique à travers la Thrace et la Macédoine, ainsi que le long des vallées de la Maritza et de la Tundza, en direction du Danube. Par ailleurs, des nomades étaient installés dans

les parties montagneuses de la péninsule balkanique. Des villages turcs, distincts des villages chrétiens, ont été ainsi créés. On a insisté sur la part essentielle prise dans ces créations par des groupes religieux de derviches : des couvents-auspices (*zaviye*), assortis des exploitations agricoles afférentes, constituèrent le plus souvent le noyau initial de ces nouveaux villages.

Des Turcs ont été également établis dans celles des villes fortifiées conquises qui gardaient une valeur stratégique pour le nouvel État. Quand ces places avaient préalablement résisté au conquérant, elles étaient vidées d'une grande partie de leur population chrétienne antérieure pour devenir majoritairement musulmanes. Les chrétiens restés présents étaient établis dans des quartiers distincts. Répondent à ce schéma des villes comme Niğbolu (Nikopol), Köstendil (Kjustendil), Vidin ou Silistra en Bulgarie ; Tırhala (Trikala) dans le nord de la Grèce, en Thessalie ou Skoplje (Üsküp) en Macédoine. Cette dernière ville, conquise en 1391, comptait quelque soixante-cinq ans plus tard, en 1455, 22 quartiers (*mahalle*) musulmans pour huit quartiers chrétiens. D'autres villes, qui avaient négocié leur capitulation, restèrent au contraire en majorité chrétiennes.

Après le milieu du xv<sup>e</sup> siècle, en revanche, les territoires nouvellement conquis, au-delà des chaînes du Rhodope et des Balkans, donnent lieu à une colonisation beaucoup plus réduite. L'émigration est désormais limitée à des déportations édictées par l'État à destination de quelques centres militaires sur les nouvelles frontières.

On a mis ce ralentissement des transferts de l'Asie mineure vers l'Europe en relation avec un appauvrissement du réservoir ethnique turc en Anatolie, lui-même dû, en amont, à l'obstruction, liée à la situation politique, des communications entre Asie centrale et Anatolie via l'Iran.

Les registres de *yürük* étudiés par M. T. Gökbilgin<sup>5</sup>, donnent quelques notions quantitatives, au moins approximatives, sur le passage des nomades et semi-nomades turcs (les *yürük*), d'Anatolie en Europe, lesquels étaient encadrés dans une organisation paramilitaire. En 1543, on en dénombrait 1 305 unités (*odjak*), ce qui correspondait à quelque 160 000 personnes. Il est vrai que d'autres chiffres fournis pour le xvii<sup>e</sup> siècle seront supérieurs (190 000 à 220 000 individus), mais il faut tenir compte du fait qu'à cette époque, l'organisation des *yürük* complétait des effectifs insuffisants en recrutant des éléments d'origines variées (Tatars, Balkaniques islamisés, Tziganes, etc.). Le règlement des *yürük* de Kodjadjik, par exemple,

5 M. T. Gökbilgin, *Rumeli'de yürükler, Tatarlar ve Evlâd-i Fâtihân*, Istanbul, Üçler Matbaası, 1957.

mentionne des esclaves affranchis de *yürük*, des éléments disponibles, non rattachés à un *timar*, venus d'autres régions ou d'Anatolie.

Assurément, il n'est pas exclu pour autant que des mouvements d'émigration de l'Anatolie vers les Balkans de quelque ampleur, se soient produits après le milieu du xv<sup>e</sup> siècle. On a connaissance, par exemple, d'un courant d'éléments *kizilbaches*, c'est-à-dire de Turkmènes d'Anatolie considérés comme hérétiques, déportés dans le Péloponnèse, au début du xvi<sup>e</sup> siècle. D'autres opérations ont pu avoir lieu à des époques bien postérieures, bien que cette histoire reste obscure. On a soutenu, par exemple, qu'au terme des guerres austro-turques de la fin du xvii<sup>e</sup> siècle et du début du xviii<sup>e</sup> siècle, puis, de nouveau, après les émancipations de la Serbie et de la Grèce, les autorités ottomanes auraient cherché à réduire, dans les parties des Balkans qui restaient sous leur contrôle, la disproportion entre chrétiens et musulmans, en installant des Turcs d'Anatolie (ainsi d'ailleurs que des Albanais) dans la partie orientale de la Macédoine, essentiellement le long de la rive gauche du Vardar<sup>6</sup>.

#### LES DHIMMI, « MÉCRÉANTS PROTÉGÉS »

La seconde raison majeure de la permanence – au moins relative – des identités religieuses en Europe orientale, après la conquête ottomane, tient à la politique du régime en matière de religion. Contrairement aux discours des contemporains, dont la lettre de Jean Hunyadi au pape, citée plus haut, offre une illustration, et contrairement à une idée encore très répandue, les conquérants ne mènent pas une politique d'islamisation systématique ni, plus généralement – pour utiliser une formule contemporaine – d'assimilation culturelle.

Ainsi l'Église orthodoxe est-elle maintenue, avec ses institutions, son clergé et sa hiérarchie. Ce fut un acte déterminant de Mehmed II, le 6 janvier 1454, donc quelques mois après la conquête de la ville, que de réinvestir un patriarche de Constantinople, en la personne de Georges Scholarios, dit Gennadios, un moine qui, au demeurant, s'était fait connaître pour son ardente opposition à l'union avec Rome. Il affirmait par là le caractère pluriconfessionnel de son empire. En outre, l'Église grecque n'est pas seulement conservée, son autorité est en un sens élargie par l'abolition des anciennes Églises autocéphales, serbe et bulgare, apparues au Moyen Âge. Bayezid I<sup>er</sup> avait supprimé le patriarcat bulgare dès 1393, tandis que le patriarcat serbe de Peć, qui avait été créé à l'instigation d'Étienne Dushan,

6 J. Trifunovski, *Albansko stanovništvo u socialističkoj republici Makedoniji: antropogeografska i etnografska istraživanja*, Belgrade, Književne Novine, 1988.

est supprimé en 1459. Seules deux institutions atténueront cette emprise grecque sur l'ensemble des orthodoxes des Balkans. Dernière survivance de l'indépendance de l'Église bulgare, l'archevêché d'Ohrid conserve une autonomie relative. D'autre part, Sokollu Mehmed pacha, avant même de devenir le dernier grand vizir de Soliman le Magnifique, fit rétablir, en 1557, le patriarcat serbe de Peć, qu'il fit attribuer à un très proche parent (peut-être même un frère). Les mesures prises par les Ottomans n'exerceront en fait que progressivement tous leurs effets. Il faudra attendre la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, pour que l'élimination ou la subordination des anciens sièges autocéphales permette au patriarche d'Istanbul, sous la coupe du sultan ottoman, de pleinement devenir le chef de l'ensemble de l'Église orthodoxe.

18

Les autres grandes communautés religieuses non-musulmanes de l'empire connaîtront des évolutions plus ou moins analogues, même s'il faut corriger la chronologie affichée par certains mythes historiques, qui tendent à tout ramener à la conquête de Constantinople par Mehmed II.

Il a été ainsi établi que ce n'était pas sous ce sultan que le chef des Arméniens de Constantinople était devenu patriarche, mais qu'il n'avait obtenu en réalité ce titre de *patrik*, ainsi qu'un ensemble de droits particuliers, que dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle.

Dans le cas des Juifs, c'est bien Mehmed II qui reconnut le chef des juifs de Constantinople, Moïse Capsali, comme *haham bashi*, mais que signifiait exactement ce titre ? Certains ont en effet soutenu qu'il s'appliquait au chef des juifs de Constantinople, mais ne correspondait pas à un Grand Rabbin dont l'autorité se serait étendue à tout l'Empire. De fait, selon une consultation autographe du *haham bashi* qui lui a succédé, Elija Mizrahi (1498-1526), l'autorité de Capsali fut limitée à Istanbul et ses environs. Relevons, au demeurant, le caractère largement théorique de la question puisqu'à l'époque de Capsali, comme nous l'avons dit, Mehmed II avait rassemblé la plupart des juifs de son empire dans la capitale. La dispersion des Juifs à travers l'Europe ottomane sera au contraire une conséquence de la grande immigration, évoquée plus haut, des Sépharades, après l'expulsion de 1492. Toutefois le poste de *haham bashi* disparaîtra dès 1526 pour ne réapparaître, dans un tout autre contexte, qu'en 1835. Au demeurant cette répugnance des Juifs à toute centralisation n'empêcha pas les autorités ottomanes de reconnaître leurs cadres communautaires, religieux ou non, comme elles le faisaient pour toutes les religions de l'empire.

Fondamentalement, les Ottomans se réglaient dans cette affaire sur la loi canonique de l'Islam, la *cheri'a*, notamment dans sa version hanéfite, dont ils se réclamaient. Ils étaient les héritiers du principe de la *dhimma*,

appliqué par la plupart des régimes musulmans avant eux, à l'exception des plus radicaux. Ce faisant, à l'instar de beaucoup de leurs devanciers, ils faisaient preuve de pragmatisme, en même temps qu'ils s'inscrivaient dans la légalité islamique : il leur fallait bien tenir compte du fait qu'en Europe notamment, ils régnaient sur des régions où l'Islam était très minoritaire.

En vertu du pacte de la *dhimma* qui liait le sultan aux sujets non-musulmans qui lui avaient fait acte de soumission, les *dhimmi*, ces derniers jouissaient de la liberté religieuse en même temps – versant moins positif – qu'ils étaient frappés par certaines obligations et discriminations spécifiques. Ils étaient ainsi astreints au versement d'un impôt spécifique, symbolique de leur soumission : une capitation désignée comme *djizya* ou *kharadj* (ou *bashkharadj* pour la distinguer du tribut des pays vassaux). Les Ottomans y ajoutèrent quelques autres redevances propres aux *dhimmi*, de même qu'ils leur imposèrent des taux spécifiques dans le cas de certains impôts qu'ils partageaient avec les sujets musulmans. Dans ces conditions le passage d'un *dhimmi* à l'islam – aussi louable fût-il dans le principe aux yeux des autorités – représentait-il un manque à gagner fiscal, regrettable comme tel.

Les *dhimmi* étaient par ailleurs frappés d'un certain nombre d'interdits : ils n'avaient pas le droit de porter des armes, de posséder des esclaves, de monter à cheval en ville. Certains vêtements et certaines couleurs leur étaient interdits, comme toutes les marques de luxe ostentatoires. Il fallut d'ailleurs nécessairement adapter la liste de ces interdits aux transformations des mœurs et des modes. Des tenues plus austères, voire peu seyantes ou carrément disgracieuses, appropriées à une condition fondamentalement ravalée, étaient les seules permises. Toutefois, la répétition insistante des prescriptions à ce sujet est un sûr témoignage de la difficulté à les faire appliquer, dès lors surtout qu'une élite de ces *dhimmi* parvenait à s'enrichir. L'initiative des rappels à l'ordre provenait d'ailleurs généralement de la base musulmane locale, dont la vertueuse indignation n'était vraisemblablement pas exempte de jalousie et de ressentiment. Face aux plaintes qui remontaient jusqu'à lui, le pouvoir central ne pouvait que se faire le garant de la loi canonique.

Discriminations et vexations n'empêchaient pas le statut de *dhimmi* de porter en lui cet avantage essentiel : le droit de s'affirmer le disciple de quelque religion ou secte que ce soit (du moment qu'on restait en dehors de l'Islam), d'en accomplir les rites et d'en exercer le culte. C'est ce qui faisait la différence entre Europe chrétienne et Europe ottomane, et transformait la seconde en un refuge éventuel pour tous les proscrits de la première. Cette faculté avait cependant ses limites : l'ordre public ne devait pas être troublé et les cérémonies des *dhimmi* devaient s'accomplir

dans la discrétion, tous signes d'ostentation étant prohibés : pas question pour les chrétiens, par exemple, de cloches ni de processions. Leurs édifices culturels ne pouvaient en aucun cas dépasser en hauteur ceux des musulmans. Les réparations devaient faire l'objet d'autorisations officielles et ne pouvaient viser qu'à ramener le bâtiment restauré, voire reconstruit, à sa configuration et ses dimensions initiales. Il était en principe exclu d'en construire de nouveaux.

On voit bien cependant que, sur ce point également, on trouva des moyens de tourner la loi, notamment en s'arrangeant avec les juges locaux. On constate en effet que des églises et monastères – même relativement modestes – ne furent pas seulement restaurés mais créés *a fundamentis* en grand nombre à l'époque ottomane, en Bulgarie comme en Grèce continentale et insulaire.

Il est vrai qu'au-delà du maintien d'une vie religieuse orthodoxe vivace dans l'Europe ottomane, les centres de haute culture ecclésiastique se réduisent à peu de chose : l'Académie patriarcale de Constantinople et les monastères du Mont-Athos. Dans ces conditions, les foyers restés les plus vivants de cette culture sont situés à l'extérieur de l'empire : en Crète avant la conquête ottomane de l'île, et en Italie – à Venise surtout – où se multiplient les impressions de textes religieux, notamment liturgiques, en grec, ainsi d'ailleurs que des morceaux de littérature grecque vulgaire.

Le statut de *dhimmi* impliquait également une certaine autonomie communautaire, notamment en matière judiciaire, puisque les questions de droit personnel au moins (mariages, divorces, héritages, tutelles) relevaient des droits religieux respectifs. De même, les représentants des différents clergés encadraient tout naturellement les communautés de leurs fidèles respectifs et servaient d'intermédiaires avec les autorités ottomanes, notamment en matière fiscale, même si ces rôles leur seront progressivement disputés par les élites laïques. Au demeurant ces éléments d'autonomie et de *self-government* n'autorisent pas à faire remonter trop haut dans le temps, comme on le fait fréquemment, le « système des *millet* » : ce mode d'administration des communautés de l'empire, beaucoup plus centralisé et structuré que ce qui avait existé dans les périodes antérieures, ne deviendra une réalité qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, à l'âge des réformes.

## LA QUESTION DES CONVERSIONS À L'ISLAM

Affirmer comme nous venons de le faire que la conquête ottomane n'impliquait nullement une politique systématique de conversion forcée des populations soumises mais bien leur réduction au statut de *dhimmi*,

n'est pas exclure que dans certains épisodes particulièrement violents et troublés de cette histoire, de tels phénomènes aient jamais pu avoir lieu. Les récits qui les attestent (par exemple, pour la conquête de Tirnovo en 1394, où seuls auraient échappé au massacre les notables acceptant de se faire convertir) ne sont pas nécessairement toujours réductibles à des poncifs antimusulmans. De même, de tels faits n'ont rien d'in vraisemblable dans le contexte des invasions du territoire ottoman, lors des guerres de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et du début du XVIII<sup>e</sup> siècle : le sujet chrétien, toujours soupçonnable de collaboration avec l'envahisseur, se retrouvait, lors du reflux de ce dernier, dans une position des plus critiques. C'est ainsi qu'en 1689, le patriarche de Peć, Arsenije Crnojević, qui avait préalablement prêché l'insurrection contre les maîtres turcs, se verra contraint, après le départ des Autrichiens, de fuir à son tour au nord du Danube, suivi d'une partie de ses ouailles – quelque 30 000 familles. Dans une situation semblable, la conversion à l'islam pouvait devenir un gage indispensable de loyauté au sultan.

Il existait par ailleurs un cas où la conversion forcée n'était pas seulement « accidentelle » mais bien au fondement d'une institution essentielle de l'État : le *devchirme*. Par ce procédé qui consistait à lever de jeunes garçons chrétiens dans les villes et villages d'Anatolie et surtout de Roumélie, et à les convertir et donc les circoncrire de force, le sultan a pourvu pour une large part au recrutement de son armée permanente, notamment des janissaires, et à la constitution de son élite dirigeante, politique et militaire, au moins jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Or ce procédé représentait une violation manifeste du droit musulman. Les arguties de certains juristes pour tenter de le justifier, ne dissimulent guère que, dans cette affaire, la raison d'État a prévalu. Au demeurant, quel qu'ait pu être le traumatisme affectif causé par une pratique qui consistait à arracher des enfants à leurs parents – les littératures populaires de cette partie de l'Europe y font largement écho – et la tendance des historiographies balkaniques à focaliser sur ce facteur de déchristianisation et de « dénationalisation » (car c'était bien là un effet du *devshirme*, si ce n'en était pas nécessairement l'objectif initial), il faudrait pouvoir évaluer plus précisément l'impact démographique réel de cette institution. Le chroniqueur ottoman Sa'deddin la crédite à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle de 200 000 conversions. En tout état de cause, elle n'a eu qu'un temps dans l'histoire ottomane.

Au demeurant, refuser de surestimer la part des conversions forcées n'est pas prétendre qu'il n'y a pas eu par ailleurs des conversions d'une autre nature. En dehors de la force brutale, d'autres motivations, le cas échéant complexes, ont pu amener certains à opter – *nolens volens* – pour l'islam. Ces comportements entrent sous l'étiquette commune d'opportunisme

social. Il s'agira d'échapper aux impôts des *dhimmi*, voire à une peine judiciaire (comme dans le cas emblématique du « messie juif », Sabbatay Tsevi qui échappe à l'exécution en passant à l'islam en 1666) ; d'avancer dans la société et notamment d'accéder à des fonctions publiques ; de survivre au ban mis par sa communauté d'origine et de couper court à sa vindicte ; enfin, d'obtenir une récompense, voire un emploi ou une pension. En outre, sur des êtres vulnérables, des esclaves, voire des épouses ou des orphelins, de simples pressions peuvent rendre la conversion inévitable. Il semble, malgré tout, que ces actes individuels chiffrent peu. On a calculé, sur la base des registres de *djizya*, que dans la Roumélie du XVI<sup>e</sup> siècle, ces conversions allaient de cent à trois cents par an.

Il est vrai cependant que, non seulement les situations de guerre mentionnées plus haut, mais l'évolution interne du pouvoir ottoman, n'ont pas été sans incidence sur le nombre des conversions dans les périodes où ce pouvoir s'identifiait plus étroitement à l'islam – ce qui fut notamment le cas dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, sous le règne de Mehmed IV et le grand vizirat de Köprülü Fazıl Ahmed pacha, tous deux adeptes d'un radicalisme islamique qu'on pourrait dire salafiste. Le prosélytisme des cercles dirigeants de l'Empire s'est fait alors plus actif et pressant.

D'autre part, dans certaines parties de l'Europe ottomane, les conversions ont pris un caractère notoirement plus massif : en Albanie, en Bosnie, en Crète, à la suite de la conquête relativement tardive de cette île, dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle ; ou encore dans les régions de Bulgarie et de Macédoine peuplées de Pomaks. À quelles raisons attribuer ces phénomènes ? Sans entrer dans des polémiques souvent fort vives dans les historiographies nationales concernées, bornons-nous à deux remarques : ces raisons ne furent certainement pas les mêmes partout et en tout temps. Il faut donc rechercher les dynamiques à l'œuvre dans les contextes propres à chaque cas. D'autre part, l'islamisation semble avoir été moins rapide qu'on ne l'a cru rétrospectivement. Dans le cas de la Bosnie, les recensements ottomans font apparaître en 1489, soit vingt-six ans après la conquête, 25 000 familles chrétiennes et seulement 4 500 familles musulmanes. Le mouvement de conversion a commencé par l'élite, la féodalité bosniaque. À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'image sera toute différente : on dénombre alors 265 000 musulmans, 253 000 orthodoxes et 80 000 catholiques.

## LA SUPRÉMATIE DE L'ISLAM

Au total, si l'islamisation de l'Europe ottomane est restée limitée, cette occupation séculaire n'en a pas moins produit un « islam balkanique » dont l'héritage subsiste jusqu'à aujourd'hui, même si la carte en sera sensiblement modifiée par les guerres de libération nationale et les guerres balkaniques des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

Numériquement minoritaire dans l'Europe ottomane, l'islam n'y est pas moins la religion dominante dans la mesure où elle est la religion des maîtres : le sultan et les représentants civils et militaires de son pouvoir. C'est en fonction de cette unique religion vraie qu'ils jugent les deux « religions du Livre » antérieures : des religions partiellement véridiques, mais inachevées et, l'enseignement des anciens prophètes ayant été oublié, erronées sur plusieurs points. À persister ainsi dans l'erreur, leurs adeptes ne peuvent qu'inspirer un certain mépris. Une conversion est ce qui peut leur arriver de mieux, et si l'on ne peut les contraindre à sauter ce pas, on ne peut que les encourager à le faire, les louer et les récompenser de l'avoir fait. C'est à l'islam seul que s'identifie l'État ; c'est vers ses sanctuaires et ses œuvres de bienfaisance, qu'affluent les ressources du Trésor, par le biais des fondations pieuses (*vakf*) du sultan, de sa famille et de ses dignitaires. Si, en un sens, les desservants de tous les cultes peuvent être considérés comme des rouages de l'État (le patriarche, ses métropolitains et ses évêques, par exemple), les oulémas ont la préséance, et ils sont les seuls à pouvoir bénéficier des largesses de l'État et parler en son nom.

## LA PLACE DES NON-MUSULMANS

Le schéma, traditionnellement admis, selon lequel l'administration et le métier des armes reviennent aux musulmans, tandis que chrétiens et juifs sont cantonnés dans les fonctions économiques (agriculture, artisanat et commerce) n'est pas sans fondement dans l'Europe ottomane, mais il faut cependant y apporter des nuances significatives. Outre qu'il existe, bien plus qu'on ne l'a cru, des musulmans non seulement paysans et artisans mais également marchands, voire négociants de grande envergure, l'État, par pragmatisme, ne s'est pas toujours systématiquement privé des services militaires des *dhimmi*. À la suite des conquêtes des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, des notabilités locales chrétiennes ont pu se voir attribuer des *timar* sans avoir à changer de religion. On ne relève ainsi en Albanie, en 1431, soit vingt ans après les premières conquêtes ottomanes dans ce pays, que 60 timariotes chrétiens sur 335 (la région comptait même alors un timariote juif). Dans le district de Tirhala (Trikala) en Thessalie en 1455, les timariotes chrétiens étaient 36 sur 182. À la même date, soit 60 ans

après la conquête, le rapport était de 27 sur 170, autour de Priština, au Kosovo. De même, dans le district serbe de Braničevo, le long de la vallée du Timok, en 1468, on relevait 62 chrétiens parmi les 125 timariotes. S'il y eut encore des attributions de *timar* à des chrétiens sous Bayezid II, il est vrai cependant que le phénomène devient plus rare au XVI<sup>e</sup> siècle, les descendants de timariotes chrétiens passant généralement à l'islam.

Plus durable en revanche fut la persistance sous le régime ottoman d'anciennes organisations militaires balkaniques. Les nouveaux maîtres en modifièrent, le cas échéant, le caractère et le rôle initiaux pour les réduire à l'état de formations paramilitaires ou de corps auxiliaires, mais ils les conservèrent néanmoins avec leurs anciennes hiérarchies et leur composition totalement ou partiellement chrétienne. Tel est le cas des *voynuk* qui, sous le nom de *voynici*, avaient constitué une petite noblesse dans l'empire d'Étienne Dushan et qui se muèrent dans les armées ottomanes en un corps spécialisé dans l'élevage et l'entretien des chevaux. De même, un rôle de gardes-frontières fut dévolu aux « Valaques » de Serbie, tandis que les *martolos* (armatoles) servaient d'auxiliaires dans les garnisons des forteresses ou de police locale.

Pour conclure cette esquisse, les Ottomans ont certes fortement infléchi les destinées des peuples balkaniques, mais en s'abstenant, par principe comme par nécessité, de toute véritable politique d'assimilation. Ils ont laissé en place bien des réalités sur lesquelles s'appuieront, le moment venu, les renaissances nationales dans cette partie de l'Europe. D'autre part, l'existence de ces chrétiens placés des siècles durant sous le « joug turc », constituera un facteur important des relations entre l'Europe chrétienne (celle qui, durablement, s'arrogera la représentation exclusive de l'Europe) et ses adversaires infidèles. Du côté chrétien, on verra naturellement dans ces coreligionnaires « captifs » des alliés potentiels et des protégés dont le sort fournira des prétextes à intervenir, tandis que du côté turc, on en viendra à regarder le *dhimmi* comme un traître potentiel et, le cas échéant, comme un otage.

I

**L'Occident chrétien  
à la découverte  
de l'empire du « Turc »**



## LES RÉCITS DES VOYAGEURS : SOURCE POUR L'HISTOIRE OTTOMANE<sup>1</sup>

*Elisabetta Borromeo*  
Collège de France

On a longtemps lu les textes des observateurs occidentaux comme des sources de première main sur l'Empire ottoman, sans s'inquiéter outre mesure de leur validité, ou du moins du prisme déformant à travers lequel ces textes donnaient à voir le monde ottoman à leurs lecteurs. Par la suite, on a porté un regard plus critique sur ces ouvrages. À partir du milieu du xx<sup>e</sup> siècle, on s'est penché sur l'image du « Turc » qu'ils présentaient, en s'intéressant en même temps à ce qu'ils nous apprenaient sur l'image que l'Occident avait de lui-même, le portrait de l'autre devenant un moyen de mieux se connaître, pour se critiquer. D'autres recherches, ces dernières années, ont renouvelé un peu cette thématique, en s'intéressant aux avatars éditoriaux des textes produits à l'époque moderne sur le monde ottoman. On constate alors que la date de publication ou de re-publication des mêmes textes peut influencer sur leur signification<sup>2</sup>.

Il y aurait cependant beaucoup à dire sur le caractère complexe de la signification des textes occidentaux sur l'Orient ottoman. En premier lieu, rappelons le livre récent dans lequel Géraud Poumarède démontre comment ce qu'il a appelé la « culture de l'affrontement » coexiste avec

- 1 Je tiens à souligner que cet article reprend la thèse centrale de mon doctorat, travail qui a été depuis édité : Elisabetta Borromeo, *Voyageurs occidentaux dans l'Empire ottoman (1600-1644). Inventaire des récits et étude sur les itinéraires, les monuments remarquables et les populations rencontrées (Roumélie, Cyclades, Crimée)*, Paris, Maisonneuve et Larose-IFEA, coll. « Passé ottoman, présent turc », 2007, 2 vol.
- 2 Voir Stéphane Yerasimos, « De la collection de voyages à l'histoire universelle : la *Historia Universale de' Turchi* de Francesco Sansovino », *Turcica*, t. XX, 1988, p. 19-41 ; Elisabetta Borromeo, « Costantinopoli ottomana e la descrizione di Domenico Hierosolomitano (fine del XVI secolo) », *Miscellanea di Storia delle esplorazioni*, t. XXV, 2000, p. 119-134 et *Id.*, « Le "Turc" en Europe : itinéraire d'une image (du XVI<sup>e</sup> siècle au début du XVII<sup>e</sup> siècle). Quelques réflexions », dans *Images des peuples et histoire des relations internationales*, Maria Matilde Benzoni, Robert Frank et Silvia M. Pizzetti (dir.), Milan-Paris, Unicopli-Publications de la Sorbonne, 2008, p. 3-14.

des pratiques et des attitudes dont l'esprit est tout différent<sup>3</sup>. Il ne faut pas non plus oublier le caractère « scientifique » de travaux qui annoncent l'orientalisme à venir : on pense, parmi beaucoup d'autres, à Guillaume Postel<sup>4</sup> ou Pierre Belon du Mans<sup>5</sup> au xvi<sup>e</sup> siècle, à Barthélemy d'Herbelot<sup>6</sup> ou à Antoine Galland<sup>7</sup> au xvii<sup>e</sup> siècle.

Surtout, les modifications de couleur des mêmes textes au cours du temps, en fonction des rééditions, viennent nous rappeler que le lecteur, autant que l'auteur, donne sa signification au texte. Autrement dit, l'historien d'aujourd'hui, grâce au décodage des textes occidentaux sur les Ottomans, mais aussi grâce aux développements de la recherche sur les mêmes objets par l'exploitation d'autres sources, peut s'autoriser à considérer à nouveau ces textes comme des sources historiques.

28

C'est par l'analyse des écrits des observateurs occidentaux<sup>8</sup> qui visitèrent l'Empire du Grand Seigneur au xvii<sup>e</sup> siècle que j'aborderai ici la question de l'utilisation des récits de voyage comme source pour l'histoire ottomane.

- 3 Gérard Poumarède, *Pour en finir avec la Croisade. Mythes et réalités de la lutte contre les Turcs aux xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles*, Paris, PUF, 2004.
- 4 Guillaume Postel, *De la République des Turcs : et là où l'occasion s'offrira, des mœurs et lois de tous Muhamedistes*, Poitiers, 1552. Une réédition remaniée et augmentée fut ensuite publiée sous le titre : *Des Histoires orientales et principalement des Turkes ou Turchikes et Schitiques ou Tartaresques et autres qui en sont descendues*, Paris, Jérôme de Marnef et Guillaume Cavellat, 1575. Une nouvelle édition, avec texte modernisé, est récemment parue (éd. Jacques Rollet, Istanbul, ISIS, 1999). Sur l'image de l'Empire ottoman qui ressort de l'œuvre de Guillaume Postel, voir Franck Lestringant, « Guillaume Postel et "l'obsession turque" », dans *Guillaume Postel 1581-1981. Actes du colloque d'Avranches*, Paris, Éditions de la Maisnie-Trédaniel, 1985, p. 189-298 (art. repris dans *Écrire le monde à la Renaissance. Quinze études sur Rabelais, Postel, Bodin et la littérature géographique*, Caen, Paradigme, 1993).
- 5 Pierre Belon du Mans, *Les Observations de plusieurs singularitez et choses memorables trouvées en Grèce, Asie, Égypte, Arabie et autres pays estranges*, Paris, chez Guillaume Cavellat et Gilles Corrozet, 1553 (réédition, éd. Alexandra Merle, Paris, Chandeigne, coll. « Magellane », 2001).
- 6 Barthélemy d'Herbelot, *Bibliothèque Orientale*, Paris, 1697. Voir Henry Laurens, *Aux Sources de l'orientalisme. La Bibliothèque Orientale de Barthélemy d'Herbelot*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1978.
- 7 Sur Antoine Galland (1646-1715), voir Mohamed Abdel-Halim, *Antoine Galland : sa vie et son œuvre*, Paris, Nizet, 1964 et Janine Miquel-Ravenel, « À la rencontre d'Antoine Galland, premier traducteur des Mille et Une Nuits », *Arabica*, t. XLI, 1994, p. 147-161.
- 8 Tout au long de cet article, je vais me servir de l'expression « observateur » ou « témoin » du monde ottoman comme synonyme de « voyageur », terme utilisé dans son acception la plus large, c'est-à-dire une personne ayant visité ou ayant séjourné dans l'Empire ottoman pour un temps plus ou moins long.

## LES RÉCITS DE VOYAGE : UNE SOURCE FIABLE ?

Les relations de voyage, c'est bien connu, informent souvent plus sur la société d'origine et la mentalité des auteurs que sur le pays visité. Les voyageurs visitaient l'Empire ottoman avec leur bagage de préjugés sur le « redoutable infidèle », ce qui leur interdisait très souvent une appréciation objective des réalités rencontrées.

Ces hommes se recopiaient aussi souvent l'un l'autre, et les renseignements qu'on peut trouver dans une relation du XVII<sup>e</sup> siècle peuvent parfois décrire une réalité plus ancienne<sup>9</sup>. Prenons le cas de l'aventure éditoriale de la *Relatione della gran città di Costantinopoli* de Domenico Hierosolimitano<sup>10</sup>. Ce texte, conservé manuscrit dans plusieurs bibliothèques européennes<sup>11</sup>, fut publié cinq fois au cours du XVII<sup>e</sup> siècle : sous le nom d'Alfonso Chierici en 1621, 1639 et 1669<sup>12</sup>, et sous celui de Nicolò Mussi en 1671 et 1675<sup>13</sup>. Il fut traduit en français en 1721<sup>14</sup>.

- 9 Le « plagiat », dont Federico Chabod (*Giovanni Botero*, Roma, Anonima romana editoriale, 1934) a souligné qu'on ne peut pas le considérer comme élément négatif d'un texte du XVI<sup>e</sup> ou du XVII<sup>e</sup> siècle, est un aspect fondamental de la littérature de voyage à l'Âge moderne.
- 10 Le rabbin Domenico Hierosolimitano, né à Safed en 1552, se rendit à Constantinople vers 1570, où il devint un des médecins du sultan. À une date incertaine (en 1593, en 1595 ou au début du XVII<sup>e</sup> siècle), il se convertit au catholicisme. Il séjourna dans différentes villes italiennes (Venise, Mantoue et Rome). Devenu censeur en 1619, il mourut en 1622. Sa relation a récemment été traduite en anglais (Domenico Hierosolimitano, *Domenico's Istanbul*, trad. Michael Austin, éd. Geoffrey Lewis, Warminster, E. J. W. Gibb Memorial Trust, 2001). Sur la vie de Domenico Hierosolimitano (Yerusalimi, Ierosolimitano, Gierosolimitano), voir l'étude (et les indications bibliographiques) de Michele Bernardini, « Costantinopoli nella *Relatione* di Domenico Gierosolimitano (1611) », dans *Miscellanea di studi in onore di Raffaele Sirri*, Matteo Palumbo et Vincenzo Placella (dir.), Napoli, Istituto Universitario Orientale, 1995, p. 17-38. Voir aussi, Elisabetta Borromeo, « Costantinopoli ottomana », art. cit.
- 11 Une version datée de 1611 est conservée (sous le titre *Relatione della Gran Città di Costantinopoli [...] Narrato il tutto da Domenico Hierosolimitano gran Medico della persona di Sultan Amurath Avo del pnte gran Turco, che regna nell'anno 1611*) à Paris en deux exemplaires (Bibliothèque nationale de France, département des manuscrits occidentaux – ci-après BnF Ms –, Italien, 254, fol. 295<sup>r</sup>-302<sup>v</sup> et Italien, 899, fol. 1<sup>r</sup>-27<sup>v</sup>) et à Londres (British Library, *Codex Harleianus* n° 3408, fol. 83<sup>r</sup>-141<sup>v</sup>). Une autre version, datée de 1624, est conservée (sous le titre *Relatione Compitissima di Costantinopoli con lo stile delle Leggi Maomettano. L'Anno 1624*) à Paris (BnF, Ms Italien, 418, ff. 349<sup>r</sup>-406<sup>v</sup>) et à Rome (Biblioteca Apostolica Vaticana, *Cod. Ferrarioli*, n° 736, fol. 107<sup>r</sup>-144<sup>r</sup>).
- 12 Alfonso Chierici, *Vera Relatione della Gran Città di Costantinopoli et in particolare del Serraglio del Gran Turco*, Bracciano, Andrea Fei, 1621 et 1639 ; Poschiavo, Per il Podestà Bernardo Massella, 1669.
- 13 Nicolò Mussi, *Relatione della Città di Costantinopoli e suo sito. Con i Riti, e Grandezze dell'Ottomano Impero del Colonello Nicolò Mussi*, Bologne, G. Longhi, 1671 et 1675.
- 14 Sieur de Lenoir (pseud.), *Nouvelle description de la ville de Constantinople. Avec la Relation du voyage de l'Ambassadeur de la Porte Ottomane, & de son séjour à la Cour de France*, Paris, 1721, p. 1-211.

Chaque fois, les prétendus auteurs se bornèrent à publier le document d'origine, en ayant le soin d'omettre du titre le nom du véritable auteur, d'adapter certains passages et d'en ajouter d'autres. Il s'agit de publications qui, faisant semblant de donner l'image de Constantinople au xvii<sup>e</sup> siècle et au début du xviii<sup>e</sup> siècle, décrivent en réalité la ville sous le règne de Murâd III (1574-1595), lorsque Domenico Hierosolomitano y séjourna.

Les observateurs occidentaux informent cependant mieux sur la physionomie de l'Empire qu'on pourrait le supposer à l'énoncé de ce qui précède. Au-delà de la diversité des origines et des emplois des voyageurs, ce sont certes presque toujours les mêmes traits qui apparaissent au fil des relations. Les *Turcs* étaient ainsi représentés sous le signe de l'ambivalence. Ils étaient les « redoutables infidèles », les musulmans par antonomase, et la cause de la décadence de ces pays qui avaient été le berceau de la civilisation gréco-romaine et du christianisme ; ils étaient en même temps célébrés pour leur tolérance, leur charité ainsi que pour la discipline de leur armée<sup>15</sup>. Il faut cependant nuancer l'idée monolithique qu'on peut se faire de l'image qu'aux xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles ces voyageurs (et avec eux toute l'Europe) avaient du « Turc », cet *autre* à la fois repoussant et attirant<sup>16</sup>.

30

15 Voir Frank Lestringant, « Guillaume Postel et « l'obsession turque », art. cit.

16 Parmi les innombrables ouvrages sur la représentation complexe et contradictoire que l'Occident se faisait de l'Islam, et tout particulièrement du « Grand Turc » à l'Âge moderne, citons (en excluant les articles) : sur la perception européenne de l'Islam, voir l'étude fondamentale de Maxime Rodinson, *La Fascination de l'Islam* (1980), Paris, Presses Pocket, 1993 ; parmi les études plus récentes, voir Thierry Hentsch, *L'Orient imaginaire. La vision politique occidentale de l'Est méditerranéen*, Paris, Éditions de Minuit, 1988 et l'ouvrage collectif *D'un Orient l'autre : les métamorphoses successives des perceptions et connaissances*, Marie-Claude Burgat et I. Fenoglio-Abd el Aal (dir.), Paris, CNRS Éditions, 1991 ; mentionnons aussi le très controversé essai de Edward Saïd, *L'Orientalisme. L'Orient créé par l'Occident* (1978), trad. fr., Paris, Le Seuil, 1980. Plus particulièrement, sur la construction de l'image de l'Orient en France, voir Pierre Martino, *L'Orient dans la littérature française au xvii<sup>e</sup> et au xviii<sup>e</sup> siècles*, Paris, Hachette, 1906 ; Clarence Dana Rouillard, *The Turk In French History: Thought And Literature (1520-1660)*, Paris, Boivin, 1941 ; Guy Turbet-Delof, *L'Afrique barbaresque dans la littérature française aux xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles*, Paris-Genève, Droz, 1973 ; Hélène Desmet-Grégoire, *Le Divan magique. L'Orient turc en France au xviii<sup>e</sup> siècle* (1980), Paris, L'Harmattan, 1994 ; Dominique Carnoy, *Représentations de l'Islam dans la France du xvii<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, 1998 et Frédéric Tinguely, *L'Écriture du Levant à la Renaissance. Enquête sur les voyageurs français dans l'Empire de Soliman le Magnifique*, Genève, Droz, 2000. Sur la construction de l'image du Turco à Venise et en Italie, voir Paolo Preto, *Venezia e i Turchi*, Venezia, Sansoni, 1975 ; Lucette Valensi, *Venise et la Sublime Porte. La naissance du despote*, Paris, Hachette, 1987, et Mustafa Soykut, *Image of the Turk in Italy: a history of the other in early modern Europe, 1453-1683*, Berlin, K. Schwarz, 2001. Pour l'étude de la représentation de l'Empire ottoman en Angleterre, voir Brandon H. Beck, *From the Rising of the Sun: English Images of the Ottoman Empire to 1715*, New York, Peter Lang, coll. « American University Studies », s. IX, t. XX, 1987. L'image du Turc en Espagne a été étudiée par Albert Mas, *Les Turcs dans*

Les observateurs occidentaux peuvent de fait se montrer aussi des témoins pénétrants, passant d'observations sur les mœurs et les coutumes des populations qu'ils ont rencontrées à la description de monuments, à des considérations sur l'organisation politique, sur la religion, sur les activités agricoles, artisanales ou pastorales des régions traversées<sup>17</sup>. Leurs témoignages sont ainsi à la fois des récits de voyage et des chroniques, des essais sur les institutions et les coutumes, des notes archéologiques et des guides destinés à des voyageurs ultérieurs. Par-delà les préjugés, les informations sur cet Empire se font toujours plus précises, le « Turc » devenant une entité politique et sociale *autre* à part entière<sup>18</sup>.

Néanmoins l'historiographie n'a pas toujours su exploiter ces sources. L'attitude vis-à-vis des récits des voyageurs occidentaux dans l'Empire ottoman, après avoir été caractérisée par une croyance aveugle dans les observations livrées par ces textes et dans leur adéquation – douteuse – à une réalité, a par la suite été caractérisée par un certain désintérêt pour la description des pays traversés. Certes, les études sur le récit de voyage en tant que genre littéraire codifié ont été nombreuses ces dernières années, mais elles ont surtout porté sur une critique interne, ne permettant presque jamais de poser la question de savoir quelles informations les

---

*la littérature espagnole du siècle d'or*, Paris, Centre de Recherches hispaniques, Institut d'études hispaniques, 1967, 2 vol., et, plus récemment, par Alexandra Merle, *Le Miroir ottoman : une image politique des hommes dans la littérature géographique espagnole et française, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, PUPS, coll. « Iberica », 2003. Rappelons aussi les études recueillies dans *Miroirs de l'altérité et voyages au Proche-Orient. Colloque international de l'Institut d'Histoire et de Civilisation Françaises de l'Université de Haïfa, 1987*, Ilana Zinguer (dir.), Genève, Slatkine, 1991, et l'essai de Marie-Christine Gomez-Géraud, *Le Crépuscule du Grand Voyage : les récits des pèlerins à Jérusalem, 1458-1612*, Paris, Champion, 1999, qui traitent plus précisément de l'image de l'Empire ottoman et du Proche-Orient, telle qu'elle se révèle dans les écrits des voyageurs et des pèlerins européens.

17 Voir, par exemple, Pietro Della-Valle, *Viaggi di Pietro Della Valle il Pellegrino. Con minuto ragguaglio di tutte le cose notabili osservate in essi, descritti da lui medesimo in 54 lettere familiari. Da diversi luoghi della intrapresa peregrinatione, mandate in Napoli all'erudito, e fra più cari, di molti anni suo amico Mario Schipano, divisi in tre parti, cioè la Turchia, la Persia, e l'India, le quali per aggiunta, se Dio gli darà vita, la quarta parte, che conterrà le figure di molte cose memorabili, sparse per tutta l'Opera, e loro esplicatione*, Roma, appresso Vitale Mascardi, 1650-1663, 3 vol., et Henry Blount, *A voyage into the Levant : a brief relation of a journey lately performed by master Henry Blount, from England by the way of Venice, into Dalmatia, Sclavonia, Bosnia, Hungary, Macedonia, Thessaly, Thrace, Rhodes and Egypt, unto Gran Cairo ; with particular observations concerning the moderne condition of the Turkes, and other people under that empire*, London, Andrew Crooke, 1636.

18 Voir E. Borromeo, « Le Turc en Europe », art. cit.

récits de voyage pouvaient apporter à la recherche historique sur un pays donné<sup>19</sup>.

32

L'étude des représentations que les témoins occidentaux avaient du « Turc » demeure pourtant l'étape préalable et nécessaire lorsqu'on se propose de se servir des récits de voyage comme source pour l'histoire ottomane : ne faut-il pas en effet dégager la réalité observée par les auteurs de ces textes des déformations induites par le contexte culturel et historique dont ils étaient issus ? L'analyse de la pré-citée *Relatione* de Hierosolomitano et de ses publications, nous permet de suivre les variations du regard des voyageurs (et avec eux de l'Occident) sur les « Turcs » de la fin du XVI<sup>e</sup> au début du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>20</sup> ; grâce à ce décryptage, nous pouvons également enrichir nos connaissances sur l'Empire ottoman. De l'étude des variantes présentes dans les éditions de ce texte se dégage, c'est un exemple parmi d'autres, une évolution de l'ordre dans lequel les membres du Divan (le conseil du gouvernement ottoman)<sup>21</sup> se présentaient devant le sultan. Si, dans la version manuscrite, c'est l'*ağa* (commandant) des Janissaires qui vient en premier, dans l'édition de 1621 d'Alfonso Chierici<sup>22</sup>, c'est en revanche le Grand Vizir qui se présente d'abord. Cette variante nous permet ainsi de voir, au fil du temps, une transformation des équilibres entre les différentes composantes du gouvernement ottoman dans l'exercice de leur pouvoir<sup>23</sup>. Ce décodage consent donc de reconnaître les décalages chronologiques et aussi de retrouver, malgré le filtre des *a priori*, des informations capables de nous éclairer sur certains aspects de l'histoire de cet Empire.

Or, une autre question se pose : alors que les chercheurs ont maintenant à leur disposition l'immense fond des archives ottomanes, que peuvent apporter les observations faites par les voyageurs occidentaux sur l'Empire ottoman ? Cette question rejoint celle, déjà soulevée, de la fiabilité des récits de voyage. À ce propos, il est donc important de souligner que les observateurs occidentaux livrent des renseignements que les sources d'archives ottomanes ne permettent pas d'obtenir. Les traces écrites du pouvoir législatif, administratif et juridique de l'Empire offrent indubitablement un portrait détaillé et fiable des pays et des peuples qu'il contrôle. Les documents d'archives dressent toutefois eux aussi une image

19 Pour un approfondissement de comment l'historiographie a utilisé les récits de voyage dans l'Empire ottoman, voir E. Borromeo, *Voyageurs occidentaux dans l'Empire ottoman*, *op. cit.*, t. I, p. 22-31 et la bibliographie.

20 Voir E. Borromeo, « Le Turc en Europe », *art. cit.*

21 La salle du divan et ses annexes, bâtis au début du règne de Soliman le Magnifique, se trouvaient dans la deuxième cour du palais, sur le côté gauche en entrant.

22 A. Chierici, *Vera Relatione della Gran Città di Costantinopoli*, *op. cit.*

23 Voir *Histoire de l'Empire ottoman*, Robert Mantran (dir.), Paris, Fayard, 1989.

qui, par certains aspects, déforme la réalité historique, puisqu'ils sont émis par une administration qui se place au-dessus de ses sujets et développe une idéologie du pouvoir qu'il faut savoir décrypter. Il s'agit d'un regard interne, qui peut être complété par d'autres sources, parmi lesquelles les écrits des voyageurs de la chrétienté occidentale, qui, en livrant cette fois un regard externe, peuvent être à même de faire émerger de nouvelles questions, de nouveaux domaines d'enquête et d'apporter ainsi leur contribution à la recherche historique.

### LES RÉCITS DE VOYAGEURS ET LES RECHERCHES SUR LES CATHOLIQUES OTTOMANS

Quelles informations inédites les récits de voyage offrent-ils alors à la connaissance de l'Empire ottoman ? Autrement dit, quelles pistes nouvelles s'ouvrent à la recherche à partir de l'étude des récits de voyage ? Je ne peux pas présenter ici toutes les informations que ces observateurs occidentaux livrent et qui sont en mesure de compléter et d'enrichir nos connaissances sur un aspect ou un autre de l'Empire : sur tel ou tel autre monument, sur le réseau des caravansérails, sur les routes, sur les mœurs et coutumes (la consommation du vin par exemple), l'architecture du sérail, la fiscalité (je pense au droit de passage que les voyageurs devaient acquitter), etc. Je vais donc me contenter d'aborder une question qui me préoccupe tout particulièrement, celle des sujets catholiques de l'Empire.

Les observations des témoins occidentaux se révèlent de fait très riches à ce sujet. C'est en effet le filtre idéologique des voyageurs catholiques qui les amène à accorder un intérêt particulier à une minorité qui, pour le gouvernement ottoman, ne se distingue pas toujours très fortement de la masse des autres sujets non musulmans de l'Empire.

Les observations des religieux sont évidemment particulièrement riches de renseignements sur ces communautés. Ces sources offrent en effet des informations sur la population catholique qui, une fois ces renseignements croisés et comparés avec les données officielles, peuvent contribuer aux études de démographie historique de l'Empire ottoman, notamment pour l'évolution de la présence catholique. Certes, il apparaît souvent que les religieux (et avec eux tous les voyageurs occidentaux) exagèrent le nombre des catholiques vivant dans l'Empire. Cependant, l'étude de leurs rapports m'a permis de constater que, malgré ces surévaluations, leurs estimations confirment dans leurs grandes lignes celles que nous pouvons tirer des sources ottomanes<sup>24</sup>. Mais, surtout, il me semble que les relations de

24 Voir E. Borromeo, *Voyageurs occidentaux dans l'Empire ottoman*, op. cit., t. I, p. 313-364.

religieux peuvent compléter également ce qu'on sait par la documentation officielle émanant de la Porte.

Les registres de recensements (*tahrîr defterleri*), la seule source émise par l'administration ottomane qui donne une évaluation de la population dans l'Empire avant 1831, dressent il est vrai un tableau de la situation de la population des *re'âyâ*<sup>25</sup> soumis à la fiscalité. Il s'agit cependant d'un portrait partiel : ces registres deviennent de plus en plus rares à partir de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et le matériel à la disposition de l'historien est très inégalement riche selon les régions<sup>26</sup>. Certes, on peut aussi consulter des études menées à partir des registres de *cizye* (taxe de capitation payée chaque année par la population non musulmane) qui, à la différence des *tahrîr defterleri*, continuent à être dressés après la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, ainsi que les travaux qui analysent les *'avarîz defterleri*, impôts extraordinaires levés en temps de guerre, qui deviennent de plus en plus fréquents à partir de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, date à laquelle leur perception devient régulière. Les registres de *cizye* et d'*'avarîz* présentent cependant des problèmes comparables aux registres de recensement pour le coefficient multiplicateur permettant l'évaluation de l'importance de la population recensée, l'estimation de sa valeur dans le cas des *'avarîz defterleri* pouvant varier de trois à quinze personnes par foyer (*'avarîzhâne*)<sup>27</sup>. De plus, pour certaines régions (comme certaines des îles de la mer Égée ou les montagnes du nord de l'Albanie), les registres de *cizye* ne rendent pas compte de chaque

34

25 Sujets civils du sultan, assujettis aux impôts.

26 Les *tahrîr defterleri* dénombrent les chefs de familles imposables. Pour obtenir le chiffre total de la population (dont dans ces registres sont de toute façon exclus les femmes, les enfants, les esclaves, les nomades ou semi-nomades, ainsi que parfois les agents de l'État, civils et militaires, lesquels peuvent être recensés partiellement ou à part) les chercheurs doivent multiplier le total des foyers recensés par un coefficient préétabli, supposé refléter le nombre des personnes vivant dans un foyer (*hâne*). Sur les problèmes posés par l'exploitation de ces registres, sur la fiabilité et la portée de leurs données ainsi que la méthodologie de leur utilisation, voir Gilles Veinstein, « Les registres de recensement ottomans. Une source pour la démographie historique à l'époque moderne », *Annales de démographie historique*, 1990, p. 365-378.

27 Pour un approfondissement des limites et des atouts de l'exploitation des registres de *cizye* et des *'avarîz defterleri* pour les études de démographie historique, voir Linda T. Darling, *Revenue-raising and Legitimacy. Tax Collection and Finance Administration in the Ottoman Empire, 1560-1660*, Leiden-New York-Köln, Brill, 1996. Plus précisément sur les *cizye defterleri*, voir Bruce Mc Gowan, « Head tax data for Ottoman Europe, 1700-1850 », dans *Economic Life in Ottoman Empire. Taxation, Trade and the Struggle for Land 1600-1800*, Cambridge-Paris, Cambridge University Press-Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1981, p. 1-44, et Machiel Kiel, « Remarks on the administration of the poll tax (*cizye*) in the Ottoman Balkans and value of poll tax registers (*cizye defterleri*) for demographic research », *Études balkaniques*, t. IV, 1990, p. 70-104.

foyer soumis à la taxe de capitation, parce que celle-ci est payée sous forme d'une somme forfaitaire fixe (*maktû*).

Cette documentation, et notamment les registres fiscaux, qu'il s'agisse des registres de *cizye*, d'*avariz* ou de *tahrir defterleri*, dont le but est de faire connaître à l'administration les revenus dont elle dispose dans une région donnée, n'offre par exemple pas d'historique des foyers (*hâne*) cités<sup>28</sup>. Les religieux catholiques soulignent en revanche l'origine des foyers qui se sont convertis à la religion orthodoxe ou à l'islam. Du récit d'un missionnaire dominicain qui séjourna en Crimée entre 1625 et 1634, il apparaît ainsi que dans les années suivant immédiatement la conquête ottomane de Caffa/Kefe (1475), tous les Génois n'avaient pas été déportés à Constantinople : une partie était restée en Crimée et passée à l'orthodoxie<sup>29</sup>. Je peux également faire mention des remarques des religieux sur la survivance au XVII<sup>e</sup> siècle de villages de pauliciens<sup>30</sup> en Bulgarie, notamment dans les environs de Plovdiv<sup>31</sup> : les sources ottomanes ne les recensent pas comme pauliciens, car pour la fiscalité ils étaient de toute façon des *zimmi*<sup>32</sup>, sujets à la capitation (*cizye*).

Les observations que les religieux font sur la conversion des catholiques à l'islam sont également d'un grand intérêt, détruisant un mythe (celui des conversions forcées) qui a souvent servi à l'historiographie nationaliste pour montrer et gonfler la violence du « joug » ottoman sur les populations balkaniques. Les missionnaires sont en effet très clairs à ce sujet : la plupart des catholiques sont devenus orthodoxes, et lorsqu'ils sont passés

28 Les registres de recensement détaillé (*mufassal*) contiennent la liste des individus imposables (les mâles adultes, mariés ou célibataires) avec, pour chacun, le prénom et le patronyme, auxquels des indications de métier ou d'origine géographique sont parfois (mais pas de façon systématique) ajoutées.

29 « Quando Caffà fu presa dal Turco dalli mani de Genuesi circa 180 anni sono, molti nobili di loro furono condotti in Costantinopoli [...]. Altri se ne andarono in Circassia [...]. Altri ne restarono in Caffà quali per mancamento di rito, ò sacerdoti Latini, con occasione anco loro delle moglie Greche, sono passati al rito Greco. Altri poi restarono in corte del Kan [...]. Però da 30 anni sono con tutta la famiglia se ne andarono à Fecciala [Fot-Salà, village à l'époque sous domination ottomane] », Emilio Portelli, « Descrittione del Mar Negro et della Tartaria », dans Ambrosius Eszer, « Die Beschreibung des Schwarzen Meers und der Tatarei des Emidio Portelli d'Ascoli O.P. », *Archivum Fratrum Praedicatorum*, t. XLII, 1972, p. 242-243. Cf. E. Borromeo, *Voyageurs occidentaux dans l'Empire ottoman*, *op. cit.*, t. I, p. 295 sq. et t. II, p. 805-807.

30 Sur le paulicianisme, une hérésie dualiste dont la parenté avec le bogomilisme est certaine, voir Nina G. Garsoïan, *The Paulician Heresy : a Study of the Origin and Development of Paulicianism in Armenia and the Eastern Princes of the Byzantine Empire*, La Haye, Mouton 1967 ; Dimitri Angelov, *Les Balkans au Moyen Âge : la Bulgarie des Bogomiles aux Turcs*, London, Variorum Reprints, 1978.

31 Voir E. Borromeo, *Voyageurs occidentaux dans l'Empire ottoman*, *op. cit.*, t. I, p. 347 sq.

32 Ressortissants ottomans non musulmans jouissant de la protection du sultan.

à l'islam, ils l'ont fait pour améliorer leur situation et passer du statut de seconde zone de *zimmî* à une situation où, devenant musulmans, ils sont quittes des marques de leur sujétion et de leur infériorité, telles que l'acquiescement de taxes spécifiques<sup>33</sup>, les limitations pour les bêtes qu'ils peuvent monter, les armes qu'ils peuvent détenir, etc. En outre, la lente disparition de la population catholique est, pour ces religieux, à imputer surtout au manque de clergé latin et non à des pressions extérieures<sup>34</sup>.



36

J'ai ici essayé de montrer la valeur des récits des voyageurs occidentaux comme source pour l'histoire de l'Empire ottoman. Il est ainsi apparu que les relations de voyage ne sont pas seulement à lire comme des essais de « géo-graphie », des interprétations subjectives du riche et bigarré livre du Monde. En particulier, les relations de religieux sont un exemple de l'intérêt certain des textes des observateurs occidentaux pour les recherches en histoire ottomane, notamment pour l'étude des sujets catholiques du Grand Seigneur et des relations interconfessionnelles entre chrétiens et musulmans dans l'Empire ottoman. Un *corpus*, celui des rapports de missionnaires et évêques envoyés dans l'Empire ottoman par le Saint-Siège, qui jusqu'à une date récente (je pense notamment aux études de Bernard Heyberger<sup>35</sup>) était utilisé presque exclusivement dans le cadre de l'histoire religieuse (histoire des missions et de la Congrégation de la « *Propaganda Fide* »<sup>36</sup>) ou bien du point de vue de l'antagonisme entre Islam et Chrétienté occidentale<sup>37</sup>.

33 Néanmoins les sources ottomanes témoignent de ce que les chrétiens, bien que convertis, continuent parfois de payer la capitation/*cizye*, voir Ismail Hakkı Uzunçarşalı, *Osmanlı Devleti teşkiâtından Kapukulu Ocakları*, Ankara, Türk Tarih Kurumu Basımevi, 1943-1944, 2 vol.

34 Voir E. Borromeo, *Voyageurs occidentaux dans l'Empire ottoman*, *op. cit.*, t. I, p. 322-323, 334 et 348.

35 Bernard Heyberger, *Les Chrétiens du Proche-Orient au temps de la Réforme catholique (Syrie, Liban, Palestine, xvii<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècles)*, Rome, École française de Rome, 1994. Voir aussi Antal Molnar, *Le Saint-Siège, Raguse et les missions catholiques de la Hongrie ottomane, 1542-1647*, Roma-Budapest, Bibliotheca Academiae Hungariae-Roma, coll. « Studia », 2007.

36 Voir par exemple, *Sacrae Congregationis de Propaganda Fide Memoria Rerum. 350 ans au service des missions. 1622-1672*, éd. Josef Metzler, Rome-Fribourg-Wien, Herder, 1971, vol.1/1-2 et Gualberto Matteucci, *La missione francescana, II. Il suo organizzarsi e fecondo apostolato sotto i Turchi (1585-1704)*, Firenze, Studi Francescani, 1975.

37 Voir par exemple Massimo Petrocchi, *La Politica della Santa Sede di fronte all'invasione ottomana, 1444-1718*, Napoli, 1955 ; Marko Jačov, *I Balcani tra Impero ottomano e potenze europee (sec. xvi-xvii). Il ruolo della diplomazia pontificia*, Cosenza, Periferia, 1997.

LES RELATIONS FRANCO-OTTOMANES  
AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE  
RÉALISME POLITIQUE ET IDÉOLOGIE DE CROISADE

*Faruk Bilici*

Institut national des langues et civilisations orientales

De Henri IV jusqu'à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, deux politiques françaises coexistent vis-à-vis de l'Empire ottoman : l'une officielle, dictée par la « raison d'État », l'autre plus ou moins secrète, cachée, exprimée ça et là par des personnalités diplomatiques, militaires ou religieuses à peine « autorisées ». Ces politiques contradictoires se manifestent d'un côté, dans des professions de foi amicales, par des relations commerciales et culturelles, de l'autre par la participation plus ou moins clandestine des contingents français aux côtés des puissances en guerre avec l'Empire ottoman.

Ces idéologies transparaissent aussi à travers ouvrages, journaux, pamphlets, poèmes, mais aussi projets de croisade. À défaut de pouvoir accéder à l'héritage de Charlemagne en Europe, Louis XIII et surtout Louis XIV cultivent l'idée de « rétablir » l'Empire français d'Orient. Les mythes messianiques judéo-chrétiens sont remis au goût du jour, de nouvelles généalogies sont élaborées, des études et des publications byzantines connaissent un regain d'activité sans précédent. Prédicateurs, diplomates, voyageurs, polémistes, juristes et intellectuels forgent l'idée d'une « destinée orientale » de la France<sup>1</sup>, ne cessent de « découvrir » dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament des prophéties désignant le roi de France comme le « dernier roi sauveur », tandis que d'autres établissent des arbres généalogiques, montrant des « liens directs » entre les rois de France et les empereurs byzantins. De Savary de Brèves, ambassadeur à Constantinople, en passant par le Père Joseph, ce moine politique, ou

1 Géraud Poumarède, *Pour en finir avec la Croisade. Mythes et réalités de la lutte contre les Turcs aux xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles*, Paris, PUF, 2004, p. 104-129 (pages intéressantes sur « la destinée orientale de la Monarchie française »).

encore par le philosophe Leibniz, nombreux sont ceux qui élaborent des projets pour réaliser ces rêves.

Schématiquement, certains auteurs proposent d'organiser une puissante flotte qui franchirait les Dardanelles pour venir bombarder et brûler la capitale ottomane ; d'autres veulent commencer la conquête par l'Égypte pour affamer ainsi Istanbul et l'obliger à se rendre. Toutes sortes de fins funestes sont prévues pour les Turcs : les plus tolérants leur réservent une conversion générale au christianisme, les autres l'exil dans les « déserts » et leur dispersion à travers le monde, enfin, les moins cléments préconisent une élimination totale en les passant par les armes<sup>2</sup>.

Après le second échec turc devant Vienne en 1683, ces projets deviennent de plus en plus concrets et pressants. Les missions d'exploration maritimes, cartographiques, politiques et militaires dans tous les points importants de l'Empire se multiplient, surtout à partir de 1685, afin de « faire des descentes » à Istanbul à travers le détroit des Dardanelles, mais aussi dans d'autres parties névralgiques de l'Empire, en Grèce, en Égypte, en passant par les côtes libanaises, syriennes, palestiniennes et chypriotes. La France est conduite ainsi à repenser la configuration de l'Europe orientale et du Moyen-Orient. Elle participe aussi en quelque sorte au partage de l'Empire ottoman en bombardant les ports maghrébins ottomans.

L'histoire des relations franco-ottomanes, loin d'être linéaire, présente donc de multiples facettes : diplomatique, économique, culturelle et religieuse. Les deux puissances sont impliquées étroitement dans les affaires méditerranéennes, comme dans les affaires européennes. Alors que la France est dans une position d'expansion économique, politique, militaire, scientifique et artistique, l'Empire ottoman marque le pas, hésite, doute, se redresse parfois, mais l'échec du second siège de Vienne est pour lui le début d'une longue période de convulsions et de tourmentes. La France est en voie de devenir une puissance mondiale, la Porte se replie sur elle-même.

Aussi, réalisme politique, ambitions à moyen et long terme, fabuleux projets, utopies et fantasmes rendent-ils les rapports de la monarchie française avec l'Empire ottoman au XVII<sup>e</sup> siècle particulièrement complexes et instructifs. De Henri IV à Louis XIV, inspirée par des raisons géostratégiques, la monarchie française cherche à maintenir ses liens amicaux avec les Ottomans dont vont découler d'heureuses conséquences commerciales. Dans le même temps, elle cherche à apporter et de manière

2 Pour tous ces problèmes voir Faruk Bilici, *Louis XIV et son projet de conquête d'Istanbul / XIV. Louis ve Istanbul'u Fetih Tasarısı*, Ankara, Türk Tarih Kurumu, 2004.

plus ou moins occulte, un soutien aux princes chrétiens d'Autriche, de Venise, de Malte et du Saint-Siège confrontés sur le terrain à l'armée ottomane et notamment durant le siège de Candie. Elle les soutiendra encore lors des affrontements en Europe centrale qui mènent au siège de Vienne et signent l'échec de l'Empire ottoman ; luttera contre les corsaires barbaresques en Méditerranée occidentale et bombardera épisodiquement les côtes maghrébines alors qu'elle demande l'amélioration des capitulations. Le sultan ferme souvent les yeux, mais montre parfois un mécontentement dont l'ambassadeur de France à Constantinople fait les frais.

Ce sont ces rapports complexes, et en réalité inégaux, que nous tenterons d'analyser dans cette étude.

### UNE HISTOIRE CHAOTIQUE

De retour en France, en 1606, Savary de Brèves (1560-1628), ambassadeur auprès de la Sublime Porte, justifiait « l'alliance » franco-ottomane en observant que :

Le trafic s'y établit d'une telle façon qu'à peine nous en pouvons-nous passer, et eux, au contraire, n'ont aucun besoin de nous ; car il est très notoire qu'il y a plus de mille vaisseaux sur la côte de Provence et du Languedoc qui trafiquent dans l'étendue de l'empire du Turc, et, par ce moyen, s'enrichissent non seulement eux mêmes, mais encore beaucoup de contrées de la France qui en reçoivent utilité<sup>3</sup>.

De Brève estimait à juste titre non seulement que cette « alliance » était nécessaire pour les sujets français, mais aussi qu'elle permettait aux marchands espagnols, italiens, flamands, et généralement aux ressortissants des nations chrétiennes, de « trafiquer » dans l'Empire ottoman « avec la même liberté qu'ont les Français » ; il pouvait dire ainsi :

Ce que nos rois ont particulièrement chéri, pour témoigner à tous les princes de l'Europe qu'ils ne conservent pas cette amitié pour leur intérêt particulier ni celui de leurs sujets, mais encore pour le bien universel de la chrétienté, laquelle, par ce moyen, s'approprie non seulement les marchandises qui se peuvent recouvrer dans leur empire, mais aussi tous ceux qui croit dans l'Asie, l'Afrique et même aux Indes orientales, que l'on trouve chez eux [les Turcs] abondamment, par la commodité de la Mer Rouge, qui porte à l'Égypte tout ce que l'Afrique et les Indes orientales ont de meilleur ; et l'Euphrate, d'autre part, chargé des richesses de l'Asie, les rend proche d'Alep, principale ville de

3 François Savary Brèves, *Discours sur l'alliance qu'a le roy avec le Grand Seigneur et de l'utilité qu'elle apporte à la chrestienté*, (s.l.n.d.), 22 p.

la Syrie, où les marchands français et ceux qui veulent arborer notre étendard, en chargent leurs vaisseaux et les distribuent ainsi par toute l'Europe<sup>4</sup>.

De Brève ajoutait à ces considérations que, par cette alliance, on pouvait espérer l'augmentation du nombre de chrétiens dans l'empire turc et causer « la ruine entière de la secte mahométane », étant entendu que le Grand-Seigneur permettait la construction de nombreux monastères aussi bien dans sa capitale que dans les provinces, notamment dans les îles, « tellement que Dieu y est servi avec le même culte et presque pareille liberté que l'on peut faire au milieu de la France », sans parler des chrétiens grecs et arméniens, sujets du sultan, « qui n'ont recours plus assurés et ne cherchent autre protection que le nom puissant de nos rois, qui les met à couvert par le ministère de ses ambassadeurs ».

40

Vers la fin du siècle, on justifiait l'alliance franco-turque avec le même type de considérations :

On parle de l'alliance du Roy avec la Porte, comme si ce Monarque y avoit seul des Ambassadeurs et que son alliance fust d'une autre nature que celle des autres. Il est vray que chacun estant considéré à la Cour des Ottomans selon sa puissance et les Turcs ne regardant tous les Souverains que selon le bien ou le mal qu'ils leur peuvent faire, le Roy y doit estre en grande considération. Joignez à cela que l'alliance des Rois de France est fort ancienne et que pendant un très grand nombre d'années toutes les nations de l'Europe ont eu recours à la bannière de France pour trafiquer dans toute la Turquie... Toute l'Europe n'a pas seulement tiré de grands avantages pour son commerce de l'alliance de nos Rois avec la Porte, mais cette alliance a esté très utile à la Religion depuis le règne de François I<sup>er</sup><sup>5</sup>.

Ces justifications dénotent la nature des relations franco-ottomanes et surtout le malaise que la France éprouve dans ce dilemme entre la *realpolitik* et son environnement européen. Cela dit, à aucun moment, la France n'a renoncé sinon à élargir ses privilèges sur le territoire ottoman, du moins à les confirmer. En 1581, les nouvelles capitulations excluaient les Vénitiens de l'obligation de naviguer sous le pavillon français, mais elles donnaient aux ambassadeurs de France la préséance sur ceux de tous

4 *Ibid.*

5 *Ambassade de M. le Comte de Guilleragues et de M. de Girardin auprès le Grand Seigneur, avec plusieurs pièces curieuses tirées des Mémoires de tous les ambassadeurs de France à la Porte, qui font connoistre les avantages que la Religion et tous les Princes de l'Europe ont tiré des Alliances faites par les François avec Sa Hautesse, depuis le règne du Roy, à l'égard de la religion ; ensemble plusieurs descriptions de festes et de cavalcades à la manière des Turcs, qui n'ont point encore été données au Public ainsi que celle des Tentes du Grand Seigneur, Supplément du Mercure Galant d'août 1687, Paris, 1687, p. 4-6.*

les autres rois et princes chrétiens. L'article quatorze exemptait de tous impôts personnels les Français, même mariés, ce qui était une dérogation à la loi musulmane qui assujettissait à la capitation les étrangers mariés dans le pays. Mais l'ambassadeur Germigny (1579-1585) entra en conflit avec la Porte, tandis que son successeur, Savary de Lancosme, fut déclaré fou par le divan, laissant l'ambassadeur britannique gérer les intérêts français dans l'Empire ottoman. Organisé plus rigoureusement après l'obtention des capitulations, en 1580, analogues à celles de la France et surtout après la création de la compagnie privilégiée du Levant (*Levant Company*), en 1581, le commerce anglais supplantait à son tour celui des Français, en créant des comptoirs dans diverses échelles. Les trente-cinq articles des premières capitulations, obtenues malgré les Français, offraient le libre commerce aux sujets de la reine Élisabeth et sous sa propre bannière. Ce « retour des Anglais », puis l'arrivée des Hanséates et des Hollandais, allaient transformer la Méditerranée en un centre du capitalisme anglo-nordique pendant pratiquement tout le long du XVII<sup>e</sup> siècle. Dès 1595, selon Braudel, la *Levant Company* dispose de 15 navires et de 790 marins. Elle fréquente Alexandrette, Chypre, Chio, Zante et Alger, transportant essentiellement de l'étain et du plomb, matières nécessaires pour la nouvelle technologie d'artillerie, mais aussi de l'acier, du fer et des draps<sup>6</sup>.

Ainsi les relations franco-turques iront en se dégradant. La période allant de la fin de l'ambassade de François Savary de Brèves, en 1605, jusqu'en 1669, date de la fin de la guerre de Crète et de l'envoi en France de l'ambassadeur ottoman, Süleyman Aga, est une suite de malentendus, de rivalités et de tensions aussi bien en Méditerranée qu'en Europe centrale. Les relations franco-ottomanes subissent les contrecoups de la longue guerre turco-vénitienne en Méditerranée (1645-1669) et de celle qui eut lieu entre l'Empire ottoman et l'Empire germanique (1663-1664). Ainsi les différents bombardements français contre les villes maghrébines, et même contre la ville de Chio (Sakiz) près de la capitale ottomane, ne sont pas seulement des petits accidents de parcours sur cette longue trajectoire d'alliance, mais de réels signaux de rivalités d'intérêts, de mauvaise conscience pour la France et finalement de menaces contre l'Empire ottoman, qui est considéré comme décadent. Naturellement les hommes qui sont au pouvoir dans cette période ont marqué indéniablement ces relations : Henri IV, Murad IV et Richelieu dans la première moitié du siècle, Mazarin, Louis XIV, les Köprülü dans la seconde moitié. Il faut bien tenir compte également de la personnalité et de la conduite

6 Fernand Braudel, *La Méditerranée et le Monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, Armand Colin, 1976, 2 vol., t. I, p. 557-573.

des ambassadeurs français à la cour ottomane. Sans jamais l'officialiser, l'affrontement est réel entre les deux alliés, soit par d'autres puissances interposées, soit par le Maghreb.

42

Les objectifs et la méthode de la politique étrangère française, définis par Richelieu, n'avaient pas changé avec Mazarin, élève fidèle du cardinal. Les buts de cette politique étaient d'établir l'hégémonie française en Europe et sa méthode consistait à utiliser les protestants, les pays nordiques, comme la Pologne et la Suède, mais aussi l'Empire ottoman. Cependant cette politique était loin d'être linéaire. Sa marche était déviée régulièrement par les idéologies contradictoires des hommes : Mazarin supportait difficilement une alliance définitive entre la France et l'Empire ottoman, alors que ce dernier était en guerre avec une république italienne ; Colbert était intéressé essentiellement par le développement commercial et visait donc les marchés de matières premières de l'Empire ottoman et les débouchés que cet Empire représentait pour les produits français. Les Köprülü attelés à un redressement, voire à une renaissance de l'Empire, négligèrent les relations avec la France pour mieux s'affirmer en Méditerranée et dans les Balkans, et ceci jusqu'au second siège de Vienne, qui marquera un nouveau resserrement des liens entre deux pays, sans véritablement tourner à une franche cordialité, loin de là.

Depuis que les Anglais et les Hollandais avaient en quelque sorte monopolisé le commerce atlantique, la France redécouvrait les vertus des marchés méditerranéens. Or, ces mêmes Anglais et Hollandais concurrençaient également, et même très sérieusement, les intérêts français en Méditerranée, sans parler des différents conflits et de la course maghrébine. Aussi, alors que le nombre de navires envoyés dans les mers baignées par l'Empire turc atteignaient mille à l'époque de Henri IV, dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, au moment où les relations étaient les plus tendues entre deux pays, ce chiffre tombait-il à trente vers 1664<sup>7</sup>. La flotte marchande française n'était pas suffisamment protégée, les Marseillais étaient obligés d'utiliser les services des étrangers ou tout simplement de louer des navires de guerre britanniques et hollandais<sup>8</sup>. Dans cette période encore, alors que les Anglais payaient 3 % de droits de douanes, les Français devaient en acquitter 5 %. Malgré ce déséquilibre en faveur des Anglais et des Hollandais, les négociants français devaient poursuivre ce commerce afin de se procurer des matières premières des Indes à travers l'Empire ottoman, mais aussi celles des échelles ottomanes. Mais, c'est surtout entre l'Empire ottoman et la France que l'échange était

7 Ernest Lavisse, *Louis XIV*, Paris, Taillandier, 1978, p. 248.

8 *Ibid.*, p. 249.

inégal : le premier se contentait d'exporter ou de réexporter des matières premières et percevaient des taxes douanières, alors que la seconde écoulait de plus en plus de marchandises à forte valeur ajoutée. C'est sur l'argument d'augmenter les revenus de droits douanes que le roi de France s'appuie pour améliorer les relations franco-turques. Les instructions que Louis XIV donne, en 1665, à l'ambassadeur Denis de La Haye, fils du précédent ambassadeur auprès de Mehmed IV, résument cette situation :

En bien réglant et facilitant le commerce des François, il est certain que les douanes du Grand Seigneur [tirent des profits encore plus grands], veu que les François ont intérêt d'attirer toutes les marchandises des Indes par ses Etats pour les débiter ensuite dans la France et dans tous les royaumes circonvoisins, au lieu que les Anglois et Hollandois ont intérêt de diminuer pour ainsy dire la traite de toutes les marchandises par les Etats du Grand Seigneur pour conserver le grand profit qu'ils font par le moyen de leurs compagnies des Indes orientales<sup>9</sup>.

Autrement dit, la concurrence franco-turque en Méditerranée ne s'opère pas tout à fait pour les mêmes raisons. Les Ottomans ont pour but d'assurer la sécurité politique et commerciale sur les deux rives de la Méditerranée dans un espace immense, alors que les Français tentent d'augmenter le volume de leur commerce international et d'accroître ainsi la richesse nationale. Au fur et à mesure que les ambassadeurs se succèdent, cette concurrence tourne en faveur de la France, dans la mesure où chaque nouvelle mission diplomatique envoyée à Istanbul a pour objectif principal d'obtenir de nouveaux privilèges. Ainsi, la stratégie consiste à instaurer les anciens privilèges comme des droits acquis et à obtenir les mêmes avantages, que ceux des nations concurrentes, voire plus encore. On constate en effet qu'à partir de 1673, date à laquelle les relations franco-turques se sont « normalisées », les capitulations ne sont plus tout à fait des privilèges accordés, mais des droits obtenus. La modification du concept sera mieux exprimée dans les instructions données au marquis de Bonnac, en 1716, lorsqu'il fut envoyé à Istanbul un an après la mort de Louis XIV :

Comme l'expérience a fait connoître que pendant le règne précédent, il n'est point arrivé de nouvel ambassadeur de France à la Porte qui n'en ait obtenu quelque grâce singulière en considération de l'ancienne alliance, le dit sieur de Bonnac s'emploiera de son mieux pour faire rétablir la nation en possession de quelques uns de ces privilèges, qui lui étoient attribués à l'exclusion des autres de la chrestienté, ou du moins pour lui en faire accorder quelque autre

9 Pierre Duparc, *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres des France*, t. XXIX, *Turquie*, Paris, CNRS Éditions, 1969, p. 31.

dont elle n'a pas encore joui et qui la distingueroit des autres, tel que serait une diminution de droits de douane, quand elle ne serait que d'un demi pour cent ou chose équivalente<sup>10</sup>.

44 Cependant, le processus d'accumulation de privilèges n'est pas permanent, et il subit des perturbations, notamment au XVII<sup>e</sup> siècle. L'expédition lancée contre la Crète en 1645, qui ouvrit une longue période de conflit turco-vénitien, altéra considérablement les relations franco-turques. Le dilemme pour la France était désormais de choisir entre, soit une véritable résistance contre l'Empire ottoman en s'alliant à Venise et au pape, soit la préservation de ses intérêts commerciaux, religieux et politiques. Mais elle ne choisit ni l'une ni l'autre, préférant miser sur l'ambiguïté, le mauvais réseau de renseignement ottoman et les grandes distances. Après les traités des Pyrénées (1649-1650), si Mazarin proposa aux Espagnols une action commune contre les Turcs, ses partenaires refusèrent. L'ancien confident et ambassadeur du pape en France pensait bien secrètement « supprimer la force turque », mais la « raison d'État », qui commandait les intérêts supérieurs de la France, empêchait d'entreprendre une guerre de croisade contre les Ottomans. En revanche, il aida les Vénitiens d'abord financièrement, puis militairement. Dans les années 1660, les deux pays étaient en quelque sorte en guerre latente en Méditerranée, chacun se cachant derrière ses alliés : le pape, Malte et Venise pour l'un, les Régences barbaresques pour l'autre.

#### ALLIANCE OU CONFLITS ?

On sait qu'après l'arrivée au pouvoir de Köprülü Mehmed Pacha (1656), le redressement visible à tout point de vue dans la politique ottomane a plongé dans l'inquiétude toute l'Europe. Le grand-vizir voulait non seulement terminer le plus rapidement possible la guerre turco-vénitienne, mais il entendait également rehausser notablement l'image de la politique extérieure de l'Empire. Il semble que Mazarin n'ait pas apprécié à sa juste valeur cette modification dans la politique ottomane. D'un côté, il déclarait à qui voulait l'entendre de ne jamais avoir eu ni de relations ni de négociations avec le sultan, et de l'autre, il aidait financièrement les Vénitiens<sup>11</sup>. En effet, dans une lettre du 20 juin 1658, il annonçait qu'il avait envoyé à la république de Venise 100 000 écus afin qu'elle puisse lutter contre les Turcs<sup>12</sup>. Sans aller jusqu'à une rupture avec la Sublime

10 *Ibid.*, p. 245-246.

11 Raymond Darricaud, « Mazarin et l'Empire Ottoman. L'expédition de Candie, 1660 », *Revue d'histoire diplomatique*, 1960, p. 335-355.

12 *Ibid.*, p. 340.

Porte, dès 1646, il autorisait les Vénitiens également à recruter des soldats sur le sol français<sup>13</sup>, tout en donnant des instructions pour armer douze navires en dehors des eaux territoriales françaises pour les envoyer en Crète.

Désormais, de nombreux nobles français prendront place à côté des Vénitiens en Crète. Malgré les appels répétés du pape et de la Sérénissime, et en dépit du comportement humiliant de Köprülü Mehmed Pacha, Mazarin, alors engagé dans la guerre franco-espagnole, ne répondit pas directement à la Porte. Jean de La Haye, seigneur de Vantelet, en poste à Istanbul depuis 1639, était en effet en relations étroites avec les Vénitiens et, sous prétexte de son refus de vouloir dévoiler le contenu d'une lettre chiffrée qu'il avait reçue de Venise, il fut jeté en prison au Château des Sept Tours. Libéré après de longues tractations, il fut emprisonné de nouveau l'année suivante à la suite du détournement par les chevaliers de Malte d'un navire français en provenance d'Égypte et affrété pour le compte du sultan Mehmed IV. Relâché de nouveau, il fut cette fois-ci renvoyé en France. Dans sa lettre adressée à Louis XIV, alors qu'il se trouvait au Temechvar (Timișoara), le grand-vizir Mehmed Pacha expliquait au roi les raisons pour lesquelles l'ambassadeur était emprisonné et la nécessité de le relever de ses fonctions :

Après vous avoir présenté les salutations [...], je ferai savoir que votre ambassadeur envoyé depuis longtemps de votre part à l'heureuse Porte [...], après y avoir résidé plusieurs années, quoi qu'il y fût pour avoir soin des affaires qui regardent la conservation de l'amitié mutuelle et le bien du commerce et du négoce des marchands, vos sujets, il a néanmoins fait des actions offensantes et contraires à cette amitié et aux capitulations par l'intelligence et par le commerce continuel de nouvelles qu'il a eu avec les Vénitiens contre les intentions de Sa Hautesse, de sorte que, y ayant eu des lettres interceptées qu'on lui avait adressées sur le refus qu'il a fait d'en déclarer le contenu, le très haut et très puissant empereur, mon maître, l'a fait arrêter en considération de l'amitié et en même temps Sa Hautesse a commandé à ses ministres de vous faire expédier une lettre de sa part pour vous demander l'envoi d'un autre ambassadeur qui soit fidèle et qui par sa prudence et par sa bonne conduite travaille à la conservation de l'amitié et de l'alliance et que cet ancien vous étant renvoyé, il reçoive par votre ordre le châtiment de sa faute<sup>14</sup>.

On peut dire que les relations franco-turques furent pratiquement interrompues pendant sept ans à partir de 1658. Déjà, lorsque Jean de

13 En général pour le recrutement de soldats pour l'armée de la Sérénissime, voir : Géraud Poumarède, *Pour en finir avec la Croisade*, op. cit., p. 539-548.

14 Archives du ministère des Affaires étrangères, Correspondance politique (*infra* : AMAE, CP), Turquie, vol. 6, 35<sup>r</sup>. La traduction de la lettre est datée de 1660.

La Haye était en prison, l'envoi en mission spéciale de Nicolas-François Blondel, ingénieur militaire, et l'intérim du négociant Jean-François Roboli (1660-1665), ne purent contribuer à l'amélioration des relations entre les deux pays. Après la bataille de Saint-Gotthard, qui sera évoquée par la suite, et la paix de Vasvar de 1664, l'ambassade de Denis de La Haye, fils du précédent, n'apporta pas de solution non plus à cette crispation, c'est même tout le contraire qui se produisit : tout le monde savait que Louis XIV l'avait envoyé comme une réponse diplomatique au mauvais traitement que la Porte avait fait subir à son père, et Istanbul l'avait bien perçu de cette manière. Sa première audience avec le grand vizir s'est donc très mal passée : Fazıl Ahmet Pacha le traita avec mépris en jetant ses lettres de créance par terre ; de La Haye faillit retourner en France ; après avoir jeté aux pieds du grand-vizir les capitulations, il menaça de retirer tous les Français des Échelles. La diplomatie avait ses limites : alors qu'une véritable guerre non-déclarée se poursuivait en Crète entre la France et la Turquie, il était vain d'espérer une cordialité de façade. En signe de rétorsion contre la France, la Porte accorda même, en 1668, au résident génois, le titre d'ambassadeur, ce qui était considéré en France comme une insulte. Seize ans après, en 1684, la ville de Gênes payera cette arrogance en subissant le bombardement le plus violent de son histoire.

Après le traité des Pyrénées, Mazarin pouvait tourner ses regards vers la Méditerranée. Une correspondance abondante fut engagée entre le pape, Venise et la France à propos de la Crète. L'objectif n'était pas seulement d'éloigner les Turcs de Candie, mais de les expulser de toute l'île. Ces négociations, consultations et préparatifs, gagnèrent en intensité avec l'envoi à Paris comme ambassadeur de Giovanni Batista Nani. Par la même occasion, le roi et Mazarin visitèrent la flotte à Toulon (7-18 février 1660). Cette flotte dirigée par le chevalier Paul, fut réformée profondément : les marins français servant dans d'autres pays et sur d'autres flottes furent appelés à Toulon, et ceux qui avaient atteint un certain âge furent mis à la retraite. Le commandement de la flotte française destinée à la Crète fut confié au prince Almeric, frère d'Alphonse d'Este, duc de Modène. Selon les instructions qu'on lui donna, il devait déclarer partout que cette flotte était préparée non pas par le roi, mais par le pape, et « en aucune manière, le Turc ne devait savoir que Sa Majesté aide Venise »<sup>15</sup>. De même, Fra Vincenzo Rospigliosi, neveu du pape Alexandre VII, nommé commandant à la tête de la flotte papale, rencontra le cardinal Mazarin. Le principal ministre entreprenait de véritables préparatifs pour une expédition : il adjoignait à la flotte comme commissaire général

15 Raymond Darricaud, « Mazarin et l'Empire ottoman », art. cit., p. 347.

son conseiller et confident, Guillaume Millet de Jure, ce diplomate qui avait pris un rôle considérable dans le gouvernement en exil, durant la Fronde, et qui avait négocié les traités de paix entre la France et le reste de l'Europe. Cependant, l'enthousiasme n'était pas si vivace que cela : Mazarin ne put réunir que 4 200 hommes, dont 200 cavaliers, dans une période où Köprülü Mehmed Pacha remportait des victoires en Dalmatie, en mer Egée, en Transylvanie et en Ukraine. Finalement, en avril 1660, la flotte française put rencontrer en Crète l'amiral vénitien Francesco Morosini. Après quelques succès en octobre, le détachement français fut défait par les Turcs devant « la Nouvelle Candie », ville construite par l'armée ottomane en face de la forteresse de Candie ; le commandant en chef Almeric d'Este, fut tué et le reste des troupes, 2 000 environ, put revenir en France sous la conduite de Jacques de Grémonville. Quant à la flotte, sous le commandement du chevalier Paul, elle entreprit une série d'opérations contre les côtes maghrébines, sans grands succès. Comme cela sera le cas ultérieurement, les alliés (Venise, Malte, le pape, Toscane et la France) s'accusèrent mutuellement pour rejeter la responsabilité les uns sur les autres. Surtout les Vénitiens furent incriminés de ne pas avoir combattu avec plus de courage contre l'ennemi, tandis que les bruits ont couru contre Francesco Morosini lui-même, qui aurait utilisé la guerre pour ses propres intérêts<sup>16</sup>.

Mazarin malade et sur le point de mourir, curieusement d'ailleurs presque en même temps que son rival Köprülü Mehmed Pacha<sup>17</sup>, suivait attentivement ces mauvaises nouvelles provenant de la Méditerranée, donnait des instructions tactiques pour éviter un échec à l'expédition et surtout empêcher la jonction entre la flotte envoyée par le sultan ottoman et celle des Maghrébins. Sa pensée principale était de réunir une coalition chrétienne contre l'Empire ottoman. Il avait même écrit des dépêches dans ce sens-là à deux alliés de la France, l'électeur de Mayence et l'archevêque de Cologne ; il laissait également comme conseil à son élève, Louis XIV, d'expulser aussi les Turcs de Hongrie ; et en mourant, il légua au pape une somme de 600 000 livres qui devait être utilisée en Crète contre « le Turc, ennemi commun »<sup>18</sup>. Deux semaines après la mort du cardinal, le 26 mars 1661, un grand conseil secret se tenait au Louvre sous la présidence du roi et en présence des maréchaux et notables comme Condé, Turenne, Villeroi, Grammont et Plessis ou encore des trois ministres Le Tellier,

16 Kenneth M. Setton, *Venice, Austria and the Turks in the Seventeenth Century*, Philadelphia, The American Philosophical Society, 1991, p. 190-191.

17 Mazarin mourra le 9 mars 1661 et Köprülü Mehmed Pacha le 30 octobre de la même année.

18 Pierre Goubert, *Mazarin*, Paris, Fayard, 1990, p. 432.

Fouquet et Lionne, pour décider des grandes lignes de la politique à mener contre les Turcs. Communiqués à l'internonce du pape, Alvisé Grimani, les principes conducteurs de cette politique peuvent être résumés ainsi : le roi promettait de mettre en œuvre tous les moyens afin que le christianisme soit victorieux partout et tout le temps ; l'idée de Mazarin de réunir une ligue contre l'infidèle sera poursuivie, cependant pour le moment et compte tenu de la défaite subie en Crète, on se contenterait de fournir, non pas des hommes et du matériel, mais de l'aide financière.

Tout cela voulait dire assez clairement que la fille aînée de l'Église agirait en fonction des données politiques en Europe et surtout en fonction des intérêts religieux et économiques français dans l'Empire ottoman, sans jamais perdre l'objectif de constituer « une ligue contre l'ennemi commun »<sup>19</sup>. C'est à Saint-Gotthard que les premiers fruits concrets de cette détermination seront cueillis, mais elle n'ira pas jusqu'à empêcher la prise de Candie et finalement de toute la Crète.

Louis XIV, maître absolu sur la France à partir de mars 1661, montrera à chaque occasion qu'il était le parfait disciple de Mazarin. Cependant, Colbert, persuadé que l'avenir de la France résidait dans le commerce et dans la richesse économique, empêchera avec un certain succès d'ailleurs les projets de croisades du roi<sup>20</sup>.

Pour appuyer la politique de libre-échange, la France devait avant tout s'assurer de la sécurité de ses navires marchands en Méditerranée. Tout en continuant à envoyer des petits renforts en Crète, elle voulait surtout empêcher le danger qui venait de l'Algérie, de la Tunisie et de la Libye, et dissuader, une fois pour toutes, les corsaires barbaresques, fer de lance ottoman dans la région. Selon les calculs faits, de 1652 à 1665, la France avait subi une perte de dix millions à cause de la piraterie. Profitant de l'occasion où les relations franco-turques étaient au plus bas, et probablement pour prendre la revanche de la défaite de 1660, une flotte de dix navires, commandée par le chevalier Paul fut donc envoyée, au cours de l'été de 1663, pour bombarder Tunis. Après avoir coulé quelques vaisseaux, en avoir capturé d'autres sur les côtes africaines, il rentra à Toulon au mois de juin. L'année suivante, le 22 juillet 1664, une nouvelle flotte plus importante, avec à bord 6 000 hommes, placée sous le commandement de François de Vendôme, duc de Beaufort, cousin

19 Louis XIV, *Mémoires*, présentées par Charles Dreyss, Paris, Didier, 1860, vol. II, p. 418.

20 Pour les détails de la participation de la marine française à la guerre de Crète voir Faruk Bilici, *Evliyâ Tchélébi, la guerre des Turcs : récits de batailles, extraits du Livre de Voyages*, Arles, Actes Sud-Sindbad, 2000, p. 40-55, 163-275, 295-309.

de Louis XIV et amiral, fut envoyée sur les côtes algériennes, alors que d'autres forces étaient dépêchées en Hongrie. Débarquée au port de Djidjelli, l'armée française se retira avec précipitation à la suite d'une résistance inattendue, laissant sur place de nombreux blessés et des canons. En 1665, Beaufort attaquait avec un meilleur succès le port de Tunis, puis se retirait après avoir détruit les trois vaisseaux de Cherchell. Cependant, ces actions spectaculaires étaient non seulement inefficaces, mais en plus elles dégradaient davantage les relations avec la Porte<sup>21</sup>.

La même année, et désormais jusqu'à la chute de Candie, toutes les attentions seront concentrées sur la Crète. C'est précisément à cette époque que le marquis François de Ville obtint de Louis XIV la permission de servir à Candie pour le compte de Venise. De Ville qui, durant trois ans, organisera la défense de Candie, avec le titre de général des armées de la République, laissa des Mémoires édifiants sur la guerre de Crète<sup>22</sup>. L'éditeur F. S. d'Alquié, qui exprime probablement l'opinion générale française et celle de l'Europe occidentale contre les Turcs de cette époque, présente, dès ses premières pages, les musulmans et les Ottomans, leurs porte-étendards, comme de détestables monstres suceurs de sang, dont tout l'art consiste à éteindre les familles, à faire des esclaves, à troubler le repos des familles chrétiennes, à fouler la justice et à priver les souverains légitimes de leurs trônes. Et de continuer ainsi :

De plus je remarque que cette peste, qui devrait s'il semble, reconnoître quelques bornes dans sa malice comme les autres vices, augmente son venin au lieu de le diminuer ; de sorte qu'on peut dire qu'elle imite l'eau de fontaine, qui devient infecte à proportion qu'elle s'éloigne de sa source, ou bien qu'elle ressemble à ces boules de neige, qui grossissent à mesure qu'on les roule ; parce qu'elle devient en effet plus cruelle dans la suite des siècles, et plus envanmée dans le cours des années. Suivons de grâce les ages du monde, et nous trouverons dans les histoires les convictions de ce que je dis [...]. C'est le propre de ces infidèles de ne chercher que l'occasion pour assouvir cette brutale passion. Esope, ce grand philosophe nous a fait leur véritable portrait, quand il nous a donné la fable de la brebis et du loup, et lorsqu'il a dit que ce dernier prit occasion de dévorer la première, parce qu'elle avait troublé l'eau en buvant, quoyqu'il n'en fût rien à la vérité ; car en effet ces barbares, que j'appelle avec justice les loups ravissants de l'Europe et mesme du monde, ne

21 Maurice Dupont et Etienne Taillemite, *Les Guerres navales françaises, du Moyen Âge à la Guerre du Golfe*, Paris, SPM, Kronos, 1995, p. 33.

22 François Savinen d'Alquie, *Les Mémoires du voyage de Monsieur le marquis de Ville au Levant ou L'histoire curieuse de Candie* [...], Amsterdam, Henry et Théodore Boom, 1671.

regardent pas toujours s'ils ont quelque légitime sujet de faire la guerre à leurs voisins<sup>23</sup>.

50

François de Ville sera remplacé par Alexandre du Puy de Montbrun, marquis de Saint-André, appartenant à la famille de Dauphiné. Après le traité d'Aix-la-Chapelle (2 mai 1668), qui marquait la fin de la « guerre de Dévolution », Louis XIV put aider davantage Venise ; il autorisa même François d'Aubusson, duc de la Feuillade, l'un des héros de Saint-Gotthard, à lever 600 volontaires, dont la plupart appartenaient à des familles nobles, pour se porter au secours de Venise avec trois navires. Significative, cette aide fut jugée insuffisante compte tenu du nombre de Turcs et surtout devant la multiplication de leurs ouvrages militaires mis en place autour de la ville par Zülfikar Aga. Les Turcs, malgré de grandes pertes, avançaient sans cesse. La Feuillade revint en France au mois de mars 1669, laissant sur le champ de bataille la moitié de ses hommes.

Mais les demandes du pape Clément IX à l'adresse de toute la chrétienté devenaient plus pressantes afin d'expulser les Turcs de la Crète. Parmi les souverains européens, seul Louis XIV répondit favorablement. Il nomma Philippe de Maumont de Bénéac, duc de Navailles, général des forces terrestres, et François de Beaufort, chef de l'armée navale, en leur donnant environ 7 000 hommes et une trentaine de navires de toutes tailles. Pour ne pas attirer l'attention, cette armée devait combattre sous la bannière du pape, afin d'éviter que la Porte ne considérât cette collaboration avec ses ennemis comme un *casus belli*. Par ailleurs, cette flotte était accompagnée par cinq navires du pape, sept de Malte et huit de Venise. Avant même que les galères françaises, commandées par le général Vivonne, arrivent devant Candie, les troupes terrestres s'engagèrent dans une action terrestre nocturne (la nuit du 24-25 juin 1669), au cours de laquelle Beaufort fut tué, et l'armée française se retira avec de nombreuses pertes<sup>24</sup>. À son tour, pour prendre la revanche de la défaite, la flotte entra en action et bombardait les défenses et fortifications turques (15 juillet 1669). Mais là aussi, à la fois par mécontentement dans le commandement allié, et à cause de la riposte énergique des Turcs, la flotte française essuya beaucoup de dégâts, et certains navires coulèrent. Ainsi l'échec de l'armée de terre, comme celui de la marine, et la mort de la moitié des hommes et la maladie des autres, obligèrent le contingent français à se retirer rapidement, le 23 août, avant même que les pourparlers de paix aboutissent. De toute manière, les

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 2-3.

<sup>24</sup> Pour la relation de cette défaite et du retrait de l'armée française, voir le rapport de De La Croix, intendant de la marine : « Relation de ce qui s'est passé en la sortie faite sur le camp des Turcs du côté de la Sablonière, la nuit du 24 au 25 juin 1669, en Candie » (Archives de Vincennes, Armée de Terre, A 1238, doc. 81).

Vénitiens n'avaient plus de force et acceptèrent la reddition de Candie. La nouvelle de cet échec fut répandue très rapidement dans toute l'Europe et les Français subirent les critiques acerbes de la chrétienté pour avoir abandonné trop rapidement les lieux.

Quant aux Turcs, ils purent encore une fois confirmer que la prudence s'imposait pour ce qui était des positions françaises à leur égard. Cette prudence, voire l'amertume, transparait dans les propos du *kaymakam* Kara Mustafa Pacha, le futur grand-vizir, à Denis de La Haye, ambassadeur, lors de l'audience du 13 avril 1669, à Larissa (Grèce), avant son départ pour la France :

Le Grand Seigneur sera bien aise de conserver l'amitié de l'empereur de France, mais il sera juste que celui-ci se comporte en véritable amy ; nous avons à la Porte des ambassadeurs et des représentants d'autres empereurs, roys et princes sans avoir occasion de nous en plaindre et tous les jours, il s'en présente contre les Français, nous n'avons jamais estés les armes à la main les combattre, nous n'allons pas secourir leurs ennemys, cependant vous sçavez, Monsieur l'ambassadeur, que Candie ne se maintient que par le secours des Français ; tous leurs vaisseaux, et mesme leur argent, sont français, et les vaisseaux français que nous nous employons de foy et par bonne amitié en les bien payant pour porter les soldats en Candie, se vont rendre à eux [les Vénitiens], et aux Maltais<sup>25</sup> [...].

Si les relations franco-turques entrèrent dans une nouvelle ère après la prise de Candie, elles ne furent pas nécessairement idylliques en Méditerranée : les frictions continueront tout au long du dernier quart du xviii<sup>e</sup> siècle. La sécurité de la navigation en Méditerranée était loin d'être assurée : les corsaires maghrébins n'acceptaient l'autorité du sultan lointain que lorsqu'elle les arrangeait ; le sultan à son tour les utilisait comme une épée de Damoclès pour faire pression sur le monde chrétien. Aussi la série de conflits graves, survenue de 1681 à 1688 entre la France et les provinces ottomanes d'Afrique du nord, n'est-elle pas un hasard : elle a un rapport direct avec l'échec devant Vienne et avec les nombreuses autres défaites ottomanes face à la Sainte Ligue à laquelle Venise adhéra en 1684. Tout en restant l'alliée de la Porte, la France avait les mains libres pour intimider la Méditerranée ottomane, voire affaiblir les liaisons de celle-ci avec Istanbul ; c'était aussi une manière bien moins risquée de prendre part au dépeçage en cours.

Durant la guerre de Hollande (1672-1678), les relations entre les deux pays ne souffrirent pas de difficultés particulières. Non seulement les capitulations furent renouvelées en 1673, mais de plus l'ambassadeur

25 AMAE, CP, Turquie, vol. 9, f<sup>o</sup> 170, 17 avril 1669, lettre de La Haye à Lionne.

Nointel (en poste de 1670 à 1679) tenta de servir d'intermédiaire pour le traité de Zorawno (27 octobre 1676) entre la Pologne et la Porte. Le long voyage qu'il put réaliser à travers les provinces proche-orientales ottomanes montre également sa position assez confortable, en tout cas sans aucune comparaison possible avec celle de ses prédécesseurs.

Toutefois, la France, sortie victorieuse de la guerre hollandaise, renouvela sa flotte et fit une démonstration en Méditerranée et au cœur de la mer Égée. En juin 1681, l'amiral Abraham Duquesne viendra avec huit vaisseaux bombarder l'île de Chio, sous prétexte de poursuivre les navires tripolitains qui avaient arraisonné quelques bateaux français. La petite flotte française détruisit un grand nombre d'habitations et la mosquée. L'attitude de Duquesne créa l'émoi aussi bien à Istanbul qu'à Paris. Il fallut envoyer le grand amiral ottoman, Mustafa Pacha de Bozok, avec une flotte d'une cinquantaine de navires pour obtenir réparation. Au cours des négociations pour l'indemnisation des victimes, l'ambassadeur Guilleragues fut même un temps jeté en prison. Cependant, si le différend avec Tripoli fut réglé à l'amiable, l'Algérie déclara la guerre à la France (18 octobre 1681). La flotte française, composée de 32 navires plus ou moins importants reprenait la mer le 23 juillet, toujours sous le commandement de Duquesne, bombardra durant un mois et demi la ville d'Alger, mais sans résultat concret. L'année suivante, il revint avec des effectifs beaucoup plus importants (117 navires) et, le 26 juin 1683, il commença à bombarder la ville si violemment que le dey Baba Hasan fut obligé de demander l'ouverture des pourparlers. Selon le traité signé, 546 prisonniers français furent rendus à la France, ce qui coûta la vie au dey : Mezamorta (Mezzo-morto) Hüseyin Pacha<sup>26</sup> le fit exécuter et annula le traité en question. Au cours de la bataille reprise, le consul P. Levacher et 16 autres français furent tués, mais les Algériens, et du même coup le sultan, furent contraints de signer un traité, le 25 avril 1684, par lequel ils reconnaissaient la souveraineté française sur La Calle, Bougie, Collo, Bône et Djidjelli. Au cours des années suivantes, la Libye (juin 1685), de nouveau l'Algérie (juin 1688) et la Tunisie (1728), seront bombardées par la flotte française, bombardements qui annonceront la colonisation du XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>26</sup> Hüseyin Pacha (†1701), gouverneur d'Algérie (1683), fut nommé deux fois grand-amiral de la flotte (1690, 1695-1701). Il remporta plusieurs batailles devant les Vénitiens.

## SAINT-GOTTHARD : UNE BATAILLE FRANCO-TURQUE ?

Durant la guerre de Trente Ans, les Ottomans étaient occupés essentiellement à régler les problèmes des frontières orientales, avec l'Iran et endiguer l'avancée des Safavides en Irak. Après la signature du traité de Kasr-i Chirîn en 1639, ils purent se tourner vers l'ouest et le nord. Contre la menace de plus en plus grande des États du nord (l'Autriche, la Hongrie, la Pologne et la Russie), il était nécessaire de consolider les États vassaux dans cette région : la Crimée, la Moldavie, la Valachie et la Transylvanie. Par ailleurs, la pression des Cosaques du Don et d'Ukraine sur l'Empire ottoman, et même leur descente jusqu'à Istanbul, comme les velléités d'indépendance de la Transylvanie, admise à participer aux travaux de la paix de Westphalie, donnaient de sérieuses inquiétudes à la Porte. Les tentatives de Georges II Rakóczi, roi de Transylvanie depuis la mort de son père, le 11 octobre 1648, pour constituer une fédération comprenant La Moldavie, la Valachie, la Suède et la Pologne, augmentent ces inquiétudes. Quelques mois après l'arrivée au pouvoir de Köprülü Mehmed Pacha, Georges II Rakóczi s'empare de Cracovie (7 avril 1657) et opère sa jonction avec l'armée de Charles X, roi de Suède. Aussi, dès que le grand-vizir lève le blocus vénitien des Dardanelles, il s'attèle à résoudre le problème transylvanien, au lieu d'aller en Crète : de 1657 à 1664, c'est-à-dire jusqu'à la trêve de Vasvar, les principaux objectifs politiques de l'Empire ottoman furent d'empêcher la création d'un royaume fort dans cette région, d'obtenir la suppression des liaisons frontalières entre la Transylvanie et l'Autriche et la neutralisation des Cosaques. Dès juillet 1657 (bataille de Trembowla), sur les ordres de Mehmed IV, le khan de Crimée chassait Rakóczi, qui pour sauver son titre et son pouvoir s'allia à l'empereur Léopold I<sup>er</sup>, qui tenta en vain d'occuper la Transylvanie. Mais l'intervention de l'Empire germanique dans les affaires d'un État vassal du sultan fut considérée comme un *casus belli*.

De son côté, libérée des contraintes après la paix des Pyrénées, la France joua un rôle déterminant dans la paix du Nord (1660), établit une hégémonie sur la Ligue du Rhin, mais ses relations avec l'Empire étaient loin d'être normalisées : de 1660 à 1664 il n'y a même pas d'ambassadeur français à Vienne. Le jeune roi de France montrait une grande condescendance pour les Habsbourg dont la puissance était amoindrie. Après la mort de Rakóczi (7 juin 1660), le conflit entre Ottomans et Autrichiens était bien engagé. Un nouveau pachalik d'Oradea (Nagyvarad) fut instauré par la Porte. Mais c'est la capitulation d'Ersekujvar (Uyvar / Nové Zamky en Slovaquie / Neuhäusel) en 1663 qui provoqua une grande inquiétude à Vienne et en Europe en général : cette conquête constituait

la modification de frontière la plus importante depuis le traité de Zitatorok en 1606 avec l'Autriche. Les églises allemandes sonnaient les « cloches des Turcs », car on retrouva la situation de 1529. Le grand-vizir Fazil Ahmed Pacha se préparait à une expédition « allemande », autrement dit, l'un de ses objectifs étaient probablement Vienne. Léopold I<sup>er</sup>, tout en organisant la défense des pays héréditaires, demanda avec l'appui du pape l'aide du monde chrétien. Le problème de la France et maintenant celui de Louis XIV posait toujours le même dilemme : fallait-il aider le rival séculaire au nom de la solidarité chrétienne, ou continuer l'alliance avec le sultan ottoman pour préserver les intérêts économiques, religieux et politiques français ? De toute façon les relations entre les deux pays étaient mauvaises à cause de la Crète, et l'on choisit donc une voie intermédiaire pour remplir un triple objectif : il ne fallait pas entrer dans une alliance militaire ferme avec l'empereur, qui lui donnerait une victoire éclatante ; il fallait aussi apporter une aide suffisante pour être reconnu par les électeurs allemands, par le pape et par le monde catholique en général comme « le sauveur de l'Empire » ; enfin, en contribuant éventuellement à une victoire militaire de l'Empire, on pouvait donner « une leçon » au sultan qui, à Istanbul, jetait les ambassadeurs français en prison, permettait des avanies à la « nation » française, et privilégiait de plus en plus les Britanniques et les Hollandais dans le commerce international. Le roi envoya donc un contingent d'environ 6 000 hommes sous le commandement de bons officiers. Le contingent était dirigé par Jean de Coligny (1617-1686), comte de Saligny, un ancien frondeur protégé par Louvois. On peut suivre d'assez près le déroulement de cette bataille au bord de la Raba, qui s'est soldée par une défaite des Turcs, grâce à trois sources : « la relation de campagne » de La Feuillade<sup>27</sup>, le récit d'Evliyâ Tchélébi, voyageur ottoman<sup>28</sup> et les « mémoires » du Feld-maréchal Montecuccoli, commandant en chef des armées alliées<sup>29</sup>.

Le roi suivit cette campagne avec beaucoup d'intérêt. Il fit même frapper une médaille à cette occasion. Les Français déclarèrent partout à juste titre que leur part était décisive dans la victoire des alliés : en tout cas, les nombreux documents dans les archives vont dans ce sens-là. Dans son rapport, Coligny n'hésite pas à déclarer que « les Français ont

27 BnF, Ms Fr 4151. « Relation de la campagne de Hongrie en 1664... ». Par ailleurs, BnF, Ms Fr 18 996 et sa forme publiée : *Recueil historique contenant diverses pièces curieuses de ce temps*, Koln, 1666.

28 F. Bilici, *Evliyâ Tchélébi, la guerre des Turcs...*, op. cit., p. 37-40, 127-162, 288-295.

29 Pour ces sources, mais aussi pour les détails concernant cette bataille, voir Paul Mesnier, *La Participation des troupes françaises à la campagne de Hongrie de 1664 contre les Ottomans : la bataille de Saint-Gotthard, 1<sup>er</sup> août 1664*, 2001 (mémoire de maîtrise inédit, sous la direction de Jean-Pierre Bois à l'Université de Nantes).

sauvé l'Empire ». Ils accusèrent par ailleurs Montecuccoli de ne pas avoir poursuivi l'armée turque en traversant la rivière et d'avoir privé l'armée française de nourriture nécessaire.

Depuis le début de la guerre austro-turque, les journaux français regorgeaient d'articles anti-turcs et pro-hongrois (surtout pour faire l'éloge du général et poète Nicolas Zrinyi<sup>30</sup>). Mais cette contribution française à la bataille de Saint-Gothard devint assez rapidement, surtout aux yeux de l'Église et de certains intellectuels, une sorte de guerre sainte contre les infidèles. J. de La Forge, qui écrivit son poème à la gloire de la « Hongrie sauvée », appelait le roi de France à sauver les Lieux Saints ; dans un autre poème, on appelait le roi à organiser une guerre de croisade et à conquérir Constantinople<sup>31</sup>.

Le traité signé à Vasvar en faveur de l'Empire ottoman ne satisfaisait ni l'opinion française, ni les Hongrois. Les Français instrumentalisèrent donc ce traité contre les Habsbourg et ils obtinrent un certain succès dans le travail d'hostilité des Hongrois contre l'Autriche : Nicolas Zrinyi qui écrivit une lettre de félicitation à Coligny après la victoire de Saint-Gothard, y exprimait ses sentiments contre les Allemands et, probablement pour flatter Louis XIV, déclarait qu'« en Allemagne, le seul souverain qui puisse assurer l'équilibre est le roi de France »<sup>32</sup>. Avec le traité de Vasvar, la Hongrie et la Transylvanie perdaient plusieurs villes importantes, en revanche il permettait à Léopold I<sup>er</sup> d'avoir une domination quasi absolue sur le reste de la Hongrie. Pour les Ottomans, qui désormais pouvaient s'occuper à loisir de la Crète et de la Pologne, ce traité était naturellement un succès.

## L'APAISEMENT

Pendant les liens tendus entre la France et l'Empire ottoman durèrent jusqu'en 1669. À la suite du rappel de l'ambassadeur Denis de La Haye, Mehmed IV dépêcha à Paris Süleyman Aga, un *mütefferrika* qui avait pour mission d'améliorer les rapports franco-turcs et d'accompagner le nouvel ambassadeur français. Toutes les conditions n'étaient pas réunies pour espérer un succès réel d'une telle ambassade turque, mais l'événement était si rare qu'il méritait qu'on lui attachât un grand intérêt.

30 Pour ces écrits, voir Béla Köpeczi, *Hongrois et Français : de Louis XIV à la Révolution française*, Paris, CNRS Éditions, Paris, 1983.

31 *Ibid.*, p. 20-21.

32 Ioan Hudita, *Répertoire des documents concernant les relations diplomatiques entre la France et la Transylvanie au xvii<sup>e</sup> siècle*, Paris, J. Gamber, 1926, p. 127.

Or cette ambassade, un compromis trouvé par l'ambassadeur français Denis de La Haye pour compenser l'échec de sa mission, fut plutôt un échec. Süleyman Aga sera l'une des victimes de la mauvaise humeur dans les rapports franco-turcs. Alors qu'il n'avait pas le titre d'ambassadeur (*elçi*), il voulut être traité comme tel et reçu par le roi avec tous les égards dus à ce rang. Au cours de la présentation de la lettre du sultan, sous prétexte que le roi ne s'était pas levé pour recevoir celle-ci, Süleyman Aga montra publiquement son mécontentement, ce qui le discrédita définitivement et il passa le reste de son séjour à Paris sous une étroite surveillance. Ainsi, si cette ambassade turque se solda par un fiasco, celui-ci est dû essentiellement par l'envoi à Paris de cette ambassade, sans que la France l'ait véritablement désirée, et au comportement excessif de Süleyman Aga. Le marquis de Nointel souffrit donc dans un premier temps des conséquences de l'attitude française à l'égard de Süleyman Aga. Il établit cependant suffisamment de bons contacts à Istanbul pour réussir sa mission.

L'ambassadeur avait également pour tâche de trouver un terrain d'entente entre la Pologne et la Porte, et par la même occasion d'attirer des incursions turques contre l'Autriche. Aussi, en 1676, Pomponne, le ministre chargé des affaires étrangères recommanda-t-il à Nointel de travailler à la paix de Pologne pour parvenir au double résultat d'une médiation française :

En l'état où sont aujourd'hui les affaires générales, cette paix, bien que dans des pays si éloignés, serait d'un intérêt extrême à Sa Majesté ; elle pourroit tourner en sa faveur deux puissances si considérables : la Pologne, par les assistances qu'elle seroit capable de donner à Sa Majesté ; la Porte, par la guerre qu'elle pourroit porter en Hongrie ; c'est en trop pour vous inviter à continuer les soins que vous avez déjà donné sur cette affaire<sup>33</sup>.

Mais dans la paix signée entre la Pologne et la Porte, la part de Nointel était insignifiante, car, avant même que l'ambassadeur ait pu se faire entendre par le grand-vizir, la paix était signée.

Ainsi, malgré les nombreux incidents qui entamèrent sérieusement les relations franco-turques dans les années antérieures à 1683, il semble que ces relations, surtout sur le plan commercial, mais aussi sur le plan diplomatique, aient enregistré un redressement inespéré. D'abord, la lutte française contre les Barbaresques porta ses fruits ; ensuite, le contentieux de Chio put être réglé ; enfin, et surtout, la guerre entreprise par l'Empire ottoman contre Vienne et la défaite qui s'en suivit poussa la Porte vers une alliance plus étroite, dans l'espoir que Louis XIV entreprenne quelques

33 Pomponne à Nointel, 3 février 1676, lettre citée par Albert Vandal, *Louis XIV et l'Égypte*, Paris, A. Picard, 1889, p. 183.

actions du côté du Rhin, ou du moins qu'il reste neutre. Les Français purent également profiter de la situation de guerre entre la Porte et Venise en Méditerranée, soit pour acheter et vendre des marchandises dans le Levant, soit tout simplement, pour prêter leur bannière aux marchands et patrons vénitiens.

Or la situation de l'Empire ottoman changera considérablement dans ce dernier quart du siècle, allant de défaite en défaite devant les alliées et le siècle se terminera par ce que l'on pourrait appeler le début de la question d'Orient.

### PRÉMICES DE LA QUESTION D'ORIENT

Louis XIV garda une neutralité bienveillante pendant le siège de Vienne<sup>34</sup>. Bienveillante, car le roi accorda une trêve à l'Empire en levant le siège de la place de Luxembourg : « Des motifs religieux évidents retenaient le roi dans un moment où la menace des armées ottomanes tenait la Chrétienté en suspens »<sup>35</sup>. Cependant, une fois le danger turc sur Vienne écarté, Louis XIV reprit, d'un côté, le siège du Luxembourg et, de l'autre, il commença à ravager les Flandres espagnoles, si bien que le roi d'Espagne lui déclara la guerre, le 26 octobre 1683. Désormais les deux pays, la France et l'Empire ottoman étaient en guerre : le premier contre les Pays-Bas espagnols jusqu'à la trêve de Ratisbonne (15 août 1684), et le second d'abord contre l'Empire, bientôt contre la Sainte-Ligue (constituée à Linz le 5 mars 1684 entre l'Empereur, le Pape, Venise et la Pologne et à partir du 6 mars 1686, la Russie). La France avait tout intérêt à ce que la Porte poursuive les hostilités aussi longtemps que possible contre les Habsbourg, même si le discours officiel continuait à évoquer auprès du pape, mais aussi auprès des cours européennes « l'ennemi commun », qui était naturellement la Porte, sans aucun engagement officiel de participer à une guerre de croisade contre Constantinople. À cet égard, l'analyse de la politique ottomane de la France que faisait, en 1684, l'ambassadeur vénitien Venier auprès de Louis XIV, restera fondamentalement valable jusqu'au traité de Karlowitz de 1699 :

Ici je me trouve dans le devoir de répercuter un jugement établi chez beaucoup, à savoir que l'entente entre cette Couronne et la Porte est profondément enracinée et que les troubles fomentés en Allemagne, l'argent donné à Teckeli (Tökeli) et les insultes faites aux Génois sont les plus évidentes preuves qui

34 Voir Lucien Bély, *Les Relations internationales en Europe aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles*, Paris, PUF, 1992, p. 279.

35 Charles Boutant, *L'Europe au grand tournant des années 1680*, Paris, SEDES, 1985, p. 84-85.

puissent se donner de la parfaite amitié et du service qu'on cherche à rendre aux Turcs pour obtenir en échange le maintien de la grande guerre en Hongrie, où il importe à cette Cour de tenir l'Empereur diverti<sup>36</sup>.

58

Entre-temps, compte tenu des conquêtes fulgurantes des coalisés dans les Balkans comme en Méditerranée et pour se tenir prêt en cas d'une attaque générale contre la capitale ottomane, les autorités françaises et surtout Seignelay, secrétaire d'État à la Marine firent préparer des études et plans de débarquement et de partage de l'Empire ottoman. Beaucoup plus précis que les projets de Sully, du Père Joseph, de Charles de Nevers, de Savary de Brèves, de Leibniz, de Jean Coppin ou de La Croix, le plan de conquête de Constantinople imaginé par Gravier d'Ortières est une véritable « feuille de route » française en cas de nécessité<sup>37</sup>. La parution d'un certain nombre d'ouvrages au cours de cette période, notamment celui de Du Vignau, ancien secrétaire-interprète de l'expédition de Duquesne contre Alger en 1682, intitulé *L'État présent de la puissance ottomane*<sup>38</sup>, ou encore les travaux de La Croix<sup>39</sup>, ancien secrétaire-interprète de l'ambassade de France à Istanbul, montrent à l'évidence la situation particulièrement délicate de l'Empire ottoman sur tous les fronts, mais surtout les espoirs que cela suscite chez certaines élites françaises.

Sans aller jusqu'à prêter l'oreille à ces chants de sirènes, le roi de France se contentait de suivre les échecs successifs des Ottomans en Hongrie et Grèce. En dépit des demandes parfois expresses des dirigeants ottomans, rien ne venait perturber la neutralité des Français, qui avaient tout intérêt à ce que le conflit se poursuive, car, conformément aux résolutions de la

36 BnF, Ms italiens 1895, f° 491, lettre de G. Venier du 14 juin 1684, citée par Emmanuel Caron, dans *Les Relations franco-ottomanes à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle*, p. 21, thèse inédite, Université Paris-Sorbonne, 1998, qui m'a été fort aimablement communiquée par l'auteur. Je l'en remercie vivement. Voir aussi l'excellent site internet de l'auteur : <http://pagesperso-orange.fr/emmanuel.caron>.

37 F. Bilici, *Louis XIV et son projet de conquête d'Istanbul*, op. cit., p. 49-113.

38 Des Joanots du Vignau, *L'État présent de la puissance ottomane, avec les causes de son accroissement et celles de sa décadence*, Paris, D. Hortemels, 1687, chap. IV : « *Contenant les causes de la décadence de la puissance ottomane, avec la description du passage des Dardanelles et une relation sur la facilité qu'auoient les Princes Chrétiens de reprendre Constantinople, selon une prophétie des Turcs mesmes* ».

39 Le projet de De La Croix est aussi intitulé « État présent au juste de l'Empire othoman ». Il est inséré dans la chronologie de la correspondance diplomatique de 1688, mais date en réalité du début de 1686 : AMAE, CP, Turquie, supplément, vol. 6, f° 248-267. Pour les autres ouvrages de De La Croix voir : Paul Se, « Sur deux orientalistes français du XVII<sup>e</sup> siècle : F. Pétits de La Croix et le sieur de La Croix », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n° 25-26, septembre 1978, p. 89-117.

Ligue d'Augsbourg (9 juillet 1686), la fin de la guerre contre les Turcs devait entraîner le commencement des hostilités contre la France.

Beaucoup ont vu une concordance évidente entre le déclenchement des hostilités par Louis XIV sur le Rhin, le 20 août 1688, et l'essoufflement des armées ottomanes sur tous les fronts : Belgrade, la ville principale des Balkans était prise (6 septembre 1688), la Porte était sur le point de signer la paix avec les coalisés, et le roi voulait éviter cette éventualité en faisant diversion en Europe, au moment où l'on parlait de la prise de Constantinople par les Impériaux, une hypothèse insupportable pour la cour de France. Du même coup, Louis XIV s'attirait les foudres de tous ses opposants en Europe chrétienne, qui l'accusaient d'avoir sauvé les Turcs d'une défaite irréversible. L'un des motifs de la déclaration de guerre de l'Espagne à la France, en mai 1689, était aussi que les ministres français avaient empêché « la conclusion de la paix entre Sa Majesté Impériale, ses Hauts Alliés et la Porte Ottomane »<sup>40</sup>.

Aussi, pour la première fois depuis François I<sup>er</sup> et Soliman le Magnifique, l'alliance franco-turque revêtait-elle de nouveau un sens, ce qui permettait à la France de résister mieux aux diverses coalitions, et à l'Empire ottoman d'atténuer les catastrophes, en récupérant Belgrade et les villes du Kosovo. Cependant, à la suite du traité de Ryswick (septembre-octobre 1697), et contre toutes les attentes de l'Empire ottoman, Louis XIV laissait encore une fois la Porte seule face à ses adversaires. Les trésors d'imagination déployés par l'ambassadeur Ferriol ne suffirent pas pour persuader Mustafa II et son grand-vizir Amca-zâde Hüseyin Pacha (ministère : septembre 1697-septembre 1702) de poursuivre la guerre, et le traité de paix fut signé à Karlowitz (26 janvier 1699) grâce à la médiation de la Grande-Bretagne et de la Hollande<sup>41</sup>.

## EN GUISE DE CONCLUSION

Les relations franco-ottomanes suivirent une ligne irrégulière sur variations de discours « alliance » et « conflits », mais en aucun cas, les pays n'allèrent jusqu'à rompre leurs relations diplomatiques, encore moins leurs

40 Jean Dumont, *Corps universel diplomatique du droit des gens, contenant un recueil des traités*, Amsterdam, Chez P. Brunel, R. et G. Wetstein, éd. G. Smith, Henri Waesberge et Z. Chatelain. A La Haye, Chez P. Husson et Charles Levier, 1731, t. VII, p. 226.

41 Pour tous les détails de ce traité voir : Joseph Freiherr von Hammer-Purgstall, *Histoire de l'Empire ottoman* (trad. de l'allemand), Paris, Bellizard, Barthès, Dufour et Lowel, 1838, t. XII, p. 448-474 ; voir aussi İsmail Hakkı Uzunçarşılı, *Osmanlı Tarihi*, vol. III/1 (3<sup>e</sup> éd.), Ankara, Türk Tarih Kurumu, 1983, p. 584-595.

échanges économiques, ni jusqu'à signer une alliance offensive et défensive en bonne et due forme, y compris durant la guerre la ligue d'Augsbourg.

Dans la période des trois derniers ambassadeurs français à la cour ottomane, Girardin, Castagneres et Ferriol, la France put obtenir de nombreux avantages par le biais des commandements et surtout par l'excellent réseau de relations et d'espionnage que Girardin mit en place. Le drogman principal, Alexandre Mavrocordato, fut pour ce dernier ambassadeur un allié incontournable qui lui fournissait préalablement toute information nécessaire à ses négociations. Girardin put ainsi réduire les droits de douane en Égypte de 30 % à 3 %, tout en obtenant la permission pour les navires français de transporter des denrées comme le blé, le riz et le café d'Alexandrie à Constantinople, et éventuellement d'en exporter vers la France. Les chargements nombreux, que les Français purent faire pendant la période de la ligue d'Augsbourg et pendant la crise de succession d'Espagne, témoignent de ce redressement.

Assurément, lors de la nomination de Girardin, la création de la Compagnie de la Méditerranée, en 1685, qui succédait à la Compagnie du Levant, ainsi que l'ouverture d'un consulat à Salonique, furent les deux leviers de ce redressement, même si les projets d'ouverture de la mer Noire et de la mer Rouge ne purent se réaliser. Alors que le commerce français dans les échelles ottomanes était tombé de 7 millions de livres en 1648 à 2,5 ou 3 millions en 1660, et à moins encore vers 1670, il remontait à 5,6 millions de livres entre 1684 et 1697, puis à 7 ou 8 millions entre 1687 et 1694, et il atteignait 11 millions à la toute fin du siècle<sup>42</sup>.

Assurément les études des relations entre l'Empire ottoman et la France ont besoin d'être renouvelées, notamment par la contribution des archives ottomanes, ce que nous n'avons pas fait pour ce travail. Nous ne connaissons que très partiellement la réaction des dirigeants ottomans devant les prises de positions françaises. Pour toutes les recherches dans ce domaine nous dépendons très largement de la correspondance des diplomates français. Même si nous savons que les archives ottomanes ne sont absolument pas comparables aux archives diplomatiques françaises, aussi bien en volume qu'en qualité, il est toujours intéressant d'y découvrir une allusion au type de relations que les Ottomans entretiennent avec la France au détour d'un firman ou d'un commandement obtenu par les ambassadeurs.

La mauvaise politique de la Porte, écrivait Voltaire, d'avoir toujours par vanité des ambassadeurs des princes chrétiens à Constantinople, et de ne

42 Robert Mantran, *Istanbul dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle*, Istanbul, Institut français d'Archéologie, 1962, p. 556.

pas entretenir un seul agent dans les cours chrétiennes, fait que ceux-ci pénétrèrent et conduisent quelquefois les résolutions les plus secrètes du sultan et que le divan est toujours dans une profonde ignorance de ce qui se passe publiquement chez les chrétiens<sup>43</sup>.

Aussi toutes les caractéristiques d'un type de relations inégales sont en place : l'interdépendance apparente entre deux pays fonctionne inexorablement en faveur de la France.

Pratiquement aucun ambassadeur turc n'ayant laissé de rapport de fin de mission avant 1721, c'est en vain que l'on cherche ces innombrables mémoires diplomatiques, commerciales, ethnologiques et archéologiques dont les archives françaises regorgent. L'information de la cour ottomane relative au monde occidental était essentiellement orale ; seule une infime partie de ces connaissances se révèle dans les archives dont nous disposons aujourd'hui et l'étude des relations entre la France du XVII<sup>e</sup> siècle et l'Empire ottoman oscille entre abondance d'un côté et rareté de l'autre.

43 Voltaire, *Histoire de Charles XII*, Leipzig, Bernard Tauchnitz, 1845, p. 167.



# LES ENVOYÉS OTTOMANS À LA COUR DE FRANCE : D'UNE PRÉSENCE CONTROVERSÉE À L'EXALTATION D'UNE ALLIANCE (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> SIÈCLES)

*Géraud Poumarède*  
Université Paris-Sorbonne

En 1483, Louis XI refuse de recevoir un envoyé que le sultan Bâyezîd II lui a adressé pour lui offrir son amitié et lui proposer un pacte d'union. Il semble que le souverain, alors sur le point d'expirer, ait craint qu'un contact avec l'Infidèle ne compromette le salut de son âme<sup>1</sup>. Deux siècles et demi plus tard, en 1741, un ambassadeur extraordinaire de la Porte, Sa'îd Efendi, qui déclare publiquement avoir « le cœur français », est accueilli par la cour avec le plus grand faste<sup>2</sup>. La multiplication des émissaires à destination de la France et l'évolution des conditions de leur réception dans un sens plus favorable sont des phénomènes qui accompagnent l'affirmation progressive de l'alliance turque à partir du xvi<sup>e</sup> siècle. Revenir sur ces missions permet d'éclairer sous un jour nouveau la signification et la portée de ce lien inédit scellé à l'orée de la période moderne.

## DES MISSIONS SOUS HAUTE SURVEILLANCE

Le rapprochement qui s'affirme, à partir du règne de François I<sup>er</sup>, entre la France et l'Empire ottoman suscite naturellement une intensification des relations entre ces deux puissances<sup>3</sup>. Des lettres sont échangées entre les souverains après la défaite de Pavie ; des émissaires français sont bientôt envoyés vers le sultan. Antonio Rincon, un Espagnol passé au service

1 Nicolas Vatin, « Une tentative manquée d'ouverture diplomatique : la lettre de créance d'un envoyé de Bajazet II auprès de Louis XI (1483) », dans *L'Empire ottoman, la République de Turquie et la France*, éd. Hâmit Batu et Jean-Louis Bacqué-Grammont, Istanbul, Isis, 1986, p. 1-13. Voir encore du même, « Les *Mémoires* de Comynnes et le voyage en France d'un ambassadeur de Bajazet II auprès de Louis XI en 1483 », *Mémoires de la Société d'histoire de Comines-Warneton et de la région*, 13 (1983), p. 75-81.

2 *Gazette de Hollande*, 12 décembre 1741.

3 Ion Ursu, *La Politique orientale de François I<sup>er</sup>*, Paris, Champion, 1908.

du roi, rencontre Soliman le Magnifique à deux reprises, à Belgrade, en 1529 et 1532<sup>4</sup>, puis un ambassadeur, Jean de La Forest, est envoyé à Constantinople en 1535<sup>5</sup>. Dans le même temps, des envoyés turcs se succèdent en France. Ils sont d'abord expédiés par Khayreddîn Pacha, dit Barberousse. Ce corsaire renégat, qui agit sous les ordres du sultan, s'est emparé du Peñon d'Alger en 1529, avant de prendre Tunis en 1534<sup>6</sup>.

En 1533, il dépêche vers le roi un premier serviteur. L'homme rencontre François I<sup>er</sup> au Puy, au mois de juillet<sup>7</sup>. À cette occasion, il libère une petite troupe d'esclaves français qui l'accompagnaient afin de complaire au monarque. Les liens tissés depuis plusieurs années se découvrent au grand jour. Le rapprochement devient spectaculaire : quelques mois plus tard, Soliman se déclare prêt à placer une partie de sa flotte sous le commandement des Français devant des ambassadeurs de Charles Quint qui s'en émeuvent<sup>8</sup>. Un autre envoyé de Barberousse débarque à Marseille en octobre 1534. Le roi a donné des ordres pour sa sécurité et celle de sa suite, si bien que les Turcs « anavan per villo commo si fosson en Constantinople », à en croire le témoignage du provençal Honorat de Valbelle qui continue : « Ès uno causo ben nouvello de veser los Turcos aisy, so que jamais non fou vist »<sup>9</sup>. La rencontre avec François I<sup>er</sup> a lieu en novembre, à Châtellerault, mais la petite délégation demeure ensuite à la cour qu'elle accompagne jusqu'à Paris, où elle pénètre un mois plus tard<sup>10</sup>. 1537 est une année d'intense activité diplomatique. Alors que la flotte ottomane se rassemble à Avlonya sur la côte adriatique, on négocie à Paris une jonction des galères françaises avec celles du sultan. Un nouvel émissaire turc arrive en février et demeure à la cour jusqu'au mois de juin, avant de repartir avec le baron de Saint-Blancard, qui est chargé du

4 Victor-Louis Bourrilly, « Antonio Rincon et la politique orientale de François I<sup>er</sup> (1522-1541) », *Revue historique*, 113 (1913), p. 64-83, 268-308.

5 *Idem*, « L'ambassade de La Forest et de Marillac à Constantinople (1535-1538) », *Revue historique*, 76 (1901), p. 297-328.

6 Sur Barberousse, voir Ernle Bradford, *The Sultan's admiral*, Londres, Hodder et Stoughton, 1969 et surtout Svat Soucek, « The rise of the Barbarossas in North Africa », *Archivum Ottomanicum*, 3 (1971), p. 238-250.

7 Ion Ursu, *La Politique orientale...*, *op. cit.*, p. 76-77.

8 Anton von Gevay, *Urkunden und Aktenstücke zur Geschichte der Verhältnisse zwischen Österreich, Ungern und der Pforte im XVI. und XVII. Jahrhundert*, t. V, Vienne, 1838, p. 26, cité par Gilles Veinstein, « Les campagnes navales franco-ottomanes en Méditerranée au XVI<sup>e</sup> siècle » dans *La France et la Méditerranée. Vingt-sept siècles d'interdépendance*, éd. par Irad Malkin, Leiden, E. J. Brill, 1990, p. 316, n. 12.

9 Victor-Louis Bourrilly et Lucien Gaillard (éd.), *Histoire journalière d'Honorat de Valbelle, 1498-1539. Journal d'un bourgeois de Marseille au temps de Louis XII et de François I<sup>er</sup>*, Paris, J. Laffitte, 1985.

10 Ludovic Lalanne (éd.), *Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François I<sup>er</sup>*, Paris, J. Renouard, 1854, p. 440.

commandement de l'escadre royale<sup>11</sup>. Il est cependant remplacé par un autre envoyé que François I<sup>er</sup> reçoit aussitôt. Le nonce apostolique Ferrerio déplore alors, « les larmes aux yeux », que cet « ambassadeur du Turc ait eu audience de Sa Majesté pontificalement, son turban en tête et revêtu d'une rouge livrée ». Quelques jours plus tard, le roi le voit à nouveau et Ferrerio, qui n'en est qu'au commencement de sa mission, se lamente cette fois de ce qu'il n'a toujours pas pu s'entretenir avec le monarque, soupçonnant qu'on lui refuse cette audience tant que le Turc est en France pour ne pas désobliger ce dernier<sup>12</sup>.

Il va de soi que cette présence ottomane et les relations qu'elle suggère mettent en ébullition le petit monde des ambassadeurs étrangers qui suivent la cour du Valois dans ses pérégrinations à travers le royaume. Les souverains occidentaux mobilisent leurs agents pour en savoir plus et prévenir les coups. Ceux-ci notent scrupuleusement les échanges de messagers français et turcs avec l'Orient ; ils cherchent à percer le secret des lettres qu'ils apportent ou qu'ils emmènent, des discussions qu'ils ont avec le roi ou ses ministres et des messages qu'ils transmettent à cette occasion. Dans la relation qu'il présente à son retour de charge en 1535, le Vénitien Marino Giustiniano se perd en conjectures sur le sens qu'il faut attribuer à la venue des émissaires de Barberousse en 1533 et 1534. C'est à ce moment, explique-t-il, que se serait « conclue l'intelligence entre eux, c'est-à-dire entre la France, le Turc et Barberousse », les Français obtenant une trêve pour trois ans<sup>13</sup>. Les mêmes épisodes n'échappent pas à la vigilance du représentant de Charles Quint, Guillaume Hannart, qui s'en inquiète auprès de son maître, tandis qu'en décembre 1535, l'empereur lui-même recommande à son ambassadeur de l'avertir des desseins des Français et des « termes qu'ils tiendront envers [le Turcq] et aussi quant à Barberousse »<sup>14</sup>. Les nonces apostoliques sont de même en état d'alerte. En février 1535, Rodolfo Pio di Carpi ne manque pas d'écrire en toute urgence à Rome pour y confirmer le départ imminent de La Forest pour Constantinople. Puis, en 1537, il observe les faits

11 Ion Ursu, *La Politique orientale...*, *op. cit.*, p. 100 ; Jean Lestocquoy (éd.), *Correspondance des nonces en France Carpi et Ferrerio, 1535-1540*, Rome, Presses de l'Université grégorienne, 1961, p. 238, Carpi à Ricalcato, Compiègne, 18 février 1537 : annonce de l'arrivée du Turc, qui a longtemps séjourné à Marseille.

12 *Ibid.*, p. 296, Ferrerio à Ricalcato, Paris, 24 juillet 1537. Voir encore *ibid.*, p. 297, le même au même, Paris, 27 juillet 1537 : François I<sup>er</sup> a reçu une nouvelle fois le Turc.

13 Eugenio Albèri (éd.), *Relazioni degli ambasciatori veneti al Senato*, série I, t. I, Firenze, Società editrice fiorentina, 1839, p. 166, relation de Marino Giustiniano, 1535 : « *Fu conclusa l'intelligenza fra loro, cioè Francia, Turco e Barbarossa, nella quale i Francesi patteggiavano tregua per tre anni* ».

14 Charles Weiss (éd.), *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. II, Paris, Imprimerie royale, 1841, p. 278, Charles Quint à Hannart, 7 décembre 1534.

et gestes de l'envoyé ottoman à la cour, avant de passer la main à son successeur Ferrerio<sup>15</sup>. À son tour, le Vénitien Matteo Dandolo aimerait bien savoir ce que cache la venue de Rincon à Blois, en mars 1541 ; il retarde même de quelques jours l'expédition de sa dépêche dans l'espoir de le découvrir. Peine perdue toutefois, car, écrit-il, « jamais aucune chose ne s'est passée si secrètement », le roi ayant « toujours tenu ses conseils en très grand secret »<sup>16</sup>. Le même Dandolo se plaint encore dans sa relation de 1542 de n'avoir pu se procurer aucune information certaine sur les négociations les plus importantes, comme sur les plus triviales, « à cause du grand secret que Sa Majesté a toujours fait observer et qu'elle continue d'imposer », s'efforçant pour mieux le garantir « d'éloigner le plus possible de sa personne les ambassadeurs » étrangers<sup>17</sup>.

66

Un voile presque impénétrable s'étend donc sur l'activité diplomatique du souverain dans ces premiers moments de l'alliance turque. S'il est impossible à François I<sup>er</sup> de masquer les continuelles aller et venues d'émissaires entre la cour et l'Orient, il choisit en revanche de recevoir les envoyés turcs et ses propres agents en petit comité, sans formalités particulières, pour mieux garantir le secret des tractations. Cette exigence s'explique d'abord par la tournure militaire du rapprochement franco-ottoman. Ouvertement dirigé contre l'empereur, il débouche sur une série d'opérations maritimes conjointes qui se prolongent sous le règne de Henri II, à la faveur de la lutte qui l'oppose à Philippe II. À huit reprises, entre 1535 et 1558, le sultan fait sortir ses navires à la demande des Valois ; cinq fois, des bâtiments turcs et français combattent côte à côte<sup>18</sup>. S'il ne faut pas surestimer l'impact de ces expéditions sur le cours de la guerre, François I<sup>er</sup> et Henri II n'y trouvent pas moins doublement leur compte : en stimulant comme ils le font les descentes turques en Méditerranée, ils obligent les Habsbourg et leurs alliés à un effort de guerre supplémentaire pour se préserver de la menace ; parallèlement, ils trouvent dans le soutien

15 Jean Lestocquoy (éd.), *Correspondance... Carpi et Ferrerio*, op. cit., p. 238, Carpi à Ricalcato, Compiègne, 18 février 1537 ; *ibid.*, p. 296-297, Ferrerio à Ricalcato, Paris, 24 et 27 juillet 1537.

16 ASVe, Archivio Proprio, Francia, filza 3, fol. 28, Matteo Dandolo au Sénat, Blois, 28 mars 1541.

17 Eugenio Albèri (éd.), *Relazioni degli ambasciatori...*, op. cit., série I, t. IV, Florence, 1860, p. 50, relation de Matteo Dandolo, 1542 : « Non solo non ho potuto aver notizia degli importantissimi, ma nè anco dei lievi negozi con fondamento, per la gran segretezza che di continuo ha fatto e fa osservare la maestà sua, che per bene ottenerla fa stare gli oratori lontani da sè più che può ».

18 Voir à ce propos Jean Bérenger, « La collaboration militaire franco-ottomane à l'époque de la Renaissance », *Revue internationale d'histoire militaire*, 68 (1987), p. 51-66 ; Gilles Veinstein, « Les campagnes navales franco-ottomanes... », art. cit., p. 311-334.

naval de la Porte un indispensable complément qui leur permet d'aligner sur mer des forces comparables à celle des Impériaux. Sans déboucher sur de véritables succès, la coopération avec Soliman se révèle donc précieuse, parce qu'elle empêche ainsi Charles Quint, puis Philippe II, de tirer profit de leur supériorité maritime. La discrétion s'impose par conséquent pour préserver l'effet de surprise de ces campagnes négociées entre la France et Constantinople, mais elle se justifie aussi en raison du tollé déclenché en Chrétienté par cette liaison jugée contre nature.

L'engagement de François I<sup>er</sup> au côté du sultan a tôt fait de scandaliser la papauté. Les nonces en poste à la cour lui en font régulièrement le reproche amer et les instructions remises à Ferrerio le 20 juin 1537 sont très claires sur ce point. Il est désormais grand temps, y lit-on, que le monarque « se libère de l'accusation qui lui est faite de s'être confédéré avec le Turc, laquelle est largement divulguée, bien que Sa Sainteté, naturellement, ne l'ait jamais crue, ni ne la croit jusqu'à ce jour, parce qu'il lui paraît presque impossible qu'un roi si chrétien tombe dans une erreur si évidente et parce que se serait donner trop de réputation à son adversaire, si celui-ci l'avait conduit à se liguier avec les Infidèles pour se venger de lui »<sup>19</sup>. La propagande impériale surtout s'empare du thème. Pamphlets et libelles dénonçant l'attitude de la France se multiplient. Ils sont recueillis dans un petit volume, publié à Anvers en juin 1536, qui désigne François I<sup>er</sup> comme le principal responsable des attaques ottomanes contre la chrétienté<sup>20</sup>. L'empereur lui-même mobilise sa diplomatie autour de cet argument. À l'été 1536, il charge Ascanio Colonna d'accomplir un tour d'Italie pour exposer « aux princes et potentats » de la péninsule les raisons qui viennent de le pousser à reprendre la guerre contre le Valois. Colonna doit insister particulièrement sur la menace ottomane et souligner « que le roy de France indubitablement s'estoit uny et allié avecques iceluy Turc et qu'il en avoit osté le masque et cessé toutes dissimulations, car ouvertement il le sermonnoit et pressoit de descendre »<sup>21</sup>.

Très vite, les effets désastreux de ces discours se font partout sentir. Dans une lettre ouverte aux « princes, villes et autres estatz d'Allemagne », en date du 1<sup>er</sup> février 1535, François I<sup>er</sup> s'indigne contre « ceux qui,

19 Jean Lestocquoy (éd.), *Correspondance... Carpi et Ferrerio, op. cit.*, p. 278, Instructions données à Ferrerio, Rome, 20 juin 1537.

20 *Recueil d'aucunes lectres et escriptures par lesquelles se comprend la vérité des choses passées entre la Magesté de l'Empereur, Charles cinquiesme, et François, roy de France, premier de ce nom...*, Anvers, Vve M. Lempereur, 1536.

21 Victor-Louis Bourrilly et Fleury Vindry (éd.), *Mémoires de Martin et Guillaume du Bellay*, t. III, Paris, Renouard, 1919, p. 235-242. Sur le séjour de Colonna à Rome, voir Carlo Capasso, *La Política di papa Paolo III e l'Italia*, t. I, Camerino, Tipografia Savini, 1901, p. 207-210.

aujourd'huy [...] s'en vont par toutes assemblées et banquetz, tavernant mon honneur et abusant de mon nom en paroles indeuës », tandis que l'année suivante, Guillaume du Bellay, envoyé outre-Rhin pour une mission d'explication, y trouve « les choses si aigries contre le roy que, par certaines expériences, il cogneut que non sans cause se vantoient les Impériaux d'y avoir tellement brouillé led. Seigneur que, de ecclésiastiques ne des protestants, il nen tireroit plus de lansquenets ». De même, alors qu'en juin 1537, on apprend à Rome que le secrétaire de Jean de La Forest est passé par Venise avec des plis urgents pour François I<sup>er</sup>, le représentant du roi auprès du pape constate : « Dieu sçait si là-dessus les Impériaux espargnent leurs calumnies envers le roy, cryans partout qu'il a confédération avec led. Turcq, duquel toute cette cour est en merueilleuse peur, et mesmes nostre Saint Père, qui ne laisse néantmoins à asseurer qu'il ne partira de ceste ville »<sup>22</sup>.

Face à ce déferlement de critiques, les Français sont partagés entre des attitudes contradictoires. Ils sont ainsi tentés de rejeter tous les torts sur Charles Quint. Devant Rodolfo Pio di Carpi, François I<sup>er</sup> s'emporte et en appelle au pape : « Que Sa Sainteté, qui est le père commun et qui connaît la justice, fasse en sorte qu'on lui rende son bien », ce Milanais que Charles Quint s'ingénie à conserver, car « une fois cela accompli, le monde entier le verrait conclure la paix et entreprendre contre le Turc ce qui se doit d'un roi de France »<sup>23</sup>. Quant à l'accusation faite au monarque d'attirer les Ottomans en Chrétienté, elle ne serait que mensonge : comme l'affirme Guillaume du Bellay dans un factum qu'il fait circuler pour défendre les positions françaises, la vérité serait plutôt que « le Turc est irrité contre l'empereur de ce que led. empereur a pris les armes contre luy, non pour augmentation de la religion, qui a esté la coutume des anciens empereurs, non pour deffendre le sien, qui est ordinaire à un chacun, [...] seulement meu de cupidité de gloire »<sup>24</sup>.

22 Lettre d'Hémarde de Denonville, évêque de Mâcon, à Jean du Bellay, Rome, 20 juin 1537, publiée par Ernest Charrière, *Négotiations de la France dans le Levant*, t. I, Paris, Imprimerie nationale, 1848, p. 331.

23 Jean Lestocquoy (éd.), *Correspondance... Carpi et Ferrerio*, op. cit., p. 241-242, Carpi à Ricalcato, Amiens, 12 mars 1537.

24 « Translation d'une lettre écrite à un Allemant sur les querelles et différens d'entre Charles cinquième empereur et le très chrestien roy de France, François premier de ce nom », dans *l'Épitomé de l'antiquité des Gaules et de France, par feu messire Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, chevalier de l'ordre du roy et son lieutenant général en Piedmont*, Paris, Vincent Sertenas, 1556, fol. 95<sup>r</sup>-v<sup>o</sup>. Avant de trouver place dans ce recueil, cette pièce avait été diffusée seule sous le titre *Double d'une lettre escripte par ung serviteur du roy tres chrestien à ung secrétaire alemant son amy, auquel il respond à sa demande sur les querelles et différens entre l'empereur et led. seigneur roy ; par laquelle il appert évidemment lequel des deux a esté aggresseur autant en la première qu'en la présente guerre*, s.l.n.d.,

Parallèlement à ces dénégations plus ou moins habiles, un discours de justification mieux argumenté se met progressivement en place. Dès 1535, le Vénitien Marino Giustiniano s'en fait l'écho dans sa relation d'ambassade et écrit à propos des Français : « Présentant de nombreux textes en leur faveur et réfutant ceux qui leur sont contraires, ils s'efforcent d'excuser cette intelligence, en disant qu'il est admis et permis à chacun, tant par la loi naturelle que par le droit canon, de se défendre quelle que soit la cause, et que par conséquent, il est honnête de solliciter l'aide de n'importe qui, et même des Infidèles »<sup>25</sup>. En outre, le roi lui-même justifie cette union, en évoquant « de nombreux princes chrétiens, qui entretiennent une trêve ou la paix [avec le sultan] », ou d'autres encore « qui ont envoyé des ambassadeurs au Turc lui-même pour les obtenir », mais auxquels elles ont été refusées<sup>26</sup>. Giustiniano esquisse parfaitement le double mouvement qui caractérise la défense de la politique royale : celle-ci se fonde sur la rhétorique de la juste guerre pour légitimer l'*impium foedus*, l'alliance avec les Infidèles, mais elle s'appuie aussi sur une collection d'exemples puisés dans l'histoire profane parfois la plus récente, comme dans l'histoire sainte, et notamment dans l'Ancien Testament, afin de prouver qu'en pratique ce genre d'unions a toujours existé sans être particulièrement condamné. Il en résulte une élaboration juridique originale et féconde que j'ai étudiée par ailleurs et sur laquelle je ne reviendrai pas ici<sup>27</sup>.

Si ce travail théorique exonère en droit la monarchie des attaques qu'on lui porte, il ne contribue que partiellement et lentement à résorber les difficultés et la gêne occasionnées par les controverses virulentes qui entourent l'instauration de liens resserrés avec l'Empire ottoman. D'emblée, les souverains français sont plus à l'aise pour négocier avec le sultan à Constantinople, qu'ils ne le sont pour recevoir des émissaires

in-8°. Il en existe une version latine publiée sous le titre « *Apologetica cuiusdam famae regiae studiosi epistola, qua de rebus inter Regem et Caesarem controversis ad interrogationem amici respondetur* », insérée dans les *Exemplaria literarum quibus et christianissimus Galliarum rex Franciscus ad adversariorum maledictis defenditur...*, Parisiis, ex officina Rob. Stephani, MDXXXVII, in-4°, p. 72-117.

- 25 Eugenio Albèri (éd.), *Relazioni degli ambasciatori...*, série I, t. I, *op. cit.*, p. 167, relation de Marino Giustiniano, 1535 : « *Si sforzano di scusare questa intelligenza dicendo, che ad ogniuno, per ogni ragione si naturale, come delli canonici, è ammesso e concesso in ogni causa la difensione, e per conseguente essere onesto torre ajuto da ogniuno, e da infideli ancora, aducendo molti testi in favor loro e risolvendo i contrarii* ».
- 26 *Ibid.*, p. 167-168 : « *E questa sua intelligenza il re cristianissimo fa onesta con l'esempio di molti principi cristiani, ch'hanno tregua e pace con lui; e d'altri ch'hanno mandato oratori al Turco istesso per averla, dal quale è stata rifiutata* ».
- 27 Sur les justifications apportées par les Français à l'alliance ottomane, voir Géraud Poumarède, « Justifier l'injustifiable : l'alliance turque au miroir de la chrétienté (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles) », *Revue d'histoire diplomatique*, 1997, p. 216-246.

turcs sur leur territoire. La nécessaire discrétion qui entoure la venue de ces envoyés s'impose durablement.

## UNE SUCCESSION D'ENVOYÉS

La prudence des premiers temps de l'alliance est encore la règle dans la seconde moitié du xvi<sup>e</sup> siècle, ou encore durant le règne d'Henri IV. Alors que la coopération militaire n'a pas vraiment de suites après 1560, l'alliance turque perdure, même si elle se relâche parfois et prend des formes nouvelles et moins spectaculaires<sup>28</sup>. La dimension politique et anti-espagnole de cette relation ne disparaît pas totalement. Au début des années 1580, par exemple, Henri III intervient auprès du sultan pour empêcher que les Ottomans ne renouvellent les trêves qu'ils ont conclues avec l'Espagne<sup>29</sup> ; de son côté, dans la lutte qu'il mène contre Philippe II, Henri IV caresse un moment le vain espoir d'obtenir à Constantinople l'expédition, « au prochain bon temps », d'une « grande armée » pour « entreprendre en Sicile ou ailleurs, ès terres et païs dud. Roy d'Espagne, où Sa Hautesse sçaura trop mieux juger, l'entreprise plus réussible et utile »<sup>30</sup>. Toutefois, les questions commerciales concurrencent désormais les enjeux politiques, tandis que le trafic s'est intensifié entre le royaume et le Levant. Les consulats français se multiplient le long du littoral ottoman et offrent autant de point d'ancrage aux négociants marseillais qui fréquentent la Méditerranée orientale. La présence régulière de représentants du roi à Constantinople est finalement le symbole de cette union devenue pérenne, même s'ils se révèlent parfois brouillons, intéressés et sans véritable talent. En retour, les sultans n'hésitent pas à l'occasion à expédier des émissaires à la cour.

Certes, le rythme de ces missions n'est en rien comparable au ballet incessant d'envoyés ottomans qui se succèdent à Venise. Entre 1560 et 1620, on n'en recense pas moins de 45 sur les bords de la lagune<sup>31</sup>, quand on n'en compte même pas une dizaine du côté français<sup>32</sup>. Les tâches qui

28 Michel Lesure, « Les relations franco-ottomanes à l'épreuve des guerres de religion (1560-1594) », dans *L'Empire ottoman, la République de Turquie...*, *op. cit.*, p. 37-57.

29 BnF, Ms fr., nouv. acq. 22048, fol. 33r<sup>o</sup>, Henri III à Germigny, Paris, 21 avril 1580.

30 BnF, Ms fr. 16146, fol. 13v<sup>o</sup>, instruction à François Savary de Brèves, camp de Champs, 30 septembre 1592.

31 Voir les listes dressées par Maria-Pia Pedani-Fabris, *In nome del Gran Signore. Inviati ottomani a Venezia dalla caduta di Costantinopoli alla guerra di Candia*, Venezia, Deputazione Editrice, 1994.

32 Jean-Louis Bacqué-Grammont, Sinan Kunteralp et Frédéric Hitzel, *Représentants permanents de la France en Turquie (1536 - 1991) et de la Turquie en France (1797 - 1991)*, [Varia Turcica, XXII/1,] Istanbul-Paris, Isis, 1991.

leur sont confiées sont néanmoins très semblables : certains effectuent une fonction purement protocolaire, à l'exemple d'Hassan Agha, qui arrive en 1581 pour inviter le roi aux fêtes que le sultan donnera en l'honneur de la circoncision de son fils ; d'autres apportent en France les capitulations que les sultans renouvellent après leur accession au trône, comme c'est le cas avec Ibrahim beg en 1569, Ali Agha en 1581 et Mustafâ Agha en 1597 ; quelques envoyés enfin sont chargés de négociations ponctuelles à la teneur très variée : en 1562, un émissaire est expédié pour obtenir le règlement de créances que des Juifs, protégés du sultan, ont en France ; en 1569, Mahmud beg est chargé de proposer au nom de Selîm II le mariage de Marguerite de Valois avec Sigismond de Transylvanie. Le caractère de ces émissaires est aussi similaire, à Venise comme en France. Il s'agit pour l'essentiel de petits officiers du sérail, recrutés dans l'entourage immédiat du sultan (*tchavuch*, *müteferrika*, *tchechnigir*) conformément aux usages diplomatiques de la Porte. Une exception mérite cependant d'être signalée : en juin 1601, parvient à la cour, un certain Barthélemy que l'on dit provençal et qui exerce les fonctions de médecin auprès du sultan. Cette entorse aux pratiques habituelles, qui n'est cependant pas unique en son genre, s'explique sans doute par les circonstances. L'Empire ottoman est alors en guerre contre les Habsbourg et Barthélemy a été envoyé depuis Belgrade par le sultan et le grand-vizir pour signifier à Henri IV leur désir de « conserver l'entière amitié et considération qui a toujours été entre la maison de France et celle des Ottomans », l'informer du « progrès fait par l'armée que commande ledit bassa » et l'exhorter enfin à « joindre sa puissance à celle de leur empereur contre la maison d'Autriche et les adhérents d'icelle »<sup>33</sup>. Compte-tenu des affrontements en cours et de la teneur de la mission, il devenait judicieux de la confier à chrétien, français de surcroît, qui aurait plus de facilités à se déplacer à travers l'Europe. Afin de mieux couvrir la destination finale de cet émissaire, on l'avait même expédié dans un premier temps à Venise, où il était arrivé en avril avec des lettres commentant les succès ottomans de la campagne de Hongrie.

Tous ces envoyés, Barthélemy comme les autres, qui cherchent à gagner la cour, gênent en fait la monarchie plus qu'ils ne la servent. L'alliance turque de la France continue en effet de susciter une certaine réprobation à l'étranger. Une marque d'infamie entache la politique royale et toute nouvelle attaque des Ottomans contre la chrétienté réveille de lourds soupçons, plus ou moins fondés et plus ou moins spontanés. Il suffit par exemple, comme c'est le cas à Constantinople au printemps de 1583, qu'une activité plus intense règne à l'arsenal, que le grand-vizir s'y soit

33 BnF, Ms fr. 4029, f°96r°-97r°, Henri IV à Brèves, Monceaux, 25 juin 1601.

rendu à plusieurs reprises, qu'on parle de l'envoi d'une cinquantaine de galères en Méditerranée occidentale, peut-être contre l'Espagne, pour qu'aussitôt l'action occulte de l'ambassadeur français à la Porte soit dénoncée. Le bayle vénitien Giovanni Francesco Morosini fait ainsi le lien entre ces signes de préparatifs et les entretiens nombreux et répétés que l'ambassadeur du roi Jacques de Germigny a eu à huis-clos avec les principaux ministres du sultan<sup>34</sup>. Il s'agit là d'une illustration de cette défiance diffuse qui règne à l'égard de la monarchie et que François de La Noue déplore à sa manière en écrivant : « Si nous faisons comparaison de l'utilité de tous ces secours turquesques avec la seule diminution de la renommée des François envers toutes les nations, on sera contraint de confesser que la vergogne a de beaucoup surmonté le profit. Car qu'estoit-ce d'avoir conquis deux ou trois villes, au prix d'estre blamez de tant de gens pour actions qui sont universellement condamnées ? »<sup>35</sup> Si les liens entretenus avec l'Empire ottoman contribuent ainsi à fragiliser la position internationale de la France, ils se révèlent surtout particulièrement encombrants sur la scène intérieure, dans le contexte des conflits religieux et de la guerre civile qui troublent les dernières décennies du *xvi<sup>e</sup>* siècle. Alors que les partisans du camp catholique ont beau jeu de dénoncer à plaisir, dans des pamphlets virulents, la « turquitude » des souverains français, ces derniers ont tout intérêt à dissimuler leurs rapports avec la Porte.

De fait, quand ils le peuvent et qu'ils en sont informés suffisamment à l'avance, les rois de France s'efforcent généralement de se soustraire à ces encombrantes missions et leurs représentants à la Porte multiplient les bons arguments pour dissuader les autorités ottomanes de telles expéditions. Mais ces interventions portent rarement leurs fruits, car il est difficile de heurter de front la volonté du sultan. En revanche, on peut toujours tenter de bloquer ces envoyés au cours de leur trajet. Alors qu'ils transitent souvent par Venise, le représentant du monarque sur les bords de la lagune est généralement chargé de les retenir. En 1562, par exemple, Pétre mol, chargé d'affaires à Constantinople, déploie des trésors de diplomatie pour expliquer au grand-vizir que le *tchavuch* envoyé en France est arrêté à Venise, parce « que, sans grand et évident danger de sa personne, il lui était impossible de passer jusques en France, ce que plusieurs fois par ci-devant, il lui avait remontré, mèmement quand il fut

34 ASVe, Senato, Dispacci, Costantinopoli, filza 16, fol. 407<sup>r</sup>-v<sup>o</sup>, Morosini au Sénat, Constantinople, 25 janvier 1583 ; *ibid.*, filza 17, fol. 30v<sup>o</sup>, le même au même, Constantinople, 8 mars 1583.

35 François de La Noue, « Discours XXI », dans *Discours politiques et militaires*, éd. par Frank E. Sutcliffe, Genève-Paris, Droz, 1967, p. 429.

dépêché d'ici, encore que les troubles de notre France ne fussent lors si grands comme de présent ils sont »<sup>36</sup>. Une mésaventure semblable attend Mahmud beg en 1569. Ce dernier finit même en prison l'année suivante, parce que les Vénitiens ont décidé d'enfermer tous les sujets du sultan présents sur leur territoire, après le débarquement des troupes ottomanes dans l'île de Chypre. On peut encore citer cette lettre d'Henri III, qui déplore en 1581 que les émissaires du sultan aient entrepris leur voyage, malgré les bonnes raisons qu'on leur avait donné de ne pas le faire, « tant pour la contagion qui est à Lyon et environs de lad. ville, aussi bien que Provence, que pour estre mon frère entré avecques ses forces dedans les Pays-Bas et avoir contrainct celles du roy catholicque de se retirer ». En conséquence, le monarque ne cache pas son intention d'écrire au S<sup>r</sup> du Ferrier, son ambassadeur à Venise, « de les retenir et temporizer quand ils y seront arrivés et qu'il m'envoye leurs lettres et dépesches, afin de les expédier et ranvoyer de là, sans qu'ils preignent le hazard de passer plus avant »<sup>37</sup>.

Le moins que de l'on puisse dire à la lumière de ces exemples, c'est que les envoyés turcs sont rarement les bienvenus. Ayant appris l'arrivée imminente de Mustafa agha, qui apporte les capitulations renouvelées par le sultan en 1597, Henri IV estime qu'elle « apètera plus à parler à mon dommage qu'elle ne favorisera mes affaires ». Il ne se promet pas moins de donner ordre pour qu'il soit reçu dans le royaume « le plus favorablement que faire se pourra »<sup>38</sup>. En effet, les envoyés ottomans sont généralement défrayés pendant leur voyage vers la cour, où ils sont reçus sans trop de faste. On a conservé le récit de l'audience accordée par Henri IV à un *tchavuch* de la Porte qui lui apporte, en mai 1607, « une lettre enveloppée dans un petit sac d'un beau cuir du Levant et attachée avec un lacet de soye », contenant « des témoignages d'amitié ». Le roi le reçoit dans sa chambre, « dans une chaise au dessus d'un grand dais ». L'assistance est réduite : « deux de ses gardes revestus de leurs hocquetons, la pertuisane à la main », ainsi que « plusieurs princes et seigneurs ». Il faut aussi mentionner la reine, qui « eut la curiosité de voir l'audience » et « se plaça pour cet effet dans la ruelle du lit du roy, d'où elle vit sans estre aperceue »<sup>39</sup>.

Alors que l'attitude des souverains français à l'égard des émissaires ottomans reste généralement marquée par la discrétion et la prudence,

36 BnF, Ms fr. 7092, fol. 154v<sup>o</sup>, Pétremol à Boistaillé, 7 décembre 1562.

37 BnF, Ms fr., nouv. acq., 22048, fol. 63r<sup>o</sup>, Henri III à Germigny, Paris, 25 août 1581.

38 BnF, Ms fr. 4029, fol. 60r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>, Henri IV à Savary de Brèves, Angers, 22 mars 1598.

39 AMAE, Mémoires et documents, Turquie, vol. 10, fol. 37r<sup>o</sup>-38v<sup>o</sup>, « Traitement fait en France au chiaoux que l'empereur des Turcs envoya au roy Henry 4 en 1607 ».

Henri III semble rompre avec un tel usage en recevant avec des solennités toutes particulières, à la fin de 1581, deux envoyés qui lui ont été adressés par le sultan. Dans un premier temps, on l'a vu, il s'était pourtant efforcé de les faire retenir à Venise, mais il se ravise et mande « soudainement », à du Ferrier, qu'il les laisse « passer et acheminer en mon royaume, en les assurens que je seray très ayse de les veoir et qu'ilz y seront les très bien venuz, ... et que je seray tousjours prest de correspondre par effect en amitié et bonne intelligence avec ce seigneur, quand de sa part il en voudra user de mesme en mon endroit »<sup>40</sup>. Ce retournement brusque, qui s'explique par un accroissement des tensions entre la France et l'Espagne, profite aux deux Turcs, Hassan Agha, porteur d'une invitation pour les fêtes de la circoncision du fils du sultan, et Alî Agha, chargé des capitulations renouvelées par le souverain ottoman. Arrivés à la mi-novembre<sup>41</sup>, ils reçoivent l'un et l'autre des faveurs inusitées et ont droit à des marques publiques d'honneur.

« Ilz ont esté, rapporte le monarque, deffraiez par les chemins depuis Venise jusques icy et honorez par mes lieutenans et officiers des villes et lieux où ilz ont passé pour me venir trouver ». À leur arrivée à Paris, ils trouvent « des chevaux de la grande escurye » et se font « assister et conduire avec honneur et comodité par ung bon nombre de seigneurs et gentilzhommes ». Enfin, le roi ordonne qu'ils soient « logez et traitez amplement aux faubourgs de St Germain des Prez ». Les audiences données à ces deux envoyés sont elles-mêmes d'un éclat nouveau : « J'estois assisté, raconte le souverain, de beaucoup de mes princes et dignes serviteurs, et y avoit au reste partout infinies personnes ». Certes, le souverain refuse poliment de participer aux fêtes de la circoncision du fils du sultan, n'estimant « estre décent, ny à la descharge de ma conscience, de faire trouver et assister à telles cérémonies contraires à ma religion et à la loy de Dieu personne qui me représente », mais il n'en renvoie pas moins Hassan Agha avec un « honneste présent, désirant qu'il s'en retourne bien content et qu'il face bonne relation de tout »<sup>42</sup>. Le monarque traite de même avec de grands égards Alî Agha, qu'il retient quelques jours de plus

40 BnF, Ms fr., nouv. acq., 22048, fol. 64r<sup>o</sup>, Henri III, à Germigny, Paris, 5 septembre 1581.

41 Cf. Robert Toupin (éd.), *Correspondance du nonce en France Giovanni Battista Castelli (1581-1583)*, Rome, Presses de l'Université grégorienne, 1967, p. 211, Castelli au cardinal de Côme, Paris, 11 novembre 1581.

42 BnF, Ms fr., nouv. acq., 22048, fol. 69r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>, Henri III à Germigny, Paris, 22 novembre 1581. On parle notamment d'une horloge d'une valeur de 8 000 écus, offerte par Henri III au sultan en témoignage d'amitié, voir Arthur John Butler (éd.), *Calendar of State Papers, Foreign, t. XV, Reign of Elisabeth, 1581-1582*, London, Longman, 1907, p. 379-380, n<sup>o</sup> 407, Cobham à Walsingham, Paris, 22 novembre 1581.

à la cour. À en croire les ambassadeurs étrangers qui, comme toujours, cherchent à pénétrer le secret de ces visites ottomanes, Henri III aurait abordé avec lui les affaires politiques du moment, échafaudant des projets contre l'Espagne au cours de plusieurs rencontres<sup>43</sup>.

Les deux envoyés sont donc accueillis avec de chaleureux égards et des démonstrations d'amitié, selon la volonté expresse du roi qui aurait insisté dans son Conseil, peu après leur arrivée, pour qu'ils soient reçus avec les honneurs<sup>44</sup>. Pourtant, pas plus le rang subalterne des personnages que la pauvreté de leur suite, Hassan arrivant avec son fils et trois serviteurs, tandis que le train d'Alî ne dépasse pas une dizaine de personnes, ne semblent justifier de tels égards. Ils arrivent par ailleurs les mains vides et ont l'un comme l'autre abandonné à Raguse leurs équipages, leurs chevaux et les plus beaux des présents qu'ils destinaient au roi pour passer plus sûrement en France, en évitant les embûches des Impériaux et des Espagnols<sup>45</sup>. Il n'en demeure pas moins que le roi donne à leur venue une visibilité toute particulière en les recevant avec faste et en les entourant d'attentions. Dans un contexte très différent du premier XVI<sup>e</sup> siècle, alors que la monarchie n'entretient plus des liens aussi étroits avec l'Empire ottoman, tandis que d'autres puissances, comme l'Angleterre ou l'Espagne négocient dorénavant avec lui, ces aller-et-venues entre Istanbul et la cour ont perdu un peu de leur parfum de scandale, même si elles restent un objet d'interrogations et de conjectures pour les représentants étrangers. Henri III a désormais la possibilité d'instrumentaliser plus librement ces visites : en les entourant d'un éclat nouveau et d'une plus grande publicité, il dévoile les rapports étroits qui l'unissent à la Porte et cela doit sonner comme un avertissement aux yeux des souverains européens, dans le même temps, il s'efforce de donner satisfaction au sultan en réservant à ses émissaires le meilleur traitement possible. Les usages et les pratiques évoluent ainsi dans le sens d'une mise en scène croissante de l'alliance turque, qui exige en retour l'invention et l'élaboration d'un rituel et de cérémonies appropriées. De moins en moins considérées comme une honte ou un scandale, ces missions servent finalement à exalter à des fins de propagande monarchique ou de glorification royale le lien ancien établi avec le sultan.

43 Robert Toupin (éd.), *Correspondance... Castelli, op. cit.*, p. 226-227, Castelli au cardinal de Côme, Paris, 9 décembre 1581; Arthur John (éd.), *Calendar...*, t. XV, *op. cit.*, p. 387, n° 414 et p. 395, n° 423, Cobham à Walsingham, Paris, 29 novembre et 11 décembre 1581.

44 Arthur John Butler (éd.), *Calendar...*, t. XV, *op. cit.*, p. 365, n° 391, Cobham à Walsingham, Paris, 12 novembre 1581.

45 *Ibid.*, p. 378, n° 405, Cobham à Burghley, Paris, 20 novembre 1581.

## DE « PIESTRES » AMBASSADEURS

76

Loin d'être redoutées, voire refusées, comme elles l'étaient par le passé, les « ambassades turques » peuvent désormais être attendues, voire réclamées avec une impatience certaine. Il en est ainsi en 1618, après les mauvais traitements infligés en décembre 1617 à l'ambassadeur du roi en poste à Constantinople et à ses gens. Accusé d'avoir trempé dans l'évasion de Samuel Korecki, un magnat polonais qui était retenu dans les tours de la mer Noire, Harlay de Sancy a été mis aux arrêts durant quelques jours<sup>46</sup>. Même si l'affaire n'a pas de suite et si l'ambassadeur est bientôt libéré, la cour s'indigne de l'outrage et prétend en obtenir raison, en expédiant au Levant, au mois de mai 1618, le sieur de Nans et le secrétaire Angusse. Leurs instructions les invitent à réclamer, « pour réparation convenable et proportionnée à l'injure », la « punition de mort des auteurs d'icelle ». À défaut cependant, le roi se contenterait de l'envoi d'une « personne expresse [...] chargée de lettres et d'excuses propres à faire connoistre le regret que ce prince a resseny de la susdicte action, la désadvouant, avecques assurance de pourveoir à ce que cy après il ne soit donné occasion de plainte de la part de luy et des siens »<sup>47</sup>. Alors que le coup a été porté en Orient, c'est en France que les excuses doivent être faites. Il est demandé au sultan de laver l'affront par l'expédition d'un envoyé chargé d'exprimer publiquement ses regrets. Il ne s'agit donc pas seulement d'obtenir la réparation d'une action qui, à travers la personne de son représentant dans l'Empire ottoman, a frappé l'autorité et la dignité du monarque. Cette mission réclamée par la cour manifesterait aussi le prix attaché par le sultan à l'alliance du roi et soulignerait la qualité des liens qui unissent les deux puissances.

Toutefois, rien ne se passe véritablement comme prévu. Avant même le départ de Nans et Angusse, une révolution de palais a changé la donne à Constantinople. En février 1618, Mustafâ I<sup>er</sup>, responsable des faits, a été détrôné et remplacé par son neveu Osmân II, si bien que Nans et Angusse sont encore en route pour le Levant, lorsqu'on apprend à Paris que la Porte s'est décidée à « envoyer par delà » un *tchavouch*, non seulement « pour excuser ce qui s'est passé avecques Monsieur de Sancy », mais encore pour annoncer l'avènement du nouveau souverain. Cet émissaire doit ensuite « passer en Angleterre et en Hollande » pour y poursuivre ses offices, ce qui ne satisfait pas totalement Puisieux, le secrétaire d'État des Affaires

46 BnF, Ms fr. 16148, fol. 177r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>, 187r<sup>o</sup>, Sancy à Louis XIII, Constantinople, 8 et 10 décembre 1617.

47 AMAE, Mémoires et documents, Turquie, vol. 6, fol. 112r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>, Instructions données à Nans et Angusse, 4 mai 1618.

étrangères. « Il semble » en effet, à ses yeux, « que cela rabatte quelque chose de la dignité de cet envoy, qui eut esté mieux, s'il eut esté fait exprès et sans la sollicitation de Monsieur l'ambassadeur qui a aydé à le procurer ». Aussi confirme-t-il Nans et Angusse dans leurs fonctions, les exhortant à s'« acheminer par delà au plus tost » pour « y exécuter punctuellement la charge » qui leur « a été commise, car il seroit plus séant que ce fût à nostre instance que ce chaoux fut dépesché »<sup>48</sup>. Dans le même temps cependant, soucieux de se rétablir en obtenant par lui-même la réparation attendue par la cour, Sancy s'est efforcé de « demander un autre envoy plus solennel d'un autre chaoux exprès pour la France seulement, et non comme celuy-cy qui va en Angleterre et en Hollande et semble faire cet office comme en passant chemin »<sup>49</sup>. La nouvelle de cette seconde mission, qui parvient à Paris à la fin du mois d'août, ne satisfait toujours pas Puisieux, qui espère que Nans et Angusse seront arrivés à temps à Constantinople pour avoir part à cette expédition, car il serait « mieux et plus honorable que cette direction passe par [leurs] mains et non plus par celles de Monsieur de Sancy, à cause de ce qui est advenu en sa personne »<sup>50</sup>. Mais aucun des deux *tchavuch* n'a attendu les Français pour se mettre en route.

Comme en 1581, la cour se retrouve donc en 1618 avec deux envoyés Turcs sur les bras et doit se mettre en ordre pour les recevoir, même s'ils ne correspondent pas forcément à ses attentes. Le premier arrive dans le courant du mois d'août. Il est « arrêté à Toulon faulte d'argent » et le roi doit lui « faire tenir cinq cents escus pour le dégager du vaisseau qui l'a amené ». « Ce sont ambassadeurs piestres », se lamente Puisieux<sup>51</sup>. « Cette satisfaction, estime-t-il encore, est fort chétive et indigne, mesmes passant comme il fait en Angleterre et en Hollande »<sup>52</sup>. « Homme de peu de méritte et de basse estoffe », comme l'affirme une relation du temps, ce *tchavuch*, qui « avoit esté deux ans esclave en Espagne, et depuis esclave du grand duc de Florence, duquel il s'estoit rachépté moyennant huit mil escus », n'en reçoit pas moins, le 23 septembre 1618, « audience en la grande salle de Monceaux, où toute la cour » se trouve. Sa harangue « en langue turque », qui annonce l'avènement d'Osmân « à l'empire des Ottomans [...], avecques offre et promesse de demeurer dedans l'amictié et alliance de France », ne comporte qu'un « petit mot d'excuse à la fin touchant ce qui s'estoit passé en la personne de Mr de Sancy ». Pour autant, « le roy le receut très favorablement et en sa langue françoise

48 *Ibid.*, fol. 125r<sup>o</sup>-126r<sup>o</sup>, Puisieux à Nans et Angusse, s.l., 15 juillet 1618.

49 *Ibid.*, fol. 139r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>, Puisieux à Nans et Angusse, s.l., 21 août 1618.

50 *Ibid.*, fol. 139v<sup>o</sup>.

51 *Ibid.*

52 *Ibid.*, fol. 142v<sup>o</sup>, Puisieux à Nans et Angusse, Paris, 4 septembre 1618.

remercia le grand seigneur de ce compliment et promit de luy garder inviolable amictié »<sup>53</sup>.

78

La seconde mission se déroule selon un scénario à peu près semblable. Si l'envoyé, qui aborde aux côtes de France au début du mois de septembre, se trouve « en quelque meilleur esquipage »<sup>54</sup>, il n'en est pas moins lui aussi « fort desnudé d'argent » et « c'est grande honte, ce me semble, martèle Puisieux, qu'ils nous envoient telles gens si mal pourvus de ce qui leur est besoin »<sup>55</sup>. La cour néanmoins joue le jeu et lui accorde les honneurs. Il rejoint Paris au début du mois de novembre et goûte les plaisirs de la capitale et de ses alentours : une chasse à Saint-Germain-en-Laye<sup>56</sup> ; « un feu qui s'est fait sur la rivière et qu'il a trouvé fort beau »<sup>57</sup>. Organisé « pour la resjouissance du jour de la nativité du roy », ce feu d'artifice en plusieurs tableaux exalte la majesté du souverain et le Turc est invité à venir la contempler. Il est alors installé « avec ceux de sa suite, dans l'une des chambres de la tour de Nesle » pour qu'il puisse le voir « à son aise »<sup>58</sup>. Finalement, toujours « deffrayé aux despens du roy », il reçoit de nombreux égards et « un honneste présent » lui est remis à son départ, « afin qu'en retournant par delà, il leur puisse représenter la grandeur de la France qu'il admire et se louer du bon traictement qui luy est fait, comme il en aura tout subject »<sup>59</sup>.

Dans les deux cas, la qualité médiocre des envoyés, la nullité de leur train, leur absence de moyens tranchent avec les honneurs qui leur sont réservés : audiences du roi au milieu de la cour, apparitions publiques, jeux et divertissements. Si le monarque et son entourage acceptent au bout du compte de traiter ces hommes avec un peu de faste, c'est d'abord, comme le concède lui-même le secrétaire d'État, pour donner satisfaction au nouveau maître de Constantinople, effacer le mauvais souvenir de l'affront infligé à Sancy et resserrer les fils d'une alliance désormais séculaire. Mais cette mise en scène et la publicité qui l'accompagne répondent aussi à d'autres objectifs. Le *Mercure de France* diffuse ainsi une longue lettre adressé par Osmân à Louis XIII, dans laquelle le sultan proteste de sa volonté de faire respecter les traités accordés à la France,

53 AMAE, Mémoires et documents, Turquie, vol. 6, fol. 188<sup>o</sup>-197<sup>o</sup>, « Relation de l'envoy d'ung chaoux nommé Houssein par le grand seigneur sultan Osman au roy très chrestien Louis treizième du nom, empereur de France ».

54 *Ibid.*, fol. 144<sup>o</sup>, Puisieux à Nans et Angusse, Paris, 18 septembre 1618.

55 *Ibid.*, fol. 181<sup>o</sup>, Puisieux à Nans et Angusse, Paris, 30 octobre 1618.

56 *Ibid.*, fol. 182<sup>o</sup>, Puisieux à Nans et Angusse, s.l., Paris, 13 novembre 1618.

57 *Ibid.*, fol. 205<sup>o</sup>, Puisieux à Nans et Angusse, s.l., Paris, 28 novembre 1618.

58 *Mercure de France*, t. V, 1618, p. 283.

59 AMAE, Mémoires et documents, Turquie, vol. 6, fol. 205<sup>o</sup>, Puisieux à Nans et Angusse, s.l., Paris, 28 novembre 1618.

s'engage à observer « la foy » promise entre les deux dynasties et promet que l'ambassadeur du roi, qui « a reçu quelque mescontentement », sera désormais « tant plus honoré et caressé »<sup>60</sup>.

L'alliance turque est à l'honneur et la monarchie, qui se flatte de ces protestations d'amitié, le fait largement savoir, comme en témoigne encore la parution d'un *Discours sur le subject de l'ambassade du grand Turc envoyé au très chrétien roy de France et de Navarre*, publié à la suite de l'audience accordée au premier des deux envoyés ottomans. Dans cet opuscule de douze pages, l'arrivée d'un émissaire du sultan est d'abord présentée comme un titre de gloire pour le roi de France. « Il est de la grandeur et majesté des princes », y affirme-t-on, « que plus ils sont hauts et relevez en grandeur sourcilleuse, plus jettent-ils leurs ombres au loing »<sup>61</sup>. Ainsi, « plus ils sont relevez en grandeurs et puissances, plus se vollent au loing le bruit et la renommée de leur crédit et pouvoir, qui fait que les nations estrangères et barbares les révèrent et respectent, et désirent leur bienveillance »<sup>62</sup>. Ces maximes générales se vérifient dans les relations de Louis XIII avec le nouveau sultan : ce dernier, en effet, « entre tous les roys, princes et potentats estrangers dont il a besoin de l'amitié et bienveillance, a singulièrement eu soin de s'asseurer de celle nostre roy très chrestien, comme prince et monarque, lequel il redoute plus que tous les autres rois du monde »<sup>63</sup>.

La mise en valeur de l'alliance du sultan ottoman, ce prince puissant et lointain, exalte donc la gloire du souverain. Elle est aussi indissociable de l'affirmation d'une primauté, d'une prééminence de la France en Méditerranée orientale, dont l'auteur du discours rappelle les principaux éléments. En effet, la visite du *tchavuch* ottoman aurait d'abord permis de conforter le rôle prépondérant joué par Louis XIII dans la protection des chrétiens. Le roi aurait non seulement reçu par son entremise la certitude « de la liberté des pélerins au saint sépulchre et autres lieux où se sont opérez les mystères de nostre foy en la terre sainte, sans qu'il soit fait aucun trouble ny empeschement aux chrestiens qui voudront entreprendre ledit voyage de Hiérusalem », mais il aurait encore obtenu l'assurance « de la permission du restablissement du saint sépulchre de nostre Sauveur, selon ses pieuses et royales intentions, sans qu'il y soit donné ou permis estre fait aucun empeschement, soit de la part du grand seigneur, que

60 *Mercur de France*, t. V, 1618, p. 283-286.

61 *Discours sur le subject de l'ambassadeur du grand turc*, à Paris, Chez Isaac Mesnier, 1618, p. 3.

62 *Ibid.*, p. 4.

63 *Ibid.*, p. 7.

d'aucun autre ses gouverneurs officiers et sujets »<sup>64</sup>. De même la position commerciale de la France dans les échelles du Levant se serait trouvée confortée et confirmée par la venue du *tchavuch*, qui aurait donné des garanties pour « la liberté du commerce, tant sur mer que sur terre par toute l'étendue de son empire et domination, tant pour les marchands françois, qu'autres estrangers chrestiens trafiquans en divers lieux par le monde »<sup>65</sup>. « Toute la chrestienté, lit-on encore quelques pages plus loin, a des obligations particulières au feu roy Henry le Grand, de mémoire immortelle, et à nostre Louys le Juste, son fils, de ce que à leur faveur et crédit, et par l'entremise de leurs Majestez, le commerce est libre et permis par toute la domination de l'empire d'Orient »<sup>66</sup>. C'est enfin sur le terrain politique, « pour le regard de la paix [...] entre les princes chrestiens et le party des Ottomans », que le resserrement des liens manifesté par les missions ottomanes de l'automne 1618 peut être utile : « La faveur de sa majesté et le respect des François y a plus apporté de progrez que la force des armes n'a peu faire durant la saison des guerres passées »<sup>67</sup>.

On chercherait vainement dans ce *Discours* très officiel l'évocation des circonstances précises des « ambassades » turques de 1618, le rappel des mauvais traitements infligés à Sancy ou encore la mention des réparations exigées par la cour. Ces aspects sont délibérément gommés pour faire prévaloir d'autres interprétations et révéler d'autres enjeux. L'envoi par le sultan des deux *tchavuch* est d'abord regardé comme une espèce d'hommage que ce souverain barbare et lointain rendrait à la majesté du roi Louis XIII, dont il rechercherait l'alliance bienfaisante et protectrice. Dans un second temps, il est aussi présenté comme le révélateur d'une primauté exercée par la France dans la relation entre l'Occident et l'Empire ottoman : les liens étroits entre les deux dynasties, soulignés par cette circulation d'émissaires et d'envoyés entre Constantinople et Paris, la conduiraient tout naturellement à exercer en Méditerranée orientale une primauté politique, mais aussi commerciale ou religieuse. Parce qu'elles sont entourées d'un déploiement de faste et de démonstrations spectaculaires, parce qu'elles s'accompagnent d'une large publicité, ces missions autrefois secrètes et cachées s'insèrent donc, à l'orée du XVII<sup>e</sup> siècle, dans un dispositif plus vaste de glorification de la personne du monarque et d'affirmation d'ambitions géopolitiques dans le Levant. L'alliance turque n'est plus honteuse. Elle est assumée et revendiquée, perçue comme un instrument de grandeur et de puissance.

---

64 *Ibid.*, p. 9-10.

65 *Ibid.*, p. 9.

66 *Ibid.*, p. 11.

67 *Ibid.*, p. 12.

## UN TURC À PARIS

Dans la galerie de Versailles, un ovale dédié aux « Ambassades envoyées des extrémités de la terre », représente la France en majesté entourée de quatre personnages venus lui prêter hommage. L'un d'entre eux, un Européen barbu, portant un bonnet de fourrure surmonté d'une aigrette, ainsi qu'une longue pelisse, lui offre une épée. À gauche de la composition, se tient, vu de dos, un homme barbu en habit oriental, avec un turban blanc sur la tête. Deux figures encore émergent à l'arrière-plan : un personnage à la peau sombre, affublé d'un turban et d'un vêtement noirs ; un homme au visage impassible coiffé d'une parure de plumes. Cette œuvre, qui n'est pas datée, mais qui a sans doute été peinte à la fin des années 1670 ou au début des années 1680, met ainsi en scène un Russe, un Turc, vraisemblablement un Maure d'Afrique et un Américain. Elle est à rapprocher d'une gravure de Nicolas I de Larmessin pour un almanach de 1669, intitulée « L'audience royale donnée aux nations étrangères », qui rassemblait déjà, autour de la personne du roi, assis sur un trône surmonté d'un dais, un Moscovite, un Turc, un Africain et un Américain ; au milieu d'un grand concours de courtisans<sup>68</sup>.

Le déploiement pictural de cette thématique des ambassades lointaines, qui emprunte librement des éléments au modèle des Rois mages ou à la symbolique des quatre parties du monde, est indissociable de l'arrivée à la cour d'ambassadeurs du grand-duc de Moscovie en 1668 ou du sultan ottoman en 1669, suivis par bien d'autres ensuite, qu'il s'agisse de l'envoyé du Maroc en 1682, de ceux du roi de Siam en 1686, ou de l'ambassadeur du shah de Perse, à la fin du règne, en 1715<sup>69</sup>. Qu'il exalte la France ou la personne du monarque, il s'inscrit clairement dans un projet de glorification royale et montre à quel point Louis XIV, qui se veut « le plus grand roi du monde »<sup>70</sup>, affecte de voir dans ces missions expédiées par les souverains lointains une reconnaissance de sa majesté et de sa grandeur. Une telle ambition peut néanmoins se heurter à la médiocrité des réalités. Elle implique alors une transformation, une sublimation, à travers une véritable mise en scène de l'ambassade, comme le révèle le cas particulier du seul envoyé ottoman reçu à la cour durant le long règne du roi.

La mission de Süleymân *agha mütefferika*, avec laquelle s'achèvent les turbulences qui ont marqué les relations franco-ottomanes à l'occasion

68 À ce sujet, voir Gérard Sabatier, *Versailles ou la figure du roi*, Paris, Albin Michel, 1999, p. 319-323.

69 Je renvoie ici à la Journée d'étude « Louis XIV et les souverains du bout du monde », organisée par Lucien Bély et Géraud Poumarède, au Château de Versailles, le 30 juin 2007, dont les travaux sont en cours de publication.

70 Lucien Bély, *Louis XIV : le plus grand roi du monde*, Paris, Gisserot, 2005.

de la guerre de Candie et du soutien que la France apporte à plusieurs reprises aux Vénitiens en lutte contre le sultan, illustre et résume à la fois les ambiguïtés de la stratégie de la tension adoptée par les deux puissances au cours de cette période<sup>71</sup>. Elle montre le désir de paix qui l'emporte des deux côtés sur les provocations et les accrochages, mais elle souligne aussi sans fard les incompréhensions et les décalages culturels qui demeurent toujours de part et d'autre. La venue de Süleymân est un acte diplomatique important, qui survient à un moment crucial des rapports entre la France et l'Empire ottoman. Le voyage du Turc coïncide en effet avec l'entreprise du duc de Beaufort ; il se déploie par conséquent sur un fond de crise grave et ses étapes sont scandées par les événements qui se déroulent en Orient : le départ de Süleymân suit de quelques semaines l'arrivée du corps expéditionnaire français en Crète<sup>72</sup> et son périple est ensuite accompagné par la fausse rumeur d'un emprisonnement aux Sept Tours de l'ambassadeur du roi à Constantinople, Denis de La Haye<sup>73</sup> ou la nouvelle de la chute de la place de Candie qui met un terme au conflit et consacre la victoire des Ottomans<sup>74</sup>.

C'est donc un contexte de tensions et de tragédie, celui des ultimes épisodes de la guerre de Candie, qui entoure le séjour du Turc en France. Pourtant, cette dimension est éclipsée par une interrogation lancinante sur la qualité de ce dernier et le cérémonial qu'il convient de lui appliquer, jusqu'à ce que tout l'éclat du cérémonial français et les plus grands honneurs soient finalement déployés pour celui qui n'est qu'un officier subalterne de la Porte. Il y a là un dérapage que quelques témoins ne manquent pas de désapprouver, même si tout semble indiquer que cette

71 Sur cette mission, voir Hélène Desmet-Grégoire, *Le Divan magique*, Paris, Le Sycomore, 1980.

72 Beaufort est arrivé à la mi-juin et Süleymân s'embarque en juillet, cf. AMAE, Correspondance politique, Turquie, sup. 3, fol. 348v<sup>o</sup>, mémoire anonyme, s.l.n.d. Sur cette expédition, voir Charles Gérin, « L'expédition des Français à Candie en 1669 », *Revue des questions historiques*, 25 (1879), p. 67-130 ; André Le Glay, « L'expédition du duc de Beaufort (1668-1669) », *Revue d'histoire diplomatique*, 11 (1897), p. 192-215 ; et plus récemment Jean Nouzille, « Une intervention extérieure au XVII<sup>e</sup> siècle : l'expédition française de Candie (1669) », *Revue internationale d'histoire militaire*, 68 (1987), p. 115-152 ; Guido Candiani, « Francia, Papato e Venezia nella fase finale della guerra di Candia », *Atti dell'Istituto veneto di scienze, lettere ed arti*, 152 (1993-1994), p. 829-872.

73 Voir par exemple AN, Mar, B/2, 8, fol. 126r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>, Colbert à Louis XIV, Paris, 21 septembre 1669.

74 C'est à partir du 16 octobre, depuis Blois, que l'ambassadeur vénitien en France, Giovanni Morosini, commence à faire état des « bruits funestes de la capitulation et reddition de la place de Candie [qui] remplissent la cour et le royaume tout entier d'un immense chagrin », cf. ASVe, Senato, Dispacci, Francia, filza 145, fol. 244r<sup>o</sup>, Morosini au Sénat, Blois, 16 octobre 1669 ; au même moment, Süleymân est à Orléans, prêt à rejoindre Fontainebleau, où il arrive le 20 octobre.

mise en scène grandiose a été mûrement réfléchie et décidée. En effet, comme la plupart des envoyés des sultans vers les princes européens, Süleymân n'est pas un négociateur, mais un messenger. Il porte à Louis XIV une missive de Mehmed IV, dans laquelle ce dernier rappelle l'ancienneté de l'alliance entre les deux dynasties et le soin avec lequel il l'a observée de son côté, avant de s'inquiéter du rappel récemment annoncé de Denis de La Haye et d'en demander la cause<sup>75</sup>. Le Turc lui-même ne fait d'ailleurs pas mystère de son rôle restreint. Lors d'une audience que lui accorde Hugues de Lionne le 19 novembre, il déclare très clairement à celui-ci : « Mon maître m'a envoyé pour rendre une lettre [au roi] et pour lui témoigner l'amitié et la bonne correspondance qu'il veut entretenir avec lui. [...] C'est ma commission, je n'ai autre chose à faire que cela »<sup>76</sup>. D'autre part, conformément aux habitudes de la Porte déjà évoquées, l'envoyé a bien été choisi au sein des divers corps spécialisés qui assurent le fonctionnement du palais impérial, en l'occurrence les *müteferrika*<sup>77</sup>. Comme à l'ordinaire, la mission est donc confiée à un personnage proche du pouvoir sultanal, mais d'un rang relativement secondaire.

Or la question du caractère de l'envoyé s'impose dans les préparatifs de sa réception, avant même son débarquement dans le royaume au cours du mois d'août. L'auteur d'un mémoire anonyme conseille ainsi à Louis XIV de s'informer avec précision de son rang et lui recommande de ne le recevoir qu'à la condition qu'il fût ambassadeur, car le sultan lui-même « n'admet à l'audience du baisemain que les ambassadeurs, qui ne le voyent que cette fois-là et à leur audience de congé »<sup>78</sup>. Par précaution, Colbert envoie des ordres à Toulon afin qu'on y pratique « la plus attentive perquisition de la qualité personnelle du ministre, de celle de son caractère et de la quantité de familiers qu'il conduit avec lui »<sup>79</sup>. Malheureusement, les avis qui reviennent à la cour au sujet du Turc apparaissent contradictoires, « beaucoup le désignant comme un envoyé, d'autres comme un ambassadeur du sultan »<sup>80</sup>. Et si des informations

75 Voir la traduction de ce document publiée par Laurent d'Arvieux, *Mémoires du chevalier d'Arvieux*, t. IV, Paris, chez André Cailleau, 1735, p. 166-169.

76 Laurent d'Arvieux, *Mémoires...*, t. IV, *op. cit.*, p. 150 : d'Arvieux lui-même avait été requis par Hugues de Lionne pour servir d'interprète au cours de cette audience.

77 Deux *müteferrika* ont été envoyés en France avant Süleymân : Alî en 1581 et Mustafâ en 1595, cf. Jean-Louis Bacqué-Grammont et al., *Représentants permanents...*, *op. cit.*

78 AN Mar, B/7, 205, f° 80r°-81r°, « Raisons touchant la venue de l'ambassadeur du Grand Seigneur, et de la manière qu'on le pourroit recevoir suivant ce qui se pratique à la Porte ottomane envers les ambassadeurs des princes chrétiens ».

79 ASVe, Senato, Dispacci, Francia, filza 145, fol. 76v°-77r°, Morosini au Sénat, Paris, 7 août 1669.

80 *Ibid.*, fol. 149r°, Morosini au Sénat, Paris, 4 septembre 1669.

venues de Constantinople confirment cette dernière version<sup>81</sup>, elles ne parviennent nullement à dissiper la suspicion que fait naître le simple examen de Süleymân et de ceux qui l'accompagnent. « Sa suite n'étant composée que de valets et ses ballots, peu nombreux, ne contenant aucun présent pour le roy », il aurait plutôt l'air d'un simple envoyé<sup>82</sup>. Après son passage à Marseille, du 21 au 23 septembre<sup>83</sup>, M. de Meaux remarque de même qu'il « n'a point train d'ambassadeur, la plupart de ses gens, au nombre de vingt, n'étant que des valets ». Les fonctions qu'il exerce dans l'Empire ottoman plaident encore en ce sens : il ne serait qu'un « moutaferaca, dont il y en a plus de cinq cents à la Porte, et homme de paye »<sup>84</sup>.

84

Malgré des témoignages aussi négatifs, on préfère entourer Süleymân de grands honneurs. Envoyé par la cour pour l'accueillir et régler le déroulement de son voyage, La Gibertie lui fait un compliment digne d'un ambassadeur à sa descente de vaisseau<sup>85</sup> et le premier président d'Oppède, accouru d'Aix, ordonne en son honneur une entrée à Toulon<sup>86</sup>. À Marseille, il est logé à l'Hôtel de ville<sup>87</sup>, « traité et régalaé suivant les ordres du roy, bien mieux que ne le sont à la Porte ottomane les ambassadeurs des princes chrétiens »<sup>88</sup>. On organise même pour lui « le divertissement du bal, auquel grand nombre de personnes de qualité de l'un et l'autre sexe se trouvèrent en un ajustement des plus lestes »<sup>89</sup>. Ce large déploiement

81 BnF, Ms fr. 14118, fol. 79v°, « Mémoires de Monsieur de Saintcot », t. II.

82 AMAE, Mémoires et documents, Turquie, vol. 10, fol. 58r°-v°, « Sur le cérémonial observé en France en 1669 à l'égard de l'aga Soliman », par N. L. Le Dran.

83 Sur l'itinéraire suivi par Soliman pour rejoindre la cour, voir AMAE, Correspondance politique, Turquie, vol. 9, fol. 224r°-225r°, « L'audience donnée par Sa Majesté à Soliman musta-feraga, envoyé du Grand Seigneur, avec ce qui s'est passé en son voyage ».

84 *Ibid.*, fol. 189r°, Meaux à Lionne, Marseille, 1<sup>er</sup> octobre 1669. Voir encore AMAE, Correspondance politique, Turquie, sup. 3, fol. 348r°, mémoire anonyme, s.l.n.d. : la charge de *müteferrika* est comparée à celle de « garde de la manche du roy, de gentilhomme à bec de corbin et de gentilhomme ordinaire, car elle tient quelque chose de ces trois fonctions » ; l'auteur estime néanmoins le rang des *müteferrika* supérieur à celui des *tchavuch*, qui servent eux-aussi d'envoyés vers les princes étrangers.

85 BnF, Ms fr. 14118, fol. 81r°-82r°, « Mémoires de Monsieur de Saintcot », t. II.

86 AMAE, Correspondance politique, Turquie, vol. 9, fol. 186r°-187r°, 193r°-v°, La Gibertie à Lionne, Marseille, 15 septembre, et Lyon, le 4 octobre 1669.

87 AMAE, Mémoires et documents, France, vol. 1728, fol. 60r°-61r°, Coquerel à Lionne, Toulon, 24 septembre 1669.

88 AMAE, Correspondance politique, Turquie, vol. 9, fol. 188r°, Meaux à Lionne, Marseille, 1<sup>er</sup> octobre 1669. Voir encore sur les détails du séjour de Süleymân à Marseille, AMAE, Mémoires et documents, France, vol. 1728, fol. 54r°-55r°, Du Pilles à Lionne, Marseille, 24 septembre 1669.

89 AMAE, Correspondance politique, Turquie, vol. 9, fol. 224r°, « L'audience donnée par Sa Majesté... », mém. cité.

d'égards heurte parfois les contemporains : un certain Coquerel, qui a passé plusieurs années à Constantinople où il avait accompagné le comte de Marcheville, argue de son expérience pour se déclarer tout « surpris de cet excès d'honneurs que l'on a rendus à [l'envoyé du sultan] entrant en France »<sup>90</sup>. L'attitude hautaine adoptée par Süleymân ne fait d'ailleurs qu'accroître l'indignation. L'incident est évité de justesse à plusieurs reprises : les Marseillais crient par exemple au scandale, parce qu'il a voulu « recevoir le compliment de M<sup>rs</sup> les échevins à cheval, sans mettre pied à terre, hors la porte, contre la coutume »<sup>91</sup>. Arrivé à Lyon le 1<sup>er</sup> octobre, il refuse obstinément que les douaniers inspectent ses bagages, prétendant que « les hardes de Monsieur l'ambassadeur de France en Turquie ne vont point à la doane et qu'il est ambassadeur comme luy, et que son mestre le feroit maltréter, s'il sçavoit qu'il eût souffert qu'on eût ouvert ses hardes »<sup>92</sup>. Toutefois, ces frasques ne l'empêchent pas d'être accueilli partout avec « les complimens et les honneurs qu'on luy avoit faicts dans les autres lieux »<sup>93</sup>, et ce, par la volonté du roi. Remontant la vallée du Rhône, il oblique ensuite vers Orléans, qu'il atteint le 16 octobre, puis Fontainebleau, où il parvient le 20. La cour est à Saint-Germain. Il faut désormais songer à l'audience de l'envoyé et la question de son rang se pose plus que jamais.

On est toujours dans le flou à ce sujet et on hésite sur le traitement qu'il convient de lui accorder. Sur ordre du roi, rapporte le vénitien Morosini, Süleymân est retenu quelques jours à Fontainebleau, « afin de décider les modalités de sa réception avant sa venue, le gouvernement vivant encore dans l'incertitude du caractère qu'il porte »<sup>94</sup>. C'est précisément pour le « connaître avec certitude », que La Gibertie demande au Turc « la communication de sa lettre de créance », mais celui-ci refuse, ne voulant permettre « que sa lettre pour le roy fût ouverte avant qu'il l'eût présentée à Sa Majesté », ce qui ne fait qu'augmenter « les soupçons que l'on avoit qu'il n'estoit point ambassadeur et qu'il n'avoit au plus que la qualité d'envoyé »<sup>95</sup>. Hugues de Lionne est alors chargé d'en savoir davantage. Süleymân est transféré à Issy dans la maison de La Bazinière et le secrétaire

90 AMAE, Mémoires et documents, France, vol. 1728, fol. 51v<sup>o</sup>-52r<sup>o</sup>, Coquerel à Lionne, Toulon, 24 septembre 1669.

91 AMAE, Correspondance politique, Turquie, vol. 9, fol. 188r<sup>o</sup>, Meaux à Lionne, Marseille, 1<sup>er</sup> octobre 1669.

92 *Ibid.*, fol. 193v<sup>o</sup>-194r<sup>o</sup>, La Gibertie à Lionne, Lyon, 4 octobre 1669.

93 *Ibid.*, fol. 224v<sup>o</sup>, « L'audience donnée par Sa Majesté... », mém. cité.

94 ASVe, Senato, Dispacci, Francia, filza 145, fol. 281v<sup>o</sup>, Morosini au Sénat, Saint-Germain, 13 octobre 1669.

95 AMAE, Mémoires et documents, Turquie, vol. 10, fol. 62v<sup>o</sup>-63r<sup>o</sup>, « Sur le cérémonial... », mém. cité.

d'État s'apprête à la recevoir chez lui, à Suresnes, dans une mise en scène inédite. Lionne s'efforce en effet de reconstituer le divan du grand-vizir pour y accueillir le Turc et sollicite les avis et les compétences de Laurent d'Arvieux, un négociant provençal féru de langues orientales, qui a longuement séjourné pour ses affaires dans le Levant, avant d'accomplir ensuite une mission officielle à Tunis et de rentrer enfin à la cour, où il fait antichambre depuis plusieurs années dans l'espoir d'un avancement<sup>96</sup>. L'envoyé du sultan est finalement introduit le 2 novembre dans un cadre saisissant, un cabinet transformé en salle d'audience du sérail. Tout a été prévu dans le moindre détail, puisqu'après un échange de quelques minutes, « on servit le caffè et ensuite le sorbet à la manière des Turcs et toute la compagnie en fut régalée. Le parfum suivit et fit la fin de l'audience »<sup>97</sup>. L'épisode est d'ailleurs jugé suffisamment pittoresque pour qu'on en tire bientôt une gravure sur laquelle on retrouve les principaux éléments de la reconstitution : le sofa de fortune et ses coussins chamarrés, le siège réservé à Süleymân et les deux hommes absorbés dans leurs conciliabules. De son côté, Lionne s'empresse d'écrire dès le lendemain à Louis XIV pour lui dire qu'il s'est acquitté « parfaitement bien de la fonction que [Vostre Majesté] m'avoit donnée pour un quart d'heure de son grand visir » et lui narrer ensuite tous les détails de l'entrevue<sup>98</sup>.

Le secrétaire d'État tente de profiter de cette rencontre et d'un autre entretien, organisé le 19 novembre selon des formes semblables<sup>99</sup>, pour en apprendre un peu plus sur le caractère de l'envoyé, mais il n'obtient que des réponses vagues. Il parvient néanmoins à se faire délivrer une lettre écrite par le *kâymakâm* d'Andrinople et constate, après l'avoir fait traduire, que le Turc n'y « est point nommé du mot d'*elchi*, qui veut dire ambassadeur », sans pour autant en tirer des conclusions définitives<sup>100</sup>. Ces tentatives, qui ne dégagent rien de certain sur la mission de Süleymân, relancent les controverses. « On agita plusieurs fois dans le Conseil, rapporte d'Arvieux, si le roi donneroit audience à Soliman comme à un ambassadeur ou seulement comme à un envoyé et si le roi le verroit en

96 Laurent d'Arvieux, *Mémoires...*, t. IV, *op. cit.*, p. 130. Sur d'Arvieux, voir Warren Hamilton Lewis, *Levantine adventurer : the travels and missions of the chevalier d'Arvieux, 1653-1697*, London, André Deutsch, 1962.

97 Laurent d'Arvieux, *Mémoires...*, t. IV, *op. cit.*, p. 137-138.

98 AMAE, Correspondance politique, Turquie, vol. 9, fol. 197<sup>r</sup>°-v<sup>o</sup>, Lionne à Louis XIV, s.l., 3 novembre 1669.

99 Une relation de cette deuxième audience dans AMAE, Mémoires et documents, Turquie, vol. 10, fol. 83<sup>r</sup>°-84<sup>v</sup>°, *Relation de l'audience donnée par le sieur de Lionne à Soliman Musta-Féragu, envoyé au roy par l'empereur des Turcs, le mardy 19 novembre 1669, à Suresne.*

100 Laurent d'Arvieux, *Mémoires...*, t. IV, *op. cit.*, p. 146.

public ou en particulier »<sup>101</sup>. La décision du Conseil intervient finalement au début du mois de décembre. Il fut « enfin résolu, raconte d'Arvieux, qu'il auroit audience du roi d'une manière qui tiendrait le milieu entre les cérémonies que l'on pratique pour les ambassadeurs et celles qui sont en usage pour les simples envoyés »<sup>102</sup>.

À vrai dire, plus qu'une solution médiane, c'est une audience d'un genre nouveau qui se prépare dans un faste exubérant. Le 3 décembre, on fait faire à Süleymân « une espèce d'entrée » dans Paris<sup>103</sup>, qui le conduit « par la porte Dauphine »<sup>104</sup> jusqu'à l'Hôtel des ambassadeurs de Venise « préparé [pour lui] avec quelque magnificence »<sup>105</sup>. L'audience royale est prévue pour le surlendemain. Au petit matin du 5, Berlize, qui fait fonction d'introducteur des ambassadeurs, passe donc prendre l'envoyé à son logis. Il le mène d'abord à Chatou, où l'on sert le dîner, puis poursuit avec lui vers Saint-Germain. La cour s'y est apprêtée, elle attend. « Une grande partie des troupes de la Maison de Sa Majesté » s'est disposée aux abords du château : « dans la grande cour, les compagnies des gardes françoises et suisses » sont postées « de costé et d'autre sur quatre lignes », et « les compagnies des gardes du corps » se massent « derrière sans avoir leurs espées nues à la main ». Puis viennent les mousquetaires, « en haye à pied, à la file des gardes françoises et suisses dans l'avant-cour, depuis la balustrade de la grande cour jusqu'à la porte de lad. avant-cour qui est sur la rüe », avec « derrière eux, les gendarmes et les cheveau-légers en deux escadrons ». Enfin, « dans la petite cour », se trouvent « les gardes de la porte en haye, et les cent suisses, rangez de mesme de part et d'autre »<sup>106</sup>.

À l'extérieur, la démonstration de force est donc impressionnante, mais le clou du spectacle a été préparé à l'intérieur. La réception est prévue « dans la grande galerie du chasteau neuf ». Pour l'occasion, elle a été ornée « des plus belles tapisseries de la couronne et de quantité de grands vazes d'argent, eslevez sur des pieds d'estaux aussy d'argent ». « Tout le parterre » est recouvert d'un tapis de pied, au bout duquel le trône a été arrangé : il est « eslevé de 4 à huit degrés couverts d'un grand tapis » et

101 *Ibid.*, p. 151.

102 *Ibid.*, p. 152.

103 AMAE, Mémoires et documents, Turquie, vol. 10, fol. 72r°, « Sur le cérémonial... », mém. cité.

104 AMAE, Correspondance politique, Turquie, vol. 9, fol. 224v°, « L'audience donnée par sa majesté... », mém. cité. Voir aussi BnF, Ms fr. 14118, fol. 88r°-89r°, « Memoires de Monsieur de Saintoct », t. II.

105 ASVe, Senato, Dispacci, Francia, filza 145, fol. 352v°-353r°, Morosini au Sénat, Paris, 4 décembre 1669.

106 AMAE, Mémoires et documents, Turquie, vol. 10, fol. 75r°-v°, « Sur le cérémonial... », mém. cité.

supporte « la grande chaise d'argent du roy »<sup>107</sup>. Exceptionnellement, sur ordre de Louis XIV, les courtisans ont abandonné le deuil qu'ils portaient pour Henriette de France, la reine douairière d'Angleterre décédée depuis peu, et se sont tous « vestus superbement » : « l'éclatante foule du beau monde de la cour » se masse sur les bords de la galerie « avec tant d'autres personnes considérables », qu'il ne s'est « jamais vu d'assemblée plus nombreuse ny plus belle »<sup>108</sup>. Le plus incroyable réside sans doute dans le costume du monarque, un justaucorps « couvert de diamans », tout comme « son épée et le cordon de son chapeau »<sup>109</sup>, un habit qui coûterait au bas mot « quatorze millions », ajusté seulement pour recevoir le Turc « avec plus de magnificence »<sup>110</sup>. Toute cette ostentation fleure le scandale : elle contraste avec l'allure de Süleymân et de sa suite. Il porte « une veste de satin blanc avec la robe de drap écarlate doublée de martre-zibeline, le bonnet de velours rouge et le turban de mousseline dont les extrémités estoient d'un tissu d'or » ; aux abords du château, il est monté avec ses serviteurs « sur des chevaux de la grande écurie » pour en traverser les cours<sup>111</sup>. Pourtant, jamais « rien ne parut si pauvre, ni si misérable » aux yeux d'Olivier d'Ormesson qui assiste à la cérémonie. « Le turc arriva à cheval », note-t-il dans son *Journal*, « précédé de vingt turcs, tous avec des robes vertes de serge et des turbans fort sales, lui, avec une veste rouge de camelot au plus, car il n'y parut point d'or ni de soie, et après suivaient sept ou huit autres à cheval, aussi mal vêtus que les autres »<sup>112</sup>.

On comprend à lire ces témoignages que le roi et ses ministres ont finalement renoncé à tous leurs calculs autour du caractère de Süleymân et du traitement qu'il mérite, pour emprunter la voie d'un cérémonial extraordinaire, reposant sur l'étalage, outré jusqu'à l'excès, de la puissance et de la richesse du souverain très chrétien. Il s'agit bien de l'invention d'un rituel inédit à l'usage des envoyés des monarques lointains et infidèles. Il ne fait aucun doute que cette débauche d'opulence et d'apparat est d'abord destinée à honorer ces émissaires orientaux, ainsi que leurs maîtres, en témoignant le prix que le Très chrétien attache à leur amitié, dans le même

107 *Ibid.* Voir aussi BnF, Ms fr. 14118, fol. 90v<sup>o</sup>-91r<sup>o</sup>, « Mémoire de Monsieur de Saintot », t. II.

108 AMAE, Correspondance politique, Turquie, vol. 9, fol. 226r<sup>o</sup>, « L'audience donnée par sa majesté... », mém. cité.

109 AMAE, Mémoires et documents, Turquie, vol. 10, fol. 76r<sup>o</sup>, « Sur le cérémonial... », mém. cité.

110 Olivier Le Fèvre d'Ormesson, *Journal*, t. II, Paris, Imprimerie impériale, 1861, p. 576-579.

111 AMAE, Correspondance politique, Turquie, vol. 9, fol. 224v<sup>o</sup>, « L'audience donnée par Sa Majesté... », mém. cité.

112 Olivier Le Fèvre d'Ormesson, *Journal*, t. II, *op. cit.*, p. 577.

temps, il s'agit aussi de les impressionner par cette exhibition de la majesté du monarque et de l'ampleur de ses ressources. Enfin, ces mises en scène sont encore un moyen pour le roi de mettre en valeur les contacts qui l'unissent aux potentats du bout du monde et de s'en faire une gloire. Elles consacrent en effet l'image d'un souverain tout-puissant aux pieds duquel les peuples du globe viennent se prosterner les uns après les autres et si l'on en croit l'ambassadeur de Venise, Louis XIV aurait vu d'emblée dans la mission de Süleymân « un tribut à sa grandeur et puissance »<sup>113</sup>.

Incontestablement, le monarque et son entourage ont fait le choix de la célébration de l'alliance turque au détriment de toute autre considération. Le cérémonial mis au point souligne cette volonté de faste, même si dans les détails, il ne reprend pas exactement celui habituellement réservé aux ambassadeurs. La disproportion entre la qualité du Turc et le traitement qui lui est accordé n'en apparaît pas moins de façon évidente et ce décalage finit par conduire à un incident qui était prévisible. Alors que Süleymân attend du monarque qu'il se lève de son trône pour prendre la lettre impériale qu'il lui tend, Louis XIV refuse de se mouvoir, ce qui contraint le messager à lui déposer son pli sur les genoux<sup>114</sup>. La cérémonie, qui avait commencé dans l'exubérance, s'achève dans la brouille. « Après avoir fait une inclination », lit-on dans une relation qui en a été faite, l'envoyé « se retira brusquement en murmurant entre ses dents, avec des signes de colère »<sup>115</sup>. De son côté, le Bourbon se froisse devant l'attitude du Turc. « Ils sont restés bien peu satisfaits l'un de l'autre », écrit le nonce Bargellini au lendemain de l'épisode, le second « prétendant ou plutôt faisant instance que Sa Majesté se mette debout pour recevoir la lettre du Grand Turc et le roi répondant que ce n'était pas l'usage en France »<sup>116</sup>. La mission de l'envoyé du sultan s'achève dans la discorde. Isolé, il est finalement reconduit en Provence sans avoir reçu son audience de congé. Le rang de Süleymân et la personnalité même de celui-ci n'étaient pas à la hauteur des attentes de la cour ; ils font en partie obstacle à ses desseins. Les simples émissaires, dont on pouvait encore se satisfaire lorsqu'il ne s'agissait que de traiter des affaires ponctuelles ou secrètes, ne conviennent

113 ASVe, Senato, Dispacci, Francia, filza 145, fol. 128r<sup>o</sup>, Morosini au Sénat, Paris, 29 août 1669 : « *Il re gode di questo tributo alla sua grandezza e potenza* ».

114 Voir la relation de cet incident dans BnF, Ms fr. 14118, fol. 92v<sup>o</sup>-93v<sup>o</sup>, « Mémoires de Monsieur de Saintot », t. II ; Laurent d'Arvieux, *Mémoires...*, t. IV, *op. cit.*, p. 261-262.

115 AMAE, Mémoires et documents, Turquie, vol. 10, fol. 78v<sup>o</sup>, « Sur le cérémonial... », mém. cité. Cf. de même BnF, Ms fr. 14118, fol. 94r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>, « Mémoires de Monsieur de Saintot », t. II.

116 ASV, Segreteria di Stato, Francia, vol. 272, fol. 325r<sup>o</sup>, Pietro Bargellini à Giacomo Rospigliosi, 6 décembre 1669.

plus dans un monde où l'activité diplomatique est considérée comme l'un des formes par excellence de l'exercice de la souveraineté. Les princes voient désormais dans l'étendue de leurs alliances le reflet de leur gloire.

### UNE ALLIANCE EXALTÉE

90

Les missions de 1618 et 1669 n'étaient pas à la hauteur de l'attente des souverains qui cherchaient à célébrer leur alliance avec la Porte. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'ambassade de Mehmed Efendi en 1721, puis de son fils Sa'ïd Efendi en 1741-1742 leur donnent en revanche la plus entière satisfaction. Ces hommes sont des dignitaires du gouvernement ottoman ; ils ont bien le caractère d'ambassadeur qui avait tant manqué à Süleymân Agha en 1669 ; leur suite est nombreuse et ils apportent de riches présents<sup>117</sup>. Mehmed Efendi et son fils sont aussi des négociateurs chevronnés : le premier, qui exerce les fonctions de grand trésorier de la Porte, a participé aux tractations de la paix de Passarowitz avec les Impériaux et les Vénitiens ; le second, qui avait accompagné son père en France en 1721, a accompli par la suite diverses missions à Saint-Pétersbourg et en Suède, avant de travailler à la délimitation des frontières avec l'Autriche, après la paix de Belgrade de 1739. Le rang et l'expérience des deux ambassadeurs, le faste qui entoure leurs missions, sont une claire manifestation du désir d'ouverture vers l'Occident qui anime le gouvernement ottoman à cette période. Ces missions sont les bienvenues en France : la cour y trouve non seulement un moyen de resserrer encore les liens très forts qu'elle entretient déjà avec l'Empire ottoman, mais aussi une occasion d'exalter la gloire de la monarchie et de ceux qui l'incarnent. La venue de Mehmed Efendi en 1721 permet ainsi au Régent, qui organise en son honneur une série de réceptions et de célébrations spectaculaires, de détourner un moment l'attention des tensions et des difficultés qui traversent son gouvernement.

Saint-Simon a consacré de longues pages dans ses *Mémoires* à la description de l'audience royale donnée à Mehmed Efendi le 21 mars 1721<sup>118</sup>. Un long cortège conduit l'ambassadeur à travers la ville depuis son logis jusqu'aux Tuileries où l'attend le roi. La traversée du jardin qui borde le palais est le moment crucial de cette cavalcade : la foule se presse comme au spectacle sur les terrasses qui surplombent son parcours, tandis que lui-

<sup>117</sup> Sur ces missions, et notamment sur celle de Mehmed Efendi, voir l'ouvrage de Fatma Müge Göcek, *East encounters West. France and the Ottoman Empire in the Eighteenth century*, New York, Oxford University Press, 1987.

<sup>118</sup> Arthur de Boislisle (éd.), *Mémoires de Saint-Simon*, t. XXXVIII, Paris, Hachette, 1926, p. 149-153.

même et sa suite progressent entre deux haies des gardes française et suisse. La réception a lieu dans la galerie des Tuileries : « elle étoit tendue des plus belles tapisseries de la couronne, rapporte le mémorialiste ; les dames, fort parées, remplissoient les gradins magnifiquement ornés, et la galerie, couverte de beaux tapis de pied, étoit fort remplie d'hommes ». La dignité de Mehmed Efendi, la retenue de son attitude au cours de l'audience, la qualité des présents offerts le distinguent tout particulièrement. Dans son *Journal*, Mathieu Marais note à son propos, après avoir relaté cette journée, qu'il « répond avec beaucoup d'esprit à ceux qui lui parlent » et qu'il se montre « enchanté des honneurs qu'on lui fait ». Au passage, Marais mentionne aussi son fils Sa'ïd, « très gracieux et très bien élevé »<sup>119</sup>. Le récit de ces cérémonies est immédiatement imprimé et largement diffusé ; les éléments principaux en sont repris par les gazettes. Tous les témoignages s'accordent pour souligner l'apparat déployé à cette occasion. Il est bien, confirme Saint-Simon, celui habituellement utilisé pour les ambassadeurs extraordinaires, même si dans le cas du Turc la foule qui se presse pour le voir vient encore ajouter une dimension spectaculaire à ses apparitions publiques.

Au-delà même de ces audiences fastueuses et de ces cortèges magnifiques, destinés à honorer les ambassadeurs turcs et leur maître, tout en mettant en scène le lien entretenu avec ce dernier, les missions de Mehmed Efendi et Sa'ïd Efendi favorisent aussi un processus d'intégration du sultan dans le concert des souverains du temps. Dans ces moments exceptionnels, l'altérité de la puissance ottomane semble s'estomper. C'est ainsi qu'avec ces deux ambassadeurs, pour la première fois, des envoyés turcs sont hébergés à l'Hôtel des ambassadeurs extraordinaires durant leur séjour. Saint-Simon juge cette nouveauté suffisamment importante pour la noter dans ses *Mémoires*, en insistant bien sur le fait que Mehmed Efendi y « fut toujours logé et défrayé avec toute sa nombreuse suite, tant qu'il fut à Paris »<sup>120</sup>. Cette disposition vaut aussi, vingt ans plus tard, pour Sa'ïd Efendi<sup>121</sup>. Dans le même temps, plus encore que son père ne l'avait fait autrefois, ce dernier trouve tout naturellement sa place au sein du corps diplomatique présent à la cour. La *Gazette de Hollande* signale le 16 mars 1742 que le « roi a permis à l'ambassadeur du Grand Seigneur d'aller aux audiences de Sa Majesté les jours que les ambassadeurs des puissances chrétiennes y

119 Mathurin de Lescure (éd.), *Journal et mémoires de Mathieu Marais, avocat au parlement de Paris sur la Régence et le règne de Louis XV, (1715-1737)*, t. II, Paris, Firmin Didot Frères, 1864, p. 108-109.

120 Arthur de Boislesle (éd.), *Mémoires...*, t. XXXVIII, op. cit., p. 149.

121 *Gazette de Hollande*, 26 décembre 1741.

sont admis, ce qui n'avoit jamais été pratiqué »<sup>122</sup>. Cette reconnaissance officielle ne fait que valider la participation active de Sa'ïd Efendi aux formes de sociabilité que développe le petit groupe des représentants étrangers en poste à Paris, jusque dans leurs aspects les plus mondains. Les gazettes dressent par exemple la liste des nombreux dîners auxquels il est convié. En février 1742, l'ambassadeur des États Généraux des Provinces-Unies donne ainsi « un splendide repas aux ministres étrangers, ainsi qu'à l'ambassadeur de la Porte ottomane »<sup>123</sup>. Quelques semaines plus tard, il est imité par l'ambassadeur de Venise, qui organise en l'honneur de Sa'ïd Efendi, une réception à laquelle « tous les ambassadeurs et ministres étrangers furent priez, ainsi qu'un grand nombre des principaux seigneurs de la cour »<sup>124</sup>. En avril, c'est au tour du représentant du roi des Deux-Siciles de régaler « l'ambassadeur du Grand Seigneur, ainsi que ceux d'Espagne, de Russie, de Venise et de Malte »<sup>125</sup>, tandis que la *Gazette de Hollande* indique encore qu'à la fin du mois de mai « le comte de Tessin, envoyé extraordinaire et plénipotentiaire du roi de Suède » reçoit lui aussi « l'ambassadeur du Grand Seigneur et plusieurs ministres étrangers »<sup>126</sup>. Mais Sa'ïd Efendi ne se contente pas d'aller ainsi d'une table à l'autre. Il n'omet pas de rendre la politesse et de réunir pour « un splendide repas », les « ministres étrangers et de la cour » et « plusieurs autres personnes de distinction »<sup>127</sup>.

Les missions de 1721 et 1741-1742 sont enfin une occasion de confrontations, d'échanges et de transferts culturels. La cour met à profit le long voyage qui conduit les ambassadeurs ottomans depuis les ports de Provence jusqu'à la capitale, puis les séjours de plusieurs mois qu'ils effectuent dans celle-ci, pour organiser un programme chargé de visites et de divertissements, destiné à exalter la grandeur de la France et les réalisations de ses souverains. Mehmed Efendi n'est pas insensible, loin s'en faut, à ces découvertes. Il a consigné ses impressions dans sa relation d'ambassade, qui révèle par conséquent ses curiosités et ses enthousiasmes<sup>128</sup>. Le représentant du sultan ne voit dans Toulouse qu'une cité « très grande mais un peu ruinée », tandis que Bordeaux lui plaît : « Ses bâtiments sont très beaux, sa situation charmante, sa vue très agréable ». Des châteaux de la Loire, il retient surtout Chanteloup,

122 *Ibid.*, 16 mars 1742.

123 *Ibid.*, 9 février 1742.

124 *Ibid.*, 2 mars 1742.

125 *Ibid.*, 20 avril 1742.

126 *Ibid.*, 1<sup>er</sup> juin 1742.

127 *Ibid.*, 13 avril 1742.

128 Ce beau texte a été édité par Gilles Veinstein, *Le Paradis des infidèles. Un ambassadeur ottoman en France sous la Régence*, Paris, Maspéro, 1981.

aujourd'hui détruit, qui est à ses yeux « un palais magnifique avec un jardin charmant », ou encore Chambord, « bâti dans un lieu de délices ». Versailles l'enchantait par sa « disposition merveilleuse, qui inspire la joie et chasse la mélancolie », et le frappait par son immensité : « Il y a une infinité d'appartements construits dans toutes les proportions géométriques, qui communiquent les uns dans les autres, et beaucoup de logements séparés ; en un mot, c'est un palais dont on n'a point vu le pareil et la renommée publie que l'Europe n'a rien qui puisse entrer en concurrence avec lui et avec son jardin ». Mehmed Efendi est aussi conduit à Marly, à Saint-Cloud ou à Meudon, qui le séduisent à leur tour. À Paris, il visite le Palais-Royal, demeure du régent, « très beau et très vaste », ou encore Notre-Dame, « église très ancienne et très grande ». Il dîne aux Invalides et rien ne lui est épargné : il doit en parcourir les dortoirs, la pharmacie avec ses « milliers de bouteilles de cristal, remplies de toutes sortes de médicaments », les fours et les cuisines, ainsi que l'église, dont le dôme doré est « orné de peintures d'une beauté admirable ». L'ambassadeur ottoman se rend encore au Jardin du roi ou Jardin des plantes. Il vient admirer la manufacture des Gobelins et ses tapisseries. Il passe enfin une soirée à l'Opéra, « où l'on représente des merveilles » : « Ce lieu était superbe ; les balustrades, les colonnes, les plafonds et les murailles, tout était doré. Cette dorure et l'éclat des étoffes d'or que les dames portaient et celui des pierreries dont elles étaient noyées firent, à la lueur des bougies, le plus bel effet du monde ». Même si Mehmed Efendi prend soin de ne classer Paris qu'après Constantinople dans l'ordre de ses préférences, il ne peut empêcher sa plume de se laisser gagner par l'euphorie et s'exclame : « Que de palais sans nombre, d'églises, de bibliothèques et de choses rares, curieuses et extraordinaires, n'ai-je point encore vus » dans cette ville<sup>129</sup> ! Il avait même été prévu qu'il se rende à la Sorbonne, dont on avait orné la grande salle dédiée aux disputes « avec des tapis de Turquie, les plus riches qu'on put trouver ». Mais l'ambassadeur s'était finalement excusé. « Les uns disent qu'une indisposition l'empêcha de s'y rendre. D'autres croient qu'une raison politique ne lui a pas permis de s'exposer aux disputes ordinaires touchant la créance de la religion chrétienne »<sup>130</sup>.

À son tour, en 1741-1742, Sa'ïd Efendi se prête bien volontiers à ce tour des curiosités du royaume. Les contemporains le considèrent d'ailleurs comme un « ministre curieux de tout ce qui a rapport aux arts et aux sciences » et insistent sur le fait qu'il serait « lui-même savant »<sup>131</sup>. Lors

129 Gilles Veinstein (éd.), *Le Paradis des infidèles...*, op. cit., p. 77, 85, 87-88, 101, 109-111, 115-116, 121-129, 131-136.

130 *Gazette de Hollande*, 18 juillet 1721.

131 *Ibid.*, 13 mars 1742.

de son séjour parisien, il visite ainsi la Manufacture royale de mécanique, où il assiste à une démonstration des moulins à bras, dont l'efficacité semble le ravir : « Ce ministre parut si content qu'il résolut d'en envoyer au Grand Seigneur »<sup>132</sup>. On le conduit aussi au cabinet de l'abbé Nollet, qui réalise « devant lui, pendant quatre heures, les expériences de physique les plus curieuses ». Puis, « chez le S<sup>r</sup> Bion, ingénieur du roi et fabricant d'instrumens de mathématiques sur le Quai de l'Horloge », il examine « avec attention les ouvrages de ce célèbre artiste », faisant « le choix avec beaucoup de discernement et de goût d'un assortiment assez considérable de divers instrumens des plus parfaits, des plus curieux et des plus utiles pour les emporter à Constantinople »<sup>133</sup>. Les divertissements ne sont pas non plus oubliés dans ce programme : « avec une nombreuse suite », il se rend à l'Opéra, « où il avoit retenu trois des premières loges et trois des secondes »<sup>134</sup>. Il fréquente aussi la Comédie française et la Comédie italienne<sup>135</sup>. Quelques attentions particulières lui sont aussi réservées. On fait rejouer pour lui « la tragédie turque, intitulée Zaire, de la composition de M. de Voltaire »<sup>136</sup> ; on lui présente aussi « les jeunes élèves, auxquels le roi fait enseigner les Langues orientales », et ces derniers « le haranguèrent en arabe »<sup>137</sup>. La mission de Sa'ïd Efendi, plus encore que celle de son père, est ainsi placée sous le signe d'échanges culturels qui conduisent à un effacement progressif des marqueurs de l'altérité. L'ambassadeur ne manque jamais de rappeler le souvenir qu'il a conservé de sa première visite en France à la suite de son père ; à plusieurs reprises, il déclare qu'il « aime la nation française » ou bien qu'il « a le cœur français »<sup>138</sup>. La *Gazette de Hollande* signale encore le « grand cas » qu'il fait « des François », soulignant qu'« il en a plusieurs à sa suite, avec un chapelain catholique qu'il a amené de Constantinople », ce qui n'est pas le moindre des paradoxes pour un représentant du sultan<sup>139</sup>. Ce brouillage des identités se trouve parfaitement illustré par le grand portrait d'apparat que lui consacre le peintre Joseph Aved en 1742. Conservé au château de Versailles, ce tableau représente Sa'ïd Efendi en pied, vêtu de la coiffe et du caftan doublé de martre zibeline des dignitaires de la Porte. Mais le décor est celui d'une résidence royale, la composition celle d'un portrait de cour, les allusions résolument occidentales. Aved souligne le rôle

132 *Ibid.*, 16 février 1742.

133 *Ibid.*, 2 mars 1742.

134 *Ibid.*, 30 janvier 1742.

135 *Ibid.*, 2 février 1742.

136 *Ibid.*, 2 février 1742.

137 *Ibid.*, 2 mars 1742.

138 *Ibid.*, 24 novembre et 12 décembre 1741.

139 *Ibid.*, 2 janvier 1742.

diplomatique de l'Ottoman en figurant à côté de lui, sur un riche bureau, ses lettres de créance, ainsi que plusieurs ouvrages de droit international. Il peint aussi en arrière-plan, à travers l'embrasure de la tenture, l'entrée solennelle de son ambassade dans Paris, par la porte Saint-Antoine. Divers objets présents dans la composition, comme le globe terrestre ou la lunette d'approche, évoquent encore sa vaste érudition et sa connaissance du monde qui frappent les contemporains. Sa'ïd Efendi lui-même paraît s'amuser de ce contraste, qu'il considère avec un léger sourire.

Plus de deux siècles séparent les émissaires qui circulaient dans le secret entre la France et l'Empire ottoman au début des années 1530 de la réception fastueuse accordée à Sa'ïd Efendi en 1741-1742. L'histoire des envoyés turcs qui se succèdent à la cour du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle est à l'image de l'alliance turque elle-même. Elle reflète la pérennité d'un lien qui s'affirme et s'amplifie sans être jamais véritablement remis en cause. Mais elle donne aussi la mesure de l'intégration progressive de la Porte dans le jeu européen. La relation avec les Turcs perd peu à peu cette dimension sulfureuse qu'elle avait à coup sûr pour Louis XI à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Les sultans tendent ainsi à devenir des interlocuteurs, parfois des partenaires, et leurs ambassadeurs peuvent ainsi recevoir des égards identiques à ceux des autres souverains.



SEFÂRETNÂME : COMPTES RENDUS  
DES AMBASSADEURS OTTOMANS EN EUROPE

*Frédéric Hitzel*  
CNRS-EHESS

En dehors de quelques émissaires temporaires, espions, négociants, commerçants, prisonniers, les Ottomans ne voyagent pas en dehors du *dâr ül-islam*, le « territoire de l'islam ». Et si certains d'entre eux ont l'occasion de se rendre en Occident, cela n'a pratiquement pas laissé de traces. On est ainsi frappé par l'absence quasi totale de récits de voyage chez les Ottomans, entre le xv<sup>e</sup> et le xviii<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. De fait, il n'existe pas chez eux de tradition littéraire semblable à celle de la *rihla* arabe, comme on la trouve chez des auteurs arabes classiques tels Nasir-i Khosraw, Ibn Jubayr ou Ibn Battuta. Les premiers textes ottomans concernant l'« ailleurs » sont, pour l'essentiel, des récits de campagne militaires (*menâzîlnâme* ou *fethnâme*) destinés à la gloire des sultans, de leurs proches ou de leurs serviteurs, ou bien des ouvrages « géographiques » ou « ethnographiques ». Le voyage n'apparaît pas comme un sujet littéraire, mais davantage pour souligner le côté extraordinaire ou exotique d'un récit et glorifier un personnage ou une dynastie.

Cependant, les revers militaires face aux Occidentaux, puis à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle et au début du xviii<sup>e</sup> siècle, de véritables débâcles se soldant par des traités désastreux, ne pouvaient que frapper les esprits et persuader les dirigeants ottomans que l'Empire n'était plus l'État dominant de l'Europe et du Levant, que sa supériorité était entamée, qu'une évolution s'était produite dans le monde occidental. Certains ressentaient la nécessité d'apporter des transformations dans le fonctionnement de l'État, nécessité qui passait aussi par une plus grande ouverture sur le monde extérieur.

Afin de mieux comprendre les succès militaires et le dynamisme économique des puissances occidentales, le gouvernement ottoman

1 Pour s'en convaincre, il suffit de dépouiller les index de Stéphane Yerasimos, *Les Voyageurs dans l'Empire ottoman, xiv<sup>e</sup>-xvi<sup>e</sup> siècles*, Ankara, Imprimerie de la Société turque d'histoire, 1991.

dépêcha pour la première fois des observateurs, plutôt que des ambassadeurs, dans les principales capitales européennes. Ces derniers prirent l'habitude de rédiger à leur retour la relation de leur mission, les *sefâretnâme*, pour rendre compte de ce qu'ils avaient vu et fait au cours de leur séjour chez l'infidèle<sup>2</sup>. Ces ouvrages, qui exciteront la curiosité des élites, seront à l'origine d'un intérêt croissant pour diverses manifestations – souvent étranges aux yeux des Ottomans – de la culture européenne. Ils se distinguaient considérablement des travaux de leurs prédécesseurs, tel que le *Seyahâtname* (« Livre des Voyages ») d'Evliyâ Tchélébi, car ils ne décrivaient plus les merveilles techniques de l'Occident sous l'angle du simple divertissement et de l'exotisme, mais davantage sous l'angle de l'utilité pratique et de l'intérêt scientifique. À travers cette communication, nous nous proposons de retracer l'évolution de ces *sefâretnâme* et de souligner quelques thèmes abordés.

Notons tout d'abord que la composition des *sefâretnâme* traduit une rupture totale avec le passé. En effet, jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, si certains émissaires ottomans se sont rendus à titre officiel en Occident, cela a laissé peu de traces. Du XIV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle, les terres lointaines d'Europe – et notamment d'Europe occidentale – ne présentant pas de danger direct pour l'Empire ottoman, les dirigeants ottomans ne ressentaient pas le besoin de s'y intéresser. En cas de négociations politiques et diplomatiques, c'était les puissances occidentales qui dépêchaient des envoyés à Istanbul, capitale de l'Empire ottoman, soit pour obtenir des avantages commerciaux et une protection de leurs sujets, soit pour solliciter l'aide du sultan. C'était rarement l'inverse qui se produisait. De fait, avant le XVIII<sup>e</sup> siècle, les missions diplomatiques d'Ottomans envoyés en Occident ont laissé peu de témoignages. Lorsque le sultan exprimait le besoin de dépêcher des émissaires, il employait le plus souvent de simples légats recrutés parmi les corps relativement subalternes du palais, tels les *tchachnigir* (dégustateurs), *tchavuch* (hérauts), *müteferrika* (fourriers) ou autres *kapıdji bachi* (chambellans) ; en aucun cas, ces envoyés étaient recrutés parmi les « gens de plume ». D'ailleurs, on connaît rarement leur nom – certains sont issus des communautés chrétienne ou juive de l'Empire –, de même que leur

2 Pour une liste détaillée des *sefâretnâme*, voir Faik Reşit Unat, *Osmanlı Sefirleri ve Sefaretnameleri (Les Ambassadeurs ottomans et leurs relations d'ambassades)*, Ankara, Imprimerie de la Société turque d'histoire, 1968, p. 46-218, et A. Süslü, « Un aperçu sur les ambassadeurs Ottomans et leurs *sefaretnâme* », *Tarih Araştırmaları Dergisi*, t. XIV, n° 25, 1981-2, p. 233-260.

titre et mission<sup>3</sup>. Si le mot turc *elichi* (en arabe *safir/sefir*), qui désigne de nos jours l'ambassadeur, tendit à se généraliser au XVIII<sup>e</sup> siècle, dans les lettres officielles, les sultans désignaient leurs émissaires uniquement sous l'expression « mon esclave » (*kullum*) ou bien « mon homme » (*adamim*). Les seules qualités requises pour ces hommes étaient « d'être au service de l'État et d'avoir atteint suffisamment de connaissances dans les expressions et les intrigues des chrétiens » (*tertib-i muhâverât ve desâyis-i nasârâya tahsil ittil' â etmis*)<sup>4</sup>. Tandis que ces missions ottomanes vont étonner les cours occidentales<sup>5</sup>, elles ne semblent pas avoir suscité d'intérêt du côté ottoman. On ne possède aucun écrit de ces émissaires sur leur séjour au *Frengistan*, « le pays des Francs », à l'exception de quelques correspondances, et leurs expériences ne paraissent pas constituer des événements dignes de l'attention des chroniqueurs ottomans<sup>6</sup>.

Cependant, un certain intérêt pour l'Occident commença à se manifester dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. La première ambassade dont il subsiste une relation eut lieu en 1665 à Vienne à l'occasion du traité (ou de la trêve) de Vasvar entre les souverains ottoman et autrichien. Deux relations turques de l'événement ont subsisté dont l'une est le rapport officiel de l'ambassadeur Kara Mehmed Pacha<sup>7</sup>. Mais, bien que la délégation séjourna à Vienne pendant neuf mois, le rapport de

3 On compte 176 envoyés ottomans à Venise entre 1384 et 1762 : Maria Pia Pedani [Fabris], *In nome del Gran Signore. Inviati Ottomani a Venezia dalla caduta di Costantinopoli alla guerra di Candia*, Venise, Deputazione Editrice, 1994, et « Ottoman envoys to Venice (1384-1644) », *Arab Historical Review for Ottoman Studies*, t. XIII-XIV, 1996, p. 111-115. De son côté, Faik Reşit Unat dénombre 39 envoyés en Autriche, 30 à Venise, 21 en Pologne, 15 en Russie, 11 en France.

4 Mehmed Râchid, *Târîh-i Râşid*, Istanbul, 1282/1865-1866, t. V, p. 213-214.

5 Gérard Poumarède, « Soldats et envoyés des souverains musulmans en France », dans Mohammed Arkoun (dir.), *Histoire de l'Islam et des musulmans en France du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Albin Michel, 2006, p. 382-393.

6 La seule exception notable est l'affaire Djem. En 1482, ce frère et rival du sultan Bâyezid II (1481-1512), dut chercher un refuge auprès des puissances chrétiennes. Il vécut douze ans d'exil en Occident, notamment en France où il séjourna plusieurs années à Bourgneuf. Pour en savoir plus, voir Louis Thuasne, *Djem Sultan, fils de Mohammed II, frère de Bayezid II (1559-1495)*, Paris, Ernest Leroux, 1892 ; Nicolas Vatin, *Sultan Djem. Un prince ottoman dans l'Europe du XVI<sup>e</sup> siècle d'après deux sources contemporaines : Vâki'ât-ı Sultân Cem, Œuvres de Guillaume Caoursin*, Ankara, Imprimerie de la Société turque d'histoire, 1997 ; Didier Delhoume, *Le Turc et le Chevalier. Djem Sultan, un prince ottoman entre Rhodes et Bourgneuf au XVI<sup>e</sup> siècle*, Limoges, Culture & Patrimoine en Limousin, 2004.

7 Faik Reşit Unat, *Osmanlı Sefirleri ve Sefaretnameleri*, op. cit., p. 47-49 ; Franz Babinger, *Die Geschichtsschreiber der Osmanen und ihre Werke*, Leipzig, Otto Harrassowitz, 1927, p. 325 ; Richard F. Kreutel, « Der Schädel des Kara Mustafa Pascha », *Jahrbuch des Vereines für Geschichte der Stadt Wien*, t. XXXII-XXXIII, 1976-1977, p. 63-77. Le rapport de Kara Mehmed Pacha est imprimé dans Mehmed Râchid, *Târîh-i Râşid*, op. cit., t. I, p. 120-125, et Fındıklı Silâhdar Mehmed Aga, *Silâhdar Târîhi*, Istanbul, 1928, t. I, p. 403-409. Le Lorrain François de Mesgnien Meninski

cet ambassadeur ottoman est court et sec. Il se limite à faire le compte rendu des démarches officielles à la cour de Léopold I<sup>er</sup> et, contrairement à l'écrivain Evliyâ Tchélébi qui accompagna la délégation ottomane et rapporta une description précise de la capitale autrichienne<sup>8</sup>, ne dit presque rien sur le pays qu'il visita. L'événement est toutefois suffisamment important pour mériter d'être consigné par écrit. Dorénavant, tous les ambassadeurs ottomans envoyés en Europe prennent l'habitude, à leur retour, d'écrire la relation de leur mission pour rendre compte de ce qu'ils ont vu et, plus particulièrement, de ce qu'ils ont fait.

Un certain nombre de ces relations, les *sefâretnâme*, nous sont connues. De loin la plus intéressante est celle composée par Yirmisekiz Tchélébi Mehmed Efendi, qui, en 1720-1721, se rendit en qualité d'ambassadeur à la cour de Louis XV. L'envoi à Paris non pas d'émissaire comme dans les époques antérieures, mais d'un ambassadeur extraordinaire en titre (*elçhi*) représentait une innovation diplomatique. Outre ses tâches diplomatiques spécifiques, le grand vizir Nevchehirli İbrâhîm Pacha, gendre du sultan Ahmed III (1703-1730), lui recommandait de « visiter les forteresses et les manufactures, de faire une étude approfondie des moyens de civilisation et d'éducation et de faire un rapport (*takrir*) sur ceux capables d'être appliqués (en Turquie) »<sup>9</sup>.

Le choix de Yirmisekiz Tchélébi Mehmed Efendi est important. Bien que sa biographie soit incomplète, on sait qu'il avait une cinquantaine d'années au moment de son ambassade. Il avait fréquenté l'école des pages du palais impérial puis fait une brillante carrière dans la vingt-huitième compagnie des janissaires (d'où son surnom de Yirmisekiz, « vingt-huit »). Sa formation de lettré lui permit d'être nommé inspecteur de l'arsenal, puis plénipotentiaire en second avec le titre de « receveur des finances de troisième classe » lors des négociations du traité de Passarowitz (1718). À cette occasion, il s'est acquis, selon le marquis de Bonnac,

---

servit de premier interprète à l'empereur. Sa relation écrite en italien, intitulée *Relazione di cii che è passato circa l'ambasciata solenne turchesca nell'anno 1665 e 1666*, est conservée dans les archives de Vienne.

- 8 Sur le séjour d'Evliyâ Tchélébi à Vienne, voir Richard F. Kreutel, *Im Reiche des Goldenen Apfels*, Graz, Styria Verlag, 1957, rééd. et complété avec Erich Prokosch, Graz, Styria Verlag, 1987. L'authenticité du récit fut mise en doute par Richard F. Kreutel, « Ewlija Çelebîs Bericht über die Türkische Grossbotschaft des Jahres 1665 in Wien », *Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes*, t. LI, 1950, p. 188-242. Cependant, Evliyâ Tchélébi semble avoir réellement séjourné en Autriche selon Karl Teplý, « Evliyâ Celebî in Wien », *Der Islam*, t. LII, 1975, p. 125-131 ; *Id.*, « Türkische Sagen und Legenden um Wien, die Stadt des Goldenen Apfels der Deutsch », *Österreichische Zeitschrift für Volkskunde*, t. XXXI, 1977, p. 255-284.
- 9 Enver Ziya Karal, « Tanzimattan evvel Garplılaşma Hareketleri (1718-1839) », *Tanzimat*, t. I, 1940, p. 19.

ambassadeur de France à Constantinople (1716-1724), « beaucoup de réputation parmi les ministres des princes chrétiens qui y avaient assisté ». Ainsi s'explique qu'il ait été désigné pour se rendre en France.

Le voyage de l'ambassadeur, accompagné de son fils Sa'ïd Efendi (lui-même futur ambassadeur en Suède et en France, en 1742, et futur grand-vizir) et d'une suite d'une centaine de personnes dura un an, de son départ d'Istanbul, le 7 octobre 1720, à son retour, le 8 octobre 1721. Très réservées sur le principe même de son ambassade, les autorités françaises ne l'en accueillirent pas moins avec des égards et un faste exceptionnels, tandis que ses apparitions suscitaient partout une immense curiosité. Débarqué à Toulon le 22 novembre, il dut, après une quarantaine passée à Maguelone, gagner Paris avec un long détour par l'Ouest du pays, en commençant par emprunter le canal du Midi, pour éviter le Sud-Est ravagé par la peste. Arrivé à Paris le 8 mars 1721, il resta cinq mois dans la capitale, où il fut reçu en audience par Louis XV, alors âgé de onze ans, et par le régent, Philippe d'Orléans<sup>10</sup>.

Le *sefâretnâme* de Yirmisekiz Mehmed Efendi est connu par plusieurs publications en turc ancien et moderne et dans la traduction française du « jeune de langues », Julien-Claude Galland (neveu du traducteur des *Mille et une nuits*). On sait qu'un premier état fut rédigé pendant le voyage même et présenté au grand-vizir Nevchehirli İbrâhîm Pacha immédiatement après son retour. Deux ans plus tard, une seconde version plus étendue vit le jour, mais dont le marquis de Bonnac fit retrancher par l'auteur les passages trop défavorables au secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, l'archevêque de Cambrai, Dubois.

Cette relation est un document remarquable sur la découverte de la France par un lettré ottoman. Par la curiosité, l'ouverture d'esprit, les qualités de description et de jugement dont elle fait preuve, elle se place incomparablement au-dessus de celle rapportée de Vienne par Kara Mehmed Pacha en 1665. Elle servira d'ailleurs de modèle à tous les *sefâretnâme* postérieurs, au point, certainement, de retarder l'évolution du genre.

Dans son compte rendu, Yirmisekiz Mehmed Efendi s'étend avec enthousiasme et pertinence sur les curiosités naturelles et surtout – ce qui

10 Sur l'ambassade de Yirmisekiz Tchêlêbi Mehmed Efendi en France, voir Mehmed Efendi, *Le Paradis des infidèles*, éd. Gilles Veinstein, Paris, François Maspero-La Découverte, 1981 ; Fatma Müge Göçek, *East Encounters West, France and the Ottoman Empire in the Eighteenth Century*, New York-Oxford, Oxford University Press, 1987, p. 7-81 ; E. D'Aubigny, « Un ambassadeur Turc à Paris sous la Régence. Ambassade de Mehémet-Effendi en France, d'après la relation écrite par lui-même et des documents inédits des Archives du Ministère des Affaires étrangères », *Revue d'histoire diplomatique*, t. III, 1889, p. 78-91 et 200-235.

correspondait à sa mission – sur les réalisations militaires, scientifiques et techniques de la France. Il donne ainsi des évocations vivantes et minutieuses du canal du Midi et de ses écluses, des Invalides (avec l'orgue, la chapelle, l'hôpital des vétérans), de la collection des plans-reliefs alors conservée aux Tuileries, des manufactures royales de tapisseries des Gobelins et de miroirs de Saint-Gobain, du « Jardin du roi » (futur musée d'histoire naturelle), de l'Opéra, de l'Observatoire de Paris, des palais et jardins à la française de Saint-Cloud, de Meudon, de Versailles, de Marly (avec sa fameuse « machine » élevant l'eau de la Seine) et de Chantilly. En revanche, Mehmed Efendi traite peu des institutions politiques, de la personnalité des gouvernants, du contenu de ses négociations, ce qui faisait dire au marquis de Bonnac que sa relation n'était pas celle d'un ambassadeur. Il est également plutôt avare d'informations sur les mœurs des Français, si ce n'est sur leur curiosité, sur l'étonnante liberté de mouvement de leurs femmes, qui ne font qu'aller et venir dans les rues et à l'Opéra, et sur les égards qu'ils leur accordent. De même, il donne peu d'informations sur la nourriture, l'ameublement et la vie quotidienne des Français. De son côté, Mehmed Efendi et sa suite continuaient de mener en France une vie parfaitement musulmane : ils accomplissaient scrupuleusement tous leurs devoirs religieux, fût-ce sur les bords du canal de Languedoc ou dans une salle de bains de Versailles, mangeaient sur le sol à la turque et recevaient sur des sofas<sup>11</sup>.

À aucun moment dans son *sefâretnâme* Mehmed Efendi ne se risque à faire un rapprochement direct avec la société ottomane. Mais ses descriptions et comparaisons sont suffisamment éloquentes pour trouver quelques échos dans la société ottomane. De retour à Istanbul, il devait d'ailleurs se faire l'un des meilleurs propagandistes de la culture, de la civilisation et des techniques françaises, à tel point que le grand-vizir, très impressionné, fit adopter par les milieux de la cour et du gouvernement un genre de vie nouveau. Une certaine vogue « des modes franques » s'épanouit alors à Istanbul, sorte de pendant au goût occidental pour les turqueries.

D'autres *sefâretnâme* contemporains de Yirmisekiz Mehmed Efendi témoignent de cet intérêt porté uniquement aux réalisations techniques, scientifiques et artistiques de l'Occident. À cet égard, on peut citer le rapport de Mustafâ Efendi dans lequel il relate sa visite au planétarium de l'Académie de Leyde en 1730<sup>12</sup> ou celui de son homonyme, Hattî

11 Mehmed Efendi, *Le Paradis des infidèles*, op. cit., p. 42.

12 Faik Reşit Unat, *Osmanlı Sefirleri ve Sefaretnameleri*, op. cit., p. 65-68.

Mustafâ Efendi, qui visita en 1748 l'Observatoire de Vienne et assista aux toutes premières expériences d'électricité statique :

On nous montra l'appareil suivant : il y avait deux pièces contiguës. Dans l'une se trouvait une roue à laquelle étaient fixées deux grandes boules de cristal. Celles-ci étaient rattachées à un cylindre creux, plus étroit qu'un roseau, d'où partait une longue chaîne qui rejoignait l'autre pièce. Lorsqu'on faisait tourner la roue, un souffle brûlant courait le long de la chaîne jusque dans l'autre pièce où il jaillissait du sol ; si un homme le touchait, le souffle lui piquait le doigt et ébranlait tout son corps. Plus extraordinaire encore, si l'homme en question en tenait un autre par la main et celui-ci un autre, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un cercle de vingt ou trente personnes fût ainsi formé, chacun d'eux ressentait le même choc sur son doigt et dans son corps. Nous-mêmes, nous avons essayé. Mais comme ils n'ont pas su répondre de façon intelligible à nos questions et que ce dispositif est simplement un jouet, nous n'avons pas jugé utile d'obtenir de plus amples renseignements<sup>13</sup>.

Hattî Mustafâ Efendi eut droit à d'autres expériences, dont l'une fait curieusement penser aux débuts de la photographie et du cinéma :

[...] une autre invention comprenait une boîte pourvue à l'intérieur d'un miroir et à l'extérieur de deux poignées de bois. Lorsque l'on tournait les poignées, des rouleaux de papier, renfermés dans la boîte, se dévidaient graduellement, faisant apparaître diverses sortes de jardins, palais et autres fantaisies peintes sur le papier.

Citons encore les rapports d'ambassade du derviche Mehmed Efendi sur sa mission en Russie (1754-55)<sup>14</sup> ; celui, sur Vienne, d'Ahmed Resmî Efendi (1757), qui rédigea à son retour d'une mission diplomatique à Berlin (1763) une « Géographie moderne » (*Cografya-yî cedid*) ; la relation de Silâhdar Ibrâhîm Pacha sur la Russie, qui porte sur les années 1771-1775, et où il décrit le musée de Saint-Petersbourg, les rues et les ponts de la ville, le jardin zoologique, le palais de Peterhof, les chantiers navals, le régime douanier et fiscal russe ainsi que l'organisation des postes<sup>15</sup>.

13 Bernard Lewis, *Comment l'Islam a découvert l'Europe*, Paris, La Découverte, 1984, p. 237-238 (d'après la chronique de l'historien 'Izzi, *Târîh-i 'Izzi*, Istanbul, 1199/1785, p. 190a-190b).

14 Jean Dumoret, « Relation de l'ambassade du derviche Méhemmed-Efendi à Pétersbourg, en 1168 de l'hégire (J.C. 1754), extraite des Annales de l'empire ottoman de Vassif-Efendi », *Journal asiatique*, t. VIII, 1826, p. 118-125 et B. Nikitine, « Un diplomate Turc en Russie sous l'impératrice Élisabeth », *Journal asiatique*, t. CCXLIV, 1956, p. 217-222.

15 Faik Reşit Unat, *Osmanlı Sefirleri ve Sefaretnameleri*, op. cit., p. 116-128. Voir également l'ambassade d'Abdülkerîm Pacha d'après le journal du prince Repnin, ambassadeur de Catherine II : *Mübadele: An Ottoman-Russian exchange of Ambassadors*, éd. N. Itzkowitz, London-Chicago, 1970.

Avec le temps, on constate un progrès dans la qualité de ces relations. Les diplomates ottomans se montrent de mieux en mieux informés, plus scrupuleux dans leurs descriptions et pertinents dans leurs réflexions. Ils s'intéressent davantage qu'autrefois aux divers aspects économiques des pays visités, en insistant sur ce qui fait la richesse d'un pays, à savoir un commerce prospère, une bonne gestion et une administration efficace ; ils commencent également à porter un intérêt à l'organisation des gouvernements et à leur fonctionnement.

Ahmed Resmî Efendi, qui fut ambassadeur à Vienne en 1757-1758, puis à Berlin en 1763-1764, fait par exemple de fréquentes allusions aux commerces et aux fabriques des pays qu'il a traversés<sup>16</sup>. À propos de la Prusse, il vante aussi les sages mesures douanières prises par Frédéric II (roi de 1740 à 1786) pour protéger le commerce national. Il a vu des fabriques de sucre et de tissus dont les machines sont construites à Berlin. Il a remarqué que les Prussiens, qui importaient autrefois des porcelaines de la Chine (*fagfuriye*) et de l'Inde, ont su développer leur propre production, en produisant d'abord des porcelaines en Saxe puis à Berlin<sup>17</sup>.

Son neveu, Ahmed Azmî Efendi, qui fut nommé ambassadeur à Berlin en 1790, où il séjourna plus de onze mois, bien que s'intéressant surtout aux affaires militaires de la Prusse, signalait lui aussi l'extraordinaire effort déployé par le successeur de Frédéric II, le roi Frédéric-Guillaume II (roi de Prusse de 1786 à 1797) pour créer des manufactures et des industries textiles, notamment de soie, grâce auxquelles le pays tirait sa richesse. S'il ne se risque pas à faire un rapprochement direct avec l'économie ottomane, il fait toutefois remarquer que ce miracle économique n'a pu être réalisé qu'en imposant un droit de douane de 30 % sur les marchandises étrangères<sup>18</sup>. À la fin de son *sefâretnâme*, Azmî Efendi va jusqu'à dresser une liste de recommandations pour l'amélioration de l'État ottoman. Il conseille notamment d'éliminer totalement la corruption qui est la cause de la ruine et de l'affaiblissement de l'Empire ottoman ; de veiller à ce que l'appareil d'État n'emploie que des personnes compétentes ; de s'assurer que chaque fonctionnaire perçoive un traitement régulier proportionné à son travail ; de ne pas relever un fonctionnaire de son poste s'il n'a commis aucune faute préjudiciable à l'ordre et aux principes de l'État ;

16 Ahmed Resmî, *Berlin Sefâretnâmesi*, Istanbul, 1303/1886, p. 27-28. Sur les ambassades ottomanes à Berlin au XVIII<sup>e</sup> siècle, voir Y. Özkaya, « XVIII. Yüzyılda Prusya (Almanya)'da Osmanlı Elçileri ve bu Elçilerin Sefaret-nâmelerine göre Almanya », *Documents of First International Symposium on Turkish and European Image in Travel Books* (28 oct.-1<sup>er</sup> nov. 1985), Eskişehir, 1987, p. 263-276.

17 Ahmed Resmî, *Sefaretnâme-i Ahmed Resmî*, Istanbul, 1980, p. 36.

18 Ahmed Azmî, *Sefaretnâme 1205 senesinde Prusya Kırallı İkinci Fredrik Giyom'un nezdine memur olan Ahmed Azmî Efendinindir*, Istanbul, 1303/1886, p. 52-53.

de ne pas nommer des personnes non qualifiées à des postes qu'elles sont inaptes à occuper ; d'instruire les couches les plus pauvres de la population. Azmî Efendi estime enfin que les forces armées, notamment les corps des artilleurs et des marins, doivent être correctement instruites et prêtes à répondre à n'importe quelle situation d'urgence, été comme hiver. Lorsque cette condition sera remplie, les alliés de l'Empire ottoman montreront une force et une ardeur plus grandes et il lui deviendra facile de vaincre ses ennemis<sup>19</sup>.

Une autre figure importante de cette époque est celle d'Ebu Bekir Ratîb Efendi qui fut chargé d'une mission à Vienne en 1791-1792. Il traite assez longuement, dans ses rapports très volumineux, qui n'ont pas encore fait l'objet d'une publication d'ensemble, des affaires politiques et surtout militaires de l'Autriche (plus de 80 % de son manuscrit se rapporte aux institutions militaires). Outre les structures militaires, comme l'Académie militaire (Theresianische Militärakademie) de Wiener Neustadt, installée à trente kilomètres au sud de la capitale, l'École du génie, et la fabrique des uniformes des soldats, il visite les manufactures d'indiennes et de fils d'or et d'argent de Schwechat, la fabrique de lainages fins de Linz. Ebu Bekir Ratîb Efendi ajoute également quelques commentaires sur la société autrichienne<sup>20</sup>. Il est l'un des premiers à émettre l'idée que la faiblesse de son pays n'est pas due à une décadence morale et religieuse, comme le prétendent les mémorialistes ottomans, mais à la force acquise par les Européens<sup>21</sup>.

À la même époque, les réformes amorcées par le sultan Selîm III (1789-1807) ouvrent une nouvelle phase dans la connaissance de l'Occident par les Turcs. En 1792, dans le cadre d'un programme visant à aligner la Turquie sur ses voisins européens, le sultan décide d'établir des ambassades permanentes dans les grandes capitales européennes. La première est créée à Londres en 1793, puis d'autres sont ensuite ouvertes à Vienne (1794),

19 *Ibid.*, p. 56-59.

20 Pour un résumé de ce rapport, voir Cahit Bilim, « Ebubekir Ratîb Efendi, Nemçe Sefaretnamesi », *Bellekten*, t. LIV, n° 209, 1990, p. 261-295. Sur le personnage d'Ebu Bekir Ratîb Efendi, voir I. H. Uzunçarşılı, « Topyalı Ebubekir Ratîb Efendi », *Bellekten*, t. XXXIX, n° 153, 1975, p. 49-76 ; Stanford-J. Shaw, *Between Old and New : The Ottoman Empire under Sultan Selim III*, Cambridge (Massachusetts), Harvard University Press, 1971, p. 95-98 ; Joshua M. Stein, « An Eighteenth-Century Ottoman Ambassador Observes the West : Ebu Bekir Ratîb Efendi reports on the Habsburg system of roads and posts », *Archivum ottomanicum*, t. X, 1985 [1987], p. 219-312 et « Habsburg Financial Institutions presented as a model for the Ottoman Empire in the *Sefâretnâme* of Ebu Bekir Ratîb Efendi », *Habsburgisch-osmanische Beziehungen*, Vienne, 26-30 septembre 1983, éd. A. Tietze, Wien, 1985, p. 233-241.

21 B. Lewis, *Comment l'Islam a découvert l'Europe*, op. cit., p. 110.

à Berlin (1795) et à Paris (1797)<sup>22</sup>. Outre leurs activités habituelles, ces diplomates, nommés pour des périodes courtes de trois ans, sont chargés d'étudier les institutions des pays où ils sont affectés, et d'acquérir les connaissances et les sciences utiles à l'Empire. Si la plupart des relations qu'ils rédigent à leur retour sont décevantes, certaines font preuve d'originalité. Celle de Seyyid Abdürrahim Muhibb Efendi, ambassadeur à Paris, de 1806 à 1811, est l'une des plus remarquables. Se référant dans son introduction au récit de Yirmisekiz Mehmed Efendi, lequel mentionne surtout les fêtes, les théâtres, les bals et les opéras, il précise d'emblée que :

[...] depuis ce temps, des améliorations ont été apportées dans la vie de ces peuples, de sorte que ces récits sont pleins de lacunes. J'essaierai d'y remédier en écrivant ce qu'il n'a pas dit et en consignnant ici tout ce que j'ai pu voir de leurs usages et comprendre de leurs lois. Aussi m'arrivera-t-il de raconter des choses extraordinaires<sup>23</sup>.

106

Composée de quarante-deux chapitres, sa relation commence par l'armée et met tout de suite l'accent sur le service militaire obligatoire, ce qui le conduit à la remarque que la conscription est possible grâce à l'état civil. L'éducation est ensuite abordée par le seul biais de l'éducation militaire et l'auteur décrit les pensionnats militaires en utilisant le mot *pansiyon*. Notons à ce propos que le texte est truffé de néologismes qui vont désormais faire leur entrée dans la langue turque. Dans ces écoles, on apprend la physique (*fizika*) et la chimie (*kimika*), nouvelle discipline qui, selon l'auteur, n'a rien à voir avec *el-kimika* car « l'étude de cette science ne vise pas à transformer le cuivre en or ou en argent ou de faire des rubis à partir de morceaux de verre, mais consiste à classer et à différencier tous les objets, tels les bois, les pierres et les métaux [...]. Ils ont, par conséquent, installé en divers lieux des bâtiments avec de grandes salles, des pièces et des fours, sous l'appellation de cabinet des métaux [...] »<sup>24</sup>.

22 E. Kuran, *Avrupa'da Osmanlı İkamet Elçiliklerinin Kuruluşu ve ilk Elçilerin Siyasi Faaliyetleri (1793-1821)*, Ankara, Institut de recherches de la culture turque, 1988 et T. Naff, « Reform and the Conduct of Ottoman Diplomacy in the Reign of Selim III, 1789-1807 », *Journal of the American Oriental Society*, t. LXXXIII, n° 3, 1963, p. 295-315.

23 Bertrand Bareilles, *Un Turc à Paris (1806-1811). Relation de voyage de Mouhib Efendi*, Paris, éditions Bossard, 1920, p. 8. Cette relation a été récemment traduite par Stéphane Yerasimos, *Deux Ottomans à Paris sous le Directoire et l'Empire. Relations d'ambassade*, Arles, Sindbad-Actes Sud, 1998. Voir également de Stéphane Yerasimos, « Les premiers témoignages Ottomans sur la France Post-révolutionnaire : les rapports des ambassadeurs Ottomans à Paris pendant le Directoire, le Consulat et l'Empire », *Cahiers d'études sur la Méditerranée orientale et le monde Turco-iranien*, t. XII, 1991, p. 47-57.

24 S. Yerasimos, *Deux Ottomans à Paris*, *op. cit.*, p. 227-228.

À travers ces descriptions, Muhibb Efendi semble avoir saisi le fondement de la science moderne, la description et la classification systématique. D'ailleurs, il remarque que les sciences considérées secondaires par les Ottomans (*'ulûm-i cüz'iye*) sont estimées chez eux comme des sciences fondamentales (*'ulûm-i külliye*).

Il poursuit son récit par la description de Paris, « l'une des plus grandes villes qui soient dans les pays infidèles par son étendue et le nombre de ses habitants » ; il s'intéresse aux méthodes utilisées par la police, *policya* (venant sans doute de l'italien *polizia*), du ministre de la Police de Napoléon, Joseph Fouché. À ce propos, il fait remarquer que

[...] les hommes faisant partie de la police ne sont pas vêtus comme les soldats mais se promènent comme tout le monde et, s'ils doivent décliner leur identité, ils montrent l'insigne cousu au revers du col de leur veston, ce qui oblige les gens à leur obéir. Si malgré cela on oppose une résistance, ou si la personne interpellée s'y refuse par les armes, elle est conduite au poste de police et frappée par les soldats à coups de crosse et de baïonnette. Mais s'ils sont autorisés à user de telles méthodes, en revanche ils ne peuvent pas appliquer un châtiment sans que l'accusation soit examinée et démontrée par des preuves convaincantes<sup>25</sup>.

De là, on passe aux procédures pénales, à la description des tribunaux et à la peine capitale. À cette occasion, il décrit minutieusement le fonctionnement de la guillotine, sans que son nom soit cité. Il nous dit seulement que « cet instrument, fut inventé par un Français au temps de la République (*Cumhuriyet*) et il porte son nom ». Il ajoute que, « s'il faut croire les Français, on exécutait alors des centaines d'individus par jour ». C'est l'une des rares mentions de la période révolutionnaire dans le texte. Muhibb Efendi s'étend ensuite longuement sur l'institution des passeports (*pasaporta*).

Il est clair que Muhibb Efendi est vivement impressionné par le réseau d'agents et d'espions mis en place par Joseph Fouché. Cette sécurité intérieure, jointe à une forte densité de la population, font que, selon l'auteur, le pays est riche et prospère. Le message qu'il veut ainsi transmettre à ses pairs à Istanbul, à travers la description admirative des services instaurés par l'administration napoléonienne, est que tout cela rapporte à l'État, puisque celui-ci perçoit des taxes. On voit ici naître l'une des idées centrales des *Tanzîmât*, à savoir permettre à la nation de s'enrichir si l'État veut augmenter ses revenus.

Le récit se poursuit par la description des services de diligences, de la poste (*posta*), du télégraphe (*telgraf*) aérien de Claude Chappe (1763-1805),

25 *Ibid.*, p. 181.

qui permet la transmission des messages au moyen de signaux obtenus à l'aide de bras articulés établis sur des tours ; de l'Hôtel des monnaies et des différentes monnaies... Il est très impressionné par l'organisation des services publics : asiles d'aliénés, maisons de retraite pour femmes âgées, maison de l'assistance publique (*hâne-i veled al-zina*) et hôpitaux où on lui fait visiter les salles de dissection. Dans l'une d'elles, il est stupéfait de voir le crâne du meurtrier du général Kléber devant lequel il s'empresse de réciter la *fâtiha*, la prière pour les morts<sup>26</sup>.

Après la description des services, Muhibb Efendi passe aux arts et à l'industrie. Il rapporte que les Européens possèdent de grands édifices où ils conservent les différents objets et instruments inventés. Ce procédé permet à un inventeur de voir ce qui a déjà été élaboré, afin qu'il puisse l'améliorer. Lorsque celui-ci a réalisé une nouvelle invention, il la présente à l'examen d'un groupe de savants qui se prononcent sur son utilité. Si elle est jugée bonne, l'inventeur reçoit une médaille ou une récompense en argent, puis un droit de vente exclusif. En évoquant ces méthodes, Muhibb Efendi raconte comment, il y a quelques années à Istanbul, un certain

Arakel Usta, inventeur des machines de la fabrique de poudre, affirma qu'il serait possible, avec l'aide de quelques machines, de conduire par temps adverse les navires de la flotte impériale sans encombre jusqu'à Büyükdere, sans avoir à les tirer à l'aide de chaînes d'ancre à contre-courant. Il fabriqua un petit galion capable d'être manœuvré par quatre ou cinq hommes et inventa des roues posées à l'extérieur des sabords [...]. Après l'avoir complété, il le présenta à titre d'exemple devant l'arsenal, mais sans que ces instruments soient expérimentés dans les navires de guerre à trois ponts ou dans les frégates, ils furent abandonnés sans raison<sup>27</sup>.

Il en vient ensuite à décrire l'imprimerie du journal *Le Moniteur*, les fabriques de filature et de tissage qui ont permis aux États européens « d'importer de la laine brute de certains pays et particulièrement de l'État sublime, et de revendre la laine achetée une piastre l'ocque, quinze piastres après tissage, récoltant ainsi plusieurs millions. C'est ainsi qu'ils acquièrent de grands bénéfices pour leur nation et pour leur État »<sup>28</sup>.

Le texte se poursuit par la description de l'Observatoire de Paris, que l'auteur surnomme la « maison des astrologues » (*müneccimbâne*), où il

26 Le crâne de l'assassin du général Kléber en Égypte (mort le 14 juin 1800) fut rapporté par le scientifique Larrey. Il fut montré pendant des années aux étudiants en médecine afin de leur faire voir la bosse du crime et du fanatisme, avant de finir au musée de l'Homme.

27 S. Yerasimos, *Deux Ottomans à Paris*, op. cit., p. 209-210.

28 *Ibid.*, p. 237.

est reçu par Lalande. Il y examine la lune à l'aide d'un télescope (*teleskob*), instrument qui a désormais remplacé les longues lunettes autrefois utilisées par Yirmisekiz Mehmed Tchélibi.

Le récit d'Abdürrahim Muhibb Efendi cherche avant tout à énumérer les diverses nouveautés administratives introduites par Napoléon. Les aspects politiques ne l'intéressent pas. À aucun moment, par exemple, il ne fait d'allusion directe à la Révolution française, pas plus qu'au nouveau régime. Ce n'est que dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, que les idéologies occidentales, comme celles issues de la Révolution française, pénétreront véritablement dans l'Empire ottoman.

Au cours de la période s'étendant de 1720 à 1838, malgré l'arrivée d'éléments conservateurs à certaines époques, le gouvernement ottoman chercha à s'informer sur les progrès et les affaires de l'Occident. De fait, si les premiers *sefâretnâme* s'intéressaient surtout à la civilisation matérielle de l'Occident, ils en vinrent progressivement à décrire l'organisation des gouvernements et le fonctionnement de l'appareil d'État. Les Ottomans regardaient désormais en direction de l'Europe non sans quelques craintes et inquiétudes. À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, des personnages comme Ahmed Resmî Efendi, auprès de la cour du roi de Prusse Frédéric II, Ebu Bekir Ratîb Efendi, auprès de Joseph II d'Autriche, et Abdürrahim Muhibb Efendi, auprès de Napoléon Bonaparte, ne rapportaient plus dans leur pays des récits exotiques mais davantage des textes offrant des exemples utiles pour réformer l'armée et l'administration ottomanes. Leurs observations n'eurent pas d'effet immédiat, mais leurs témoignages et conclusions permirent un peu plus tard la mise en route de réformes visant à moderniser l'État ottoman sur le modèle occidental. Leurs rapports influencèrent considérablement les premiers programmes du *Tanzîmât*. Notons d'ailleurs que Sadık Rifat Pacha, l'un des grands théoriciens des réformes du *Tanzîmât*, fut en 1838 le dernier diplomate turc à composer un *sefâretnâme*.

La relation d'ambassade est ainsi un genre situé à mi-chemin entre le document diplomatique et la relation de voyage. Son contenu politique, certes décevant, donne peu de renseignements sur les affaires, objet de l'ambassade. De même, un *sefâretnâme* ne traite pas du fond des négociations diplomatiques telles qu'elles apparaissent développées dans la correspondance. Il se contente d'indiquer les aspects formels et protocolaires : réceptions officielles, délivrance des lettres de créance, remise des cadeaux, etc. Mais contrairement aux rapports et comptes rendus destinés à un petit cercle de dirigeants, les *sefâretnâme* s'adressaient

avant tout à un public plus large de bureaucrates pour les informer de la nature et des caractéristiques du pays visité. Ceci explique en partie ces compositions stéréotypées sur une série d'activités et de sujets types. Ils connurent dès lors une très large diffusion, comme en témoignent les nombreux manuscrits conservés dans les bibliothèques turques et occidentales.

II

**Représentations du Turc  
en Europe**



LE TURC EN ITALIE  
DIVERTISSEMENTS NOBILIAIRES À LA RENAISSANCE

*Guy Le Thiec*  
Université Paul Valéry-Montpellier III

Dans son traité sur les joutes et les carrousels, Claude Ménéstrier, revenant aux divertissements de cour de la Renaissance et du premier Âge baroque, considéra les « Ballets, Tournois, Carrousels, [et] Mascarades... » comme autant de « métaphores », car

[...] si toutes ces choses sont des Signes ingenieux, & des representations sçavantes elles sont necessairement des Metaphores, puisque la Metaphore n'est autre chose qu'un transport de l'application naturelle d'une chose à une autre en sens figuré, [...] d'où je conclus qu'estant le propre de tout signe, de nous porter à la connoissance d'une autre chose que celle qu'il montre à nos yeux, tout signe sçavant de pure institution ou de simple rapport de convenance, qui n'est pas signe naturel comme la fumée du feu, est necessairement Metaphore, & consequemment les Gestes, les Ballets, les Tournois, les Carrousels [...]¹.

Aussi, les divertissements italiens retenus pour cette étude (et connus pour la plupart du même Ménéstrier) renvoyaient-ils, sous ce rapport métaphorique, à une réalité humaine qui leur était contemporaine : en l'occurrence la puissance ottomane. Si l'on s'autorise ainsi d'une théorie du signe² postérieure de plus d'un siècle aux divertissements analysés (voire de deux pour les premiers d'entre eux), c'est pour souligner en préambule que la notion de divertissement renvoie ici à bien autre chose qu'un simple passe-temps aristocratique, dépourvu de tout enjeu historique et ce, bien avant dans le cours du XVII<sup>e</sup> siècle. Compte tenu de la place qui

- 1 Claude Ménéstrier (s.j.), *Traité des tournois, joutes, carrousels et autres spectacles publics*, Lyon, J. Muguet, 1669, p. 334.
- 2 Antoine Arnauld et Pierre Nicole, *La Logique ou l'art de penser*, Paris, Gallimard, 1992, p. 46-48 (Ire partie, chap. IV « Des idées des choses et des idées des signes »). Michel Foucault, *Les Mots et les Choses. Une archéologie des sciences humaines*, Paris, Gallimard, 1966, p. 72-81.

fut celle de l'Empire ottoman en ces débuts d'époque moderne<sup>3</sup>, il ne paraît pas indifférent que certaines noblesses, en l'occurrence celles des cours italiennes, aient mis en scène cet adversaire tout à la fois redouté, admiré et honni, à des fins conçues pourtant comme divertissantes. Cette réalité à laquelle renvoyaient les divertissements nobiliaires italiens paraît être représentée ici sous trois de ses aspects : la diplomatie, la magnificence vestimentaire et, enfin, la forme guerrière, trois thèmes autour desquels se sont manifestement ordonnés les divertissements « à la turque » dans l'Italie de la Renaissance. La diversité des cours aristocratiques péninsulaires investit, en outre, l'ensemble de ces représentations d'enjeux divers. L'Italie encore indépendante au lendemain de la paix de Lodi (1454) n'est évidemment pas l'Italie espagnole d'après Le Cateau-Cambrésis<sup>4</sup> ni même celle du réseau de principautés pro-impériales mis en place par Charles Quint entre 1530 et 1532<sup>5</sup>. Pourtant, au-delà de ces disparités politiques, c'est une évolution formelle relativement homogène qu'ont suivie ces divertissements à motifs turcs à l'échelle d'une longue Renaissance (1473-1620). On pourra s'étonner, enfin, que Venise, « ennemi complémentaire » de l'Empire ottoman, soit absente de ce bref panorama. S'il y eut bien une activité d'ordre dramatique à Venise (étudiée notamment par Maria Teresa Muraro<sup>6</sup>), l'insistance des institutions républicaines pour que la noblesse vénitienne donnât publiquement, et non plus dans ses palais, les spectacles de « mômeries » et autres divertissements, tout comme les interdictions « du luxe extrême des costumes, des masques et de l'ornementation »<sup>7</sup> paraissent avoir conduit la Sérénissime à se priver de divertissements aristocratiques chez elle peu documentés, quand ils étaient goûtés dans la plupart des cours princières de la Péninsule.

L'une des premières représentations du Turc dans un divertissement italien eut sans doute lieu sous le pontificat de Sixte IV (1471-1484), lors

3 Nicolas Vatin, « L'ascension des Ottomans (1451-1512) », Jean-Louis Bacqué-Grammont, « L'apogée de l'Empire ottoman : les événements » et Gilles Veinstein, « L'empire dans sa grandeur », dans Robert Mantran (dir.), *Histoire de l'Empire ottoman*, Paris, Fayard, 1989, p. 81-116, 139-158 et 159-226.

4 Henri Hauser et Augustin Renaudet, *Les Débuts de l'âge moderne*, Paris, PUF, 1946, p. 587-588.

5 Eric Cochrane, *L'Italia del Cinquecento 1530-1630*, trad. it., Bari-Roma, Laterza, 1989, [1988], p. 33-44.

6 Maria-Teresa Muraro, « Le lieu des spectacles (publics ou privés) à Venise au xv<sup>e</sup> et au xvii<sup>e</sup> siècles », dans Jean Jacquot, Elie Konigson et Marcel Oddon (dir.), *Le Lieu théâtral à la Renaissance*, actes du colloque de Royaumont, 22-27 mars 1963, Paris, CNRS Éditions, 1968 [1964], p. 85-93.

7 *Ibid.*, p. 87.

d'un festin donné par le fastueux cardinal neveu Pietro Riario, à l'occasion du Carnaval de 1473, dans son palais romain des Saints-Apôtres<sup>8</sup>. La Papauté, comme d'ailleurs Venise, pensait dans ces années avoir trouvé contre l'expansionnisme du sultan Mehmed II (1451-1481) un véritable allié de revers en la personne du chef turkmène Uzun Hasan, chef de la Horde du Mouton Blanc (Akkoyunlu) qui, depuis Tabriz, devait s'opposer aux Turcs ottomans dans l'Est anatolien<sup>9</sup>. Si Venise était en guerre contre l'Empire depuis 1463, la Papauté entendait jouer quant à elle une nouvelle carte dans sa politique de Croisade au lendemain de la chute de Nègrepont (juillet 1470)<sup>10</sup> : celle constituée par la dynastie déchue des Paléologues, dont certains descendants étaient depuis peu réfugiés à Rome, atout qu'elle souhaitait avancer dans le cadre plus vaste de l'offensive entamée par Venise en Egée depuis 1469<sup>11</sup>.

Pour l'heure, en ce lundi 1<sup>er</sup> mars 1473, au milieu de la salle du festin offert par Pietro Riario aux amis cardinaux et ambassadeurs (et parmi eux l'ambassadeur milanais, Giovanni Arcimboldo<sup>12</sup>, auquel on doit ce récit), était dressée, sur une estrade et sous un dais, une table à laquelle avait pris place un « roi de Macédoine ». On ignore si André Paléologue, présent, incarnait ce rôle, lui qui était le despote de Morée en titre<sup>13</sup>. Quoi qu'il en soit, ce « roi de Macédoine » était décrit comme vêtu d'un costume

8 Pietro Ghinzoni, « Alcune rappresentazioni in Italia nel secolo XV », *Archivio storico lombardo*, s. II, vol. X, n° 20, 1893, p. 958-967 (p. 962-964).

9 Kenneth Meyer Setton, *The Papacy and the Levant : 1204-1571*, t. II : *The Fifteenth Century*, Philadelphie, The American Philosophical Society, 1978, p. 321. Barbara von Palombini, *Bündniswerben abendländischer Mächte um Persien (1453-1600)*, Wiesbaden, F. Steiner, 1968, p. 16-31. John E. Woods, *The Aqquyunlu : Clan, Confederation, Empire*, Minneapolis/Chicago, Bibliotheca Islamica, 1976, p. 127-128.

10 Il y avait eu, l'année précédente, la campagne conjointe de Venise et de la Papauté contre Smyrne notamment (Ludwig von Pastor, *Storia dei Papi*, trad. it., Roma, Desclée, 1942, t. II, p. 448-451).

11 Donald M. Nicol, *The Immortal Emperor : The Life and Legend of Constantine Palaiologos, Last Emperor of the Romans*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994 [1992], p. 115. Norman Housley, *The Later Crusades, 1274-1580. From Lyons to Alcazar*, Oxford, Oxford University Press, 1995 [1992], p. 110.

12 Ambassadeur du duc de Milan Galéas-Marie Sforza auprès de Sixte IV depuis 1472 et proche du cardinal Gerolamo Riario, l'évêque de Novare Giovanni Arcimboldo devint cardinal la même année 1473 (N. Raponi, s. v. « Arcimboldo, Giovanni », *Dizionario Biografico degli Italiani*, t. III, 1961, p. 771a-773a). La source est constituée par l'une de ses lettres, jamais encore éditée selon N. Raponi et présente dans les archives Sforza. P. Ghinzoni en donnait toutefois de larges extraits dans sa publication citée plus haut (Milano, Archivio di Stato, Potenze Sovrane, Roma, 1473, 3 mars ; voir n. 8).

13 André (1453-1502), aîné des neveux du dernier empereur de Byzance, Constantin XI Paléologue, et fils du dernier despote de Morée (Thomas, mort à Rome en 1465) était tenu par tous comme l'héritier naturel de l'Empire byzantin, et notamment par son conseiller le cardinal Bessarion, qui, jusqu'à sa mort en 1472, se fit l'avocat des

richement orné<sup>14</sup>. Le repas durant trois heures pleines, avant chaque service et en guise d'entremets un sénéchal à cheval se présentait aux convives, toujours dans un travestissement différent et accompagné de musique. Concluant cette série d'entremets, une danse mauresque tout d'abord fut donnée, puis apparut un « ambassadeur ottoman » porteur d'une lettre de créance du Grand Turc et accompagné d'un drogman. Au nom de son maître, il venait se plaindre de la cession par le cardinal Riario au « roi de Macédoine » (entendons André Paléologue) de l'empire appartenant au Grand Turc<sup>15</sup> ; il déclarait en outre que si ce souverain ne déposait pas immédiatement les insignes de la royauté qu'il s'était arrogés, il lui lancerait son défi. Le cardinal Riario, de même que le roi, répondirent qu'ils s'en remettraient à la décision des armes et, conséquemment, le lendemain un tournoi eut lieu sur la place de l'église des Saints-Apôtres. Il se termina par la victoire « d'Ouzoun Hassan » déclaré « général du roi de Macédoine », qui fit prisonnier le « Grand Turc et le promena enchaîné à travers les rues de la Ville Eternelle »<sup>16</sup>. Anticipant l'issue de la campagne projetée par la Papauté de Sixte IV contre Mehmed II, le défi diplomatique lancé par l'Ottoman lors du divertissement aboutissait à cette victoire anticipée de l'allié turkmène Uzun Hasan, champion des puissances italiennes coalisées, sur le Grand Turc Mehmed II, vaincu et prisonnier avant l'heure. La campagne conjointe n'eut cependant pas lieu et ce fut au tour du « général du roi de Macédoine », Uzun Hasan, d'être défait, seul, par Mehmed II non loin de Bachkent (août 1473)<sup>17</sup>.

Ce premier emploi, diplomatique, de la figure de l'Ottoman se vérifia encore en 1490, lors de la fête donnée par Ludovic le More en l'honneur du mariage de son neveu, Jean-Galéas Sforza (duc titulaire de Milan) avec la princesse napolitaine Isabelle d'Aragon. La fête, connue sous le nom de *Fête du Paradis* avait été conçue par Léonard de Vinci, au service de Ludovic<sup>18</sup>. Le divertissement avait été conçu en deux temps : la partie « paradisiaque » à proprement parler était un spectacle où les divinités des sept sphères chantaient les louanges des jeunes mariés ; mais un bal le

---

intérêts politiques de l'héritier déchu auprès de la Papauté (D. Nicol, *op. cit.*, p. 116). Il céda en 1494 son titre au roi de France Charles VIII, et à la mort de ce dernier à Ferdinand d'Aragon (*ibid.*).

14 Pastor, *op. cit.*, p. 460-461. Franz Babinger, *Mehmed II the Conqueror and His Time*, trad. angl., Princeton, Princeton University Press, 1992 [1978], p. 326-327.

15 Babinger, *ibid.*

16 *Ibid.*

17 N. Vatin, art. cit., p. 98-100. K. M. Setton, *op. cit.* Pastor, *op. cit.* N. Housley, *op. cit.*

18 Modena, Biblioteca Estense, codici italiani, n° 521, cote α J. 4, 21 (retranscrit dans Edmondo Solmi, « La festa del Paradiso », *Archivio storico lombardo*, 1904, p. 80-89) ; pour la lettre de Léonard, dans laquelle ce dernier énumère ses talents à l'intention de son futur mécène : Kenneth Clark, *Léonard de Vinci*, Paris, Librairie

précédait, ordonné, selon la coutume, en entrées et danses successives. La danse napolitaine en l'honneur de la princesse Isabelle d'Aragon, dansée par elle-même et ses dames, ouvrait le divertissement, puis venaient l'entrée des Espagnols, celles des Polonais et des Hongrois<sup>19</sup>, tous rendant hommage, au nom de leurs souverains absents, à la princesse, avant qu'une danse à la mode de leur pays ne conclût le tout. Vint, enfin, l'entrée non plus de simples danseurs mais bien d'un ambassadeur ottoman, à cheval tout comme sa compagnie, tous « vêtus à la turque fort honorablement »<sup>20</sup>. Mettant pied à terre devant la tribune princière, à l'exemple des peuples qui l'avaient précédé, l'ambassadeur rendit hommage au nom du Grand Turc son souverain qui, disait-il, n'était pas accoutumé à honorer les fêtes des Chrétiens et *a fortiori* celles se déroulant en Italie, mais qui avait toutefois mandé son ambassadeur par égard pour la princesse et en raison de l'écho de sa réputation et de l'éclat de la fête annoncée. L'hommage rendu, on le fit asseoir à terre sur des coussins, « selon l'usage de son pays »<sup>21</sup>.

On le voit, si dans ces premiers divertissements italiens le Turc figure sous une apparence d'ambassadeur (accompagné, déjà<sup>22</sup>, du personnage d'un drogman ou d'une suite véritable), il s'y inscrit, à la différence notamment des autres nations représentées lors de la *Fête du Paradis*, comme extérieur à la Chrétienté, sur un mode soit d'hostilité déclarée, dans un contexte de guerre effective comme lors du festin du cardinal Riario, soit de coexistence presque pacifique, comme lors du mariage du duc Jean-Galéas Sforza. Cette fiction de l'ambassade fournissait du même coup une explication plausible à la participation d'un Turc dans ces divertissements à entrées ou à « entremets » : n'appartenant ni à la Chrétienté ni davantage à la jeune

générale française, 2005, p. 142. Pour une présentation synthétique du mécénat de Ludovic le More : Alison Cole, *La Renaissance dans les cours italiennes*, trad. fr., Paris, Flammarion, 1995, p. 92-104.

- 19 Si l'on s'explique aisément la présence de danseurs réputés espagnols ou hongrois, compte tenu non seulement du caractère aragonais de la dynastie napolitaine mais aussi des liens historiques entre les royaumes de Naples et de Hongrie, on s'explique assez mal la présence de danseurs polonais, sauf à y voir l'indice du rayonnement de la dynastie jagellonne.
- 20 « *El quale finito, zunse uno horatore del Turcho con in compagnia a chavallo, vesti secondo a la turchescha, molto honorevolmente, el quale con li compagni smontò dinanti al tribunale con una maza in mano, et li suoi servi, vestiti a la turchescha, menorno via li chavalli, li quali anchora erano vestiti alla turchescha, che era uno pulito et bello vedere* » (Modena, cod. ital. n° 521, dans E. Solmi, art. cit., p. 84).
- 21 « *El quale horatore fu posto a sedere in terra suso li cosini, como se costuma in loro paixi (sic)* ». *Ibid.*
- 22 Maria Pia Pedani, « *In nome del Gran Signore* ». *Inviati ottomani a Veneza dalla caduta di Costantinopoli alla guerra di Candia*, Venezia, Deputazione editrice, 1994, p. 40-44.

Europe sortie de l'esprit des humanistes<sup>23</sup>, l'Empire ottoman ne pouvait, dans ces divertissements fictionnels, que députer des ambassadeurs, signe de leur extranéité, à défaut pour le moment d'une participation pleine et entière des « Turcs » au divertissement, au même titre que les autres nations européennes. La structure même, enfin, de ces divertissements de la fin du Moyen Âge (ces fêtes à entremets où mômeurs et danseurs proposaient un spectacle renouvelé à chacun des services), parce qu'elle reposait avant tout sur la variété des entrées, ne pouvait que susciter de l'intérêt pour une nation étrangère dont le costume non seulement ajoutait encore à cette diversité mais était, semble-t-il, déjà apprécié pour l'agrément visuel qu'il présentait<sup>24</sup>.

118

Peu de temps après, le dimanche 5 mai 1493 à Rome, sous le pontificat d'Alexandre VI (1492-1503), l'on vit le spectacle étonnant d'un pape se rendant à vêpres depuis Saint-Pierre jusqu'à la basilique de Saint-Jean-de-Latran, précédé sur sa gauche de son fils le duc de Gandie<sup>25</sup> et à sa droite du prince ottoman Djem<sup>26</sup>, captif de la Papauté depuis Innocent VIII<sup>27</sup>. Que le prince Djem, fils et frère des sultans Mehmed II et Bajazet II, ait été vêtu à la turque paraît chose naturelle (on lui avait concédé l'entretien d'un semblant de cour ottomane au palais du Vatican<sup>28</sup>) ; mais ce qui dût surprendre (le cérémoniaire Burchard, auquel on doit ce témoignage, ne se prononce d'ailleurs pas), fut l'apparence du jeune duc de Gandie, Juan, vêtu, mentionne cette fois Burchard, « à la mode turque »<sup>29</sup>. Si la cavalcade des deux princes au sein d'une procession pontificale ne relevait évidemment pas du divertissement<sup>30</sup>, le recours à un costume ottoman

23 Bernard Guenée, *L'Occident aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Les États*, Paris, PUF, 1987 (3<sup>e</sup> éd.), p. 59.

24 « [...] et li suoi servi, vestiti a la turchesca, menorno via li chavalli, li quali anchora erano vestiti alla turchescha, che era uno pulito et bello vedere » (Modena, cod. ital. n° 521, cité dans E. Solmi, art. cit., p. 84).

25 Pour une mise au point récente, on peut se reporter à Ivan Cloulas, *César Borgia*, Paris, Tallandier, 2005, p. 41-43 et tableaux généalogiques.

26 Johannes Burchard, *Diarium*, Paris, éd. Louis Thuasne, 1884, t. II, p. 68-69 (voir la traduction comode de Vito Castiglione Minischetti, Ivan Cloulas et J. Turmel, *Dans le secret des Borgia 1492-1503. Journal du cérémoniaire du Vatican (1492-1503)*, Paris, Tallandier, 2003, p. 66).

27 Nicolas Vatin, *Sultan Djem. Un prince ottoman dans l'Europe du XV<sup>e</sup> siècle d'après deux sources contemporaines : Vâki'ât-î Sultân Cem, Œuvres de Guillaume Caoursin*, Ankara, Imprimerie de la société turque d'Histoire, 1997, p. 55-56.

28 J. Burchard, *op. cit.*, p. 68-69.

29 « [...] et Johannes Borgia dux Gandi[a]e Valentinus, filius SS. D. N. pap[ae] in habitu Turcorum a sinistris », *ibid.*, p. 69.

30 On peut rappeler l'éclat jusqu'alors inédit donné manifestement par Alexandre VI aux cérémonies de son couronnement et de la chevauchée du « possesso », les 26 et 27 août 1492. Francesco Cancellieri, *Storia de' solenni possessi de' Sommi Pontefici da Leone III a Pio VII*, Roma, Luigi Lazzarini, 1802, p. 51-53.

par le jeune prince chrétien atteste cependant un engouement de cet ordre : l'apparence à la turque exerçait, manifestement, un attrait auprès d'un public aristocratique sensible à la magnificence, dont Juan Borgia était alors l'un des premiers représentants, s'inspirant directement de celle du prince Djem, captif de la Papauté<sup>31</sup>. On peut vérifier cet engouement vestimentaire naissant dans une fresque contemporaine (puisque datant très vraisemblablement de la fin de l'année 1493<sup>32</sup>) de Pinturicchio dans les Appartements Borgia du palais du Vatican : celle de *La Dispute de sainte Catherine* (pl. n° 1). Au-delà des interrogations portant sur l'identité du cavalier à droite, observateur de la scène centrale (qui n'est ni le prince Djem ni le duc de Gandie<sup>33</sup> – pl. n° 1A -), on peut noter la débauche d'ors utilisée par Pinturicchio pour ce personnage singulier vêtu à l'ottomane et penser que cet appareil dût séduire le prince Borgia, comme d'ailleurs d'autres membres de l'aristocratie, ici romaine. Près de soixante ans plus tard, Vasari ne sera-t-il pas tout autant sensible à cette magnificence du costume ottoman rendue par Pinturicchio (pour stigmatiser, il est vrai, chez ce peintre une telle débauche d'ors<sup>34</sup>) ? L'usage d'un costume turc à des fins tout à la fois de magnificence et de distinction eut sans doute nombre d'adeptes au sein de la sphère aristocratique, voire au-delà, puisque, vingt ans après (entre 1513 et 1527<sup>35</sup>), le théoricien et praticien du mode de vie courtois, Baldassar Castiglione, déclare par le truchement de Julien le Magnifique (1479-1516), duc de Nemours, s'adressant au génois Federico Fregoso, lors de l'une des soirées d'Urbino :

31 N. Vatin, art. cit., p. 50 (citant Burchard, *op. cit.*, t. I, p. 336-338).

32 Guido Cornini et Anna Maria de Stroebe, « Le Sale dei paramenti e l'Appartamento Borgia », dans Carlo Pietrangeli (dir.), *Il Palazzo Apostolico Vaticano*, Firenze, Nardini, 1992, p. 88-105 (p. 91). Sur Pinturicchio au Vatican : Sabine Poeschel, *Alexander Maximus : das Bildprogramm des Appartamento Borgia im Vatikan*, Weimar, VDG, 1999 (sur la datation des fresques de la Salle des Saints : p. 57-58).

33 Pour la bibliographie relative à l'identification des personnages orientaux de la fresque, on se permet de renvoyer à Guy Le Thiec, « Le roi, le pape et l'otage. La Croisade, entre théocratie pontificale et messianisme royal (1494-1504) », *Revue de l'Histoire de l'Église de France*, t. 88, n° 220, 2002, p. 41-82, p. 58-60.

34 « Bernardino [Pinturicchio] employa beaucoup les rehauts d'or pour ses peintures, afin de plaire aux mauvais connaisseurs en leur donnant plus de brillant et d'effet, ce qui est de la dernière vulgarité en peinture » (Giorgio Vasari, *Les Vies des meilleurs peintres, sculpteurs et architectes*, éd. A. Chastel, Paris, Berger-Levrault, 1989 [1981], 12 vol., t. IV, p. 335) ; « [...] ; usò molto fare alle figure dipinte ornamenti di rilievo messi d'oro, per contentare le persone che poco di quella arte intendevano, acciò avesse maggior lustro e veduta, cosa goffissima nella pittura ». (G. Vasari, *Le Vite de' piú eccellenti architetti...* (1550), éd. Luciano Bellosi et Aldo Rossi, Torino, Einaudi, 1986, p. 510).

35 Baldassar Castiglione, *Le Livre du Courtisan*, éd. Alain Pons, Paris, Gérard Lebovici / Champ Libre, 1987, p. VIII-IX.

Messire Federico... je voudrais que vous montrassiez de quelle manière se doit vêtir le Courtisan, quel habillement lui est le plus convenable, et quelles règles il doit suivre pour ce qui est des divers ornements de son corps. Car dans ce domaine nous voyons une infinie variété : l'un s'habille à la française, l'autre à l'espagnole, le troisième veut paraître allemand ; et même il y en a qui se vêtent à la manière des Turcs [...] <sup>36</sup>.

La recherche et le raffinement de l'apparence vestimentaire ne sont évidemment pas, au sein des groupes nobiliaires, la marque de ces seules années de la Renaissance italienne classique. Mais le recours au costume turc, depuis l'usage pionnier d'un Juan Borgia en 1493 (usage sans doute demeuré secondaire dans cette même Italie au regard du port des habits dits « à l'espagnole » ou « à la française »), paraît être devenu l'un des traits saillants d'une civilité aristocratique. Castiglione risquait une explication politique pour la propension des gentilshommes italiens à adopter ainsi des habits étrangers :

[...] de même avoir changé nos habits italiens en habits étrangers, me semble avoir signifié que tous ceux dans les habits desquels les nôtres se sont transformés devaient venir nous soumettre ; ce qui n'a été que trop vrai, car aujourd'hui il ne reste pas de nation au monde dont nous n'ayons été la proie [...] <sup>37</sup>.

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 139 (liv. II, chap. XXVI). Le parti-pris d'Alain Pons ayant été d'adapter la traduction de Gabriel Chappuys de 1580 (*ibid.*, p. XXXVII-XXXIX), on donne ci-après une traduction française, de peu contemporaine de l'édition *princeps* du traité de Castiglione : « À l'heure le magnifique Julian. Je voudrois (dict il) messire Federic puis que vous avez fait mention de ceulx qui s'accompaignent si voluntiers avec les bien vestus, que vous nous monstrissiez en quelle maniere le Courtisan se doit vestir, & quel habit luy convient le plus, & en ce qui touche l'aornement du corps, & en quelle maniere il se doit gouverner, car nous voyons des varietez infinies en cecy. L'ung s'abille a la Francoyse, l'aulture a L'espaignolle : l'ung veult sembler l'alemant, & ne defaillent encore de ceulx qui se vestent a la mode des Turcqz : [...] » (*Le Courtisan de Messire Baltazar de Castillon nouvellement reveu et corrigé*, Lyon, François Juste, 1538, fol. XCr<sup>o</sup>. Sur les enjeux de ces traductions européennes : Peter Burke, *Le Fortune del Cortegiano. Baldassare Castiglione e i percorsi del Rinascimento europeo*, trad. it., Roma, Donzelli, 1998 [1995], p. 61-71, 155-158. Voici, enfin, la version originale italienne : « Allora il Magnifico Iuliano, "Vorrei", disse, messer Federico, poichè avete fatto menzion di questi che s'accompagnano così voluntieri coi ben vestiti, che ci mostraste di qual manera si debba vestire il cortegiano e che abito più se gli convenga, e circa tutto l'ornamento del corpo in che modo debbe governarsi ; perché in questo veggiamo infinite varietà ; e chi si veste alla franzese, chi alla spagnola, cho vol parer tedesco ; né ci mancano ancor di quelli che si vestono alla foggia de' Turchi ; [...] » (*Il Libro del Cortegiano*, Amedeo Quondam éd., Cernusco, Garzanti, 1999 [9<sup>e</sup> éd.], p. 157 – et édition fac-similé de l'édition *princeps* aldine 1528, Roma, Bulzoni, 1986, p. 82). La locution « alla foggia de' », rendue dans la traduction française par « à la mode de », signifie « à la guise de, à la manière de, en imitant... » (Salvatore Battaglia, Giorgio Bárberi Squarotti (dir.), *Grande dizionario della lingua italiana*, VI {1970}, s.v. « Foggia », p. 94c-95c, 95b).

<sup>37</sup> B. Castiglione, *Le Livre du Courtisan*, op. cit., p. 140 (liv. II, chap. XXVI).

Il avait cependant entre-temps amoindri la virulence initiale du propos contre l'adoption de modes provenant des « barbares »<sup>38</sup> (en tous points comparable aux dénonciations contemporaines du Guichardin du *Discours de Logroño* et du dernier Machiavel<sup>39</sup>), se contentant de souligner le goût pour la variété vestimentaire et la propension des « Italiens [,] si enclins à s'habiller à la mode d'autrui »<sup>40</sup>. Pourtant si le terme de « barbares » avait disparu<sup>41</sup>, Castiglione proposait encore (dans la version définitive de son texte) un déchiffrement politique des usages vestimentaires italiens et, des Turcs aux Allemands, semblait faire de l'histoire des modes vestimentaires italiennes comme la préfiguration des dominations étrangères qui composaient, de la prise d'Otrante par les Turcs (1480-1481) aux années précédant le Sac de Rome, l'histoire des guerres d'Italie<sup>42</sup>.

Mais le port du costume ottoman, pour singulier et éloigné qu'il ait été du vêtement courant sous la plume de Castiglione et dans la bouche du génois Federico Fregoso<sup>43</sup>, relevait, précisément, d'un usage procédant avant tout de l'occasion festive. Les mêmes ne reconnaissaient-ils pas, en effet, l'à-propos

[...] quand on porte les armes, [d]es couleurs claires et gaies [qui] conviennent mieux, ainsi que pour les habits de fête, qui doivent être pompeux et superbes. Il en va de même pour les spectacles et jeux publics, pour les mascarades et semblables choses, parce qu'étant aussi de couleurs variées, ils portent avec

- 38 Le passage a, en effet, subi une nette atténuation entre les réécritures du *Livre du Courtisan* (notamment entre les deuxième [1520] et troisième rédactions du traité [1524]) : la charge initiale visait le désir des Italiens « de s'habiller à la mode des barbares » (*La seconda redazione del « Cortegiano » di Baldassare Castiglione*, éd. Ghino Ghinassi, Firenze, Sansoni, 1968, p. 110).
- 39 François Guichardin, *Écrits politiques. Discours de Logroño. Dialogue sur la façon de régir Florence*, trad. fr. et éd. Jean-Louis Fournel et Jean-Claude Zancarini, Paris, PUF, 1997, p. 51-52 ; cf. chap. XXXVI : « *exhortatio ad capessendam Italiam in libertatemque a barbaris vindicandam* » (Machiavel, *Le Prince et autres textes*, éd. Paul Veyne, Paris, Gallimard, 1980, chap. XXVI, p. 142-146).
- 40 B. Castiglione, *Le Livre du Courtisan*, op. cit., p. 139 ; « et puis que celle coutume est (comme vous dites) tant diversifiée, & que les Italiens sont tant appetans d'eux habiller aux façons estranges [...] », *Le Courtisan de Messire Baltazar de Castillon*, op. cit., fol. XCv°.
- 41 Sur la récurrence du terme dans l'historiographie humaniste italienne : Adriano Prosperi, « Alle origini di una identità nazionale. L'Italia fra l'antico e i « barbari » nella storiografia dell'Umanesimo e della Controriforma », dans *Le Sentiment national dans l'Europe méridionale aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, dir. Alain Tallon, Madrid, Casa de Velázquez, 2007, p. 169-188 (p. 184).
- 42 Fernand Braudel, *Le Modèle italien*, Paris, Arthaud, 1989, p. 55.
- 43 Federico Fregoso, l'archevêque de Salerne, seul à s'exprimer sur cette question dans le dialogue de Castiglione, préconise comme couleur pour « le vêtement ordinaire » la couleur noire ou, à défaut, que celle-ci « tire sur le sombre » (B. Castiglione, *Le Livre du Courtisan*, op. cit., p. 140 (liv. II, chap. XXVII)).

eux une certaine vivacité et alacrité, qui véritablement s'accorde bien avec les armes et les jeux<sup>44</sup> ?

Composante essentielle du divertissement pour les courtisans, le costume se retrouvait ainsi, dans cette civilité aulique que réinventait contemporanément la Renaissance italienne, au cœur des joutes et des tournois, tant primaient en leur sein, et dans les cours qui les abritaient, signes vestimentaires et distinction<sup>45</sup>.

Ce fut à l'occasion du périple du prince Philippe de Habsbourg (héritier secret du Milanais depuis 1540, il devait, à l'occasion de sa venue aux Pays-Bas, se présenter à l'Italie hispano-impériale, selon le souhait de Charles Quint<sup>46</sup>) et en son honneur que furent donnés plusieurs divertissements, dont des joutes équestres<sup>47</sup>, outre les cérémonies officielles telle son

122

44 *Ibid.*, p. 140-141 (liv. II, chap. XXVI) ; « [...] car il n'y a point de doute que sur les harnois les couleurs haultes & gayes sont plus convenables & aussi les habillemens follatres, decoupez, pompeux, & magnifiques, & pareillement es publicques assemblées & spectacles de festes, de jeux, de mommeries, car estant ainsi devisez ilz portent avec eux une certaine vivacité & joyeuseté qui veritablement s'accompagne bien avec les armes & les jeux : [...] », *Le Courtisan de Messire Baltazar de Castillon*, *op. cit.*, fol. XC1r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>.

45 « Et si ensuite il [le Courtisan] se trouve manier les armes dans les spectacles publics, dans les joutes, les tournois, les jeux de cannes, ou s'il fait quelque autre exercice du corps, il se souviendra du lieu où il se trouve et en présence de qui, et il s'efforcera d'être dans les armes aussi élégant et gracieux qu'assuré, et de repaître les yeux des spectateurs de toutes les choses qui lui paraîtront pouvoir lui ajouter de la grâce ; il aura soin d'avoir un cheval avec un bel harnachement, des habits bien faits, et il se servira des devises appropriées et des inventions ingénieuses qui attirent les yeux des assistants comme l'aimant attire le fer ». B. Castiglione, *Le Livre du Courtisan*, *op. cit.*, p. 116-117 (liv. II, chap. VIII) ; « Et si apres il se treuve a manier les armes, es publicques assemblees soit en joustant, tournoyant, jouant aux canes, ou faisant quelque autre exercice de sa personne se souvenant du lieu ou il se trouve, & devant qui il taschera de estre aulx armes non moins propre & a droict que asseurer & de contenter les yeulx des regardans de toutes choses qui luy semblera luy pouvoir donner bonne grace, & mettre peine d'avoir chevaux avec duysant acoustremens & habillemens bien entenduez, motz & devises appropriez & inventions ingenieuses qui tirent a eulx les yeulx des assistens, comment layment faict le fert », *Le Courtisan de Messire Baltazar de Castillon*, *op. cit.*, fol. VIII<sup>o</sup>.

46 John Lynch, *Carlos V y su tiempo*, Barcelona, Crítica, 2000, p. 119. *Id.*, *Spain 1516-1598. From Nation State to World Empire*, Oxford, Blackwell, 1994, p. 135. Alfred Kohler, *Carlos V 1500-1558, Una biografía*, Madrid, Marcial Pons, 2000, p. 265-266 et 349-353. Silvio Leydi, « *Sub umbra imperialis aquilæ* ». *Immagini del potere e consenso politico nella Milano di Carlo V*, Florence, Olschki, 1999, p. 157-160. Sur la place du Milanais dans la politique impériale de Charles Quint : Federico Chabod, « Milano o i Paesi Bassi ? Le discussioni in Spagna sulla "alternativa" del 1544 », dans *id.*, *Carlo V e il suo imperio*, Torino, Einaudi, 1985, p. 185-224, et *id.*, *L'epoca di Carlo V (1535-1559) (Storia di Milano, Giovanni Treccani degli Alfieri (dir.), t. IX)*, Milano, Fondazione Treccani degli Alfieri, 1961, p. 129-133.

47 Juan Cristoval Calvete de Estrella, *El felicissimo Viaje del muy alto y muy poderoso principe Don Phelippe, hijo del emperador Don Carlos Quinto maximo, desde España á sus tierras de la baxa Alemaña, con la descripcion de todos los estados de*

entrée dans la capitale du duché qui inaugurerait son séjour à Milan (du 19 décembre 1548 au 7 janvier 1549)<sup>48</sup>. Si l'on ne dispose pas de représentation directe de l'une ou l'autre d'entre elles, il existe cependant des chroniques du voyage du prince, celle d'Albicante ou celle de Juan Cristoval Calvete de Estrella ici suivie, ou encore des récits pour la seule entrée du prince<sup>49</sup>. De plus, on dispose d'une source peu commune<sup>50</sup>, le cahier du tailleur milanais Gian Giacomo del Conte<sup>51</sup>, auquel, vraisemblablement, on passa commande de divers costumes pour ce cycle de fêtes milanaises : le fameux *Libro del Sarto* (« Livre du tailleur »), conservé de nos jours par la bibliothèque Querini-Stampalia de Venise et redécouvert par l'historien d'art Fritz Saxl<sup>52</sup>. Il renferme les modèles de costumes de parade commandés par cette haute noblesse italienne au service de l'Espagne en ces années 1540, qu'il s'agisse d'Alfonso de Avalos, marquis del Vasto, gouverneur de Milan jusqu'en 1546 (pl. n° 2), ou de personnages moins connus comme Muzio Sforza ou encore Federico Gazino<sup>53</sup>, capitaine des gardes et homme de confiance du nouveau

*Brabante y Flandes. Escrito en quatro libros por Juan Christoval Calvete de Estrella*, Anvers, M. Nucio, 1552 ; 2°, fol. 30, r°-31, v°.

- 48 Bonner Mitchell, *The Majesty of the State. Triumphant Progresses of Foreign Sovereigns in Renaissance Italy (1494-1600)*, Florence, Leo Olschki, 1986, p. 179-188 et 183-186. S. Leydi, « *Sub umbra imperialis aquilæ* », *op. cit.*, p. 153-160. Carlo Vianello, « Feste, tornei, congiure nel Cinquecento milanese », *Archivio storico lombardo*, n.s., t. I, 1936, p. 370-423 (p. 380 sq.). Pour une présentation générale des entrées de souverain à Milan au XVI<sup>e</sup> siècle : *L'età della riforma cattolica (1559-1630) (Storia di Milano)*, Giovanni Treccani degli Alfieri (dir.), t. X, Milano, Fondazione Treccani degli Alfieri, 1957, p. 917-920.
- 49 J. de Estrella, *op. cit.*, fol. 25<sup>o</sup>-31<sup>o</sup>. Alberto de Nobili, *La Triomphale entrata del Serenissimo prence (sic) di Spagna nell'inclitta città di Melano. alli. xix. di Dicembre. M.D.XLVIII*, Milano, Innocentio da Cigognera, (s.d.), 8°, 6 ff. n. ch. D'autres détails du séjour dans Gasparo Bugato, *Historia universale, Vinetia*, 1571, p. 959-961. Silvio Leydi, « Il sarto del "Libro del Sarto" : Gian Giacomo del Conte », dans *Velluti e moda tra xv e xvii secolo*, cat. expo. Milano, Museo Poldi Pezzoli, dir. Annalisa Zanni, Margherita Belleza Rosina et Margherita Ghirardi, Milano, Skira, 1999, p. 23-30.
- 50 Venise, Biblioteca Querini-Stampalia, cod. cl. VIII (éd. fac-similé, *Il libro del Sarto*, Modena, Panini, 1987) ; Alessandra Mottola Molino, « Introduzione a un libro senza nome », *ibid.*, p. 9-13.
- 51 Gian Giacomo del Conte (c. 1520/1525-1592) (S. Leydi, *op. cit.*, p. 121).
- 52 Fritz Saxl, « Costumi e feste della nobiltà milanese negli anni della dominazione spagnola », dans *Il libro del Sarto*, *op. cit.*, p. 31-55 (p. 33b-34a), trad. de la conférence du 18 novembre 1936 publiée dans *Proceedings of the British Academy*, t. XXIII [1937 ?].
- 53 R. Tamalio, s. v. « Gazino, Federico », *Dizionario Biografico degli Italiani*, t. LII, 1999, p. 748a-750a. F. Chabod, art. cit., p. 210-211 et 214 n. 85 ; *id.*, *Storia di Milano nell'epoca di Carlo V*, Torino, Einaudi, 1961, p. 123-128. Sur la diversité des missions confiées à son capitaine des gardes par Ferrante Gonzaga, on peut voir : Silvio Leydi, *Le cavalcate dell'ingegnere. L'opera di Gianmaria Olgiati, ingegnere militari di Carlo V*, Ferrara / Modena, Panini, 1989, p. 25, 104-105 et 118-119.

gouverneur de Milan, Ferrante Gonzaga<sup>54</sup>. Ce Gazino, député en Espagne pour accompagner son prince jusqu'à Milan, avait pris part à son entrée dans la capitale du duché le 19 décembre, vêtu « de brocart à l'albanaise » nous dit Estrella<sup>55</sup>. Les parades, par ailleurs, ne manquèrent pas lors du séjour du prince espagnol : à l'issue d'une visite du Château Sforza et d'un banquet offert en son honneur, Philippe assista à un premier tournoi sur la place d'armes du château, auquel des gentilshommes milanais et espagnols prirent part<sup>56</sup>. Si l'on ne dispose pas toujours, dans les chroniques, du

- 54 G. Brunelli, s. v. « Gonzaga, Ferrante », *Dizionario Biografico degli Italiani*, t. LVII, 2001, p. 734a-744a (p. 739-741). Cesare Mozzarelli, « Patrizi e governatori nello Stato di Milano a mezzo il Cinquecento. Il caso di Ferrante Gonzaga », dans Gianvittorio Signorotto (dir.), *L'Italia degli Austrias. Monarchia cattolica e domini italiani nei secoli XVI e XVII, Cheiron. Materiali e strumenti di aggiornamento storiografico*, n° spécial, IX, 17-18, 1992 [1993], t. I, p. 119-134. Pour une esquisse biographique du même personnage on peut voir Luigi Pescasio, *Don Ferrante Gonzaga, principe di Molfetta, governatore di Milano, stratega dell'imperatore Carlo V°*, Suzzara, Bottazzi, 2000.
- 55 « [...] venian muy bien armados y con sayos de terciopelo negro con una manga de terciopelo amarillo y negro, que era la librea de don Hernando de Gonzaga. Venia el Capitan Federico Gazino [...] vestido de brocado ala Albanesa » (J. C. Calvete de Estrella, *op. cit.*, « Entrada de Milan », fol. 25r°-26r°). Achille Vitali, s. v. « Brocado », *La moda a Venezia attraverso i secoli. Lessico Ragionato*, Venezia, Filippi, 1992, p. 78, fig. n° 18-19. Par « brocart à l'albanaise », il faut sans doute entendre le type de brocart prêté aux Albanais depuis la diffusion, à partir du début du siècle, des portraits du prince albanais Georges Castriot Scanderbeg (Gjergj Kastrioti, 1406-1468) portant une veste de brocart à grenades, d'inspiration ottomane (M. Barletius, *Historia de vita et gestis Scanderbegi, Epirotarum principis...*, Roma, Bernardo de Vitalis, 1508, in-folio ; à comparer avec *Soliman le Magnifique*, cat. expo. Paris, Galeries nationales du Grand Palais, 1990, n° 247). Il s'agirait ainsi d'un simple élément de costume et non d'un authentique costume albanais : ce type est en effet absent des recueils de costumes diffusés en Europe occidentale jusqu'à l'ouvrage, daté de 1581, de Jean-Jacques Boissard et Abraham de Bruyn (*Habitus variarum orbis gentium. Habitz de nations estranges. Trachten mancherley Völcker des Erdsckreytz*, s.l., 1581 ; oblong, 61 pl., pl. 34, ch. ms. 86 [exemplaire Paris, BnF, Estampes, Ob. 25.4]) ; or le tailleur milanais Gian Giacomo del Conte semblait accorder un intérêt particulier à ces mêmes recueils puisque des planches du premier d'entre eux (Enea Vico, *Diversarum gentium nostrae aetatis habitus*, Venezia, 1558) sont soigneusement collationnées dans son *Libro...*, très vraisemblablement par lui-même, car il ne meurt qu'en 1592 (*Il libro del sarto*, *op. cit.*, fol. 131r°-137r°). Sur la livrée (celle de Ferrante Gonzaga) de la compagnie à la tête de laquelle se trouvait Gazino (vêtu donc, en ce qui le concerne, de brocart à l'albanaise) : Alberto de Nobili, *op. cit.*, fol. Bv°, et S. Leydi, *op. cit.*, p. 169, n. 77. Sur le commentaire proposé par Fritz Saxl : F. Saxl, art. cit., p. 34.
- 56 « [...] despues de aver comido, salio [le prince Philippe] a ver el torneo de cavallo que uvo en la plaça fuera d'el castillo, en la qual se hizo un campo hermoso, quadrado y bien espacioso, como para combatir, cerrado con un palenque o estacada, el qual tenia por la una parte, que era la de házia el castillo puestas por espacios yguales seis puertas ò entradas, y sobre cada puerta estava puesta una vendera, y dela misma manera estavan otras puertas ò entradas dela otra parte d'el campo unas en frente de otras tambien con vanderas en cada una de diversas colores, que eran las mismas de que salieron los Cavalleros al torneo. Los otros dos lados eran

détail de leur apparence vestimentaire lors de ces manifestations, on peut cependant supposer que certains des costumes réalisés par ce même tailleur le furent non seulement, peut-être, en vue de l'entrée du prince mais aussi à l'occasion des parades données lors des tournois et fêtes, puisque les dessins de costumes sont autant de portraits équestres, qui alternent dans le recueil avec des représentations de pavillons conçus pour l'occasion (pl. n° 3)<sup>57</sup>. Aux côtés d'autres personnages de la cour de Milan, Federico Gazino est ainsi dépeint à cheval, vêtu à la turque (pl. n° 4)<sup>58</sup>, en caftan et turban. Sans doute apparut-il ainsi lors d'une parade et doit-on prendre acte de la propension de ce gentilhomme à revêtir, lors de ces circonstances festives, des costumes aux motifs d'inspiration turque (lors de l'entrée du prince) ou réputés proprement ottomans.

On sait par ailleurs que Milan fut pour la Renaissance européenne l'une des capitales de l'orfèvrerie guerrière maniériste, primauté manifeste par l'art et le succès de ses armures cérémonielles<sup>59</sup>. L'atelier des Negroli,

---

*cercados de muchos tablados y miradores muy bien entapiçados. Despues que el Principe se vuo puesto en su real asiento, que ya la principessa de Molfeta con su hija y damas estavan en el lugar que para mirar les tenian adereçado, entraron los Cavalleros à un tiempo por entrambos puestos dando buelta al campo con gran son de trompetas cada uno por su puesto donde tenia su vanderas. Venian en orden de siete en siete por hilera, las quales eran doze por todas. La entrada fu muy vistosa y parecia muy bien [...]. Entrò don Hernando de la Noy con su quadrilla como Ungaros con ropas largas de terciopelo azul y tablachinas y cavallos Turcos y lanças pintadas con vanderas azules en ellas* » (Calvete de Estrella, *op. cit.*, fol. 26v°-27r°).

- 57 *Il libro del sarto, op. cit.*, fol. 8v°, 156v°, 157v° sq. Sur les préparatifs des fêtes et notamment la réalisation des étendards : S. Leydi, *op. cit.*, p. 164 sq. Il est d'ailleurs significatif que ce soit précisément sous la forme allégorique d'un tournoi placé fictivement en 1553 que soit mise en scène l'évocation des difficultés connues par Ferrante Gonzaga à la fin de son gouvernement, alors qu'il était soumis à une enquête impériale suite aux accusations le visant reçues par Charles Quint (Milan, Ambrosiana, Ms D 479 inf. [anonyme], publié par Vianello, art. cit., p. 371-381).
- 58 F. Saxl, art. cit., p. 33b-34a. Leydi lit comme légende : « *El capitano Federigo Gazino a l'intrata del re Filipo* » (S. Leydi, « *Sub umbra imperialis aquilæ* », *op. cit.*, p. 170, n. 80). La désignation de Philippe comme roi ne s'explique que par l'apposition tardive de la légende. Vis-à-vis du recto du folio 20, se trouve le patron du caparaçon de la monture, dit « *a la turchesca* » (fol. 19v°).
- 59 Amedeo Quondam, *Cavallo e cavaliere. L'armatura come seconda pelle del gentiluomo moderno*, Roma, Donzelli, 2003, p. 7-11. José-A. Godoy, « Parures Triomphales. Le maniérisme dans l'art de l'armure italienne », dans *Parures triomphales*, cat. expo. Genève, Musée Rath, dir. J.-A. Godoy et S. Leydi, Milan, 5 Continents Éditions / Musées d'art et d'histoire de Genève, 2003, p. 9-23. Silvio Leydi, « Milan and the Arms Industry in the Sixteenth Century », dans *Heroic Armor of the Italian Renaissance. Filippo Negroli and his Contemporaries*, cat. expo. New York, The Metropolitan Museum of Art, dir. S. W. Pyrrh, J.-A. Godoy, 1999, p. 25-35.

Filippo et Francesco<sup>60</sup>, réalisa ainsi des pièces d'armure pour Charles V (1545) comme pour Ferdinand II de Tyrol (c. 1550-1555) ou Henri II (c. 1550-1559)<sup>61</sup>. En raison même de leur transposition des champs de bataille aux cours, ces armures, soustraites par nature aux combats, devenaient dès lors objets d'art pour ces nouveaux lieux de fêtes et de célébrations. Dans une culture princière et aristocratique qui pouvait susciter de telles ornements, le costume de parade d'un gentilhomme de moindre rang comme Federico Gazino pouvait participer, à l'instar de celles-ci, de cette esthétisation guerrière qui, dans les tournois, les joutes et les parades les accompagnant<sup>62</sup>, exaltait, sur un mode métaphorique, la valeur au combat. Que celle-ci soit rendue par la richesse de l'orfèvrerie ou qu'elle soit attachée au costume d'un ennemi dont on s'accordait à reconnaître la semblable valeur<sup>63</sup>, il s'agissait, pareillement, d'endosser

126

- 60 Silvio Leydi, « Les armuriers milanais dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Familles, ateliers et clients à la lumière des documents d'archives », dans *Parures triomphales*, op. cit., p. 25-46. A. Quondam, *Cavallo e cavaliere*, op. cit., p. 51 n. 16, p. 83 et 93 n. 39.
- 61 Dans ce dernier cas, seule l'origine milanaise de la bourguignotte royale est établie avec certitude (A. Quondam, *Cavallo e cavaliere*, op. cit., p. 55).
- 62 *Ibid.*, p. 101. Là encore, Baldassare Castiglione, à l'occasion du portrait qu'il fait de Guidobaldo II de Montefeltre (1472-1508), duc d'Urbin (1482-1508) – à ses yeux, l'aristocrate accompli –, évoque ainsi ses jeux d'armes : « En outre, la grandeur de son courage le stimulait tant que, bien qu'il ne pût en personne pratiquer les exercices de chevalerie comme il l'avait fait autrefois, il prenait néanmoins un grand plaisir à les voir exercés par les autres ; [...]. Aussi, dans les joutes, les tournois, les concours équestres, le maniement de toutes les sortes d'armes, et également dans les fêtes, les jeux, la musique, bref, dans tous les exercices convenables à de nobles chevaliers, chacun s'efforçait-il de montrer qu'il était digne de se trouver en une si noble compagnie », B. Castiglione, *Le Livre du Courtisan*, op. cit., p. 23 (liv. I, chap. 3).
- 63 « *Ora diciamo, cio che alla scielta fatta di uno essercito cosi fatto dee seguire. E vittorioso il può fare sempre, niun'altra cosa, che la disciplina, La quale, ove non è, come non è tra noi, sempre si perde, si come noi sempre perduto habbiamo, contro a chi punto di disciplina nel suo essercito di havere ha dimostrato, si comep. have il Turchesco, che grande, e fissa malagrimosa memoria ci fà portare di tanti stati occupati à Christiani di Europa [suit la liste de tous les États chrétiens conquis par le Turc]. E cio tutto gli è venuto fatto, non gia per altra cagione che perche i nostri non hanno saputo dare disciplina alle genti loro, E non gia per le discordie loro, com'è commune grido. Percioche quando anche si sono uniti, tutta via sono stati perdenti, e se in battaglia navale habbiamo vinto a Curzolari, ciò è stato non tanto per l'unione, che il giorno avanti s'era disunita quasi, ma per la disciplina migliore delle nostre armate. Il che fa argomento certissimo, che niun'altra cosa vince le battaglie, e le guerre, che la sola disciplina » (Francesco Patrizi, *De paralleli militari di Francesco Patrizi. Parte II. Della Militia riformata. Nella quale s'aprono, I modi, e l'ordinanze varie degli Antichi. Accomodate a nostri fuochi per potere seconde la vera arte di guerra, con pochi vincere in battaglia la gran moltitudine de Turchi. E di varie figure militari adorna*. Roma, Guglielmo Faccioto, 1595, in-folio, p. 1 : « *Seconda parte. Della disciplina militare* », liv. I). L'armée turque a servi très tôt de point de comparaison dans un*

comme une « seconde peau » et non un travestissement. Au même titre que l'armure, le costume devenait cet « habit » que l'on endossait, ici, le temps d'une parade équestre, véritable *habitus* vestimentaire<sup>64</sup> dont on se revêtait, sciemment, en ces années où, précisément, apparaissaient les tout premiers recueils d'« habits des nations » qui, puisant à la richesse de la notion d'*habitus*, associaient le vêtement à la qualité intrinsèque d'un peuple<sup>65</sup>.

certain nombre de traités, émaillés de réflexions d'ordre historique : Machiavel, dans son *Discours sur la première décade de Tite-Live*, examinant dans un chapitre « Quel compte il convient de tenir de l'artillerie dans nos armées, et si l'opinion régnante est fondée en raison », revint ainsi sur la bataille de Tchaldiran du 23 août 1514, au cours de laquelle l'armée turque défit l'armée chasane. Il relativisa la part de l'artillerie turque dans la victoire de la façon suivante : « S'il est exact que le Turc a dû à l'artillerie sa victoire sur les Persans et les Égyptiens, il ne l'a due qu'à l'épouvante jetée dans leur cavalerie par ce fracas inusité. Je conclus que l'artillerie est utile dans une armée conduite selon la règle de l'antique *virtù*, faute de quoi elle ne servira de rien contre un ennemi courageux » : Machiavel, *Discours sur la première décade de Tite-Live*, dans *Œuvres complètes*, Christian Bec éd., Paris, Laffont, 1986, p. 561 (liv. II, chap. XVII). Pareillement, B. Georgijevic, dans son traité ethnographique, le *De Turcarum Ritu et Caeremoniis* de 1544 consacra un chapitre entier à l'armée turque (le « *De Militia* »), dans lequel il louait sa discipline : « *Tanta severitas disciplinae fit in bello, ut nemo militum ausit aliquid iniustae rapere, alio quin sine misericordia puniretur : habentur enim inter eos ordinarii custodes, sive defensores earum rerum, quae in via occurrunt militi* », cit. par Carl Göllner, *Turcica. Die europäischen Türkendrucke des xvi. Jahrhunderts*, Bucarest/Baden-Baden, 1961-1978, t. I, p. 392, notice 834, *De Turcarum Ritu et Caeremoniis*, Anvers, Gregorius Bontius, 1544, in-16, 20 fol.). Un peu plus loin dans le siècle, Montaigne, faisant malgré lui le bilan d'un long siècle d'affrontements vu au miroir des œuvres d'humanistes italiens ou français, paraphrasant ainsi le Paul Jove des *Commentario delle cose de'Turchi* et le Postel de *La République des Turcs* : « J'aimerais bien que notre jeunesse, au lieu du temps qu'elle emploie, à des pérégrinations moins utiles, et apprentissages moins honorables, elle le mît, moitié à voir de la guerre sur mer, sous quelque bon Capitaine commandeur de Rhodes : moitié à reconnaître la discipline des armées Turquesques. Car elle a beaucoup de différences et d'avantages sur la nôtre [...] ». (Montaigne, *Les Essais* [1595], éd. Jean Céard, Paris, Librairie générale française, 2001, p. 1618-1619, liv. III, chap. XII, « De la Physionomie »).

64 Daniel Defert, « L'idée et l'image d'habit au XVI<sup>e</sup> siècle », dans *La Renaissance et le Nouveau Monde*, Québec, Gouvernement du Québec, 1984, p. 113-116.

65 Odile Blanc, « Images du monde et portraits d'habits : les recueils de costumes à la Renaissance », *Bulletin du bibliophile*, 1995, p. 221-261, 224. On ne pense pas que l'objet premier des recueils de costumes soit « la représentation de la diversité de l'Autre vêtu » : vouloir, en effet, faire tenir ensemble deux notions aussi antithétiques (altérité et diversité) c'est s'exposer à donner de ce genre une image gauchie, quand l'« étrangeté », pareillement citée, a, elle, le mérite de prémunir des dangers d'une catégorie de l'« altérité » par trop anachronique lorsque, étendue au genre même du recueil de costumes, elle en vient à mettre sur le même pied le « Sauvage en pompe » et « La rustique françoise », « Bourgeois allemand » et « fille turquoise ». Cf. Isabelle Paresys, « Images de l'Autre vêtu à la Renaissance. Le recueil d'habits de François Desprez (1562-1567) », *Journal de la Renaissance*, n° 4, 2006, p. 25-56 (p. 32 et 41). La contribution de Giulia Calvi (G. Calvi, « Costumes and customs in Europe (16th century) », URL : [www.giunta-storica-nazionale.it/calvi.htm](http://www.giunta-storica-nazionale.it/calvi.htm)), abordant

Au cours du même séjour princier, le 4 janvier, lors des danses exécutées à l'issue d'un festin où se mêlaient noblesses italienne et espagnole, des membres de cette dernière aristocratie (les Mendoza et Cordova notamment) apparurent habillés « jusqu'aux pieds » de riches vêtements turcs (probables imitations de caftans) et, bien sûr, abondamment enturbannés, puisqu'au turban à la pointe élevée avaient été encore rajoutés des panaches rouges et blancs<sup>66</sup>. Si la nouvelle culture renaissante devenait, en ce XVI<sup>e</sup> siècle, pleinement européenne, il n'est guère étonnant de voir ainsi des aristocraties – a priori étrangères l'une à l'autre (si l'on oublie notamment leurs liens matrimoniaux<sup>67</sup>), mais insensiblement prises dans une culture homogène qui, depuis l'Italie avant-gardiste<sup>68</sup>, façonnait l'Europe des cours du temps<sup>69</sup> – avoir lors de divertissements

128

ce type d'ouvrages sous l'éclairage de notions comme « la participation des identités symboliques masculine et féminine dans la construction de l'image de l'Europe », « l'altérité » et la « présence / absence du sentiment de supériorité occidentale », ne se révèle guère convaincante.

- 66 « *El Principe cenò aparte retirado : y despues de aver cenado ufvo gran serao dançando con las damas. Estando enesto, entraron ochos Cavalleros de mascara con suavissima musica de instrumentos y vihuelas de arco, los quales eran el Duque de Sesa, el Conde de Cifuentes, don Rodrigo Manuel, don Gabriel de la Cueva, don Luis ç[Z]apara, don Sancho de Cordova, don Diego de Cordova, don Bernardino de Mendoza, vestidos de unas ropas Turquescas, hasta en pies de terciopelo blanco aforradas de tela de oro con una mangas largas sueltas echadas sobre los ombros y hechas en medio unas roscas con sus caperuças muy altas en punta Turquescas y muchas plumas en ellas encarnadas y blancas, y en la punta de las caperuças unas cimeras de plumas garçotas muy vistosas. Llegando alos estrados donde estava su Alteza y la princesa de Molfeta y su hija y damas, crecio la fiesta y serao de tal fuerte que eran mas delas tres horas despues de media noche quando se acabaron las danças y se fueron todos a dormir* » (Juan Cristoval Calvete de Estrella, *op. cit.*, fol. 31<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>). On rappelle que le costume réputé turc dans l'Europe du XVI<sup>e</sup> siècle est composé (à l'exception de costumes spécifiques comme celui des janissaires) d'un caftan et surtout d'un turban de mousseline blanche enserrant un bonnet de feutre rouge (*kaouk*), dont la taille a pu varier (Hermann Weiss, *Kostümkunde*, Stuttgart, Ebner & Seubert, 1872, t. II, p. 714-715).
- 67 « Une internationale d'hommes politiques, de militaires et d'administrateurs », selon la formule de Maurice Aymard : « Une famille de l'aristocratie sicilienne aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles : les ducs de Terranova », *Revue historique*, 1972, 501, p. 30, cité par Manuel Rivero Rodriguez, « Poder y clientelas en la fundación del Consejo de Italia (1556-1560) », dans *L'Italia degli Austrias*, *op. cit.*, p. 29-54 (p. 30 n. 8). À propos du basculement hispanique du gouvernement de Milan après Ferrante Gonzaga (1546-1554) : C. Mozzarelli, art. cit., p. 121. *Id.*, « Nella Milano dei Re Cattolici. Considerazioni su uomini, cultura e istituzioni tra Cinque e Seicento », dans *Lombardia borromaica, Lombardia spagnola, 1554-1659*, actes du colloque de Pavie, 1991, dir. Paolo Pissavino et Gianvittorio Signorotto, Roma, Bulzoni, 1995, 2 vol., t. I, p. 421-456.
- 68 S. Leydi, « *Sub umbra imperialis aquilæ* », *op. cit.*, p. 155.
- 69 On peut noter que ce fut à la cour espagnole de Charles Quint que le jeune Ferrante Gonzaga fit, précisément, la rencontre de Baldassare Castiglione, alors nonce (C. Mozzarelli, art. cit., p. 126). Sur une culture de cour commune aux noblesses européennes : Mario Domenichelli, *Cavaliere e gentiluomo. Saggio sulla cultura*

de cour une réelle connivence, ici vestimentaire, dans leur évocation d'un ennemi commun. L'approche culturelle du monde ottoman, et ce au-delà des spécificités nationales (germanique, britannique, française...<sup>70</sup>), sécrétait une commune culture d'images, nourrie et dispensée par cette internationale nobiliaire.

En ce milieu d'un <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle milanais encore italo-espagnol<sup>71</sup>, aristocratie et haute noblesse faisaient donc preuve d'un engouement partagé pour le port du costume à la turque à des fins de divertissement, dans les tournois ou les bals de cour. C'est dire combien l'adversaire ottoman jouissait, du moins en Italie, et sans doute en raison de la valeur guerrière qu'on lui reconnaissait<sup>72</sup>, de l'estime de ses adversaires. Au faite de la puissance solimanienne, l'Empire ottoman fascinait jusqu'à conduire ses ennemis à s'habiller en Turcs lorsqu'il fallait mimer le combat dans des joutes mais aussi surprendre par la richesse vestimentaire, incorporant et conjurant tout à la fois la valeur guerrière et politique de l'adversaire.

Si Federico Gazino eut ainsi recours au port d'un costume à la turque lors d'un divertissement équestre, cet usage ne demeura pas cependant isolé. Seize ans plus tard, le 5 mars 1565, à l'occasion du tournoi donné par le pape Pie IV en l'honneur des noces de ses neveu et nièce Hortense Borromée et Jacques Hannibal Altemps (membre de la famille cardinalice homonyme<sup>73</sup>) dans la cour du Belvédère, on vit certains participants

---

*aristocratica in Europa (1513-1915)*, Roma, Bulzoni, 2002, p. 103-110 et 115-116 ; David M. Posner, *The Performance of Nobility in Early Modern European Literature*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999 (plus éclectique). On dispose depuis de la commode synthèse d'Alain Tallon : *L'Europe de la Renaissance*, Paris, PUF, 2006, p. 36-37.

70 Samuel C. Chew, *The Crescent and the Rose. Islam and England during the Renaissance (1937)*, New York, Octagon Books, 1965. Clarence D. Rouillard, *The Turk in French History, Thought and Literature (1520-1660)*, Paris, Boivin, 1941. C. Göllner, *Turcica*, op. cit., t. III : *Die Türkenfrage in der öffentlichen Meinung Europas im 16. Jahrhundert*. Claudia Schnitzer, « Zwischen Kampf und Spiel. Orientrezeption im höfischen Fest », dans *Im Licht des Halbmonds. Das Abendland und der türkische Orient*, cat. expo. Dresde / Bonn, 1995-1996, p. 226-234 (p. 229-232).

71 C. Mozzarelli, art. cit., p. 121.

72 On ne partage pas les vues de G. Mentges sur l'assimilation, à la Renaissance, de toute représentation d'étranger à de la pure « altérité » (« La confrontation avec l'étranger sert en effet d'instrument à la communication et la médiation de son propre soi culturel face à un étranger caractérisé définitivement comme Autre ». {Gabriele Mentges, « Pour une approche renouvelée des recueils de costumes de la Renaissance. Une cartographie vestimentaire de l'espace et du temps », *Apparence(s)*, 1, n° 1, § 22, mis en ligne le 24 mai 2007, URL : <http://apparences.revues.org/document104.html>).

73 *Descrizione De La Giostra Fatta Da L'ill.mo et Ecc.mo Signor conte Annibale Alta Emps Et Da Altri Signori Et Cavalieri In Roma Nel Teatro di Belvedere. Il Carnevale De l'Anno MDLXV*, Roma, A. Blado, 1565. Mario Tosi, *Il torneo di Belvedere in Vaticano e i tornei in Italia nel Cinquecento*, Rome, Ed. Storia e Letteratura, 1946, p. 82 sq.

des quadrilles arborer des costumes turcs. Douze quadrilles, menés par un membre de l'aristocratie romaine ou de moindre noblesse, formaient le tournoi, tous rivalisant, selon l'usage, par le luxe des armures, de leurs ornements et des costumes de leur suite. Ainsi, pour les quatrième et sixième quadrilles (respectivement ceux des Massimi, des Torres et des Casale, et ceux des Colonna, des Gonzaga et des Maddaleni<sup>74</sup>), avait-on choisi d'habiller en Turcs les suivants portant cimenterre et carquois (quatrième quadrille) et les quatre trompettes qui ouvraient la marche du sixième<sup>75</sup>.

On pourrait penser, à première vue, que les enjeux du port du costume à la turque n'étaient plus les mêmes. Ce n'étaient pas, en effet, les tournoyeurs (aristocrates ou nobles de moindre rang) qui étaient ainsi vêtus, mais de simples membres de leur suite. Dans l'imaginaire de ces sociétés, le costume turc renvoyait-il désormais à une composante plus servile que guerrière ? Le tournoi avait été ouvert quelques jours auparavant par l'époux, sur le prétexte courant d'une contestation amoureuse, et était clos, au soir du 5 mars, par le triomphe de l'amour sur les armes<sup>76</sup>. Les Turcs, non encore réputés galants<sup>77</sup>, ne pouvaient donc pas prendre part comme tels à un tournoi, dont les joueurs étaient pour le même motif uniformément vêtus en chevaliers (suivant les dessins de Giulio Clovio<sup>78</sup>). À cette première

130

*La Festa a Roma dal Rinascimento al 1870*, cat. expo. Roma, Palazzo Venezia, ss. dir. Marcello Fagiolo, Turin, Allemandi, 1997, I, notice A1, p. 227-228. Pastor, *op. cit.*, p. 541 et 556.

74 Les Massimi, Domenico et son frère Orazio, avaient exercé des charges municipales à Rome (l'un *caporione*, tous deux prieurs des *caporioni*, l'autre – Orazio –, conservateur) ; Ferrante Torres faisait quant à lui partie de la famille de noblesse espagnole homonyme établie à Rome. L'autre quadrille était dominé par les membres de la famille Colonna, Pompeo et son frère Prospero, quelques mois avant leur participation commune à la défense de Malte.

75 « *Il Quarto luogo ad entrare era del Sig. Domenico Massimi, [...]. Appresso a questi veniva un paggio moro a cavallo a la ginetta, et vestito a la moresca, con un arco et un carcasso turchesco del suo Signore. Et incontinente seguivano quattordici staffieri con vesti lunghe a la turchesca, del medesimo dobletto, la metà rosso, et la metà turchino, lavorato a fogliami. In testa havevano cappelletti a la turchesca con scimitarre a lato, con un carcasso a le spalle piene di frezze, et con arco in mano in atto di voler tirare a chiunque non avesse fatto largo a lor Signore et a gli altri Cavalieri, che venivano lor appresso. [...] Entrò il sesto il Signor Pompeo Colonna ; la squadra del quale havea per ordine primeramente uno che sonava un Taballo, et quattro che suonavano le trombe, tutti a cavallo, et tutti vestiti a la Turchesca, con vesti lunghe di raso bianco et rosso divisato ».*

(*Descrizione De La Giostra...*, *op. cit.*, reproduit dans M. Tosi, *op. cit.*, p. 137 et 139 – analyse p. 93-95).

76 Rossella Leone, dans *La Festa a Roma*, *op. cit.*, I, notice A1, p. 227-228.

77 Sur la fortune du Turc amoureux ou du Turc galant dans les arts, voir notamment : Pierre Martino, *L'Orient dans la littérature française au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Genève, Slatkine reprints, 1970 [1906], p. 271 sq.

78 R. Leone, *op. cit.*, p. 227b.

contrainte de l'armure ou de l'habit, s'ajoutait celle de l'uniformité des quadrilles. Aussi seule leur suite pouvait-elle être habillée selon une mode (« *Foggia* ») particulière et cet habillement n'était pas soustrait à l'émulation de magnificence qui exprimait dans ce domaine également leur rivalité<sup>79</sup>. S'il s'agissait bien, enfin, dans le quatrième quadrille de palefreniers (*staffieri*), ceux-ci étaient au service d'un membre de la noblesse, désigné même explicitement comme leur maître (« [*far*] *largo a lor Signore* »), dans le cas de Domenico Massimi (quatrième quadrille), auquel ils entendaient ouvrir la voie par la menace de leur arc « turquois ». Et les sonneurs de trompettes et timbalier du sixième quadrille, Turcs eux aussi, partageaient leur condition, au service de Pompeo Colonna, auquel ils frayaient un chemin. L'accent était-il mis pour autant sur leur condition de simples serviteurs voire d'esclaves de leur seigneur ? Un quadrille avait fait ce choix en mettant en scène des esclaves, non turcs, aux attributs dépourvus d'ambiguïté<sup>80</sup>. Ici, archers, sonneurs et timbalier turcs ne renvoyaient qu'aux démonstrations spectaculaires d'une armée ottomane qui, depuis près d'un siècle, impressionnait les forces chrétiennes tant par le déploiement de ses troupes que par l'effet de ses fanfares, du moins pour la plupart des auditeurs occidentaux<sup>81</sup>.

À l'heure de mesurer leur valeur dans les joutes, les nobles des quatrième et sixième quadrilles n'avaient pas songé un instant démeriter en mettant sur le même plan qu'un quadrille des vertus cardinales des Turcs dont la valeur au combat rejaillissait sur tout le quadrille. Immortalisé par le

79 Ainsi pour les quadrilles (dont l'habillement des pages se distingue de la simple magnificence des étoffes employées ou des variations sur le thème des armoiries du maître – tel le septième quadrille de Giovanni Orsini, dont les habits des pages comportaient plusieurs motifs évoquant la rose des Orsini) : premier quadrille : à l'antique ; le deuxième : les envoyés de la *Fama* et les sept vertus ; le troisième : des Maures avec sagaie, montés sur des chevaux peints en léopard. Les derniers quadrilles (les onzième et douzième) ne présentaient pas d'homogénéité des costumes, ce que les chroniqueurs ne manquèrent pas de noter : « *Il loro vestiti erano di loro capriccio et varii l'uno da l'altro, ma ricchi però et degni de le persone che gli portavano et de la livrea che conducevano* » est-il mentionné pour le onzième quadrille ; et pour le douzième : « *vestiti honoratissimamente, ma a lor modo* » (*Descrittione De La Giostra...*, *op. cit.*, p. 101-102, 144-145).

80 D'autres quadrilles avaient fait un choix de ce type : le deuxième avait ainsi fait figurer aux côtés de chacune des sept vertus à cheval deux palefreniers esclaves avec un collier de fer au cou et une clé attachée (« *Et appresso ciascheduna andavano due staffieri vestiti a guisa di schiavi [...] con un colloro finto di ferro al collo et con una chiave attaccata, et con scimitarre ai fianchi, ne gli attaccagli de le quali che attraversavano il petto era un motto che diceva Non Invitus* », *Descrittione...*, *op. cit.*, p. 136).

81 « *El Turcho entro a disinare in Belgrado con tanto fausto, & pompa, & con tanti piffari, & suoni de instrumenti diversi, che miracolosa cosa era a mirare* » (*Copia de una lettera de la partita del Turcho. Particolare de giornata in giornata insino a Belgrado. [...]*, s.l., s.n., [1532], fol. 3).

graveur Du Pérac en deux planches (pl. n° 5), le tournoi du Belvédère laisse apercevoir au moins un écuyer ainsi vêtu : un Turc, dans la partie inférieure gauche, portant une lance et son carquois, mais au couvre-chef assez peu fidèle. La réputation du tournoi demeura telle que, trente ans plus tard, l'un des participants, Ciriaco Maffei, membre du douzième quadrille<sup>82</sup>, fit immortaliser sur toile sa participation (pl. n° 5bis) : inspirée de la gravure de Stéphane du Perac, le Turc y figure au même endroit, nanti d'un authentique turban.

132

Le costume turc avait donc conquis la faveur de certains représentants de la haute-noblesse italienne, qui ne pensaient pas être desservis par son port lorsqu'ils jouaient à se combattre ou voulaient faire montre de leur magnificence lors de fêtes de cour. Gage, tout à la fois, de valeur au combat et de riche apparence, le costume turc était bien devenu pour ce public le signe d'une puissance, reconnue telle et respectée. À l'heure où l'art de l'armure maniériste recouvrait d'ornementation toutes les parties du corps, où s'achevait la métamorphose du chevalier en chevalier gentilhomme<sup>83</sup>, exaltant ses vertus guerrières dans ce nouvel éclat des lices<sup>84</sup>, et où la quintessence du courtois était renfermée dans sa maîtrise accomplie (et donc discrète) de l'art de la *sprezzatura*, la théâtralité<sup>85</sup> de l'habit « *alla turchesca* » semblait convenir à merveille à l'état de courtois, dont la profession première était, certes, de faire la guerre, mais désormais sous l'œil recherché d'un prince<sup>86</sup>, auquel le premier offrait ici comme la métaphore visible d'une valeur guerrière encore cachée mais bien plus grande. Le costume renvoyait ainsi, au-delà du périmètre de la cour, vers ce « *molto maggior* »<sup>87</sup> sur lequel reposait tout l'artifice individuel de la nouvelle vie de cour.

<sup>82</sup> M. Tosi, *op. cit.*, p. 103 ; R. Leone, art. cit., p. 227c.

<sup>83</sup> Claudio Donati, *L'idea di nobiltà in Italia (secoli XIV-XVIII)*, Roma / Bari, Laterza, 1988, p. 93-150 (chap. IV : « La svolta di metà Cinquecento : verso la costruzione di una omogenea ideologia nobiliare »). A. Quondam, *Cavallo e cavaliere, op. cit.*, p. 53.

<sup>84</sup> A. Quondam, *ibid.*, p. 81-82 et p. 100-114 (II, 3 « Seconda natura e classicismo : le metamorfosi del gentiluomo ») ; Claudia Schnitzer, *Höfische Maskeraden. Funktion und Ausstattung von Verkleidungsdivertissements an deutschen Höfen der Frühen Neuzeit*, Tübingen, M. Niemeyer, 1999, p. 114-115.

<sup>85</sup> Jonas A. Barish, *The Antitheatrical Prejudice*, Berkeley, University of California Press, 1981, p. 168-173, 177-178 ; Eduardo Saccone, « "Grazia", "Sprezzatura", "Affettazione" in the Courtier », dans Castiglione. *The Ideal and the Real in Renaissance Culture*, dir. Robert W. Hanning et David Rosand, New Haven, Yale University Press, 1983, p. 45-67 (p. 59-64).

<sup>86</sup> B. Castiglione, *Le Livre du Courtisan, op. cit.*, p. 42 (liv. I, chap. 17).

<sup>87</sup> « *Questà virtù adunque contraria alla affettazione, la qual noi per ora chiamamo sprezzatura, oltre che ella sia il vero fonte donde deriva la grazia, porta ancor seco un altro ornamento, il quale accompagnando qualsivoglia azione umana, per*

Les toute dernières décennies du *Cinquecento* présentent toutefois une autre figure du Turc pour de nouveaux divertissements italiens : celle des Ottomans adversaires déclarés des forces chrétiennes qu'ils combattaient jusqu'au sein des divertissements. Si ces nouveaux affrontements revêtaient des formes variées (combat à l'éléphant, assaut de forteresse...<sup>88</sup>) selon les pays où ils étaient donnés, les combats navals mimés paraissent avoir eu la faveur de plus d'une cour italienne. Ces naumachies entre chrétiens et Turcs n'avaient cependant pas attendu la Renaissance maniériste des années 1560 à 1600 pour voir le jour : l'humaniste Flavio Biondo parle ainsi dans sa *Roma triumphans* (1457-1459) d'une naumachie donnée place Navone à Rome en raison de la défense victorieuse de Belgrade sur le Danube en 1456<sup>89</sup>. Celle-ci demeura pourtant sans lendemain. Il fallut attendre, manifestement, le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle pour voir cette forme de spectacle nautique réapparaître<sup>90</sup>. Il y eut ainsi au moins un nouveau spectacle à Mantoue en 1549 qui figurait un combat naval entre Turcs et

---

*minima che ella sia, non solamente subito scopre il saper di chi la fa, ma spesso lo fa estimar molto maggior di quello che è in effetto ; [...] » : B. Castiglione, *Il Libro del Cortegiano*, op. cit., p. 63-64 (liv. I, chap. 28).*

- 88 Guy Le Thiec, « L'orientalisme "turquesque" », dans *Histoire de l'islam et des musulmans en France*, dir. Mohamed Arkoun, Paris, Albin Michel, 2006, p. 408-433 (p. 428-429).
- 89 Flavio Biondo, ... *de Roma triumphante libri decem diligentissime castigati...*, Venezia, Filippo Pincio, 1511, 2<sup>o</sup>, fol. XXVIII<sup>o</sup>. Sur la genèse de l'œuvre et ses enjeux : Maria Agata Pincelli, « La Roma triumphans e la nascita dell'antiquaria : Biondo Flavio e Andrea Mantegna », *Studiolo. Revue d'histoire de l'art de l'Académie de France à Rome*, n<sup>o</sup> 5, 2007, p. 19-27 (p. 19-22). Et avant même la naumachie de la place Navone, l'humaniste « antiquaire » avait rappelé dans sa *Roma instaurata* de 1446 l'existence d'un lieu dénommé « Naumachia » sous Néron et situé (avec beaucoup d'imprécision) aux abords du Vatican, voire, selon Ackerman, à l'emplacement même de la cour du Belvédère. Cf. James Ackerman, « The Belvedere as a Classical Villa », *Journal of the Warburg and Courtauld Institutes*, t. XIV, 1951, p. 70-91 (p. 81-82).
- 90 Sans doute faut-il voir dans la fresque de Perino del Vaga représentant la *Cour du Belvédère* et, dans sa partie inférieure, un combat naval offert aux yeux d'un pape et de sa cour, un écho du nouvel engouement contemporain pour cette forme de spectacle antique (Margherita Azzi Visentini, *Histoire de la villa en Italie XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard / Electa, 1996, p. 83-84, ill. p. 80, citant J. Ackerman, art. cit., pl. n<sup>o</sup> 12 et 12a). James Ackerman soulignait que le sujet principal de la fresque était bien l'architecture du lieu, le Belvédère, entre 1537 et 1541 (*ibid.*, p. 71, 78), mais il demeurerait toutefois dubitatif devant les détails figurés du combat (« *In short, this battle, whether mock or serious, is brought into the composition at considerable cost to the accuracy, credibility, and even consistency of the representation, leaving us with the impression that it must be explained by something other than a taste for the bizarre* », art. cit., p. 81). L'on peut par ailleurs rappeler la naumachie projetée en 1549 par l'ambassadeur de France devant le château Saint-Ange, à l'occasion de la naissance du duc d'Orléans et dont Rabelais fut le témoin frustré, en raison d'une crue du Tibre : François Rabelais, *La Sciomachie et festins faits à Rome au Palais de mon Seigneur Reverendissime Cardinal du Bellay, pour l'heureuse naissance de mon Seigneur d'Orléans*, Paris, Gallimard, 1994, p. 959-977 (p. 961-962).

chrétiens<sup>91</sup>, mais ce ne fut qu'au cours des décennies qui suivirent Lépante, que ce type de spectacle se multiplia.

L'une des naumachies les plus spectaculaires fut celle donnée lors des noces de Ferdinand de Médicis et de Christine de Lorraine au Palais Pitti, le 11 mai 1589. Dès son entrée dans Pise, la future épouse avait pu admirer une première bataille navale entre Turcs et chrétiens donnée sur l'Arno illuminé<sup>92</sup>. Mais l'on retint surtout de ces fêtes inaugurant le principat du nouveau grand-duc Ferdinand les intermèdes de *La Pellegrina* donnée dans le théâtre des Offices, récemment édifié (1586)<sup>93</sup>. Pourtant, les contemporains jugèrent tout aussi spectaculaire la bataille navale qui eut lieu, cette fois, dans le *cortile* du palais Pitti<sup>94</sup>. Durant le repas donné dans la soirée du 11 mai, suite au tournoi qui s'était déroulé dans le même *cortile*, on ennoya celui-ci pour offrir, à l'issue du dîner, un spectacle en deux parties : une bataille navale proprement dite et la prise d'une forteresse turque (pl. n° 6). La bataille se déroula classiquement, en un affrontement entre chrétiens et Turcs. Le combat naval était feint, avec toutefois d'authentiques abordages et tirs d'artillerie, les soldats ottomans précipités dans les eaux criant, en turc, tout en poursuivant le combat contre les chrétiens, qu'ils retrouvaient nageants. La victoire annoncée eut lieu et une fois les navires turcs disparus, les bateaux chrétiens assiégèrent

- 91 *L'entrata della Serenissima et Illustrissima Signora Caterina d'Austria sposa dell'Eccellentissimo Duca di Mantova et Marchese di Monferrato nella detta sua Città*, Mantova, Giacomo Roffinelli, 1549 ; 8°, 16 ff., cité par Paolo Fabbri, *Gusto scenico a Mantova nel tardo Rinascimento*, Padova, Liviana, 1974, p. 29-30.
- 92 Sarah Mamone, *Paris et Florence : deux capitales du spectacle pour une reine, Marie de Médicis*, trad. fr., Paris, Le Seuil, 1990 [1987], p. 16, suivant l'anonyme *Descrizione de le pompe, e feste fatte ne la citta di Pisa per la venuta de [...] M.ma Christierna de l'Oreno (sic), gran duchessa di Toscana...*, Firenze, G. Marescotti, 1589, 8°.
- 93 James S. Saslow, *The Medici Wedding of 1589 : Florentine Festival as Theatrum Mundi*, New Haven / London, Yale University Press, 1996, p. 148-160. Sarah Mamone, *Il teatro nella Firenze medicea*, Milano, Mursia, 1981, p. 61-65.
- 94 L'une des sources principales pour les festivités médicéennes florentines de 1589 est Giuseppe Pavoni, *Diario... delle feste celebrate nelle solennissime Nozze della Serenissimi Sposi, Il Sig. Don Ferdinando Medici & la Sig. Donna Christina di Loreno, Gran Duchi di Toscana. Nel quale con brevità si esplica il Torneo, la Battaglia navale, [...] il dì 15. di Maggio. MDLXXXIX. [...]*, Bologna, Giovanni Rossi, 1589 ; 8°, 47 p., p. 40-43 (extraits relatifs à la naumachie reproduits dans S. Mamone, *Il teatro...*, op. cit., doc. n° 18, p. 125-126). D'autres récits de la naumachie dans [Vittorio Benacci], *Le ultime feste, et apparati superbissimi fatti in Fiorenza doppo le nozze del Serenissimo Granduca di Toscana. Con una Battaglia (sic) Navalle*, Vicence, Giorgio Greco, 1589, 4°, 4 ff., fol. [B3]<sup>o-v</sup> ; Simone Cavallino, *Raccolta di tutte le solennissime feste nel sponsalio della Serenissima Gran Duchessa di Toscana fatte in Fiorenza il mese di maggio 1589...*, Roma, Paolo Blado, 1589 ; 8°, 46 p., p. 44-46.

la forteresse figurée au-dessus des eaux sur la paroi du fond du *cortile*. Un drapeau chrétien planté au sommet du fort conclut l'épisode<sup>95</sup>.

On le voit, l'usage du costume turc dans le divertissement se trouvait modifié : à la magnificence costumée et enviée d'un adversaire dont on connaissait la valeur et la réputation d'invincibilité au point de souhaiter l'endosser, succédait une authentique mise à distance reposant sur la nette partition en deux camps adverses, chrétien et turc, selon une ligne de frontière armée qui établissait, dans le domaine du divertissement dont on commence à mieux percevoir les harmoniques, une cohérence idéologique soudaine, vraisemblablement consécutive aux deux victoires navales constituées par les succès de Malte (1565) et de Lépante<sup>96</sup>. Et si, dans le camp turc, les combattants demeuraient anonymes et indifférenciés, dans celui des chrétiens les prouesses individuelles des capitaines de navire ne manquaient pas d'être rapportées par les livrets imprimés pour la circonstance<sup>97</sup>, publications qui jouaient, à leur tour métaphoriquement, le procédé de publicité faite habituellement autour des victoires advenues sur le vrai théâtre du monde.

Pour la Toscane, la politique du nouveau grand-duc Ferdinand (1587-1609) était pour quelques temps encore l'héritière de celle de ses prédécesseurs Cosme I<sup>er</sup> et François I<sup>er</sup>, malgré la nouveauté que constituait le choix même de son épouse, princesse de Lorraine, issue certes d'une des maisons les plus fidèles à l'Espagne en ces temps de guerres de Religion, mais princesse issue du sang de France par sa mère. Les deux premiers grands-ducs avaient diversement collaboré à la mise en place de l'hégémonie espagnole dans la Péninsule et à sa consolidation, le premier exploitant le relatif affaiblissement des Habsbourg de Madrid et de Vienne après l'abdication de Charles Quint, quand son premier fils et successeur François était lui revenu à une hispanophilie sans mélange<sup>98</sup>. Face à l'érosion des avantages retirés de la paix du Cateau-Cambrésis par les alliés italiens de l'Espagne, Ferdinand esquissait ainsi en ses premières

95 Évocation du combat (à partir des mêmes sources) dans J. Saslow, *op. cit.*, p. 168-169.

96 Les parutions de nouvelles imprimées au lendemain de ces deux victoires jouèrent très vraisemblablement un rôle considérable dans la conviction que le Turc n'était plus invincible (quelque vingt-trois éditions italiennes pour le siège de Malte, près de trois cents dans l'ensemble des langues européennes pour Lépante, C. Göllner, *op. cit.*, II).

97 G. Pavoni, *Diario*, *op. cit.*

98 Furio Diaz, *Il Granducato di Toscana* (t. XIII-1 de Giuseppe Galasso dir., *Storia d'Italia*), Turin, UTET, 1976, p. 183-186, 231-234, 236-239 et 285. Cesare Ciano, « La politica marinara », dans *La corte il mare i mercanti*, cat. expo. Florence, Orsanmichele, Florence, Ed. Medicee, 1980, p. 9-122 (p. 115b-115c).

années de gouvernement un rééquilibrage de la politique extérieure<sup>99</sup>. La Toscane développait en outre une politique navale non seulement depuis Pise, grâce à la récente fondation de l'ordre de Saint-Étienne<sup>100</sup>, dont les chevaliers remportaient des succès sur la mer Tyrrhénienne, notamment contre les alliés barbaresques des Ottomans, et dont certains participèrent à la bataille navale des noces du grand-duc, mais aussi à partir de Livourne, qui avait pour sa part fourni les navires servant au divertissement. Malgré le rapprochement esquissé avec la France sous Ferdinand, le grand-duc toscan tentait dans ses relations avec l'Empire ottoman de concilier des attitudes contradictoires : notamment soutenir la guerre de course des chevaliers de Saint-Étienne jusque dans les mers du Levant et tenter d'établir des relations commerciales avec l'Empire<sup>101</sup>, tout en esquissant en ce début de principat la figure d'un prince grand adversaire des Infidèles et ce encore malgré l'atmosphère paisible ouverte par les paix et trêve de 1573 et 1580 en Méditerranée<sup>102</sup>. Ainsi écartelée, la principauté, qui avait aligné des galères dans le contingent chrétien à Lépante, ne put offrir, près de vingt ans après, que le spectacle d'une victoire navale rejouée par la métaphore d'une naumachie. Ce spectacle était comme un gage réitéré, de Pise à Florence, d'une bienveillance grand-ducale accordée à ses chevaliers chrétiens et paraissait un manifeste d'une politique navale qui entendait œuvrer en Méditerranée à la défense de la Chrétienté, préfigurant ainsi, en une métaphore prophétique, les tableaux des éphémères succès de Bône (1607) et de La Préveza<sup>103</sup>.

99 Riguccio Galluzzi, *Istoria del Granducato di Toscana sotto il governo della casa Medici*, Firenze, Gaetano Cambiagi, 1781 (2<sup>e</sup> éd.), t. V, p. 5-10.

100 Franco Angiolini, *I cavalieri e il principe. L'Ordine di Santo Stefano e la società toscana in età moderna*, Firenze, EDIFIR, 1996, p. 10 sq.

101 Comme le fit remarquer opportunément à Ferdinand I<sup>er</sup> un conseiller demeuré anonyme : « [...] il modo di rassettare questo commercio saria di promettere di non mandare le galere di V. A. in corso nel mare di Levante, che per ogni modo portano pericolo di perdersi, se non tutte parte, come per esperienza s'è visto il passato, et quando pure hanno fatto preda, hanno preso uno caramusalino o cosa simile, et nel Mare di Toscana sono state prese le navi ricche et barche grosse. Imperò se la guarderanno il lor mare, come fa la guardia di Rodi e di Candia, havranno più vigore et forza... et potranno far prede di fuste e galeotte, secondo le occasioni ; et così il suo Mare Toscano verrà netto ; et il mezzo per trattare questo negozio in Levante saria l'Ambasciatore di Francia, del quale si servano anco li Viniziani ne' loro commodi, col placiet non dimeno della Maestà Cattolica » (Archivio di Stato di Firenze, *Miscellanea Medicea*, F. 27, ins. 27, fol. 109<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>, relation anonyme du 15 février 1588, cité par F. Diaz, *op. cit.*, p. 293).

102 Fernand Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen au temps de Philippe II*, Paris, Librairie générale française, 1993 (9<sup>e</sup> éd.), t. III, p. 358.

103 Sur l'héroïsation des portraits des Médicis : Philippe Morel, « Portraits et images du prince à Florence au xvi<sup>e</sup> siècle », p. 381-397, dans *Florence et la Toscane xiv<sup>e</sup>-xix<sup>e</sup> siècle. Les dynamiques d'un État italien*, dir. J. Boutier, S. Landi et O. Rouchon, Rennes, PUR, 2004.

Une nouvelle naumachie eut lieu, au temps du maniérisme tardif, à l'occasion des noces célébrées entre François Gonzague, héritier et bientôt duc de Mantoue (1612-1612), et l'infante Marguerite de Savoie. Ce nouveau combat naval prit place au sein d'un cycle de fêtes nuptiales allant de la Pentecôte de 1608 (le 24 mai) aux premiers jours de juin<sup>104</sup>. Les Gonzague ayant de longue date tiré parti du site de Mantoue sur le Mincio par leur palais au bord du fleuve<sup>105</sup>, ce fut sur l'un des lacs baignant celui-ci qu'eut lieu la bataille navale, le 31 mai au soir, après avoir été différée plusieurs soirs en raison du vent soufflant sur l'étendue d'eau. Le combat se déroula donc en grandeur nature et selon un modèle proche de l'épisode florentin : une bataille navale puis la prise d'une forteresse turque (pl. n° 7)<sup>106</sup>. L'originalité en était l'insertion, parmi les flottes rivales, d'un char dit allégorique : celui du courage (pl. n° 8). Il permettait d'associer deux maisons, aux destinées trop éloignées, en un éloge de cette vertu commune aux deux dynasties, éloge mentionnant notamment Amédée V de Savoie, ancêtre de l'épousée, héros légendaire sur l'île de Rhodes. À l'issue de la déclamation, le char, assailli par la flotte turque voyait la flotte chrétienne voler à son secours et défaire la flotte ennemie. La voie devenue libre, les chrétiens pouvaient assiéger la forteresse turque (pl. n° 7<sup>107</sup>) et, naturellement, emporter cette place lacustre.

- 104 Pour donner une idée de la richesse de ces fêtes des Gonzague, mentionnons que ce cycle festif vit également la création de l'*Ariane* de Monteverdi (Emilio Fiacoli dir., *Mantova. Le Lettere*, vol. II, *L'esperienza umanistica*, Mantova, Istituto Carlo d'Arco, 1962, p. 581-582). Sur le cycle de fêtes de 1608 : Claudia Burattelli, *Spettacoli di corte a Mantova tra Cinque e Seicento*, Firenze, Le Lettere, 1999, p. 35-80 (p. 49-53 : « La battaglia sul lago »).
- 105 M. Romani, « Une cour itinérante : les palais des Gonzaga et la ville de Mantoue (XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle) », dans *Lieux du pouvoir au Moyen Âge et à l'époque moderne*, Varsovie, Wydawnictwa Uniwersytetu Warszawskiego, 1995, p. 275. Sur les aménagements du palais ducal : Antonio Paolucci, *Il Gonzaga e l'antico. Percorso di Palazzo ducale a Mantova*, Roma, Fratelli Palombi, 1988, 104 p.
- 106 La source ici suivie est G. Bertazzolo, *Breve descrizione della battaglia navale, et del castello de fochi trionfali, fatti il dì 31. di Maggio 1608. sul lago di Mantova, nelle gloriosissime Nozze del Sereniss. Principe di Mantova, et di Monferrato, con la Serenissima Infanta D. Margarita di Savoia*, Mantova, héritiers de Francesco Osanna, 1608 (reproduit dans *Mantova. Le Lettere...*, op. cit., p. 583-586).
- 107 Elle était abondamment légendée : « A. Carro trionfale sopra il quale recitò la Fortezza, essendo tirato da sei cavalli marini con le ruote di fuoco che giravano mezze sotto, et mezze sopra l'acqua, con molte sirene che di continuo lo seguivano, con faci acese in mano, atuffandosi spesso con li fuochi sotto l'acqua, B. Sette barche le quali accompagnarono il carro, armate tutte di fuoco sino nelli rami, quali abbrasiavano, hor sotto et hor sopra l'acqua, spargendo infinità de raggi, girandole da acqua, et altri fuochi da mano. C. Castello de fuochi trionfali tutto dipinto, et adornato di arme diverse, et con 800 lanterne de varij colori, fabricato dentro alla fortezza, dove stavano 200 vestiti alla turches[c]a alla difesa, sopra un isola fatta su le navi, longa piedi 300 et larga 200 illuminata con mille lumi nascosti acciò non si vedesse altro che l' splendore, D. Armata di 20 galere quali vennero

On peut faire pour le duché de Mantoue un constat proche de celui dressé à propos du grand-duché de Toscane. Le duché de Mantoue, pris dans l'alliance hispano-impériale depuis 1533 et encore aux lendemains de 1559, y arrimait ses destinées par un solide réseau d'alliances matrimoniales tissé tant avec les Habsbourg eux-mêmes<sup>108</sup> qu'avec leurs clients « naturels » dans la Péninsule : Médicis, Maison de Savoie. Si l'union de 1608 permettait, en apparence, de régler la question du Montferrat disputé depuis plusieurs décennies entre les deux maisons, elle offrait en outre l'occasion de célébrer la politique de Croisade à laquelle s'était rallié le duc Vincent I<sup>er</sup>, grand ordonnateur des noces de son héritier, politique orchestrée notamment par les Habsbourg de Vienne. Pour l'occasion, les thématiques mises en œuvre s'appuyaient naturellement sur deux héritages symboliques propres : la filiation héroïque d'une Savoie s'étant illustrée à Rhodes face aux Turcs ; mais aussi le mythe gonzague, nourri de la Constantinople des Paléologues, entrée dans l'imaginaire dynastique mantouan par l'union de la descendante de la dynastie héritière du Montferrat, la duchesse Marguerite Paléologue (1510-1566), avec Frédéric II, premier duc de Mantoue (1500 ; 1519-1540)<sup>109</sup>. Ce mythe s'était vu relancé par la politique du duc Vincent I<sup>er</sup>, qui avait soutenu les projets de croisade de l'empereur Rodolphe II<sup>110</sup>.

---

*ad assediare la fortezza, all'arrivo della quale si videro sorgere all'improvviso 300 lumi ad alto nelle antene delli stendardi, formando diverse forme, E. Sei navi grosse che sbarcarono l'esercito di 500 soldati vestiti all'italiana con 4 pezzi di artiglieria F. Armata turchesca quale venè in soccorso della fortezza, et che fece la battaglia navale contro quella che assediava il castello G. barche sopra le quali era murato un pavimento di pietra, dove al continuo si faceva grandissimi fuochi, per illuminare d'intorno à la piazza, oltre che sù la riva del lago fussero fatti in 24 altri luoghi grandissimi fuochi di legne, essendo anco illuminato tutto 'l ponte, et le mura rocche, et torri di S. Giorgio, con 3000 lanterne dipinte di vari colori, senza le lumiere ordinarie che s'usano con pani disevo, et fuochi fatti in altri diversi luoghi » (G. Bertazzolo, *Battaglia sul lago per le nozze di Francesco Gonzaga con Margherita di Savoia*, 1608, gravure sur cuivre, légende jointe).*

- 108** Guillaume Gonzague (1550-1587) gendre de l'empereur Ferdinand I<sup>er</sup> ; Vincent (1587-1612), époux successivement de Marguerite Farnèse, fille du duc de Parme Alexandre, puis d'Éléonore de Médicis (Ettore Callegari, *Preponderanza straniere (1530-1790)*, Milano, Francesco Vallardi, 1895, p. 305, t. VI de *Storia politica d'Italia*). Le futur duc François, enfin, avec Marguerite de Savoie.
- 109** Sur l'État Gonzague : Cesare Mozzarelli, « Lo stato gonzaghese », dans *I ducati padani, Trento e Trieste*, Torino, 1971. Sur l'entreprise de la captation des héritières Paléologue du Montferrat par Frédéric II Gonzague, on peut se reporter au commode : Luigi Pescasio, *Federico II Gonzaga, V marchese – I duca*, Suzzara, Bottazzi, 1997, p. 61-73. L'étude de Davari (Stefano Davari, *Il Matrimonio di Federico, primo duca 1517-1536*, Mantova, 1874) demeure introuvable dans les bibliothèques françaises.
- 110** R. J. W. Evans, *Rudolf II and his World. A Study in Intellectual History 1576-1612*, London, Thames and Hudson, 1997, p. 75-78. Sur les entreprises du duc Vincent contre les Turcs (1595, 1597 et 1601) voir l'étude de Vincenzo Errante, « "Forse che si,

N'avait-il pas, au cours de sa troisième expédition à l'automne de 1601, mené ainsi un siège infructueux d'une forteresse turque, celle de Canissa en Croatie, dont la durée et l'issue avaient eu quelque écho<sup>111</sup> ? Si la guerre de Treize Ans (1593-1606) avait été récemment conclue par la paix (diversement victorieuse<sup>112</sup>) de Sitva-Török, le fastueux duc de Mantoue voulut au-delà des hostilités et de son propre échec militaire, fonder un ordre de chevalerie croisée : l'ordre de la Rédemption, institué lors de ces mêmes solennités nuptiales de la Pentecôte 1608<sup>113</sup>. Outre ce renouveau de l'idéal chevaleresque, cher au duc Vincent<sup>114</sup>, la magnificence des fêtes et de la cour gonzague<sup>115</sup> métamorphosait ainsi l'échec des entreprises croisées du prince en sujet de divertissement réussi<sup>116</sup>, et, accessoirement, asseyait la primauté de la magnificence gonzague non seulement sur sa rivale médicéenne mais aussi en Europe<sup>117</sup>. Faisant corps avec la dynastie, la magnificence festive avait d'ailleurs été pareillement déployée par le duc lors des combats de la guerre de Treize Ans<sup>118</sup>. En un temps où la vie des cours était encore, plus d'un siècle et demi après la Renaissance florentine (et plus particulièrement ficinienne), largement pénétrée par l'intellectualité d'une culture, ni les festivités « mondaines » ni la plupart des événements n'échappaient à cette saturation de sens allégorique, dictée par une pensée qui toujours « s'efforçait de visualiser ses thèmes en

forse che no". La terza spedizione del duca Vincenzo Gonzaga in Ungheria alla guerra contro il Turco (1601) studiata su documenti... », *Archivio storico lombardo*, 5<sup>e</sup> série, t. XLII, 1915, 1<sup>re</sup> partie, p. 15-114.

111 V. Errante, *ibid.*, p. 49-77.

112 Pour une mise au point récente : Virginia Aksan, « War and peace », dans Suraiya N. Faroqi (dir.), *The Later Ottoman Empire, 1603-1839* (t. III de I. Metin Kunt dir., *The Cambridge History of Turkey*), Cambridge, Cambridge University Press, 2006, p. 81-117 (p. 90-91). F. Braudel, *op. cit.*, t. III, p. 370-380.

113 La date de fondation du 16 avril 1608 parfois avancée pour cet ordre de chevalerie correspond à l'approbation canonique du pape Paul V. Il s'agit en fait d'un simple bref papal, jamais complété par une bulle de fondation, subordonnée en fait à l'acceptation d'un vœu de chasteté conjugale refusé par le duc Vincent I<sup>er</sup> (G. Malacarne, « i Cavalieri della Leggenda », dans *Vespasiano Gonzaga Colonna. L'Uomo e le Opere*, actes du colloque Sabbioneta, Viadana, s.n., 1999, p. 19-37 [p. 27-29]).

114 C. Burattelli, *op. cit.*, p. 5-6.

115 Sur les critiques formulées contre la politique dispendieuse du duc : *ibid.*, p. 8-9.

116 Raffaella Morselli, « L'ordine segreto delli oggetti », dans *Gonzaga. La Celeste Galeria. Le raccolte*, cat. expo. Mantova, Palais Te-Palais Ducal, dir. R. Morselli, Milan, Skira, 2002, p. 17-37 (p. 18).

117 C. Burattelli, *op. cit.*, p. 36. Sur le collectionnisme de Vincent I<sup>er</sup> : voir la série *Le collezioni Gonzaga* (dir. Raffaella Morselli) comprenant l'édition des différents carteggi des ducs visant à la constitution de leurs collections. Comme preuve de cette rivalité, on peut également évoquer dans ce même registre la succession des naumachies de 1587 (Mantoue) et de 1589 déjà citée (C. Burattelli, *op. cit.*, p. 52).

118 *Ibid.*, p. 61.

symboles »<sup>119</sup> et qui donna lieu ainsi à une efflorescence festive sans doute jamais égalée<sup>120</sup>.

On le voit, si la chose est tout entière dans le mot, il n'y eut pas en Italie de « turquerie », à proprement parler, du moins à la Renaissance<sup>121</sup>. Il n'y en avait pas d'avantage, d'ailleurs, en France au même moment<sup>122</sup>. À l'échelle de la Renaissance, le divertissement turc qui, pour nous, en tenait initialement lieu, n'avait encore ni nom ni même d'unité formelle. Pourtant sous les trois formes ici inventoriées, il atteste d'une même puissance ottomane : perçue comme extérieure à la Chrétienté et figurée en la personne de ses ambassadeurs, admirée ensuite au point d'en adopter les usages vestimentaires, combattue enfin, après Malte et Lépante. L'absence de turquerie à la Renaissance s'explique sans doute en raison de ce même degré de puissance auquel était parvenu l'Empire ottoman dans la majeure partie du siècle ; un tel adversaire ne pouvait être représenté sous une apparence parodique ou un tant soit peu dépréciative. Aussi la voie qui s'offrait, en un usage métaphorique accompli car double, était-elle le travestissement de nobles italiens en leurs adversaires qui participaient, dès lors, à ces divertissements. Si, pour les futurs esprits de l'Âge classique, le divertissement est une métaphore, on pourrait en dire autant de l'un de ses éléments constitutifs, le costume<sup>123</sup>, acteur essentiel de ces divertissements et métaphore continue d'une réalité autre<sup>124</sup>. Plus

140

119 Ernst Cassirer, *Individu et cosmos dans la philosophie de la Renaissance*, trad. fr., Paris, Éd. de Minuit, 1983, p. 98.

120 Jacob Burckhardt, *La Civilisation de la Renaissance en Italie*, trad. fr., Paris, Gonthier, 1964, t. VIII, p. 97-115 (5<sup>e</sup> partie : « La sociabilité et les fêtes »).

121 Il n'y en eut d'ailleurs pas avant 1959, semble-t-il, date à laquelle Montale, parlant d'une version de *L'Enlèvement au sérail*, la qualifia de "Turcheria" : « Il ratto del serraglio è la seconda e ultima turcheria scritta da Mozart ; la prima era stata una incompiuta Zaide » (Eugenio Montale, G. Zampa {éd.}, *Il secondo mestiere. Arte, musica, società*, Milano, A. Mondadori, 1996, p. 698, cité par Salvatore Battaglia, Giorgio Bárberi Squarotti {continuateur}, *Grande Dizionario della Lingua italiana*, Torino, U.T.E.T., t. XXI, 2002, p. 459b).

122 « Turquerie n. f. (1576 [*Cosmographie universelle*]) est le nom donné anciennement à une pierre dont les Amérindiens s'ornaient le nez par confusion entre les deux "Indes". Au xvii<sup>e</sup> s., il a servi à désigner un caractère impitoyable (1668 [*L'Avare*, II, 4]). De nos jours il ne s'emploie plus que pour parler d'une composition artistique dont l'inspiration relève d'une Turquie fantaisiste à la mode aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> s., cette acception n'étant repérée qu'en 1831 » (Alain Rey, *Le Robert. Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Robert, 2000 [3<sup>e</sup> éd.], t. II, p. 2351b).

123 « Tout costume est déjà en lui-même allégorique, car il est chargé de significations ». (Pierre-Noël Drain, *Le Costume allégorique au temps de Louis XIV*, Colombes, Impr. du Centre d'apprentissage, 1956, p. 1).

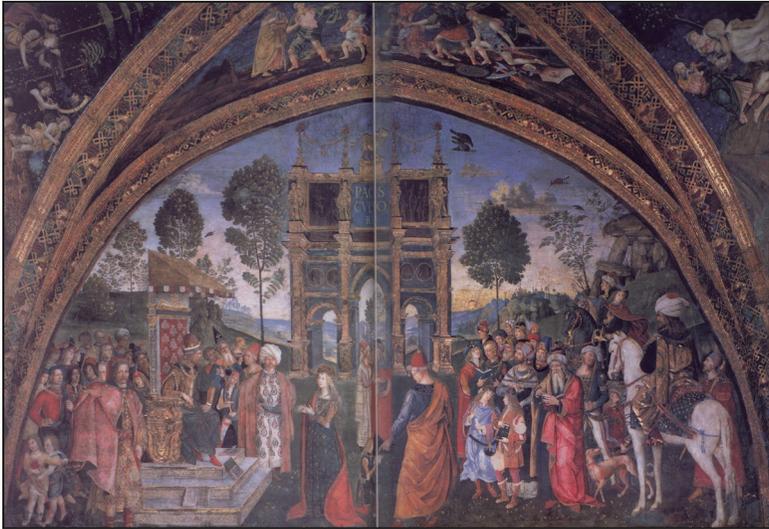
124 Sur le rôle purement cérémoniel du costume : C. Schnitzer, *Höfische Maskeraden*, op. cit., p. 6 sq.

d'un siècle après, le port festif d'un costume étranger n'a, manifestement, plus la même finalité. Le temps des divertissements de la Renaissance est celui d'une Chrétienté combattante, mais aussi d'une Europe naissante et ouverte au monde, qui, par la métaphore du costume, assignait ainsi, en son sein, à une nation qui était à ses portes, des places changeantes, au fil d'une temporalité réglée sur celle d'un rapport de forces.

En somme, ce qui se jouait dans ces divertissements, réputés « à la turque » quand, bien plus, ils éclairaient tel ou tel aspect d'une fascination changeante, était issu d'un âge où la fête était « répétition du monde » et non encore sa représentation, où la « signature » était encore aux choses ce que la métaphore classique sera bientôt ; où un costume turc était, ici pour cette noblesse italienne et en un probable rapport d'« émulation »<sup>125</sup>, le signe d'une réalité étrangère affranchie de son espace : un peu du Turc en Italie.

---

125 M. Foucault, *Les Mots et les Choses*, *op. cit.*, p. 32, 34-35, 40-44.



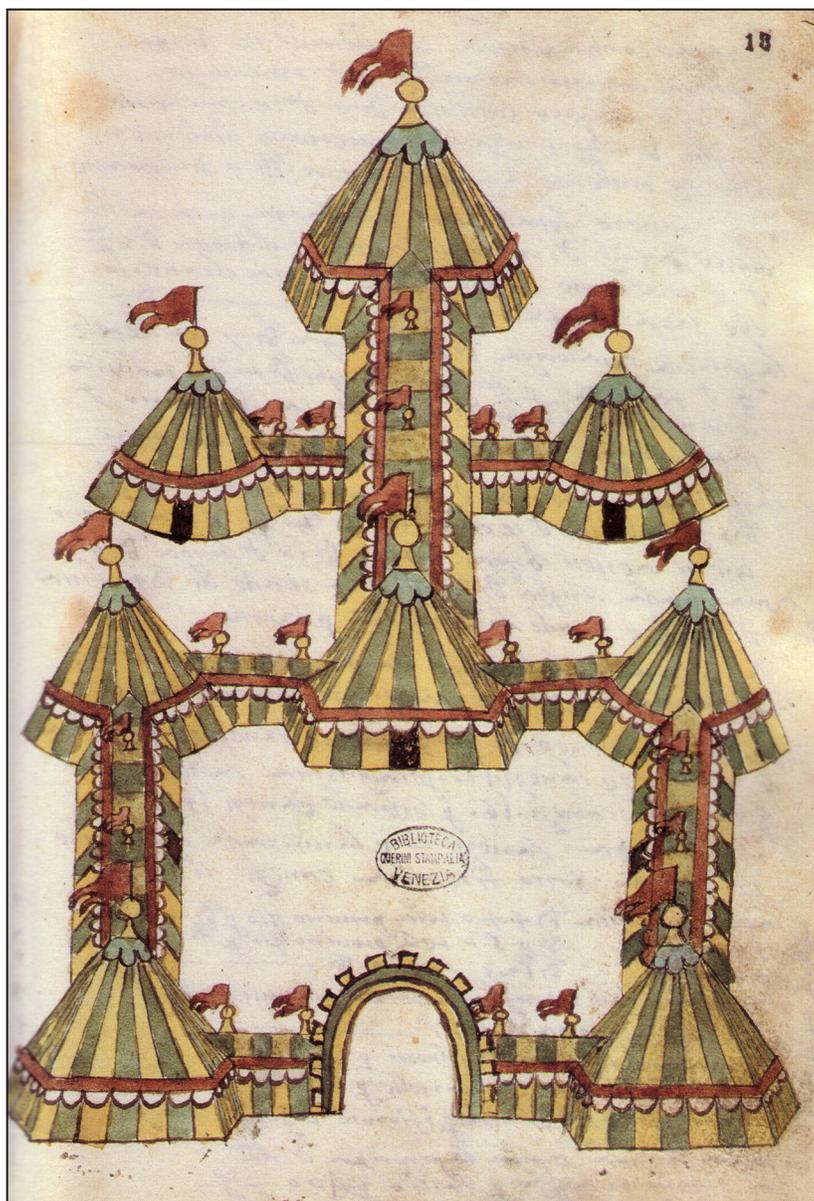
Pl. 1. Pinturicchio, *La Dispute de sainte Catherine*, fresque ; 1493  
Vatican, Palais Apostolique, Appartement Borgia, Salle des Saints, cliché DR



Pl. 1a. Pinturicchio, *Cavalier ottoman*, détail de *La Dispute de sainte Catherine*  
fresque, 1493, Vatican, Palais Apostolique, Appartement Borgia  
Salle des Saints, cliché DR



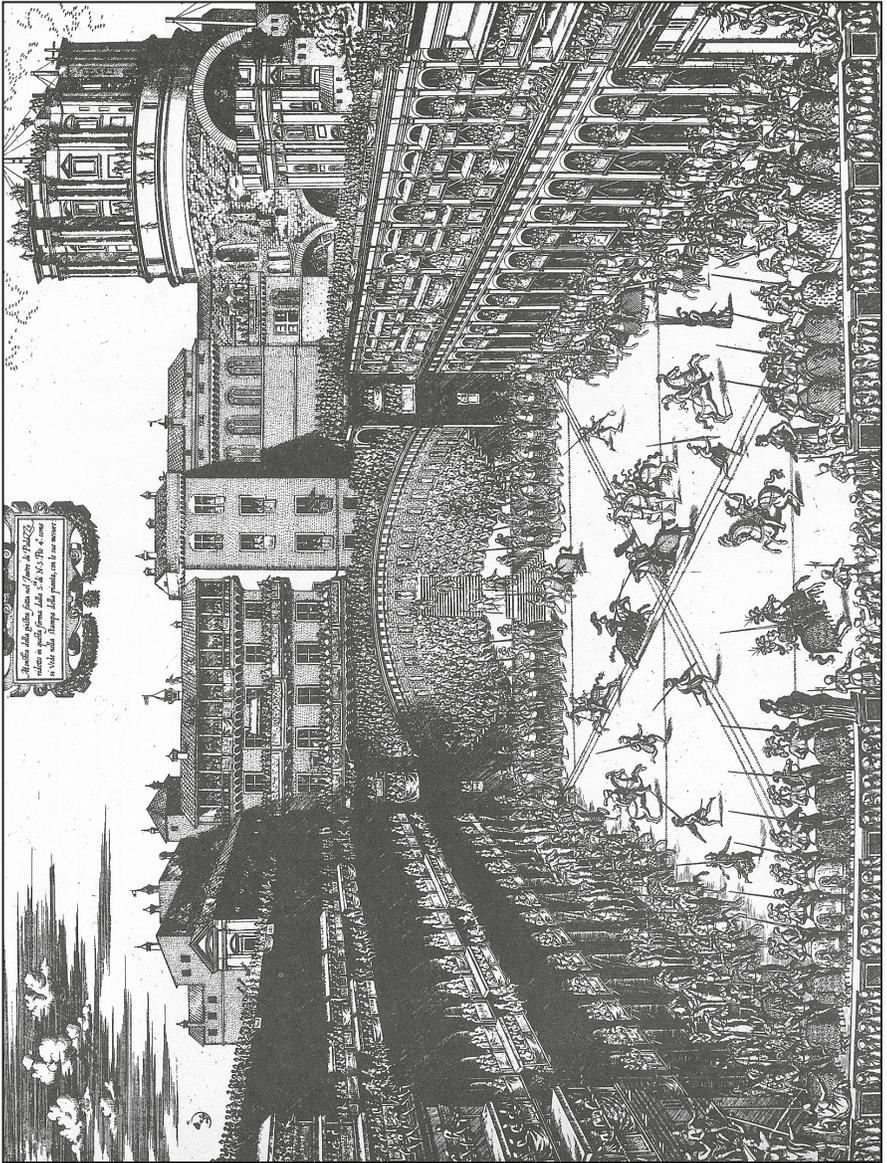
Pl. 2. [Gian Giacomo del Conte ?], *Alfonso de Avalos, marquis del Vasto*, dessin  
Venise, Fondation Querini-Stampalia, Ms cod. cl. VIII, fol. 22 r°  
(cliché de l'auteur, avec l'aimable autorisation de la Fondazione  
Querini-Stampalia)



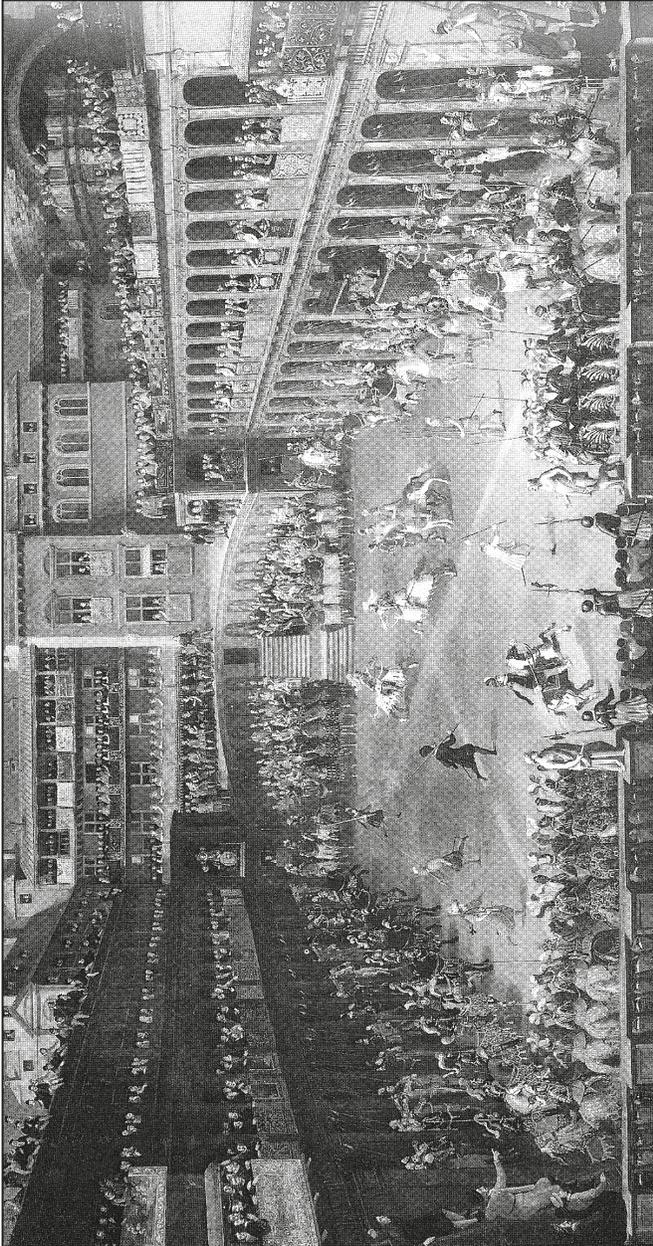
Pl. 3. [Gian Giacomo del Conte ?], *Pavillon de tournoi*, dessin, Venise, Fondazione Querini-Stampalia, Ms cod. cl. VIII, fol. 13 r°  
(cliché de l'auteur, avec l'aimable autorisation de la Fondazione Querini-Stampalia)



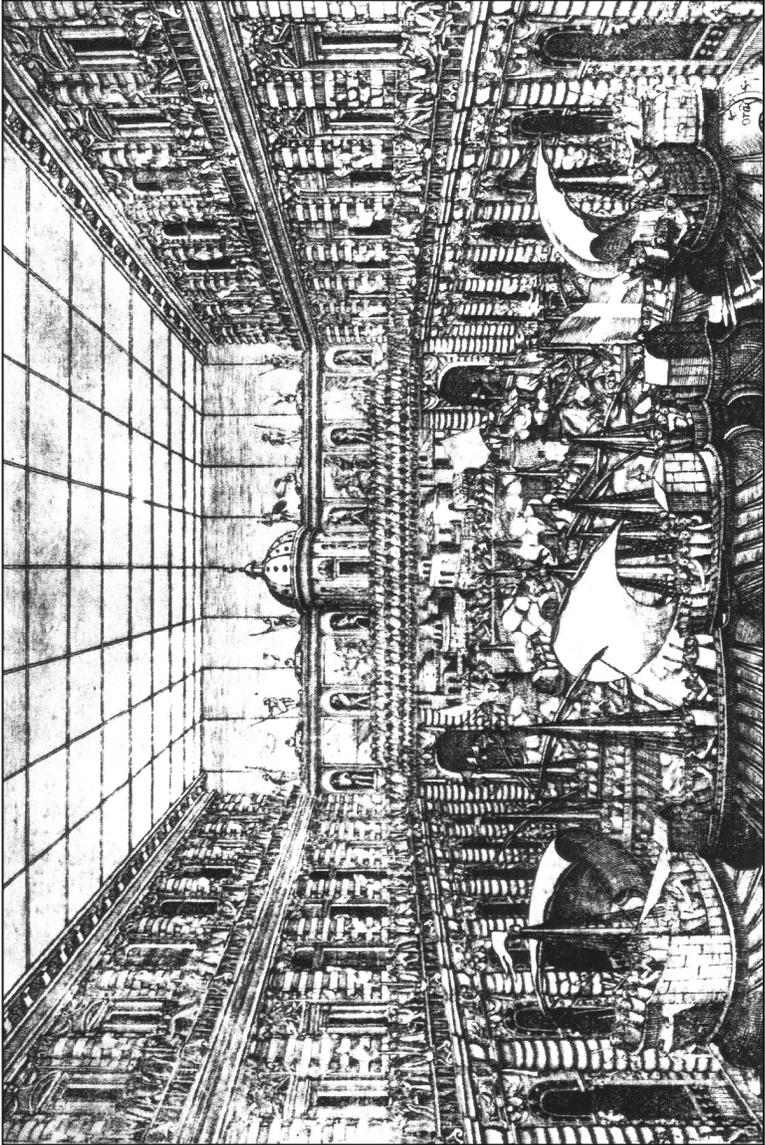
Pl. 4. [Gian Giacomo del Conte ?], *Federico Gazino*, dessin, Venise, Fondation Querini-Stampalia, Ms cod. cl. VIII, fol. 20 r°  
(cliché de l'auteur, avec l'aimable autorisation de la Fondazione Querini-Stampalia)



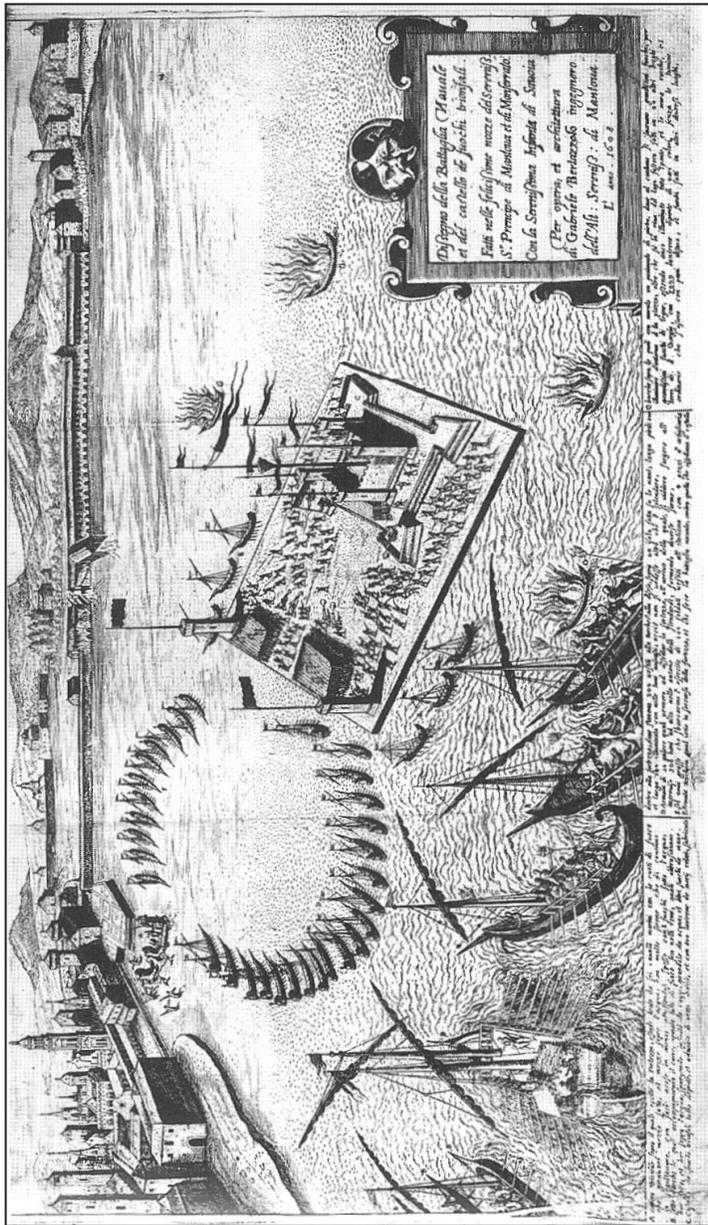
Pl. 5. Stéphane Du Pérac, *Le Tournoi du Belvédère*, gravure, 1565, Rome  
Istituto Nazionale della Calcografia, photothèque, cliché DR



Pl. 5bis. École romaine, *Le Tournoi du Belvédère*, huile sur toile, 155x284 cm, 1600-1610, Roma, Museo di Roma, n° inv. 1930, cliché DR

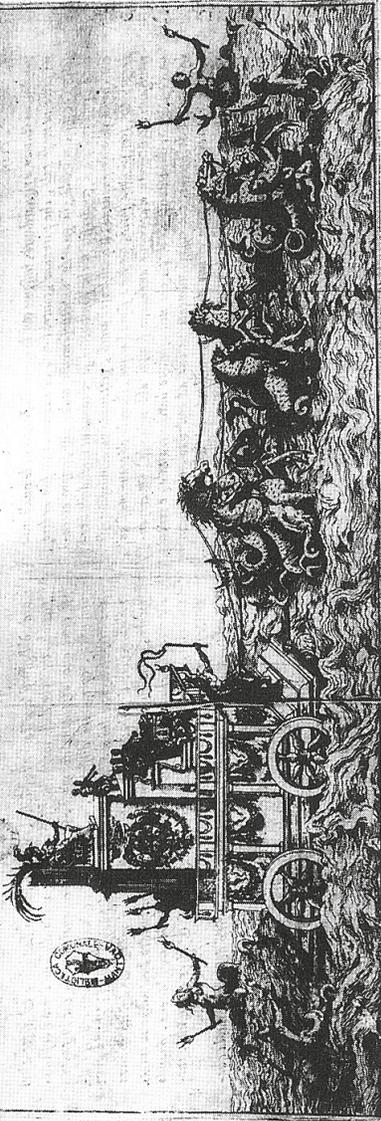


Pl. 6. Anonyme, *La Naumachie du palais Pitti pour les noces du grand-duc Ferdinand avec Christine de Lorraine*, gravure, cliché DR



Pl. 7. Gabriele Bertazzolo, *Bataille navale donnée à Mantoue en 1608*, gravure (dans V. Follino, *Compendio delle sontuose feste fatte l'anno MDCVIII nella città di Mantova per le reali nozze...*, Mantova, Aurelio et Lodovico Osanna, 1608), cliché DR

Redi. Manoscritto in la. Sc. D. M. aguarata primo lo senza dubbio p. opera. Caricatura di Gabriele Bertazzolo Ingegnere, delle Alt. Sez. di Mantovano i. C. R. E.



## ALLI BENIGNI LETTORI

**L**A PTORRE della presente descrizione del fuoco, che è stato lo stesso Ingegnere, per la penuria del tempo, e per non potere di poter ampliare oltre misura le cose proprie, tradisco in descrizione molte cose notabili; e perchè è fatto poi appreso da chi potesse comandarli, e fare distimamente il disegno del carro, che veramente, fu maraviglioso in però ch'era informato da quanto esso haueva tradisciuto, non ho voluto mancare su questo stesso foglio farne parte a chi non vuole, e vice maraviglioso.

Fu maraviglioso dunque esso carro, e per la grandezza della macchina, e per la diligenza con la quale fu fabricato, perchè si andaua reuoluendo non uenendo ad ogni destinato luogo, senza riuolte che fosse da barche, da corde, uero da altra cosa tirato, anzi, alle barche che realmente fosse retto; e fu mosso dalla descritti canali, che perueno appunto tutti, persuasano anche esser condotti da quelle sirone per mezzo l'acque, le quali teneuano ou' come mano le briglie, e con l'altra uera face accise per illuminare d'intorno, si come ancora faceuano molte altre, le quali tutte erano formate in guisa, che

Pl. 8. Gabriele Bertazzolo, *Le Char du Courage*, gravure (dans G. Bertazzolo, *Battaglia sul lago per le nozze di Francesco Gonzaga con Margherita di Savoia*, 1608), cliché DR

## L'IMAGE DES TURCS EN ESPAGNE AUX XVI<sup>e</sup> ET XVII<sup>e</sup> SIÈCLES

*Alexandra Merle*  
Université Paris-Sorbonne

L'importance des Turcs dans la pensée espagnole des XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles n'est plus à démontrer. Il a existé en Espagne, comme dans le reste de l'Europe du temps, un corpus de textes documentaires consistant en traités visant à décrire, à caractériser les Turcs et leur empire, ainsi qu'un très abondant discours politique sur le même sujet, sans oublier la littérature de fiction dont nous ne traiterons pas ici.

Dans l'ensemble des ouvrages consacrés aux Turcs en Europe aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, et surtout par rapport à la production française, l'Espagne se distingue au premier abord par deux points : en premier lieu, son appréhension des Turcs est marquée par la belligérance. Il y a en effet conflit d'intérêts dès les premières années du règne de Charles Quint, alors que l'avancée des Turcs en Méditerranée occidentale met en danger les possessions italiennes de la Couronne d'Aragon, et que se déclare dans le nord de l'Afrique une rivalité qui vient intensifier les obstacles rencontrés par les Espagnols dans leurs projets d'expansion. Non seulement Alger devient dès 1518 une place avancée de la puissance ottomane, mais la collusion entre Turcs et Barbaresques (la flotte du sultan étant placée sous le commandement de Barberousse en 1533) s'aggrave d'une entente avec le roi de France. Les Turcs sont partout, et même en Hongrie. Or, cette avancée turque qui menace le Saint Empire, si elle concerne moins les sujets espagnols de l'empereur (qui participent toutefois à la défense de Vienne en 1532), coïncide avec les événements qui surviennent dans le nord de l'Afrique (Tunis, 1535 ; Alger, 1541) et a de surcroît des incidences sur la politique méditerranéenne, comme en témoignent les expéditions de la flotte placée sous le commandement du Génois Andrea Doria à Coron et Patras en 1532-1534, afin de distraire les Turcs de la Hongrie. Ainsi, la politique impériale, à laquelle l'Espagne n'a pas peu

contribué, est marquée, pratiquement tout au long du règne de Charles Quint<sup>1</sup>, par le conflit avec les Turcs.

Philippe II n'est pas moins préoccupé que son père par la menace ottomane, très présente en Méditerranée (l'échec du siège de Malte par les Turcs, en 1565, a été suivi par la prise de Chio, possession vénitienne, en 1566, et par le siège de Chypre en 1570-1571, alors que le roi d'Alger reprend Tunis définitivement en 1574), tout au moins jusqu'à la trêve de 1578, quelques années à peine après la victoire de Lépante (1571). Par la suite, et pendant tout le XVII<sup>e</sup> siècle, même si les Espagnols sont confrontés surtout aux Barbaresques et à la guerre de course, les Turcs restent pour eux un sujet d'inquiétude, d'autant qu'une nouvelle avancée vers l'Occident les amène à conquérir la Crète en 1669 puis à assiéger de nouveau Vienne en 1683, ce qui ravive la peur dans toute l'Europe.

Ce bref rappel montre bien qu'en Espagne, le discours consacré aux Turcs ne peut que s'insérer dans une rhétorique de la confrontation. Par ailleurs, et il s'agit là d'une particularité plus saillante, on souligne fréquemment la longue tradition de lutte contre l'islam qui est celle de la péninsule Ibérique. Au moment où les Espagnols entrent en contact avec les Turcs, la Reconquête vient à peine de s'achever, au terme d'une coexistence mêlée d'hostilité avec l'islam qui a duré sept siècles, et se prolonge d'ailleurs vers l'autre rive de la Méditerranée. De surcroît, la Péninsule abrite encore un souvenir vivant de l'occupation musulmane, les mudéjares, bientôt transformés en morisques après leur conversion (au tout début du XVI<sup>e</sup> siècle en Castille, en 1525 dans la Couronne d'Aragon), jusqu'à leur expulsion sous Philippe III. Il est donc légitime de se demander – et ce sont les deux questions qui vont sous-tendre cet exposé – si les Turcs sont en Espagne l'objet du même regard qu'ailleurs, et s'ils se distinguent des Maures ou se confondent avec eux.

Que la production documentaire sur les Turcs soit liée au contexte belliqueux, c'est là un fait indéniable, comme le montre la chronologie de cette production<sup>2</sup>. C'est au moment où les Turcs prennent pied à Alger et progressent en Hongrie que débute la recherche d'informations sur ce nouvel ennemi qui n'était mentionné que de loin en loin jusque là

- 1 Après l'échec subi devant Alger, en 1541, Charles Quint semble toutefois se désintéresser de la Méditerranée, tandis qu'il est de plus en plus sollicité par l'évolution des affaires d'Allemagne.
- 2 Pour plus de détails sur ce sujet dont nous allons présenter ici une synthèse, nous renvoyons à notre ouvrage, *Le Miroir ottoman. Une image politique des hommes dans la littérature géographique espagnole et française (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, PUPS, coll. « Iberica-Essais », 2003.

dans les chroniques<sup>3</sup> ou dans quelques récits de pèlerins et voyageurs tels que ceux de Pero Tafur et Ruy González de Clavijo (qui datent du début du xv<sup>e</sup> siècle mais resteront longtemps manuscrits). Dans les premiers temps, les textes en langue espagnole ne seront guère que des traductions ou des compilations d'écrits en général italiens (ceux de Paolo Giovio<sup>4</sup>, Menavino, Spandugino, dont la traduction manuscrite<sup>5</sup> datée de 1520 est adressée à l'empereur en personne), puis l'on verra paraître des textes plus originaux<sup>6</sup>, quoique toujours inspirés par un fonds commun, qui s'insèrent dans un climat d'exaltation de la lutte de Charles Quint contre l'islam turco-barbaresque et qui voisinent avec une somme de « relaciones de sucesos » consacrées à la défense de Vienne ou à la prise de Tunis.

Par la suite, les Turcs continuent d'occuper une place de choix dans des textes de toute nature, notamment dans les cosmographies<sup>7</sup> qui prennent leur essor et qui sont pour moitié des traductions et des œuvres originales et dans les chroniques qui célèbrent les hauts faits des Espagnols<sup>8</sup>, surtout

- 3 Parexemple la *Suma de todas las crónicas del mundo llamada en latin Supplementum chronicarum orbis ab initio mundi ad annum 1485*, publiée à Valence en 1510 d'après un texte italien datant de la fin du siècle précédent, et qui n'est qu'une compilation de fables sur les Turcs, les montrant comme des êtres cruels, assoiffés de sang, dotés d'instincts bestiaux.
- 4 *Comentario de las cosas de los turcos. Traducido del italiano*, Barcelona, Carlos Amoros, 1543.
- 5 *Carta para la sacra cessarea catolica magestad de nuestro señor Carlos Quinto emperador de los Romanos... enviada por Diego de Torremocha... que hizo de lengua toscana en romance castellano de los comentarios que obro de horden... por Theodoro Espanduyno patricio Constantinopolitano de la Origen de los príncipes turcos e de la horden de su casa y Corte e del modo de la gobernación e costumbre de aquella nación asi en paz como en guerra* (Biblioteca Nacional de Madrid : Ms 789).
- 6 On peut citer le traité de Vasco Díaz Tanco del Frejenal, *Libro titulado Palinodia de la nephanda y fiera nación de los Turcos, y de su engañoso arte y cruel manera de guerrear ; y de los imperios, reynos y provincias que han subjectado, y poseesen con inquieta ferocidad* (Orense, 1547), la *Corónica turquesa*, compilation de traductions dont les fragments sont datés de 1544-1545, ou encore la *Hystoria en la qual se trata de la origen y guerras que han tenido los Turcos desde su comienço hasta nuestros tiempos*, publiée par le Valencien Vicente Roca (Valencia, Juan Navarro, 1555).
- 7 Comme celle de Fray Gerónimo Román (*Repúblicas del mundo...*, Medina del Campo, Francisco del Canto, 1575), les traductions de l'œuvre de Giovanni Botero par Diego de Aguilar (*Relaciones universales de Iuan Botero Benes, Primera y segunda Parte*, Impresso en la ciudad de Valladolid por los Herederos de Diego Fernández de Córdoba, 1599) et fray Jayme Rebullosa (*Descripción de todas las provincias y reynos del mundo*, Barcelona, Gabriel Graells, 1603), celle de l'ouvrage d'Abraham Ortelius (*Theatro del orbe de la tierra*, Anvers, Plantin, 1602).
- 8 Par exemple la chronique de Pedro de Salázar, *Hispania victrix. Historia en la qual se cuentan muchas guerras sucedidas entre Christianos y Infeles asi en mar como en tierra* (Medina del Campo, Vicente de Millis, 1570), ou la *Historia pontifical y catholica* de l'abbé Gonzalo de Illescas (Salamanca, Domingo de Portonaris, 1573), qui évoque abondamment les Turcs.

au moment de la victoire de Lépante. Les ouvrages exclusivement consacrés aux Turcs sont moins présents, mais on relève tout de même de grands textes, tel ce traité rédigé par un sujet sicilien du roi d'Espagne, l'abbé Octavio Sapiencia, après plusieurs années de captivité à Constantinople, et qui fut publié en 1622 sous le titre *Nuevo Tratado de Turquía, con una descripción del sitio y ciudad de Constantinopla, costumbres del Gran Turco, de su modo de gobierno, de su palacio, consejo, martyrios de algunos martyres y de otras cosas notables*<sup>9</sup>.

Enfin, dans le dernier tiers du XVII<sup>e</sup> siècle, on observe une résurgence en quelques années de traités manuscrits ou imprimés consacrés aux Turcs et à leur empire, qui coïncident avec les dates des nouvelles offensives ottomanes (la conquête de la Crète achevée en 1669 et le siège de Vienne en 1683), donc avec une période d'inquiétude qui concerne moins directement la monarchie espagnole qu'au XVI<sup>e</sup> siècle, si ce n'est par attachement dynastique<sup>10</sup>.

Pendant ces deux siècles, la présence des Turcs est constante dans les chroniques relatives à des faits immédiats ou anciens que l'on juge opportun de rappeler, dans les nombreux écrits publiés sur le nord de l'Afrique<sup>11</sup>, dans les cosmographies, les récits des pèlerins espagnols qui parcourent la Terre sainte (puis l'Égypte dans bien des cas). Mais les ouvrages exclusivement consacrés aux Turcs, eux, suivent la courbe des événements qui intéressent les Espagnols et de leurs alarmes. Ces textes ne sont pas inspirés par une curiosité gratuite, mais ont bien souvent une visée pratique, qui transparaît dans les titres. Il s'agit de connaître l'ennemi pour mieux le combattre. D'où le développement des aspects militaires, politiques et culturels. L'attention est donc centrée sur l'organisation des contingents armés de l'Empire ottoman, sur les forces et les richesses dont

9 Citons également le manuscrit de Gerónimo Paronda, *Relación de la ciudad de Constantinopla y de las cosas más notabil [sic] que ay en ella, y como se crían los emperadores de los Turcos...*, daté de 1631, et la traduction en espagnol, publiée en 1638, du traité du juif Moysen Almosnino (Moses ben Baruch Almosnino), *Extremos y grandezas de Constantinopla*.

10 Par exemple la *Relación universal de todo el imperio otomano* de Antonio Fajardo y Acevedo (manuscrit non daté mais ne rapportant pas d'événements postérieurs à 1669), une traduction de Juan Sagredo intitulée *Memorias históricas de los monarcas othomanos* (Madrid, Juan Infançon, 1684), la *Historia del estado presente del Imperio otomano* de Fray Juan Bautista Lardito (Salamanca, Lucas Pérez, 1690), la traduction du traité du père Miguel Fabro de Novi sous le titre *Gobierno de los Turcos, maxims y artes violentas con que se mantiene y se destruye...* (Madrid, Antonio Román, 1693) ou encore le manuscrit de Diego de Soto y Aguilar, *Historia de los Tártaros, Moros y Turcos... escrita y recopilada de diferentes autores*.

11 Notamment l'œuvre de Luis del Mármol Carvajal ou la *Topographía e Historia general de Argel* publiée par Diego de Haedo (Valladolid, A. Coello, 1612), mais dont l'auteur est sans doute Antonio de Sosa, compagnon de captivité de Cervantès.

dispose le Grand Seigneur, mais aussi sur les modes de vie et le « naturel » des Turcs.

Or, si l'on s'en tient à ce corpus documentaire, élaboré dans les conditions que nous venons d'indiquer, le portrait des Turcs est à peu près identique à celui que l'on trouve dans le reste de la littérature européenne sur le sujet. Le Turc incarne tout à la fois l'infidèle, le barbare et le tyran. Précisément, s'il est d'abord décrit comme l'incarnation de l'infidèle, les textes espagnols oscillent entre association à l'islam péninsulaire déjà connu et dissociation. Autrement dit les Turcs sont certes un nouvel avatar de l'islam, mais ne se confondent pas avec les musulmans d'Espagne, encore moins avec leurs descendants convertis, les morisques.

On a pu dire que le « problème morisque », comme on l'appelle volontiers, avait pesé sur la perception des Turcs en Espagne. Des tentatives ont été faites pour découper l'évolution de la peur du Turc en Espagne en plusieurs phases, rythmées par celle du problème morisque. Les dates charnières de cette évolution seraient, assez logiquement, 1568 (la rébellion des morisques de Grenade, jugulée en 1570 par don Juan d'Autriche, qui mène à une dispersion des morisques de l'ancien royaume grenadin vers le cœur de la Castille) et 1609 (leur expulsion définitive sous Philippe III). Il est vrai que la politique méditerranéenne de la monarchie espagnole, surtout à partir du règne de Philippe II, a tenu compte de la présence des morisques, dont on soupçonnait avec raison qu'ils se ménageaient des contacts avec l'islam extérieur. Les autorités étaient d'autant plus attentives aux évolutions des Turcs en Méditerranée (et à celles des Barbaresques) qu'elles savaient les morisques tapis dans l'ombre, appelant de leurs vœux une intervention du sultan. On sait qu'au moment de la révolte de 1568, des suppliques furent adressées à Selim II, suppliques qui transitèrent par Alger. Le sultan, lui, était surtout intéressé par la conquête de Chypre (Candie) mais la peur fut vivement ressentie en Espagne, et Lépante, tout en étant une réponse à cette alarme, ne suffit pas à l'apaiser. Désormais les morisques seront regardés avec une forte suspicion et considérés, selon l'expression consacrée, comme la « cinquième colonne » des Turcs, et cette suspicion croissante mènera à leur expulsion, laquelle est d'ailleurs présentée comme un ersatz de croisade.

Il est donc certain que la perception des morisques a été influencée par le péril turco-barbaresque, mais l'inverse n'est pas forcément vrai. Les textes consacrés aux morisques – et ils sont légion à partir de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et autour de l'expulsion – font constamment référence aux Turcs et aux Barbaresques ; mais les descriptions des Turcs, alors même qu'il est abondamment question de leur religion, ne font jamais la moindre allusion ni aux morisques, ni à leurs ancêtres les musulmans

d'Espagne. Dans ces textes, tout ce qui concerne la religion musulmane est rapporté aux seuls Turcs. L'islam est présenté comme « la religion des Turcs », y compris dans les cosmographies où tous les peuples qui composent l'Empire ottoman sont dûment répertoriés. C'est ainsi que Gerónimo Román (*Repúblicas del mundo*, 1575) expose les principes du Coran ou les coutumes des musulmans en général dans des chapitres aux titres explicites, par exemple « Des prières des Turcs »... et se contente d'ajouter, en traitant des « Maures et Arabes », qu'ils suivent la religion des Turcs.

152

Cette caractérisation des Turcs par leur religion peut être interprétée comme la manifestation d'une volonté foncièrement dépréciative<sup>12</sup>. Mais si le Coran est décrit comme un tissu de folies et si Mahomet attire inlassablement les invectives, les textes sont partagés au sujet de la dévotion des Turcs. En définitive, le rapport entre Turcs et islam n'est pas si simple qu'il y paraît. Sans doute certains auteurs vont-ils jusqu'à se livrer à une véritable « diabolisation » des infidèles que sont les Turcs. Mais si diabolisation il y a, ce n'est rien en comparaison de ce que les Espagnols peuvent écrire sur les morisques, qu'ils méprisent parce qu'ils sont des vaincus, contraints à la conversion, et sur les autres musulmans, qui sont soumis au pouvoir ottoman. Ce n'est d'ailleurs pas le même type d'invectives qui est employé pour qualifier les Turcs et les morisques. Les Turcs sont peut-être des loups, des ours ou des tigres, mais les morisques, eux, sont des serpents, des rats, des crapauds, des scorpions, des araignées<sup>13</sup>...

Aux yeux des Espagnols, donc, il y a, nous semble-t-il, musulman et musulman. Les Turcs et les autres - distinction qui, est-il besoin de le dire, ne repose pas sur une réelle différenciation ethnique puisque ceux que les textes dénomment « Turcs » sont en fait les représentants du pouvoir, souvent des renégats.

Si l'image des Turcs est ambivalente, comme on va le voir, celle des Maures et des Arabes est très nettement négative. Un point particulier permet de s'en rendre compte : ce que les auteurs espagnols appellent pudiquement le « pecado nephando » (en termes plus clairs, la sodomie) est parfois reproché aux Turcs (il n'y a pas du tout unanimité sur ce sujet), mais systématiquement aux Maures (de Berbérie notamment) dont voici à

12 Albert Mas écrit que « les Turcs sont des musulmans et, de ce fait, les Espagnols reportent sur eux le mépris qu'ils ne cessent de manifester à l'égard de leurs propres musulmans » (*Les Turcs dans la littérature espagnole du Siècle d'or : recherches sur l'évolution d'un thème littéraire*, Paris, Centre de Recherches Hispaniques, 1967).

13 Voir l'ouvrage de José María Perceval, *Todos son uno. Arquetipos, xenofobia y racismo. La imagen del morisco en la Monarquía Española durante los siglos XVI y XVII*, Almería, Instituto de Estudios Almerienses, 1997.

titre d'exemple une description : « ils sont de caractère inconstant, d'esprit soupçonneux, rusés, infidèles, vaniteux, colériques et d'une jalousie inouïe »<sup>14</sup>. Et, bien sûr, ils pratiquent le fameux « pecado nephando ». Les textes consacrés à la Berbérie reproduisent toujours la même hiérarchisation entre les maîtres Turcs et les Maures, Arabes et Berbères...

Ce qui caractérise essentiellement les Turcs aux yeux des Espagnols comme aux yeux des autres nations chrétiennes, outre la religion, est leur puissance politique. C'est en cela qu'ils se distinguent des autres musulmans. Les portraits des sultans ottomans dans les textes espagnols, tout à fait conformes à ceux que contiennent les textes français (sans aucun doute parce qu'ils sont inspirés de sources identiques), sont éloquents : le principe qui gouverne la distribution des blâmes et des éloges est le succès des armes. C'est ainsi que Selim I<sup>er</sup> est dépeint comme un sultan cruel mais vaillant, ce qui lui vaut un certain respect. Vasco Díaz Tanco del Frejenal lui prête un « cœur de lion », vante sa bravoure hors du commun et sa grandeur, qualités qui se sont manifestées non seulement sur les champs de bataille mais dans ses choix politiques, empreints d'audace et couronnés de succès. La cruauté de Selim se trouve contrebalancée par certaines des qualités du parfait monarque, tempérance, amour de la justice. Par de multiples aspects, conclut cet auteur, il n'avait rien de barbare. Les quatre vertus cardinales (courage, sagesse, justice, tempérance) ne seront jamais mieux représentées que dans les portraits de Soliman, qui, lui, suscite nettement l'admiration, que ce soit dans les premiers textes rédigés en langue espagnole sur les Turcs, comme la *Corónica turquesa*, ou dans ceux datés de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. On ne peut en dire autant des sultans dont les règnes furent moins glorieux, présentés tout à la fois comme de piètres guerriers et des êtres moralement vils, faibles, pétris de vices, comme en témoigne ce portrait de Murad III, qui régna de 1574 à 1595, à une époque de difficultés et de conflit avec la Perse voisine :

Le sultan se montra très vite peu habile dans les exercices du corps et peu attiré par la chasse, étant plus enclin à se livrer aux obscénités du sérail. Il fut dissolu et obscène, et anéantit sa propre personne pour en créer d'autres, il eut 50 fils, il se montra timoré, méfiant, peu assuré, mais acharné à obtenir ce qu'il désirait. Il fut si cupide qu'il faisait vendre les fleurs de ses propres jardins pour en tirer profit, et ne fit jamais cas de lettres qui ne fussent lettres de change. Il

14 Amaro Centeno, *Historia de Cosas del Oriente, primera y segunda parte...*, impresso en Córdoba en casa de Diego Galván impresor de libros, a costa de Miguel Rodríguez mercader de libros, 1595. Les citations de textes en espagnol sont traduites par nos soins.

fut cruel, avare, rémunéra les bienfaits par des ingratitude, et ses vices furent si nombreux qu'ils ne laissèrent aucune place à la vertu<sup>15</sup>.

154

Quant à l'ensemble des Turcs, ils sont l'objet d'un portrait ambivalent, marqué avant tout par les thèmes de la vaillance et de la domination. Les qualités physiques et morales qu'on leur concède sont d'abord liées à la puissance militaire (donc en fait souvent propres aux janissaires, et non aux Turcs « de nation ») : outre les poncifs habituels sur leur belle taille, leur teint blanc, leur robustesse, on trouve dans la description de leur « naturel » cruauté, avarice, mais aussi sobriété, endurance, tempérance, bravoure, discipline, obéissance... Ces caractéristiques sont liées à l'observation de l'ordre qui règne à l'intérieur du sérail du sultan, de l'organisation parfaite des différents corps de serviteurs, ou de celle de la vie urbaine. On souligne aussi parfois la libéralité et la charité des Turcs. On trouvera ainsi dans le traité que l'abbé Octavio Sapiencia publie en 1622, après un long séjour à Constantinople, bon nombre d'appréciations favorables sur les comportements et les coutumes des Turcs, tout au moins des Turcs « naturels » (constamment opposés aux renégats, sans doute avec la fierté de celui qui, placé dans des conditions de captivité, n'a pas renié). Lorsque survient une querelle, écrit Sapiencia,

s'ils ont des armes, ils les jettent et se battent à mains nues, et c'est pourquoi il est rare que surviennent des morts, sauf si la querelle a lieu entre des renégats qui en de telles occasions sortent leurs armes et s'entretuent : mais les Turcs naturels, bien que barbares, haïssent à l'extrême le meurtre. Et ce qui est à mes yeux le plus admirable, c'est qu'une fois terminée la querelle il ne subsiste aucune haine entre eux ; bien au contraire ils s'embrassent et vont manger et boire ensemble, sans rancœur<sup>16</sup>.

Sapiencia souligne également la dévotion des Turcs, la décence des femmes (du moins leur tenue et leur attitude en public), loue la splendeur des jardins, et décrit la vie du palais du sultan (avec force détails sur l'alimentation, le cérémonial, le mobilier...) en laissant une impression de somptuosité et de raffinement. Impression qui se dégage également d'autres textes espagnols qui détaillent l'agencement des palais, le luxe du vêtement et de la parure et le foisonnement des richesses qui ornent Constantinople tout aussi bien que les voyageurs français qui, eux, ont

15 Juan Sagredo, *Memorias históricas de los monarcas othomanos*, Madrid, Juan Infançon, 1684 (traduction d'un ouvrage italien).

16 *Nuevo Tratado de Turquía...* (Madrid, por la viuda de Alonso Martín, 1622), chapitre XIX : « De las costumbres, vestiduras, y otras circunstancias de aquella gente Christiana y Turca ».

contemplé ou tout au moins approché ce dont ils parlent, ce qui est rarement le cas des auteurs espagnols.

Les textes espagnols utilisent donc pour composer le portrait des Turcs une série de caractéristiques physiques et surtout morales que l'on retrouve à l'identique dans les textes français du même type. On pourra faire valoir que ces textes sont en grande partie influencés par des écrits antérieurs, quand il ne s'agit pas de compilations ou de traductions, mais il est toujours possible – et les traducteurs du temps ne s'en privent pas – d'ajouter ou de retrancher, de nuancer, de colorer une description. Par ailleurs, on constate la même ambivalence dans des textes plus spontanés, par exemple les récits de voyageurs (et même de pèlerins, qui ne sont pas censés se livrer à l'observation des territoires qu'ils traversent et des hommes rencontrés au cours de leur pérégrination, mais dont les relations sont tout de même émaillées d'observations). Ambivalence durable et qui prend ses racines bien avant le début de l'affrontement entre l'Espagne et l'Empire ottoman, comme le prouve le contraste flagrant entre deux récits médiévaux en langue espagnole, celui de González de Clavijo qui « diabolise » les Turcs avant même la chute de Constantinople et celui, bien plus amène, de Pero Tafur... On fait donc le constat en Espagne d'un mélange complexe de répulsion / fascination à l'égard des Turcs, que l'on observe aussi dans d'autres littératures.

Il nous semble toutefois distinguer des nuances en ce qui concerne l'appréciation du gouvernement des Turcs, sa caractérisation comme une forme de tyrannie. L'idée se trouve déjà dans les écrits des auteurs italiens, et notamment dans les rapports des bayles de Venise, plus ou moins explicitement d'après les études de spécialistes comme Lucette Valensi<sup>17</sup>. Elle est présente dans toute la littérature européenne, avec plus ou moins de vigueur suivant les périodes. Or, en Espagne, dès le début du règne de Charles Quint, et surtout au moment crucial de l'affrontement, les années 1530, le thème de la tyrannie ottomane est clairement formulé. Par exemple chez Juan Ginés de Sepúlveda dans l'« Exhortation à combattre les Turcs » (rédigée en latin<sup>18</sup>) qu'il adressa à l'empereur en 1529, au

17 Lucette Valensi, *Venise et la Sublime Porte. La naissance du despote*, Paris, Hachette, 1987.

18 *Oratio ad Carolum Quintum ut bellum susciperet in Turcas*, texte imprimé à Bologne en 1529, quelque temps avant le couronnement de Charles Quint. Voir sur ce texte notre article, « L'Empereur et le Tyran. La lutte contre le pouvoir ottoman selon Juan Ginés de Sepúlveda », dans *Charles Quint et la monarchie universelle*, Paris, PUPS, coll. « Iberica », 2001.

moment du siège de Vienne ; ou encore dans une épître que fray Antonio de Guevara<sup>19</sup>, familier de Charles Quint, écrit en 1533.

Alors que dans la littérature politique française, chez Jean Bodin par exemple, le gouvernement des Turcs peut être présenté comme une monarchie seigneuriale (dans laquelle « le Prince est fait seigneur des biens et des personnes par le droit des armes, et de bonne guerre, gouvernant ses sujets comme le père de famille ses esclaves »<sup>20</sup>), la caractérisation du pouvoir ottoman n'offre pas cette variété en Espagne. On observe également que le thème de la tolérance religieuse (à certaines conditions s'entend), assez abondamment traité par les auteurs français (notamment pendant la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, au moment des déchirements des guerres de religion), apparaît très timidement dans les textes espagnols. Bodin, reprenant les observations des voyageurs français, écrit dans *Les Six Livres de la République* (1576) : « le Roi des Turcs, qui tient une bonne partie de l'Europe, garde sa Religion aussi bien que Prince du monde, et ne force personne, au contraire permet à chacun de vivre selon sa conscience ». Dans une Espagne marquée depuis la fin du XV<sup>e</sup> siècle par la volonté d'unification religieuse, et qui ne veut pas se souvenir d'avoir elle-même offert en d'autres temps à ses juifs et à ses musulmans (les mudéjares) des statuts assez semblables à ceux qui ont cours dans l'Empire ottoman, les rares textes qui osent parler de cette tolérance, et surtout en parler favorablement, sont animés d'une intention critique vis-à-vis de la politique religieuse de la monarchie et visent à dénoncer les travers de la société espagnole : c'est notamment le cas du *Viaje de Turquía*<sup>21</sup>, faux récit de voyage et de captivité rédigé semble-t-il dans les toutes dernières années du règne de Charles Quint, à un moment où l'érasmeisme n'avait plus que ce moyen pour s'exprimer. De la même époque charnière entre les règnes de Charles Quint et de Philippe II (qui va s'orienter vers la confessionnalisation), date le bref traité de Fadrique Furió Ceriol qui vante la tolérance religieuse et s'enhardit à écrire :

Il n'y a que deux terres en ce monde : la terre des bons, et celle des méchants. Tous les bons, qu'ils soient Juifs, Maures, Gentils, Chrétiens ou d'une autre confession, appartiennent à la même terre, à la même maison, au même sang ; et il en est de même des méchants<sup>22</sup>.

19 La *epístola familiar* n° 40, qui porte sur la distinction entre les noms de « Turcos », « Sarracenos », « Moros », et sur le titre de « Gran Turco » que porte le sultan (et dans laquelle Guevara commet par ailleurs des erreurs grossières) offre une vision très péjorative de la dynastie ottomane, et contient l'accusation de tyrannie.

20 Jean Bodin, *Les Six Livres de la République*, Paris, Jacques Du Puys, 1576.

21 Voir l'édition de Marie-Sol Ortola, Castalia, 2000.

22 *El Concejo y Consejeros del príncipe* (1559), estudio preliminar y notas de Henry Méchoulan, Madrid, Ténos, 1993, p. 47.

Mais ce sont là des textes considérés comme marginaux. Les Espagnols sont bien plus enclins à exploiter le thème des conversions forcées, à titre dissuasif sans doute. L'idée maîtresse qui imprègne la pensée espagnole sur les Turcs est bien celle d'un pouvoir tyrannique, abusif. La volonté d'insister sur cette notion de tyrannie apparaît dans les traductions imprimées en Espagne, par exemple celle de l'œuvre du baron de Busbecq, publiée au début du xvii<sup>e</sup> siècle. Busbecq, exposant que le prince est le distributeur des honneurs et octroie à chacun ce qui lui revient non en fonction de sa naissance mais selon ses mérites, écrivait que « la vertu est l'ornement unique de cette cour » (parlant de celle de Soliman) et se servait de ce modèle pour fustiger la corruption des cours occidentales où, disait-il avec une certaine amertume, « la vertu ne trouve plus personne qui la considère, et la naissance passe pour l'unique règle de la distribution des honneurs ». Mais le témoignage de Busbecq, sans doute utilisé une première fois par l'auteur anonyme du *Viaje de Turquía* à la fin du règne de Charles Quint dans l'intention de brocarder la société espagnole, est ensuite réorienté, lors de la publication de la traduction espagnole au début du xvii<sup>e</sup> siècle, par l'adjonction d'une préface dans laquelle le traducteur, s'adressant à « notre mère l'Espagne », annonce en ces termes le contenu de l'ouvrage : « Vous verrez ici comment le pouvoir et l'empire de cet ennemi est entièrement tyrannique et violent, à tel point qu'il ne pardonne pas à ses propres enfants »<sup>23</sup>.

Pour asseoir l'idée que le sultan ottoman est le paradigme du tyran, détenteur d'un pouvoir arbitraire et sans entraves, ne visant que son propre intérêt, on fait appel à des assertions souvent imprécises, voire inexactes : le sultan dispose d'un pouvoir sans limites, il n'y a pas d'autres lois dans l'Empire ottoman que sa volonté et son caprice. C'est faire bon marché de la *cher'ia*<sup>24</sup> qui contient des principes juridiques intangibles que le sultan n'a pas le pouvoir de modifier ni même d'interpréter (c'était le rôle des mufti, que le sultan nommait et révoquait le cas échéant, mais auxquels il ne pouvait se substituer<sup>25</sup>). C'est aussi oublier fort opportunément que

23 *Embaxada y viages de Constantinopla y Amasea...* (Pamplona, Carlos Labayen, 1610), traduction des *Itinera Constantinopolitanum et Amasianum...*, publiées à Anvers en 1581, relatant l'ambassade du baron de Busbecq auprès de Soliman à la fin du règne de Charles Quint.

24 La *cher'ia* repose sur le Coran et la Sunna (« coutume du prophète », autrement dit les dires et les faits de Mahomet, tirés du « hadith », terme désignant l'ensemble des écrits qui retracent la vie de Mahomet).

25 D'après Gilles Veinstein, le sultan disposait tout de même d'un pouvoir législatif dans quelques domaines tels que les questions financières ou pénales, mais seulement pour combler les lacunes éventuelles de la *cher'ia*, ce que fit en particulier Soliman,

les Ottomans respectèrent en général le droit coutumier des provinces conquises.

On trouve chez Antonio Fajardo y Acevedo, dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, cette phrase : « cet immense empire dépend d'une seule personne, ses principales lois sont sa volonté et son caprice ; il y en a toutefois quelques-unes écrites par leurs anciens sages, lesquelles les empereurs tiennent plus pour cérémonie que pour des lois nécessaires à leur gouvernement ». Autre assertion fréquente : le sultan est le maître des vies et des biens de ses sujets qui sont tous, Turcs « de nation » ou non, ses esclaves<sup>26</sup>. Ainsi Juan Ginés de Sepúlveda affirme-t-il sans sourciller que le sultan hérite automatiquement d'une partie des biens de ses sujets... On insiste à loisir sur la fragilité de la faveur du maître, on se complait à l'évocation d'ascensions fulgurantes suivies de disgrâces mortelles, l'instabilité apparaît comme le principe qui gouverne la société ottomane<sup>27</sup>. L'indignation devant l'asservissement dont sont l'objet les peuples soumis aux Turcs fait aussi partie de cette démonstration. Ainsi, à propos des Grecs, un auteur espagnol écrit :

S'ils ont des filles, les Turcs les déshonorent quotidiennement ; s'ils ont des fils, ils les leur volent, usent d'eux comme de femmes, puis les vendent comme esclaves ; et si quelques Grecs possèdent de riches biens, ou de l'argent, par quelque stratagème turquesque, ils leur ôtent la vie et la fortune.

Le sort des Grecs et autres populations conquises n'a donc rien d'enviable, ce qui n'empêche pas par ailleurs le même auteur de les regarder avec le plus grand mépris, et de fustiger à l'envi leur ignorance, leur ivrognerie, leur perfidie... en un mot, leur décadence.

Que l'on nous permette ici d'avancer une hypothèse : cette insistance sur la tyrannie des Turcs et le sort malheureux des populations soumises au joug ottoman est peut-être dans une certaine mesure un réflexe défensif face à une possible comparaison entre les deux empires, deux monarchies composées ou composites, pour reprendre l'expression de John Elliott. En effet, l'Empire ottoman est, comme la monarchie espagnole elle-même, une « monarchie composite », une minorité de soldats et de fonctionnaires

---

appelé à bon droit « le législateur » (voir *Histoire de l'Empire ottoman*, sous la direction de Robert Mantran, Paris, Fayard, 1989, chapitre VI « L'Empire dans sa grandeur, XVI<sup>e</sup> siècle »).

26 Idée qui est déjà exprimée par Machiavel dans le chapitre IV du *Prince*, en 1513 : « toute la monarchie du Turc est gouvernée par lui seul, tous les autres sont ses esclaves ».

27 Le traité du juif Almosnino, traduit en espagnol en 1638 (*Extremos y grandezas de Constantinopla*), fait de l'oscillation entre deux extrêmes le principe universel du monde ottoman, régissant jusqu'au climat qui règne à Constantinople.

qui soumettent diverses populations tout en leur permettant de conserver leurs coutumes et leur religion, mais qui utilise les forces vives de ces territoires conquis, ce que précisément les Espagnols ont du mal à faire.

Il s'agit aussi tout simplement de justifier les entreprises espagnoles. D'après les travaux de M. A. de Bunes Ibarra, il y aurait une insistance plus prononcée sur le gouvernement tyrannique et illégitime des Turcs dans les textes consacrés à la Berbérie, car c'est là que les projets d'expansion des Espagnols, fondés sur l'idée d'une récupération d'un territoire usurpé, sont les plus réels<sup>28</sup>. Mais dans les discours qui émanent de la Couronne, où les Turcs sont omniprésents, et où les données sur leur naturel, leur gouvernement, et leur religion sont utilisées souvent sans nuances excessives, la distinction entre Turcs et Maures, et entre cœur de l'Empire ottoman et Berbérie, a tendance à s'effacer. Qu'il s'agisse de projets réalistes ou de pure rhétorique, c'est là un discours de la confrontation qui permet de construire une image flatteuse de la monarchie espagnole, et c'est un discours de la croisade, qui survit jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle et qui s'élabore sur le principe de la continuité. Après la fin de la Reconquête, les Turcs viennent tout naturellement s'y substituer aux Maures, ou bien s'associer à eux, la formule « *turcos y moros* » étant employée avec une belle régularité. Elle apparaît dans pratiquement tous les propos tenus au nom du monarque devant les Cortès de Castille afin d'obtenir le vote du « *servicio* ».

Ce type de discours est certes présent dans toute l'Europe. Le thème de la défense de la foi contre l'infidèle perdure même si la Chrétienté a vu son unité rompue sous le double effet du schisme luthérien et de la construction d'États modernes, y compris en France alors même que la monarchie française ne se montre pas exactement ennemie de la Porte<sup>29</sup>, mais dans une Espagne qui s'est construite sur l'unité de foi et dont le monarque (depuis les Rois Catholiques) arbore le titre de roi de Jérusalem<sup>30</sup>, le discours de la croisade prend un relief extraordinaire.

Précisons que la pensée espagnole n'est pas absolument univoque : à côté de cette rhétorique de la croisade dans laquelle Turcs et Maures sont

28 M. A. de Bunes Ibarra, *La imagen de los musulmanes y del norte de África en la España de los siglos XVI y XVII : los caracteres de una hostilidad*, Madrid, CSIC, 1989.

29 Nous renvoyons sur ce sujet à la belle étude de Géraud Poumarède, *Pour en finir avec la Croisade. Mythes et réalités de la lutte contre les Turcs aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, PUF, 2004.

30 Ce titre avait été lié à la maison d'Anjou puis octroyé par bulle du pape Alexandre VI au roi de France Louis XII ; en 1510, Jules II le donnait à Ferdinand le Catholique, en même temps qu'il confirmait ses droits sur le royaume de Naples. Par ailleurs, en 1502, le neveu et héritier du dernier empereur de Byzance avait laissé par testament aux Rois Catholiques ses droits à l'Empire d'Orient.

confondus pour la plus grande gloire de la monarchie espagnole, et ce jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, et même au-delà, un débat existe : chez les humanistes influencés par la pensée d'Érasme, et même chez les juristes, les raisons de faire la guerre au Turc ne sont pas toujours celles de la croisade<sup>31</sup>... Mais dans le discours officiel, la reconquête de Jérusalem est envisagée comme l'étape ultime de la lutte contre les Turcs, et s'inscrit dans la continuité du schéma destruction / restauration qui prévaut dans la Péninsule depuis le Moyen Âge.

À la fin du XV<sup>e</sup> siècle, déjà, Ferdinand le Catholique est vu comme un prince messianique, désigné pour poursuivre la lutte contre l'infidèle d'abord dans le nord de l'Afrique puis en Terre sainte, alors aux mains des mamelouks (c'est pourquoi les Rois Catholiques envoient une ambassade au Caire, menée par Pietro Martire de Anghiera). La reine Isabelle, dans son testament de 1504, recommande instamment à sa fille Jeanne et à son époux Ferdinand, désigné comme régent de Castille, la poursuite de la conquête de l'Afrique et du combat pour la foi contre les infidèles. Ferdinand lui-même, lorsqu'il projette une expédition à Tunis en 1510, la présente comme une étape de la reconquête des Lieux saints. Puis Jérusalem tombe aux mains des Turcs : c'est le même ennemi que Charles Quint doit combattre sur tous les fronts, et cette lutte contre les « turcos y moros » imprègne tout le discours politique des premières années du règne. L'association est si répétitive qu'elle a amené bon nombre d'historiens espagnols depuis Ramón Menéndez Pidal à affirmer que l'idée impériale de Charles Quint s'était construite dans la continuité de la pensée politique de ses grands-parents les Rois Catholiques. Il est vrai qu'Alfonso de Valdés, dans une relation de la bataille de Pavie où il annonce la réalisation de l'*Universitas christiana* sous la houlette de l'empereur, écrit :

Dieu a donné cette victoire à l'empereur pour qu'il puisse non seulement défendre la chrétienté et résister à la puissance du Turc [...] mais une fois apaisées ces guerres civiles (allusion à l'affrontement avec François I<sup>er</sup>), aller chercher les Maures et les Turcs sur leurs terres, glorifier notre sainte foi catholique, comme le firent ses ancêtres, et reprendre l'empire de Constantinople et la terre sainte de Jérusalem<sup>32</sup>.

31 Voir notre article, « La guerre juste contre les Turcs et la monarchie catholique au XVI<sup>e</sup> siècle », dans *L'Espagne et ses guerres. De la fin de la Reconquête aux guerres d'Indépendance*, sous la direction d'Annie Molinié et Alexandra Merle, Paris, PUPS, coll. « Iberica », 2004.

32 Cité par Marcel Bataillon, *Erasmus y España*, (1950), México-Madrid-Buenos Aires, Fondo de Cultura Económica, 1991, p. 227.

Sous Philippe II, cette propagande sur le thème de la protection de la Chrétienté tout entière contre l'infidèle représenté par le Turc qui se confond avec le Maure d'autrefois et du temps présent se développe d'autant plus qu'il s'agit de compenser la perte du titre impérial, auquel le fils de Charles Quint aurait volontiers prétendu. La monarchie dite catholique fait de ce thème l'élément essentiel de l'image qu'elle entend projeter d'elle-même, et ce jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, alors même que la réalité des affrontements appartient au siècle précédent.

Dans cette belle uniformité on relève tout de même quelques nuances et des fluctuations. Ainsi, à propos du règne de Charles Quint, longtemps célébré en Espagne, certains textes attribuent à la maison d'Autriche dans son ensemble la défense de la Chrétienté – notamment pendant la guerre de Trente ans, alors que les deux branches de la dynastie luttent ensemble contre le reste de l'Europe et sont en fâcheuse posture –, tandis que d'autres, bien plus nombreux à vrai dire, reportent sur les seuls sujets espagnols de l'empereur toute la gloire de l'affrontement avec les Turcs, y compris la défense de Vienne. On connaît les réticences desdits sujets espagnols (et surtout castillans) de Charles Quint lorsqu'on les pria de financer des entreprises qui leur paraissaient fort lointaines – notamment la protection du Saint Empire – mais les chroniques espagnoles se gardent bien de montrer autre chose qu'un vibrant enthousiasme. C'est le cas de la relation de López de Gómara, qui servit de source à la première chronique complète du règne de l'empereur publiée en Espagne, celle de fray Prudencio de Sandoval (au début du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>33</sup>). Par ailleurs, on peut jouer sur le rapprochement ou la distinction entre les Turcs et le reste de l'Islam : ainsi, s'il est longtemps opportun de rappeler la victoire de Tunis en 1535 (tout en tâchant de minimiser l'échec devant Alger en 1541), arrivera un moment où, en des temps marqués par la recrudescence des activités des Barbaresques et des échecs espagnols en Méditerranée (par exemple la reprise de Tunis en 1574), la mémoire sélective des Espagnols préférera perpétuer le souvenir de la défense de Vienne en 1532, et opposer Charles Quint au seul Soliman, qu'il est censé avoir épouvanté au point de le contraindre à une fuite honteuse. Ainsi, Baltasar Gracián, dans *Le Héros*, félicite Soliman de son discernement qui lui permit d'éviter une

33 Prudencio de Sandoval, *Primera parte de la vida y hechos del emperador Carlos Quinto, desde el año 1500 hasta el de 1528* (Valladolid, Sebastián de Cañas, 1604) et *Segunda parte... desde el año 1528 hasta el de 1557* (Valladolid, Sebastián de Cañas, 1606).

confrontation avec l'empereur, confrontation qui aurait pu lui coûter le prix que paya François I<sup>er</sup> à Pavie, la liberté<sup>34</sup>.



Si les Turcs, dans les textes descriptifs ou documentaires élaborés en Espagne, sont l'objet d'un portrait assez ambivalent, qui ne s'écarte guère d'un fonds commun présent en Europe, le thème de la tyrannie, présent en germe, est abondamment exploité – et très tôt – par un discours de type plus politique qui présente l'Empire ottoman comme un parfait repoussoir. Par ailleurs, la caractérisation des Turcs par rapport à l'islam est l'objet d'oscillations flagrantes : le Turc et le Maure se séparent et se confondent au gré des intentions et de la nature des textes. Pour finir, ils se rejoindront et ne feront plus qu'un dans la littérature de fiction. Les nombreuses *comedias* des dramaturges du siècle d'or, l'illustre Lope de Vega en tête, qui ont été étudiées par Albert Mas<sup>35</sup>, mettent en scène des Turcs aussi hybrides que formidables, au cœur d'intrigues tissées sur le thème de la captivité. C'est cette image hybride qui s'imposera pour longtemps dans les mentalités espagnoles.

162

34 « Soliman savait la nécessité de ce discernement ; il en fit usage dans une circonstance où il sentit que malgré tous ses succès passés il hasardait trop sa gloire avec l'heureux rival à qui il avait affaire. Ce rival était Charles Quint. La fortune alors fidèle à le servir, donna de l'inquiétude à Soliman, qui fut plus frappé par le bonheur constant de son nouvel antagoniste que de toutes les puissances de l'Europe. Sans se soucier de ceux qui ne penseraient pas comme lui en pareil risque, Soliman prit le sage parti de ne se point commettre avec Charles Quint : il laissa couler le temps, et par des délais adroitement ménagés, il sauva sa réputation du péril fondé de la perdre. François I<sup>er</sup> roi de France ne se conduisit pas de la sorte : son inattention à sa fortune et à celle de Charles Quint en compromis avec elle lui coûta la liberté pour un temps », Primor X, « Que el héroe ha de tener tanteada su Fortuna al empeñarse » (*El héroe*, Madrid, Diego Díaz, 1639).

35 Albert Mas, *Les Turcs dans la littérature espagnole du siècle d'or : recherches sur l'évolution d'un thème littéraire*, Paris, Centre de recherches hispaniques, 1967.

TURCS ET TURQUERIES  
DANS LES « REPRÉSENTATIONS EN MUSIQUE »  
(XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> SIÈCLES)

*Françoise Dartois-Lapeyre*  
Université Paris-Sorbonne / IUFM de Paris

Sans pitié, sans amour et sans fidélité, [...]  
Nous sommes musulmans, ce grand nom redoutable,  
Est assez reconnu sur la terre habitable<sup>1</sup>.

Dans ces vers du *Ballet pour une troupe de Turcs armez*, Claude d'Expilly brosse l'image du Turc dans le ballet de cour au XVI<sup>e</sup> siècle ; il est souvent qualifié de Mahométan, terme inexact du point de vue scientifique puisque les Turcs ne commencèrent à se convertir à l'islam qu'à partir du XI<sup>e</sup> siècle et que seul Allah est Dieu, Mahomet n'étant que le dernier des prophètes<sup>2</sup>. Comme à aucun moment de leur histoire les Turcs, venus du Turkestan (pays des Türkmènes nomades) ne furent tous réunis sous une autorité commune, et comme leurs plus grands Empires se sont appuyés sur des non Turcs, cela favorise une grande diversité d'étrangers sur scène et la transposition des « *mirabilia* », qui fascinèrent les voyageurs, comme l'étonnant derviche tourneur, introduit dans les ballets à l'époque où l'Empire ottoman émerge comme puissance européenne. Louise de Savoie ayant osé l'entente franco-turque contre la maison d'Autriche après Pavie, François I<sup>er</sup> et Soliman s'accordent pour tenir en échec Charles-Quint, et le roi de France est le premier souverain à avoir un ambassadeur permanent auprès de la Porte. Les premières capitulations reconnaissent aux Français la liberté du négoce, l'exemption d'impôts, la sauvegarde de leurs biens en cas de décès et confient au roi la protection des Lieux saints. L'Empire

1 Claude d'Expilly, *Les Poèmes du sieur d'Expilly à Madame la marquise de Monceaux*, Paris, A. Langellier, 1596, p. 81.

2 Jacques Berque, *Le Coran. Essai de traduction*, Paris, Sindbad, 1990, p. 707, rééd. A. Michel, 2002. Jean-Paul Roux, *Histoire des Turcs. Deux mille ans du Pacifique à la Méditerranée*, (1984), Paris, Fayard, 2000, p. 22.

ottoman, bientôt cartographié par Sanson d'Abbeville et ses successeurs, domine, puissant au point que tout ce qui est musulman est considéré comme turc : la « pipe turque » (narguilé), le bain (hammam) et le « café turc », qui l'emporte sur le grec pourtant similaire. Dans le *Cymbalum mundi* de Bonaventure Des Périers, en 1537, apparaît l'expression « s'accoustrer à la turque »<sup>3</sup>. Au plan sémantique, cette locution renvoie au pittoresque et à la mode des manifestations artistiques données dans le goût turc dans toute l'Europe, comme le carrousel de 1559 où Henri II, le Dauphin, des princes du sang et des seigneurs combattent habillés « à la turque », dans des habits de soie « faits comme ceux des Levantins »<sup>4</sup>. Célébration d'événements heureux ou divertissement de carnaval, le ballet prend souvent la forme d'une mascarade, dansée sur des tapis de Turquie, comme le ballet interprété par Madame avant son départ pour l'Espagne en 1615.

Les revers subis par les Ottomans après Lépante (1571) face aux Impériaux en Hongrie, et face aux Iraniens favorisent l'émergence d'un regard occidental plus observateur percevant dans les querelles internes une source d'affaiblissement. Comment le Turc apparaît-il dans les représentations en musique aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ? La question se pose, car si Molière nous invite dans *Le Bourgeois gentilhomme* à prêter attention au rôle joué par la pseudo-langue turque au théâtre, Furetière désigne encore par Turc un « sujet de l'empire d'Orient qui fait profession de la secte de Mahomet », son image restant associée au redoutable ennemi des croisades entreprises pour libérer la Terre Sainte.

Malgré les travaux sur l'orientalisme, l'image du Turc est mieux connue en littérature et en peinture que dans les représentations en musique, ce qui légitime une étude spécifique, non seulement dans les genres nobles à l'Opéra, mais aussi dans les opéras-comiques, parodies et parades de la foire. Quant au mot « turquerie », souvent employé mais rarement défini, nous tâcherons d'en recenser les manifestations, d'en analyser les formes, afin de préciser si cette influence turque s'inspire de la réalité ou relève de l'imagination. L'image des Turcs sur scène, telle qu'elle est transmise par les vers, l'iconographie et les traités, reflète-t-elle l'évolution des relations

3 Rachele Raus, « L'Évolution de "X à la turque" : repenser l'événement sémantique », *Langage et Société*, n° 105, septembre 2003, p. 39-68.

4 Henri Sauval, *Histoire et recherches des Antiquités de la ville de Paris*, Paris, Charles Moette et Jacques Chardon, 1724, t. II, p. 692. Pierre Bêhar et Helen Watanabe-O'Kelly (éd.), *Spectaculum Europaeum. Theatre and Spectacle in Europe (1580-1750)*, Wiesbaden, Harrassowitz, 1999, p. 598 b) et p. 616 a).

entre la France, voire l'Europe occidentale, et le monde ottoman, telles qu'elles ont été retracées du point de vue diplomatique<sup>5</sup> ? Témoinne-t-elle des connaissances de l'époque sur l'Empire ottoman ?

Après la *Caravane du sultan de La Mecque*, mascarade turque donnée à Rome par les pensionnaires de l'Académie de France en 1748 et immortalisée par Joseph-Marie Vien, Jean-François de Troy s'extasie devant les costumes orientaux résultant de recherches « très exactes »<sup>6</sup>. Peut-on déceler chez les librettistes et costumiers une semblable volonté de s'inspirer de la presse périodique, des récits des voyageurs et de leur iconographie, bien connus aujourd'hui grâce aux travaux de Yasmine Marcil, d'Hélène Desmet-Grégoire et d'Irini Apostolou<sup>7</sup> ? Quelles sont leurs sources d'inspiration et leur aptitude à tenir compte des témoignages ?

Leurs œuvres, considérées non seulement d'un point de vue esthétique, mais aussi comme un phénomène politique et culturel, renvoient à notre propre société et au renouveau catholique dans la France de Louis XIII : la protection des chrétiens et des Lieux saints demeure une mission prioritaire pour l'ambassadeur de France à Constantinople. Sous quelle forme les préoccupations religieuses et économiques se retrouvent-elles dans les représentations en musique ? Que nous apprennent-elles de notre regard et de nos *a priori* sur cette autre société où tyrannie et esclavage jouent un rôle déterminant ?

Pour répondre à ces interrogations, nous brosserons d'abord l'image du Turc dans les divertissements de cour et les ballets, en précisant quels étaient les personnages représentés et les caractères attachés aux Turcs sur

- 5 Pierre Duparc, *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France : depuis le traité de Westphalie jusqu'à la Révolution française, publié sous les auspices de la Commission des Archives diplomatiques au Ministère des Affaires étrangères*, t. 29 : *Turquie*, Paris, CNRS Éditions, 1969, p. XI.
- 6 Correspondance de Jean-François de Troy à Lenormant de Tournehem, n.d., dans José-Luis de Los Llanos, *Fragonard et le dessin français au XVIII<sup>e</sup> siècle dans les collections du Petit Palais*, Catalogue d'exposition au Petit Palais, 16 octobre 1992-14 février 1993, Paris-musées, 1992, p. 40. Julia Landweber, « Celebrating identity : Charting the history of Turkish masquerade in Early modern France », *Romance studies*, vol. 23, n° 3, 2005, p. 175-189.
- 7 Irini Apostolou, *Les Voyageurs français en Orient méditerranéen : leur iconographie au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris-Sorbonne, 2002, Lille, ANRT, microfiches. Hélène Desmet-Grégoire, *Le Divan magique. L'Orient turc en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, 1994. Marcil Yasmine, *Récits de voyage et presse périodique au XVIII<sup>e</sup> siècle, de l'extrait à la critique*, EHESS, 2000, 2 vol., Lille, ANRT, 2003.

la scène. Ensuite, nous analyserons la forme de la turquerie, en évoquant ses liens avec la politique de Louis XIV et la volonté de caricaturer certains rituels, en insistant sur la place et le rôle des danses – trop souvent sous-estimés – dans les différents genres. Enfin, nous préciserons l'évolution vers une diversification des stéréotypes, révélatrice d'une meilleure circulation de l'information et d'un rôle nouveau accordé au Turc.

## IMAGE STÉRÉOTYPÉE ET FANTASISTE DES TURCS DANS LE BALLET DE COUR

### A. – Des Turcs combattants de l'islam, guerriers terrifiants et grotesques

#### 1. Turcs mécréans et sultans belliqueux reconnaissables à leurs emblèmes

166

Les entrées de Turcs terminent souvent les ballets, car elles sont burlesques et divertissantes, comme celles des démons, et font sensation en exhibant de redoutables guerriers combattant sous la conduite de Mahomet. Après les Maures, au « visage de corbeau »<sup>8</sup>, avec lesquels ils forment un étrange duo, comme dans *Le Ballet des Turcs et des maures nègres* (1600), les Turcs sont « les Orientaux à qui sont consacrées le plus grand nombre d'entrées dans le ballet »<sup>9</sup>. À la fois Orientaux et Européens, ils sont à Constantinople, Jérusalem, Alger, Tunis et plus souvent rattachés à l'Asie qu'à l'Europe, considérée comme la première des quatre parties du monde. La frontière se situe :

Sur les bords du Danube, où les Turcs infideles,  
Elevant leur Croissant, ont brisé les Autels<sup>10</sup>.

Le monde turc, fluctuant, appartient au vaste Orient et se différencie mal de la Chine, de l'Inde et de l'Arabie, car les descriptions des voyageurs en quête d'Antiquité idéalisée sont encore brèves, quasi-désincarnées. Si Belon et Nicolay, qui accompagnent Gabriel d'Aramon, font exception et informent sur la « distinction de l'honneur tant des barbes que des turbans des Turcs »<sup>11</sup>, sur le sérail et sur les confréries religieuses, les

8 *Le Ballet des Étrangers* (1598), cité par Marcel Paquot, *Les Étrangers dans les divertissements de cour de Beaujoyeux à Molière (1581-1673)*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1931, p. 45.

9 Nathalie Lecomte, *L'Orientalisme dans le ballet aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Doctorat de troisième cycle, Paris I, UER d'Arts plastiques et sciences de l'art, 1981, vol. 1, p. 194.

10 Claude d'Expilly, *Tombeau de messier Laurens de Galles, seigneur du Mestral, du Vivier et de Voiron, occis devant la ville de Cremieu, en Février 1590*, dans *Les Poèmes du sieur d'Expilly, op. cit.*, p. 4.

11 *Relation du voyage du Levant* de Pierre Belon, chap. 25, cité par Jean-Pierre Farganel, « Le corps, la parure, le vêtement chez les Orientaux dans l'Empire Ottoman vus par les voyageurs français du XVI<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Stéréotypes dans les relations*

ordonnateurs de ballets ne s'en inspirent guère avant le siècle suivant et les personnages restent d'une fantaisie débridée, sans racine dans l'espace : des Turcs voisinent avec des Persans et une troupe d'Indiens dans le grand *Ballet des Étrangers* (1598).

En dépit des ouvrages sérieux et de la traduction du *Coran* par Du Ryer (1647), imagination et idées reçues l'emportent dans le ballet, comme dans l'esprit de l'enfant-roi. Les présents de l'Aga Mustapha, lors de son ambassade auprès d'Henri IV, n'empêchent pas les ambitions belliqueuses du jeune Dauphin : « Oui, je tueray tou le Tur (Les Turcs) »<sup>12</sup>. C'est tout juste s'il consent une exception pour Mustapha, à condition de le baptiser et de le convertir. « Enfants aïsnez de Mars et de la cruauté », les Turcs hérétiques incarnent « l'Adversaire »<sup>13</sup>, qui aime « les bruits de la guerre [...] les meurtres, les clameurs, l'horreur et le tonnerre » et fait planer la menace de guerre dans *Le Ballet pour une troupe de Turcs armez*.

Ses vêtements le distinguent : « le Turc a la veste & le turban »<sup>14</sup>, coiffure « de la plupart des peuples Orientaux et Mahométans » selon Furetière. Les janissaires, « coëffez d'un turban avec une aigrette » portent un doliman, dont le nom vient du turc « dolaman », qui désigne l'habit de dessous fait en drap porté pour la parade<sup>15</sup>.

Le croissant, synonyme de « courage puissant », de force exceptionnelle et de vaillance est le second emblème turc. Accessoire du mahométan, il devient le symbole de l'Empire turc et de la religion islamique. Les poètes le rapprochent parfois de l'astre solaire désignant la France de Louis XIII et montrent que les affinités n'existent pas seulement entre les souverains mais aussi entre leurs peuples, qui partagent l'engouement de la lune pour le soleil. Malgré la croisade du Père Joseph et du duc de Nevers, et malgré l'idée largement répandue que l'islam est destiné à être vaincu, *Le Ballet de l'Amour de ce temps* (1620) chante la complémentarité des deux astres :

Puisque le Soleil et la Lune

*Nord-Sud : images du physique de l'autre et qualification mentale*, dir. par C. Villain-Gandossi, *Revue Hermès*, n° 30, p. 125-136.

- 12 Jean Héroard, *Journal sur l'enfance et la jeunesse de Louis XIII*, Paris, 1868. Rééd. Madeleine Foisil éd., *Journal de Jean Heroard*, Paris, Fayard, 1989, t. 1, p. 1246 (à propos du mercredi 27 juin 1607).
- 13 François Billacois, *L'Empire du grand Turc vu par un sujet de Louis XIV*, Jean Thévenot, Paris, Calmann-Lévy, 1965, p. 14.
- 14 Claude-François Ménéstrier, *Des Ballets anciens et modernes selon les règles du théâtre*, Paris, R. Guignard, 1682, Genève, Minkoff Reprint, 1972, p. 143.
- 15 C.-F. Ménéstrier, *Des Ballets...*, op. cit., p. 252. T.-X. Bianchi et J.-D. Kieffer, *Dictionnaire turc-français*, Paris, Impr. royale, 1837.

Ont coutume de s'accorder<sup>16</sup>.

Le Grand Seigneur, affublé d'énormes moustaches noires, est entouré d'une suite nombreuse : les « porteurs de l'Alcoran » et ses laquais avertissent « de l'arrivée de leur Maistre » dans le *Grand Bal de la Douairière de Billebahaut*. « Bouffonnement orné de son grave maintien », il fait son entrée, monté sur un vrai cheval, et suivi des « Docteurs de la Loy » ; puis il danse avec ses suivants sous un dais brodé porté par deux serviteurs (1). Inventé par les Orientaux pour se protéger des ardeurs du soleil, cet accessoire est devenu un témoignage de vénération et de respect<sup>17</sup>. Coiffé d'un turban démesuré paré d'aigrettes, imbu de sa personne, « il craint que sa pompe ne soit estimée moindre que celle du Pont-Neuf »<sup>18</sup>. Le ton est sarcastique :

Le corps de ce Grand Turc n'a pas beaucoup d'attraits,  
Mais quant à son esprit, il en a moins encore<sup>19</sup>.

Le personnage ne ressemble en rien au grand sultan Mourad IV, mais peut-être fut-il inspiré par la médiocrité de ses prédécesseurs. Accablé par les victoires françaises, il avoue ses frayeurs devant Louis XIII :

Sortant des bornes de l'Asie [...]   
J'ay creu tous mes pays réduits sous ta conqueste<sup>20</sup>.

La « nouvelle silhouette du Turc »<sup>21</sup>, plus veule et voluptueux que combattant, que François Billacois voit se dessiner dans la France des années 1650-1660, apparaît de façon plus précoce dans le ballet. Nous pensons donc que la renommée du *Grand Bal de la Douairière de Billebahaut* a grandement contribué à lancer la mode des divertissements turcs, qui précéderent la forme théâtrale, à laquelle nous réservons le mot « turquerie ». La succession des entrées de ballet incohérentes et

16 Paul Lacroix éd., *Ballets et mascarades de cour de Henri III à Louis XIV (1581-1652)*, Genève, chez J. Gay et fils, 1868-1870, 6 vol. in-12°. Rééd., Genève, Slatkine, 1971, t. 2, p. 259.

17 C.-F. Ménestrier, *Remarques et réflexions sur la pratique des Decorations pour les Entrées solennelles...*, Grenoble, A. Fremon, 1701, p. 6. *Ballet Royal du grand bal de la Douairière de Billebahaut*, dansé pour la première fois en février dans la grande salle du Petit Bourbon, devant la cour, et le 23 février 1626 à l'Hôtel de Ville de Paris par Louis XIII, Imprimerie du Louvre, 1626. Dessins de Daniel Rabel : Pl. 1 a) « Seconde entrée du Grand Seigneur dansant avec ses suivants », BnF, Est., Qb3 Rés. Fol., pl. 13, et 1 b) « Entrée des Sultanes », BnF, Est., Qb3 Rés. Fol., pl. 14.

18 *Grand Bal de la Douairière de Billebahaut*, P. Lacroix, *Ballets et mascarades*, op. cit., t. 3, p. 161-162.

19 *Ibid.*, t. 3, p. 169.

20 *Ibid.*, t. 3, p. 170.

21 François Billacois, *L'Empire du Grand Turc vu par un sujet de Louis XIV*, op. cit., p. 16.

anachroniques fait coexister cette image de balourds dominés avec celle de combattants, secoués par des crises de folie de conquête, dont le Grand Turc est seul responsable. Persuadé que « son trosne est au-dessus des Roys », cet ambitieux, animé d'une « héroïque passion », croit « dans les miracles de la guerre ». Il croise le Grand Can (*sic*) juché sur un dromadaire et ses suivants vêtus de courtes capes à motifs géométriques. « Au-delà de la fantaisie, nous sommes dans le domaine d'une surréalité chorégraphique sans la moindre référence ethnologique »<sup>22</sup>, car le personnage turc incarne un type de comportement irrationnel.

La poétique du ballet, par essence allégorique, fait danser librement des abstractions qui impriment dans l'esprit les images, hautes en couleurs, de ces « aventuriers turcs », qui combattent violemment les chrétiens, et qui sont choisis par Bensérade pour incarner le tempérament colérique dans *Le Ballet Royal de la Nuit* (1653).

Féroces et sanguinaires, ces sauvages brandissent leur cimenterre « et menacent tout de feu et de sang » dans *Le Ballet de la Félicité*. Face à ce danger, l'alliance de six pays européens est mise en scène par un jeu allégorique : « deux hommes my-partie, moitié français et moitié espagnol » suivis de deux autres « my-partie, moitié alleman, moitié suédois », et enfin deux derniers « moitié flamand, moitié hollandois » se présentent « aux Turcs du costé espagnol, allemand et flamand, ayant l'espée à la main. Lorsque les Turcs viennent à eux, ils se retournent promptement et présentent le costé françois, suédois et hollandois, ayant aussi l'espée à la main ». Les trois bachas turcs considérant cette union des pays européens invincible « se retirent et l'Europe demeure garantie »<sup>23</sup>.

Tandis que les Turcs bestiaux et idolâtres ravagent les terres, les corsaires barbaresques, vassaux des Ottomans, « fantasma récurrent des relations de voyage »<sup>24</sup> puis des librettistes, écumant les mers. La situation s'inverse en 1635 et *Le Ballet de la Marine* célèbre les premiers triomphes de la flotte créée par Richelieu pour les contrer. À l'époque où les pères de la Merci et les Mathurins de l'ordre de la Sainte-Trinité se mobilisent pour le rachat des esclaves, *Le Ballet royal d'Alcidiane* (1658) fait danser les corsaires turcs, capturés par Poxelandre après la défaite de Bajazet.

22 François Moureau, *Le Théâtre des voyages. Une scénographie de l'Âge classique*, Paris, PUPS, coll. « Imago mundi », 2005, p. 443. Daniel Rabel, *Entrée du Grand Can et de ses suivants* dans Margaret Mac Gowan, *L'Art du Ballet de cour en France (1581-1643)*, Paris, CNRS Éditions, 1963, pl. XIX.

23 Deuxième et troisième entrées du *Ballet de la Félicité sur le sujet de l'heureuse naissance de Monseigneur le Dauphin*, dansé à trois reprises. P. Lacroix, *Ballets et mascarades*, op. cit., t. 5, p. 227 et 229.

24 François Moureau, *Le Théâtre des voyages*, op. cit., p. 307. Deshayes de Courmesnin décrit le marché aux esclaves d'Istanbul.

Pl. 1. *Le Grand Bal de la Douhairière de Billebahaut, 1626*  
Louis XIII, Ballets, 1626-1630



a) Daniel Rabel, « Seconde entrée du Grand Seigneur dansant avec ses suivants », BnF, Est., Qb3 Rés. Fol., pl. 13



b) Daniel Rabel, « Entrée des Sultanes », BnF, Est., Qb3 Rés. Fol., pl. 14



Pl. 2. Thomas Borgonio, Memet et Aly, dans *Il Tabacco* de Philippe d'Aglie (1650)  
Bibliothèque de Turin, q.V.59, pl. 27

Dans *Le Ballet du Tabac*, Aly et Memet portent des sabres et « des pipes en or » (2) car :

Le Tabac fait vibrer les épées guerrières,  
En réveillant l'ardeur du fin intérieur<sup>25</sup>.

Il excite leurs sens et la fureur au combat ; leur danse bondissante est combative et acrobatique. Elle joue sur l'effet de surprise, allie la précision des sauts à la rapidité des cercles formés en brandillant des cimenterres damasquinés, dont les lames captent la lumière. Au final, les danseurs rivalisent pour sauter le plus haut possible au-dessus de thyrses enguirlandés de plantes de tabac. Philippe d'Aglié semble ignorer le firman de Murâd IV qui, pour restaurer les valeurs religieuses et morales, interdit en 1633 l'usage du café et du tabac, limitant du même coup l'agitation politique qui se développait dans les cafés. Ce qui l'intéresse, c'est l'opportunité de créer une danse mi-bacchique, mi-pyrrhique, fondée sur la rapidité, la précision et la coordination des mouvements. Jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et *La Fête du Sérail*<sup>26</sup>, la pipe – bien que non mentionnée par Méneestrier – est le troisième attribut turc.

## 2. Des Turcs grotesques et ridicules fragilisés par leurs querelles

Comme le carnaval, le ballet a des vertus subversives, et sa dimension satirique est porteuse d'un message politique et religieux : le prophète, la polygamie et l'interdiction d'alcool, fondements de la société islamique sont contraires au bon sens. Mahomet, qui ne profère que des évidences, « vient au pas nyaisement grave », ignorant « l'entrejan de nos Ballets »<sup>27</sup> : sa danse malhabile le ridiculise autant que son cerveau « chargé d'eau »<sup>28</sup>. L'excès de fornication des musulmans, infidèles, cause leur langueur dans *Bacchus triomphant sur l'Amour*, où un Turc s'adresse familièrement au « pauvre prophète », infantilisé et désacralisé :

25 *Il Tabacco*, Ballet de Philippe d'Aglié représenté le 1<sup>er</sup> mars 1650 au palais de San Giovanni de Turin pour Madame Royale. Pl. 2, Thomas Borgonio, « *Memet et Aly* », Bibliothèque de Turin, q.V.59, pl. 27. Sur cette aquarelle, les Turcs sont vêtus de justaucorps en toile d'argent finement rayée, leurs manches sont brodées de croissants et de rosettes d'argent et leurs basques relevées par des aiguillettes ; ils sont coiffés de turbans ronds ornés d'un fez pointu surmonté d'un croissant de lune, flanqué d'aigrettes et de panaches de plumes, agrafées de pierres précieuses. Jean Baudry, « Un ballet italien au XVII<sup>e</sup> siècle sur le thème du tabac », *Flammes et fumées*, n° 70, 1973, p. 79.

26 *La Fête du sérail*, Pantomime-Ballet en treize scènes, créé le 9 mars 1788, au Panthéon, Paris, P. de Lormel, 1788.

27 *Grand Bal de la Douairière de Billebahaut*. P. Lacroix, *Ballets et mascarades*, op. cit., t. 3, p. 161.

28 *Bacchus triomphant sur l'Amour*. P. Lacroix, *Ballets et mascarades*, op. cit., t. 5, p. 32.

Mahomet tu n'estois pas sage  
 Et tu te montrois bien tyran  
 De défendre en ton alcoran  
 De prendre du vin pour breuvage<sup>29</sup>.

Les « docteurs de la loye », boîteux et bossus, qui l'accompagnent en clopinant ont la prétention d'être savants, mais ce ne sont que des « veaux » qui n'ont jamais lu d'auteurs et ignorent tout de la doctrine de leur maître : ils l'ont « toujours sur le dos, / Et jamais dedans la cervelle [...] Instruits aux lois du Ciel aussi peu qu'aux prophanes », ils donnent leurs leçons dans l'Université des ânes. Incapables de joutes verbales, ils en viennent aux mains pour affronter les gentilshommes persans lettrés, qui les honnissent en raison de leurs divergences doctrinales et les considèrent comme des imposteurs surchargeant leurs cerveaux d'innombrables erreurs. « Les coups de poing suppléent au deffaut de la doctrine »<sup>30</sup>, les contraignant à la retraite. « Nous leur ferons toujours la guerre »<sup>31</sup> déclarent les Persans en parlant des Turcs, fragilisés par l'opposition religieuse, intellectuelle et politique de ces ennemis héréditaires.

## B. – Caricature du sérail et séduction du redoutable harem

### 1. Soumission des sultanes gardées par de monstrueux eunuques

Un ou deux Turcs suffisent à évoquer le peuple dans son entier et moins d'une dizaine de personnages<sup>32</sup> constituent les stéréotypes turcs du ballet, plus imaginaires qu'influencés par les gravures de Nicolas de Nicolaye. Bien que le Devshirmé soit connu pour l'éducation des enfants du tribut et l'accès de certains d'entre eux aux plus hauts rangs, le grand vizir ne devient personnage théâtral qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. Du harem, partie la plus secrète du palais, lieu d'intrigues sanglantes, le ballet ne retient que des fantasmes de plaisir et de peur. Il est vrai qu'il conserve son mystère, aucun chrétien ne pouvant franchir la troisième porte : en 1679, Jean-Baptiste Tavernier reconnaît décrire l'intérieur sans l'avoir jamais vu et Aubry de la Motray, déguisé en Turc, n'y pénètre qu'en 1699.

Les esclaves, « aussi couvertes de fard que pleines d'appas », y dansent pour le sultan en tenant des chasse-mouches ornés de croissants, accessoires

29 P. Lacroix, *Ballets et mascarades*, op. cit., t. 5, p. 32-33. Livret daté, approximativement, 1633.

30 *Ibid.*, t. 3, p. 161 et 165.

31 *Grand Bal de la Douairière de Billebahaut*. P. Lacroix, *Ballets et mascarades*, op. cit., t. 3, p. 168.

32 Neuf selon Nathalie Lecomte, qui recense, hormis Mahomet et ses docteurs, les sultanes et les princes du sérail, des eunuques, des bassas, des janissaires, des agas, une sophy et les laquais du sérail.

incongrus signifiant leur différence (1 b). « Selon l'ancienne coutume des Grands Turcs, [le sultan] jette le mouchoir à celle qui doit être sultane. Il la prend par la main et [...] la meine en dansant »<sup>33</sup>. Distinguée parmi les deux mille femmes du sérail, choisie, par le « plus grand monarque du monde »<sup>34</sup>, pour porter un prince ottoman, la Grande Sultane s'enorgueillit à juste titre de sa beauté et tire gloire et vanité de sa conquête dans *Le Ballet de l'extravagant* (1631).

Isabelle, maîtresse de l'illustre Bassa, ne doute pas davantage de ses appâts :

Il faut que tout le monde advoue  
Qu'un homme ne sçauroit porter de plus beaux fers<sup>35</sup>.

172

Le sultan partage avec les personnages éminents l'apanage du harem, qui offre la liberté de satisfaire ses désirs, mais les captives dénoncent la loi « pleine d'épines » qui autorise six concubines au bassa de Natolie, fournissant un second sujet de récrimination contre Mahomet ; les sultanes malheureuses critiquent l'inégalité des sexes et espèrent un renversement des rôles :

Tu ne serois pas un infâme,  
Si tu permettois qu'une femme  
Pût épouser d'autres maris<sup>36</sup>.

Jean Thévenot atteste que le Grand Seigneur est ordinairement si jaloux, « que la seule vue d'une de ces femmes coûterait la vie à celui qui l'aurait regardée »<sup>37</sup>. Séquestrées, les sultanes mènent une vie recluse et respectent les règles de modération prônées par l'islam. Elles mettent un point d'honneur « À constamment aimer et n'estre point légères », comme dans *Le Ballet des Plaisirs troublés* (1657)<sup>38</sup>. Le sujet impose au *Ballet de l'extravagant* de faire exception : la sophy ne peut résister « au beau visage d'un François » et vient « contre l'honneur des loys / Luy demander courtoisie » ; quant à la Grande sultane, bravant tous les dangers, elle

33 Coutume avérée à Constantinople, au temps de Soliman le Magnifique. P. Lacroix, *Ballets et mascarades, op. cit.*, t. 3, p. 162.

34 *Ibid.*, t. 4, p. 172.

35 *Boutade des comédiens* (vers 1646). P. Lacroix, *Ballets et mascarades, op. cit.*, t. 6, p. 164-165.

36 *Ballet de Bacchus triomphant sur l'Amour*. P. Lacroix, *Ballets et mascarades, op. cit.*, t. 3, p. 33.

37 Jean Thévenot, *L'Empire du grand Turc, op. cit.*, p. 65.

38 *Ballet des Plaisirs troublés*, dansé devant le roi en février 1657, Paris, R. Ballard, 1657, l, 8.

déclare au mépris de son époux : « Je viens pour vous offrir l'entre-deux des genoux »<sup>39</sup>.

Sa beauté dissimulée fascine jusqu'au moment théâtral où elle se dévoile : le sultan tombe à ses genoux et la comble de cadeaux. « Réduites au néant »<sup>40</sup> en quelques instants, les sultanes délaissées manifestent leur colère et leur mépris pour la nouvelle. Elles gesticulent et gémissent sur leur sort. Dans les livrets du XVIII<sup>e</sup> siècle, les sultanes tentent même de toucher le cœur du sultan en faisant intervenir leur fils, mais leur révolte reste infructueuse en raison de leur fragilité, de la méfiance du sultan et de la fidélité des eunuques.

Ces derniers sont, dans le ballet, des personnages insolites, laids et déplaisants. Ces geôliers ne sont que des amants factices, prétextes à des entrées grivoises. Dans *La Finta Pazza* (1645), Balbi les arme de balais pour former d'étranges figures et danser au son des tambours en conduisant des singes et des ours enchaînés<sup>41</sup>. « Esclaves de l'empereur des terres qui ne sont pas découvertes », nés « par un fol caprice de la Nature [...] demy-blancs et demy-noirs », ils exécutent des pas et des postures très « peu connües en ces régions »<sup>42</sup>. La noirceur de leur physique ingrat, leurs « faces inhabiles » les font paraître « inutiles »<sup>43</sup> dans les *Plaisirs troublés*. C'est avec mépris que les sultanes s'interrogent sur leur nature humaine :

Sont-ce des corps... vivans...,  
Ou des souches que par ressorts  
On fait danser en habit d'homme ?

Ces fantômes, « Pour n'avoir pas ce qu'ont les hommes », sont des monstres de nature, qui « Ont des clefs pour notre serail, / Mais non pas pour nostre serrure »<sup>44</sup>.

Leur esprit étant aussi noir que leur corps, ils sont soupçonnés de duperie : vrais ou faux eunuques ? telle est la question soulevée dans trois ballets. Dans *Chacun fait le métier d'autrui* (1659), les sultanes se défient de ces étranges adorateurs, « eunuques supposés », qui leur font la cour, car :

39 *Ballet de l'extravagant*. P. Lacroix, *Ballets et mascarades, op. cit.*, t. 4, p. 171-172.

40 P. Lacroix, *Ballets et mascarades, op. cit.*, t. 3, p. 162.

41 Gravures de Valerio Spada publiées par Marie-Françoise Christout, *Le Ballet de cour de Louis XIV : 1643-1672. Mises en scène*, Paris, A. et J. Picard, 1967, p. 61 et pl. VI, rééd. 2006.

42 *Divers entretiens de la Fontaine de Vaucluse* (1649). P. Lacroix, *Ballets et mascarades, op. cit.*, t. 6, p. 203.

43 *Ballet de Bacchus triomphant de l'Amour*. P. Lacroix, *Ballets et mascarades, op. cit.*, t. 5, p. 33.

44 *Grand Bal de la Douairière de Billebahaut*. P. Lacroix, *Ballets et mascarades, op. cit.*, t. 3, p. 170-172.

On voit bien des bergers qui mangent  
Les brebis qu'ils ont à garder<sup>45</sup>.

Lubriques et licencieux, ils s'introduisent sous ce masque trompeur, car « d'un noir incommode l'on n'a pas de soupçons » ; ils feignent d'être muets pour tranquilliser les maris et mieux séduire leurs femmes. La grivoiserie de ses « rudes trouble-festes », prêts à prendre « les hommes par la teste, / Et les femmes par le collet » n'a pas d'égal<sup>46</sup> : « Sous nos masques / Nous avons de quoi vous ravir »<sup>47</sup> précisent-ils aux jeunes coquettes de Paris. Le ballet les cantonne à une fonction sexuelle et passe sous silence la rude discipline qu'ils imposent non seulement aux femmes mais aussi aux itchoglan. On les voit seulement paraître dans la suite des janissaires et des bassas, qui incarnent la puissance militaire et judiciaire de l'Empire.

174

## 2. Implacables janissaires et vaniteux bassas

Le *Ballet des Janissaires* (1604) fixe l'image de serviteurs dévoués, vivant dans la proximité du Grand Seigneur qu'ils précèdent et dont ils assurent la sécurité<sup>48</sup>. L'aga des janissaires, second officier de l'Empire, juge de police à Constantinople, n'apparaît dans le ballet que comme délégué par le sultan pour la seule et ô combien délicate mission d'exécuter les bassas. Il porte la terreur sur son visage et sa justice prompte en fait un angoissant représentant du despote, qui avoue :

Je sais me faire craindre et me faire estimer,  
Mais j'ay peine à me faire aimer<sup>49</sup>.

Conquérants prestigieux, les bassas glorieux, devenus officiers à la tête d'une province de l'Empire ottoman, illustrent le mélange d'exotisme et de galanterie régnant dans le ballet, car ils mesurent leurs exploits à l'aune des charmes de la sultane et la flattent en des termes précieux, dignes de la carte du Tendre :

Les lauriers toutefois qui me couvrent la teste

45 Entrée finale. Victor Fournel, *Les Contemporains de Molière*, Paris, Didot, 1863-1875, t. 2, p. 498.

46 *Ballet des Plaisirs troublés*, op. cit. Victor Fournel, *Les Contemporains*, op. cit., t. 2, p. 466.

47 *Ballet de l'Extravagant*, P. Lacroix, *Ballets et mascarades*, op. cit., t. 4, p. 172.

48 *Ballet des Janissaires*, cité par Margaret Mac Gowan, *L'Art du Ballet de cour*, op. cit., p. 261.

49 *Ballet des Plaisirs troublés*. Victor Fournel, *Les Contemporains*, op. cit., t. 2, p. 465-466.

Ne valent pas l'honneur d'être conquis de vous<sup>50</sup>.

Ces calculateurs se réjouissent de la naissance du Dauphin<sup>51</sup>, mais ce sont des arrivistes versatiles : « J'ay servi l'Ottoman, j'ay servi les Chrestiens », déclare Ibrahim dans *Le Ballet du Libraire du Pont-Neuf*<sup>52</sup>. Imbu de sa personne, il ne doute pas un instant que son « histoire bien ample » devienne mémorable aux races futures ; il se vante d'être « un parfait exemple / D'amour et de religion » et prétend s'adapter « sans offenser » sa flamme ni sa loi<sup>53</sup>.

Croyant éblouir l'univers, le bacha décrit avec fierté et sans scrupule son pouvoir impérieux :

J'ay porté la terreur dans des climats divers...

J'ay veu pour m'honorer l'Orient à mes genoux<sup>54</sup>.

La précarité de la fonction est un ressort dramatique pour le ballet : moralement condamnable, l'ascension du bassa de Natolie, promu bassa d'Égypte, est soudainement brisée ; sa fin tragique présente un raccourci de la grandeur et décadence liées à la fonction. Un aga, quatre janissaires et quatre eunuques noirs et muets, messagers du Grand Seigneur, lui demandent « sa teste, le bruit de son crédit et de ses excessives richesses ». Parfait amant, déjà mort puisque « depuis longtemps la belle a [son] âme ravie »<sup>55</sup>, il s'adapte à cette situation banale et relativise la décision qui lui ôte la vie. « La joye que ses femmes avoient de le veoir élevé à cette nouvelle dignité » se transforme tout à coup en pleurs et en désespoir, symbolisant l'instabilité d'un monde où la disgrâce, toujours possible, sanctionne, sans aucune pitié, l'erreur.

## C. – Les Turcs, ennemis communs à toute l'Europe, et faire-valoir du monarque

### 1. De terribles rivaux destinés à être vaincus

Cette caricature des Turcs monstrueux sert un dessein politique : mettre fin à la désunion des Européens pour les souder contre un ennemi commun et mettre en évidence le triomphe du roi chrétien à l'issue du

50 *Boutade des comédiens* (1646). P. Lacroix, *Ballets et mascarades, op. cit.*, t. 6, p. 164-165.

51 *Ballet de la Félicité*, deuxième entrée. P. Lacroix, *Ballets et mascarades, op. cit.*, t. 3, p. 337-339.

52 Cf. *Ibrahim ou l'illustre Bacha de Natolie* de Madeleine de Scudéry (1641).

53 *Ballet du Libraire du Pont-Neuf, ou les Romains*, 1643. P. Lacroix, *Ballets et mascarades, op. cit.*, t. 6, p. 65-66.

54 *Boutade des comédiens*, quatrième entrée. P. Lacroix, *Ballets et mascarades, op. cit.*, t. 6, p. 164.

55 *Ballet des Plaisirs troublés, op. cit.*

conflit ; grâce à sa piété et à sa magnanimité, il soumet les plus terribles combattants. Ainsi, leur représentation, qui oscille entre splendeur et burlesque, contribue toujours à rehausser l'image du prince, « bouclier de la chrétienté ». La nature divine du roi de France apparaît ostensiblement dans sa prééminence et son rayonnement mondial, même sous la forme d'une simple prédiction. Dès 1626, la supériorité des armes françaises est proclamée, annonçant la défaite et l'élimination du puissant rival :

C'est toy seul, grand Louys, dont les armes un jour  
Abattront son Croissant, ayant fait sa conquête<sup>56</sup>.

Comme les entrées royales, le ballet glorifie le prince, faisant renaître à chaque règne le rêve de conquête et le mythe de la croisade. On peut en faire la démonstration en rapprochant la prédiction d'Annibal Gelliot lors de l'entrée de Louis XIII à Avignon (1622) – « une nouvelle croisade va [...] embrasser le monde [...] Votre Majesté [...] fera tomber de la main Ottomane l'Empire de l'Orient [et accomplira] les desseins hereditaires du Roy Saint Louys [...] Par vos divines mains au sommet du Liban la sainte Croix sera saintement arborée »<sup>57</sup> – du *Ballet dansé à Münster pour célébrer la naissance du comte de Dunois*, qui prédit à son tour, après les victoires de 1644-1645 :

Il triomphera du Turban  
Et pendant que son roy rendra tous vos jours calmes  
Dans la plaine d'Idumée il cueillera des palmes  
Et sèmera des lis sur le haut du Liban<sup>58</sup>.

Les images identiques attestent de la continuité idéologique et dynastique. Les traités de 1645 commencent à désarmer les guerriers quand *Le Balet de la paix dansé par les François*, soucieux de négocier en position de force, proclame à Münster :

Triomphez Chrestiens : Le Croissant

56 *Grand Bal de la douairière de Billebahaut*. P. Lacroix, *Ballets et mascarades, op. cit.*, t. 3, p. 169.

57 Annibal Gelliot, *La Voie du lait ou le chemin des héros au palais de la Gloire*, cité par M. Mac Gowan « Les Jésuites à Avignon... », dans *Les Fêtes de la Renaissance*, Paris, CNRS Éditions, 1975, t. 3, p. 171.

58 *Ballet dansé à Munster sur la nouvelle de l'heureuse naissance de Monseigneur le Comte de Dunois au mois de Febvrier 1646*. Vers à rapprocher de « La Défaite des Turcs en Hongrie par les troupes du Roy, 1664 », peinte par Le Brun dans la galerie des Glaces, qui fit « du Saint-Gotthard un Kahlenberg où les Français avaient sauvé l'Empire et la Chrétienté ». Gérard Sabatier, *Versailles ou la figure du roi*, Paris, A. Michel, 1999, p. 315.

S'en va de crainte palissant<sup>59</sup>.

Philippe d'Aglié utilise aussi les Turcs comme repoussoir pour métamorphoser les princes en Hercules modernes et revivifier le souvenir de la délivrance de Rhodes, par le comte de Savoie, en 1310<sup>60</sup>.

L'image rassurante de Turcs captifs contrebalance les récits attristés de ventes aux enchères d'Européens sur les marchés. Les esclaves du *Ballet de Monseigneur le duc de Vendosme* (1610) portent « masques bazanez », sourcils gros et moustaches relevées pour jouer du violon et danser<sup>61</sup>, et dans *Le Ballet des Moralitez*<sup>62</sup>, les pages sont habillés « à la turque », pour accompagner l'Asie et servir la Grèce. Mahomet lui-même prédit la victoire à Louis XIII, monarque redouté, exemplaire et méritant, qui fait trembler les Turcs :

Un jour ce monarque indompté [...]
Doit faire boire à ma santé
Tous ses soldats dans mon temple<sup>63</sup>.

À l'époque de Richelieu, malgré le redressement entrepris par Murâd IV, les Turcs du *Ballet de Monsieur le Prince* s'inclinent devant la supériorité de l'« illustre » Condé :

Nostre croissant ne prend son lustre
Que pour estre éclairé des rayons de vostre ceil<sup>64</sup>.

Lorsqu'ils menacent à nouveau l'Europe réconciliée, Louis XIII, glorifié par la Renommée, se « fait, par une juste guerre / L'arbitre de la terre »<sup>65</sup> et réalise le prodige de réconcilier et de soumettre les frères ennemis. Le Turc dansant du *Ballet du bureau des adresses* (1640) vient, en même

59 « Le Balet de la paix dansé par les François à Münster le 26 du passé », publié dans la *Gazette, extraordinaire* du 22 mars 1645, p. 216-220, cité par Marcel Paquot, *Les Étrangers, op. cit.*, p. 114.

60 M. Mac Gowan, « Les Fêtes de cour en Savoie. L'Œuvre de Philippe d'Aglié », *Revue d'histoire du théâtre*, t. XXII, n° 3, 1970, p. 200.

61 Ballet dansé à trois reprises en janvier, sous la conduite du jeune roi. P. Lacroix, *Ballets et mascarades, op. cit.*, t. 1, p. 241.

62 *Ballet des Moralitez*, Londres, 1613. Ménéstrier, *Des Ballets...*, *op. cit.*, p. 110-118 et 123-124.

63 *Grand Bal de la Douairière de Billebahaut*, P. Lacroix, *Ballets et mascarades, op. cit.*, t. 3, p. 167.

64 *Ballet de Monsieur le Prince*, dansé à Dijon le 23 février 1627 en l'honneur du roi et de Monseigneur le Prince. P. Lacroix, *Ballets et mascarades, op. cit.*, t. 3, p. 339.

65 *Ballet de la Félicité*. P. Lacroix, *Ballets et mascarades, op. cit.*, t. 3, p. 337-339.

temps qu'un Persan, se rendre au Dauphin : ils incarnent la soumission de leurs deux peuples au roi de France<sup>66</sup>.

## 2. Des Turcs qui se civilisent au contact des Français

Le ballet de cour exprime une hiérarchie des cultures : il affirme la supériorité artistique des Européens, habiles à jouer de la guitare, à chanter doucement et à maîtriser la sarabande dans le *Grand Bal de la Douairière de Billebahaut*, qui méprise les ballets du Grand Turc et ceux des peuples d'Asie, réputés inférieurs. Il entretient le rêve de grandeur monarchique, même si, de 1647 à 1670, la situation de la France en Orient se détériore à cause de la concurrence de l'Angleterre, des Pays-Bas et si, de 1660 à 1665, Louis XIV y reste sans ambassadeur en raison de la guerre de Candie, qui entraîne la France de Mazarin contre les Turcs, qui s'emparent de la Crète en 1669.

Ménestrier qui, selon son ennemi Le Laboureur, « tient plus que du turc » par son opiniâtreté à défendre la religion, relance la croisade contre ces mécréants : il catéchise « même les infidèles » et devient parrain d'un Turc qu'il prépare au baptême en 1660<sup>67</sup>. Il fait des Turcs une nation soumise au pied de *La Statue de Louis le Grand*<sup>68</sup>, « extirpateur de l'Herésie, défenseur de la Religion, l'auteur du repos public, de la paix [...] & toujours victorieux ». Convertir le Turc devient un thème de prédilection pour les tragédies et ballets de collège. *L'Autel de Lyon* met en scène ce moment tant espéré où l'Empire ottoman et l'Islam se soumettent : « La Fortune Française présente des chaisnes à l'herésie, & à la Turquie... [qui] reconnoissent leur destinée, & témoignent leur douleur ». La Turquie abandonne son calendrier lunaire pour passer sous la protection du Soleil : « LOUYS me va mettre à couvert »<sup>69</sup>, déclare-t-elle. La Fortune envisage de « le faire Grand Seigneur », car l'Asie toute entière reconnaît sa puissance et propose de « se joindre à la Couronne / De ce jeune guerrier, et suivre son bonheur ».

66 Dansé par M. le duc d'Enguien à Dijon, le 30 décembre 1640, 4<sup>e</sup> entrée : « Mais comment se vont unissans / Les Turcs ensemble et les Persans / D'une nouvelle sympathie ». P. Lacroix, *Ballets et mascarades, op. cit.*, t. 6, p. 19. M. Mac Gowan, *L'Art du Ballet de cour, op. cit.*, p. 306.

67 Paul Allut, *Recherches sur la vie et sur les oeuvres du P. C.-F. Ménestrier...*, Lyon, N. Scheuring, 1856, p. 30 et 52.

68 C.-F. Ménestrier, *La Statue de Louis le Grand placée dans le Temple de l'Honneur*, Paris, chez Nicolas et Charles Caillou, 1689.

69 C.-F. Ménestrier, *L'Autel de Lyon consacré à Louys Auguste, et placé dans le Temple de la Gloire, dédié à Sa Majesté en son entrée à Lyon*, Lyon, par Jean Molin, 1658, p. 35-36, troisième entrée.

Les Turcs courageux s'inclinent, comme les autres nations, devant la bravoure incomparable des Français, qui « surmontent tout, triomphent de tout », si l'on en croit le sous-titre du *Ballet de Monsieur le Prince*.

La prééminence française s'observe aussi en amour, puisque les Turcs lubriques ne peuvent résister à l'attrait des Françaises, ambassadrices irrésistibles d'un pays galant. Les mœurs polygames favorisent les intrigues amoureuses rehaussées par l'attrait de l'interdit, qui ne suscite pas la censure puisque la fidélité dans le mariage triomphe. Les Turcs ne sont pas dupes et le ballet dénonce par leur voix les hypocrisies d'une France où la Réforme protestante et la Contre-Réforme catholique défendent la fornication, péché mortel : « Nous sommes la troupe infidèle / Mais ce n'est pas chose nouvelle / D'en remarquer en cette cour »<sup>70</sup>. Dans *Le Ballet de l'amour de ce temps*<sup>71</sup> (1620), ils succombent aux Françaises comme les laquais du Grand Turc, éblouis et ensorcelés par la Douairière de Billebahaut :

Beautez dont l'œil nous ensorcelle...  
Vous nous avez osté le cœur et la cervelle<sup>72</sup>.

« Prisonniers des charmes » de leurs belles, ils renoncent à la guerre et n'engagent pas que leur cœur : « nostre croissant sera pour vous jaloux [...] / Nos braquemarts seront à vous »<sup>73</sup>. Le prince turc est le premier prétendant à tenter « de réduire » la Duchesse Dendaye : « elle ne veut point qu'on l'acquiert par le sang, elle veut qu'on la previenne par la danse », mais comme elle est réservée par le Ciel au roi d'Éthiopie, le Français doit aussi s'incliner ; plus pour longtemps : une telle conclusion devint impensable pour le Roi-Soleil<sup>74</sup> !

Jusqu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, les sultanes ignorantes des codes du ballet se ridiculisent car, si elles savent jouer de l'évantaïl, elles agitent trop prosaïquement chasse-mouches, quenouilles et canevas de tapisserie en dansant et, quand « la colère devient maïtresse de leurs sens », elles « marquent avec leurs pieds la cadence du martel de leur teste »<sup>75</sup>. Séjournant au royaume de France, les Turcs quittent leur état d'ignorance et leur esprit belliqueux pour adopter des mœurs adoucies par l'amour

70 *Ballet des Étrangers*, op. cit., p. 44.

71 P. Lacroix, *Ballets et mascarades*, op. cit., t. 2, p. 251-259.

72 *Ibid.*, t. 3, p. 168-169.

73 *Ballet de Monseigneur le Prince*, quatrième entrée. P. Lacroix, *Ballets et mascarades*, op. cit., t. 3, p. 339.

74 *Subject du Ballet de la magnifique Duchesse de Dendaye* (vers 1625), P. Lacroix, *Ballets et mascarades*, op. cit., t. 3, p. 328.

75 *Grand Bal de la Douhairière de Billebahaut*, P. Lacroix, *Ballets et mascarades*, op. cit., t. 3, p. 161-162 et *Arlequin Sultane favorite, pièce en trois actes par Monsieur le T\*\**, représentée à la foire de S. Germain, en 1715, dans Alain-René Lesage et D'Orneval,

et régulées par la civilité. Ainsi, Calid s'initie à la galanterie et offre des cadeaux aux dames de l'assistance dans *Le Ballet des Alchimistes* (1640)<sup>76</sup>.

Après la mort de Mazarin, surnommé « Le Grand Turc »<sup>77</sup> par le jeune Louis XIV, la turquerie prend sa forme achevée, se substituant aux divertissements antérieurs, tel ce petit ballet où Lully « baragouinait », dix ans avant *Le Bourgeois gentilhomme*, « un récit turquesque »<sup>78</sup>, peut-être suggéré par l'entretien en « arabesque langue » de l'envoyé du roi de Tunis promettant de libérer quatre cents esclaves français. Cette mutation artistique est tributaire du déclin du ballet de cour, du revirement diplomatique – qui fait du Turc, ennemi religieux, un allié politique et commercial après l'envoi du nouvel ambassadeur (Denis de La Haye-Vantelet) – et d'une révolution scientifique concomitante, marquée par le développement de l'observation, un intérêt croissant pour l'altérité physique et vestimentaire et une nouvelle sensibilité imprégnée de relativisme.

## LA « TURQUERIE », CÉRÉMONIE THÉÂTRALE BURLESQUE À PARTIR DE 1670

### A. – Éléments constitutifs de la turquerie

#### 1. Rituel pénitentiel et bouffon du déguisement en Turc

La Turquerie est une cérémonie théâtrale en musique pseudo-orientale qui, s'inspirant de la réalité, métamorphose en Turc un personnage pour l'honorer, mais aussi pour en rire. Inspirée du *Grand-Bal de la Douairière de Billebahaut*, la cérémonie du *Bourgeois gentilhomme*, intermède d'une demi-heure auquel participent douze chanteurs-musiciens et dix danseurs, est à la fois l'archétype et le modèle du genre. Parodie d'ambassade, elle comprend une succession d'« entrées de Ballet des mieux préparées »<sup>79</sup>, exigeant des professionnels. Destinée à faire rire de l'insolence de Suleiman

*Le Théâtre de la Foire ou l'Opéra-Comique contenant les meilleures pièces qui ont été représentées aux foires St-Germain et St-Laurent*, Amsterdam, Chatelain, 1722-1734, 10 vol., rééd. de l'éd. de Paris, 1737, Genève, Slatkine, 1968, acte III, sc. 3 et 4.

76 « Plaisant ballet » selon C.-F. Ménestrier, *Des Ballets...*, op. cit., p. 78.

77 Louis XIV renoue avec la politique de ses prédécesseurs. J. Meyer, *Colbert*, Paris, Hachette, 1981, p. 181. Sous le règne de Mohammed IV, le marquis de Nointel négocia, en 1673, de nouvelles capitulations, confirmées en 1740, sous le règne de Mahmoud I<sup>er</sup>, avec de nouvelles immunités.

78 Le mercredi 15 décembre 1660, Loret, *La Muse historique [...]*, Paris, C. Chenault, 1658, t. 3, p. 293. M.-F. Christout, *Le Ballet de cour*, op. cit., p. 103 et 126.

79 Robinet, *Lettre en vers à Monsieur*, 22 novembre 1670, citée par Georges Couton, *Molière. Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, 1971, t. II, p. 699. Jill Daugherty, « Structures chorégraphiques dans *Le Bourgeois gentilhomme* de Molière », *French Studies in Southern Africa*, n° 13, 1984, p. 12-26.

Aga – ex-jardinier du sérail devenu *mutaferraca* – elle donne à voir, selon le vœu du roi, « quelque chose des habillements et des manières des Turcs ». Grâce à un mélange savamment dosé de tous les arts, Lully et Molière<sup>80</sup> consacrent le 14 octobre 1670 le succès de la « turquerie », connotant positivement un mot qui ne désignait encore, dans le *Dictionnaire de Furetière*, qu'une « maniere d'agir cruelle & barbare, comme celle dont usent les Turcs ». Chacun y « voit son rôle strictement marqué par un protocole qui, pour être bouffon, n'en est pas moins normé »<sup>81</sup> jusqu'au *Ballet des nations* final, offert à Son Altesse Turque, pastiche des ballets dansés en hommage aux souverains en visite, qui n'est pas sans rappeler la fête offerte par Hesselin à la reine Christine de Suède (1656)<sup>82</sup>.

Dès la marche pompeuse d'ouverture, « plusieurs instruments à la turquesse » : tambourins, nacaires et sonnailles, se mêlent à la musique française pour dépayser car, dans la musique ottomane qui commence à pénétrer en France, grâce aux transcriptions d'Ali Oufki, les percussions jouent tout au long d'un morceau, et pas seulement quelques mesures comme en Occident. Leurs sonorités bruyantes et martiales s'accompagnent de chants apparentés aux hurlements, si on en croit le Père Ménéstrier<sup>83</sup>.

Second composant de la turquerie, le jeu verbal en « admirable » langue turque n'est pas nouveau, mais l'originalité de Molière est de rendre compte de la réalité du Turc par sa langue, tout en mélangeant expressions turques et langage inventé pour favoriser les contresens<sup>84</sup>. De la langue turque, qui dit beaucoup en peu de paroles, il retient *Bel-men* (du turc *bil-men*, « je ne sais pas ») et l'expression de salutation *salamalequi* (*Salaam aleika*, « Dieu vous bénisse ») dont on a fait *salamalec*, profonde révérence. Il joue avec un jargon (*sabir*), mélange de français, d'italien, d'espagnol et d'arabe, parlé dans les ports méditerranéens d'Afrique du Nord et du Levant, combiné avec des langages de fantaisie, comme celui des fleurs, formant une langue rare, étrange mais compréhensible grâce au personnage

80 Molière avait fait danser des Turcs dans *Le Sicilien ou l'amour peintre*. *Gazette* du 18 février 1667.

81 Catherine Kintzler, *Théâtre et Opéra à l'âge classique. Une famille étrangeté*, Paris, Fayard, 2004, p. 222.

82 *Relation de la fête donnée par Hesselin à Christine de Suède*, le 6 septembre 1656, Paris, Ballard, 1656.

83 C.-F. Ménéstrier, *Des Représentations en musique anciennes et modernes*, Paris, chez Guignard, 1681, reprint, Genève, Minkoff, 1972, p. 107, 139 et 141.

84 Volker Kapp, « Langage verbal et langage non-verbal dans *Le Bourgeois gentilhomme* », dans V. Kapp éd., *Le Bourgeois gentilhomme. Problèmes de la comédie-ballet*, Paris-Seattle-Tübingen, P.F.S.C.L, Biblio 17, 67, 1991, p. 100. Stephen H. Fleck, *Dance and Laughter. Comic Tradition in Molières' Comedy-Ballets*, Tübingen, Biblio 17, 1995, p. 120.

de l'interprète, inspiré par les « Jeunes de langue » nouvellement créés par Colbert à l'image des drogmans.

Covielle déguisé, revenu de « ses longs voyages » comme Laurent d'Arvieux, conseiller pour le spectacle et gage de son authenticité, doit « pour achever son ambassade » élever le beau-père à la dignité de *Mamamouchi* avant de conclure le mariage. L'interrogatoire par les dervis et le mufti qui chantent et dansent se transforme en inquisition et la bastonnade, réparation d'un désordre, est le préalable obligé à la vie nouvelle du converti<sup>85</sup>. M. Jourdain agenouillé, vêtu à la turque, sans turban et sans sabre, a la tête rasée. Nous décelons ici un détail ethnographique transmis par Jean Thévenot, qui enseigne que les hommes se rasent le crâne par superstition : une croyance voulant que le diable se loge dans les cheveux<sup>86</sup>. D'autres pratiques de l'islam inspirent les jeux scéniques burlesques auxquels d'Arvieux initie les comédiens. Ils lèvent bien haut trois tapis de prière, se mettent à genoux, se prosternent jusqu'à terre, invoquent Mahomet – non sans contorsions et grimaces – chantent Ali, lèvent les bras au ciel, chantent *Alla eckber* (« Dieu est grand »). Finalement le relativisme règne, car si un Mamamouchi ne peut être que musulman, une cérémonie suffit pour devenir un « bon Turc » ou un « paladin », digne de quatre attributs turcs : le turban et le sabre, remis à M. Jourdain dans la troisième entrée, et la galère et la brigantine évoquées pour aller défendre la Palestine.

À Chambord, sur le théâtre de Vigarani, ce sont les somptueux costumes de Gissey « qui retiennent l'attention du public »<sup>87</sup> : juste récompense pour le chevalier d'Arvieux, qui demeure « huit jours chez Baraillon, maître Tailleur » pour les réaliser<sup>88</sup>. En assurant l'authenticité et la splendeur de ce troisième élément, indispensable à la turquerie, il devance deux recommandations de Ménestrier : consulter les historiens qui ont décrit ces peuples, surtout Chalcondyle, qui donne les « figures de tous les habits orientaux, anciens & nouveaux » et entretenir une

85 Françoise Karro, « La cérémonie turque du *Bourgeois gentilhomme* : mouvance temporelle et spirituelle de la foi », dans V. Kapp, *Le Bourgeois gentilhomme*, op. cit., p. 63.

86 Jean Thévenot, *Voyage du Levant, Réédition de la relation de J. Thévenot (Relation d'un voyage fait au Levant, Paris, 1664) par Stéphane Yerasimos*, Paris, F. Maspéro, 1980, note 125.

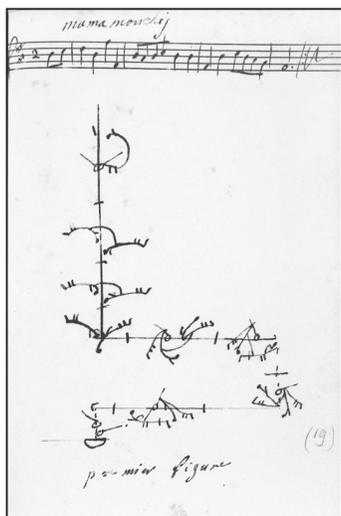
87 Jérôme de La Gorce, *Carlo Vigarani, intendant des plaisirs de Louis XIV*, Paris, Perrin, 2005, p. 101.

88 *Mémoires du Chevalier d'Arvieux...* par le R.P. J.-B. Labat, Paris, C.-J.-B. Deslespine, 1735, vol. 4, p. 253. En 1685, Baraillon travaille avec Berain aux costumes du *Carrousel des Galants Maures*.

grande diversité, qui « tient toujours le spectateur en suspens »<sup>89</sup>. Le travestissement s'accompagne de danses et d'acrobaties, quatrième atout pour une turquerie réussie.

## 2. Spécificité des danses « turques »

Les rares chorégraphies de Beauchamps conservées en notation Feuillet – diffusée à partir 1700 – et donc postérieures à la création, sont des extraits du *Ballet des nations*<sup>90</sup> ; aucune ne concerne la cérémonie turque, où se mêlaient danse, mime et acrobatie. Les véritables danses turques, rarement décrites, étaient méconnues : Jean Thévenot ne consacre que quatre lignes à la danse du ventre des *tchingueniennes*, danseuses publiques, qui « en jouant des cliquettes ou d'autres instruments, font pour quelques aspres mille tours de reins assez déshonnêtes »<sup>91</sup>. Pour se faire une idée de celles représentées en France à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, il convient d'observer d'autres chorégraphies conservées présentant un caractère turc : nous en avons recensé cinq.



Pl. 3. « Mama Mouchy, première figure », Bibliothèque-Musée de l'Opéra Ms F., anonyme Feuillet Partitions, Rés. 817 (19), p. 74

<sup>89</sup> Laonicus Chalcondyle, *Histoire générale des Turcs*, rééditée par Mézeray en 1650 et 1661, avec des gravures de Nicolas Nicolay, citée par C.-F. Ménéstrier, *Des Ballets...*, *op. cit.*, p. 252-253.

<sup>90</sup> Raoul-Auger Feuillet, *Chorégraphie ou l'Art d'écrire la Danse...*, Paris, chez l'Auteur et Michel Brunet, 1700. Margaret Mac Gowan, « La danse, son rôle multiple », dans V. Kapp, *Le Bourgeois gentilhomme*, *op. cit.*, p. 177.

<sup>91</sup> Jean Thévenot, *L'Empire du grand Turc vu par un sujet de Louis XIV*, *op. cit.*, p. 102.

La première, intitulée *Mama Mouchy*<sup>92</sup> (3) laisse présager une influence moliéresque ; mais l'auteur de cette chorégraphie manuscrite, conservée dans un recueil factice, n'est pas identifié. Conformément au système Feuillet, la partition figure en haut de la page, indiquant la présence du roi ou du public vers lequel est orientée la danse. Un seul danseur, représenté par un petit demi-cercle dans la première des huit figures, se déplace latéralement à droite puis à gauche avant d'avancer dans le style d'une danse de caractère, propre à un personnage non aristocratique. La portée musicale restée vide sur la dernière page indique une notation faite dans l'urgence, probablement entre 1700 et 1720.

Pour l'« Entrée d'esclave turc » de Ferrère, dans *Crispin brulle*<sup>93</sup> (4), les partitions musicale et chorégraphique sont dissociées – ce qui est rare – et l'écriture brouillonne. Le danseur est entravé par des « chaînes aux pieds et aux mains » qui limitent l'amplitude de ses mouvements : le tracé chorégraphique, très replié sur lui-même, implique des positions angulaires et des aller et retour sur de faibles distances dans un rythme « andante » ; lorsqu'il défait ses chaînes, sa tristesse fait place à la joie.

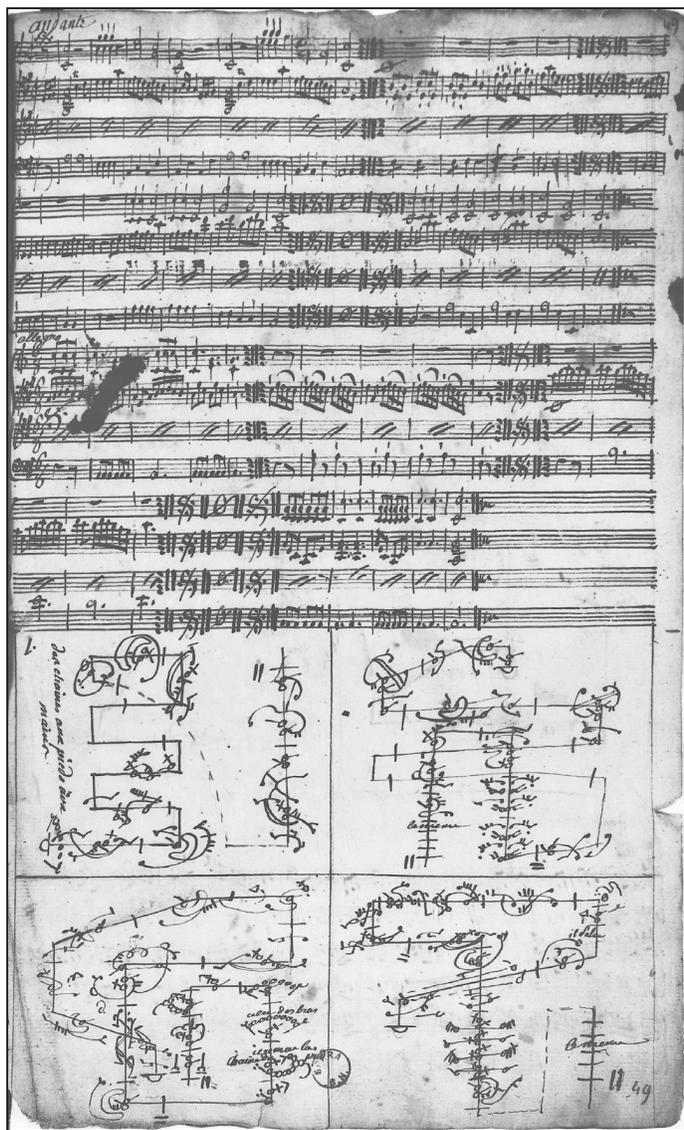
Contrastant par une mise en page soignée et élégante, la marche des Bostangis pour l'entrée de la Turquie dans *L'Europe galante*<sup>94</sup> (5), dansée par M. Desnoyer et Mrs Younger, est publiée sous le titre « Turkish dance ». Cette chorégraphie de François Le Roussau – sans doute postérieure à la création (1725 ?) – se cale sur 102 mesures musicales d'André Campra et commence par une longue marche (62 mesures) suivie de deux airs. L'homme commence à danser seul en avançant ; les pointillés – convention d'écriture pour continuer à noter lorsqu'il n'y a plus de place sur la feuille – indiquent qu'il part sur la droite avant de reculer. Il réalise quatre figures avant de laisser sa partenaire en faire deux en solo, puis ils dessinent sept figures en dansant ensemble. Dans la dernière, dos-à-dos, ils avancent puis reculent, dans le style élaboré de la belle danse, symétriquement

92 Pl. 3, « Mama Mouchy, première figure », Bibliothèque-Musée de l'Opéra, Ms F. anonyme, *Feuillet Partitions*, Rés. 817 (19), p. 74. Meredith Ellis Little et Carol G. Marsh, *La Danse Noble : an Inventory of Dances and Sources*, New York, Broude Brothers Limited, 1992, p. 45, 132 et 153. Francine Lancelot (dir.), *La Belle Danse, Catalogue raisonné fait en l'An 1995*, Paris, Van Dieren, 1996, p. 301.

93 Pl. 4, Ferrère père, « Entrée d'esclave turc » pour *Crispin brulle*, dans les *Partitions chorégraphiques illustrées*, Bibliothèque-Musée de l'Opéra, Ms F., Rés. 68, p. 49. Nous ne sommes pas parvenue à identifier le livret.

94 *L'Europe galante*, ballet, Paris, C. Ballard, 1697, quatrième entrée : La Turquie ; reprise en 1703, 1706, 1715, 1724, 1725... F. Lancelot, *La Belle Danse, op. cit.*, p. 240. M. E. Little, et C. G. Marsh, *La Danse noble, op. cit.*, p. 80 et 150. Pl. 5 a) Première figure, p. 84 et 5 b) Dernière figure, p. 96, de la « Turkish dance performed by Mr Desnoyer et Mrs Younger », chorégraphie de François Le Roussau, dans Anthony L'Abbé, *A new Collection of dances...*, London, chez Barreau et Le Roussau, [ca 1725], rééd. London, Stainer & Bell Ltd., 1991.

jusqu'à la fin. Fort célèbre, cette marche inspira une contredanse intitulée *Le Grand Turc*.



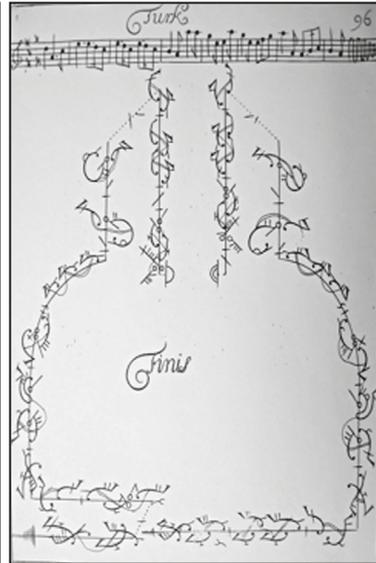
Pl. 4. Ferrère père, « Entrée d'esclave turc » pour Arlequin brulle, dans les Partitions chorégraphiques illustrées, Bibliothèque-Musée de l'Opéra Ms F., Rés. 68, p. 49

Pl. 5. « Turkish dance performed by Mr Desnoyer et Mrs Younger »  
 Chorégraphie de François Le Roussau dans Anthony L'Abbé  
*A New Collection of Dances...* [1725], cliché coll. privée

186



a)- Première figure, p. 84



b)- Dernière figure, p. 96

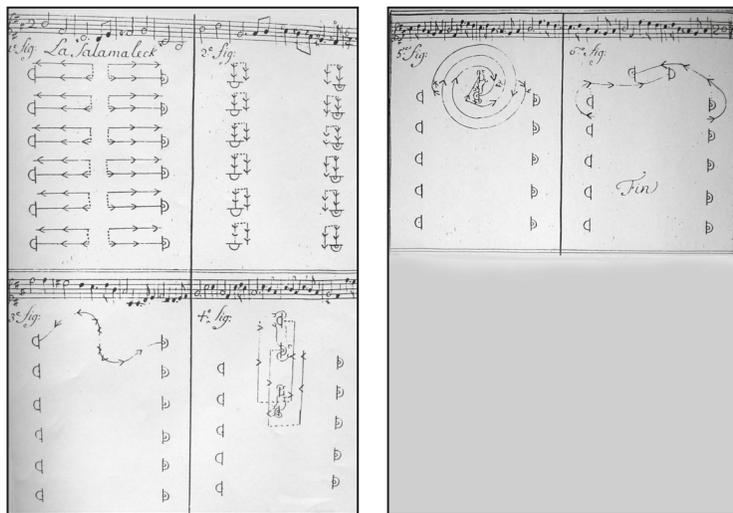
Plus surprenante, dans la mesure où c'est l'une des rares notations pour six couples, la contredanse *Salamaleck* (6) provient de la collection du maître à danser parisien Dubreuil, compositeur de ballets à la cour de Bavière ; elle fut sans doute conçue pour un divertissement de cour du landgrave de Hesse, car sa chorégraphie simple comporte six figures accessibles à des courtisans et à des enfants<sup>95</sup>. Elle est entourée d'autres contredanses : la Vénitienne, la Moresque et l'Égyptienne..., l'ensemble prenant l'allure d'un « ballet des nations », dans le prolongement du *Ballet de Monsieur le Prince*<sup>96</sup> (où se succèdent pour la première fois des danses

95 Pl. 6 a) Figures 1 à 4 et 6 b) Figures 5 et 6 de *La Salamaleck*, publiée sous le titre *La Hessoise Darmstat, Danse Figurée à deux pour le bal & contredance [...] dédiée à son altesse Serenissime Monseigneur le Prince hereditaire de Hesse Darmstatat Par le Sieur Dubreuil...*, à Munich ce premier de May 1718, Darmstadt, Bibliothèque supérieure du Comté de Hesse, réf. 31 A 382. Nous remercions Jennifer Thorp pour les précieux renseignements qu'elle nous a communiqués à ce sujet. Elle indique que la tonalité musicale serait une réminiscence de la marche des Bostangis de Campra.

96 P. Lacroix, *Ballets et mascarades, op. cit.*, t. 3, p. 339. Les cinq entrées du *Ballet de Monsieur le Prince* (1627) mettent en scène des couples de Flamands, Mores, Turcs, Américains et Français et la sixième termine le ballet par un récit de la France victorieuse.

de différents pays, dont la Turquie) et du divertissement final du *Bourgeois gentilhomme*, annonçant l'attrait croissant pour les danses étrangères au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Pl. 6. *La Salamaleck*, publiée sous le titre *La Hessoise Darmstat, Danse Figurée a deux pour le bal & contredance [...] dédiée à Mr le Prince de Hesse Darmstat Munich, 1718. Darmstadt, Bibliothèque supérieure du comté de Hesse, réf. 31 A 382*



a)- Figures 1 à 4

b)- Figures 5 et 6

Les deux premières figures, inspirées de la salutation et contenues dans huit mesures, sont interprétées par les douze danseurs simultanément : dans la première, ils dansent face à face ; dans la seconde, ils sont en ligne, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre, face au public, en avançant puis en reculant l'un derrière l'autre. Dans la troisième figure, un homme et une femme viennent à la rencontre l'un de l'autre avec un épaulement, puis sautent en faisant demi-tour. Dans la quatrième, les deux danseurs du premier couple, côte à côte, regardent dans des directions opposées ; les pas ne sont pas indiqués, mais d'après le dessin, ils remontent vers le fond de la scène, vraisemblablement en pas chassés, en se donnant les mains dans le dos, comme dans l'*Allemande* de Pécour. Ils sautent en faisant demi-tour, se reprennent les mains et partent en pas de côté dans la direction opposée. Le pointillé indique que c'est le même couple qui danse. Dans la cinquième figure, les danseurs se donnent la main et décrivent un cercle vers la gauche ; ils ne se lâchent les mains qu'à la fin pour se trouver face à face, prêts à commencer la sixième figure.

Dans ces chorégraphies, nous espérons repérer des pas « turcs », mais nous observons plutôt l'usage de pas et figures inhabituels ou grotesques, propres à la danse de caractère : sauter à la seconde position les genoux pliés, passer d'un pied sur l'autre dans la même posture, retomber pieds à plat et terminer par un assemblé, comme dans la *Turkish dance*, proche des allures d'Arlequin et des danses paysannes. Certains pas, plus spécifiques, paraissent peut-être « turcs » : chassés avec demi-tour et arrêt, petits sauts sur un pied<sup>97</sup>, tombés en quatrième position les genoux tendus comme dans la dernière figure de *Mamamouchy*. À deux reprises, au cours de cette danse, le soliste décrit un cercle sur la gauche, puis sur la droite, avec six demi-contretemps qu'il termine par un assemblé en plaçant sa main à la hanche ou, plus vraisemblablement, en la faisant frapper le pied levé en opposition. L'indication de ce mouvement de main révèle la volonté d'une gestuelle particulière, qui s'ajoute à la flexion du pied et des genoux pour caractériser le style de danse « orientale » au XVIII<sup>e</sup> siècle.

La marche pieds à plat de la *Turkish dance* ressemble aux pas martiaux des quatre « Turcs avec tambours » de Gregorio Lambranzi<sup>98</sup>. Moins précise que la notation, l'iconographie, souvent plus suggestive, aide à reconstituer l'esprit des danses. Identifiables à leurs turbans et pantalons bouffants retenus par une double ceinture, ornée d'un gland, ils entrent fièrement cambrés en scène, les uns après les autres, déterminés à danser comme le montre l'image, « bras dessus, bras dessous, en reculant et en avançant, à droite et à gauche, avec des ballonés et d'autres pas utiles » (7). Les mouvements cadencés, jambes raides, renforcent leur allure martiale d'autant plus que cette figure est reprise trois fois. Dans la prédelle, à gauche, une sultane, joueuse de luth, portant un turban à aigrette, semble les accompagner, assise sur des coussins. Derrière le rideau à droite, debout sur le sofa, un personnage à moustaches et collerette, les espionne et place son doigt sur la bouche comme pour exiger le silence. Son identité reste mystérieuse : Lambranzi lui-même ? La planche précédente offre un autre exemple de figures insolites propres aux étrangers : un nain turc rythme la danse de deux Maures, qui retirent leur ceinture et les nouent bout à bout avant de tourner en rond, ensemble à l'intérieur, en faisant des pirouettes et des ballonés, et en claquant des mains.

<sup>97</sup> *Turkish dance*, pl. 5.

<sup>98</sup> Pl. 7, « Turcs avec tambours », Gregorio Lambranzi, *Neue und Curieuse Theatralische Tantz-Schul*, Nürnberg, J.J. Wolrab, 1716, pl. 95-38, « Animarca » : « Es kommen 4 Türcken einer nach dem andern heraus, tanzten wie die Figur zeigt mit geschlossenen Armen, hinter, u : fürsich, rechts und links, mit balones und andern dienlichen pas, die Aria wird 3 Mahl geschpiehlt ». Pl. 5, *Turkish dance*, p. 84 et 92.

Ces danses « turques » n'ont donc rien d'authentique, mais elles se distinguent par quelques originalités et acrobaties, destinées à surprendre le spectateur.



Pl. 7. « Turcs avec tambours », Gregorio Lambranzi, *Neue und Curieuse Theatralische Tantz-Schul* Nürnberg, 1716, BnF, Rés. 1099, pl. 95-38, « Animarca »

## B. – Variations autour du modèle de la turquerie à la Foire et à l'Opéra-Comique

### 1. Arlequin Mamamouchi et Azamoglans de Nicolas Bonnart

L'engouement pour la turquerie du *Bourgeois gentilhomme* se prolongea : « On voulut même faire entrer des scènes turques dans le Ballet de *Psiché* qu'on préparait pour le Carnaval suivant »<sup>99</sup> ! Finalement, elle fut intégrée au *Ballet des Ballets* (1671) et au *Carnaval mascarade* (1675). Souvent reprise, elle trouva sa place dans de nombreux *Fragments*.

Tous les ingrédients de la turquerie se retrouvent aussi dans des parodies de l'Opéra-Comique, où la cérémonie du Mamamouchi n'est plus un dénouement, mais le prétexte à de nouveaux rebondissements popularisés par l'estampe. Ainsi, Nicolas Bonnart illustre « *Les Réjouissances des Turcs*

<sup>99</sup> *Mémoires du chevalier d'Arvieux*, op. cit., p. 254.

*après l'élection d'Arlequin grand Visir* »<sup>100</sup>. Après avoir, par le récit de ses aventures, convaincu le bostangi et le muphti de l'intervention divine du prophète en sa faveur, il suffit d'une profession de foi pour qu'Arlequin reçoive les fonctions de lieutenant général de l'empire, commandant des armées et surintendant des finances : « distributeur des dignitez, & des graces, il a toute l'autorité en main ». Après une cérémonie au Conseil, au son de la musique des enfants du tribut, identifiables à leur costume et à leur flûte (8 a et b), il est porté en triomphe avec le sultan qui, trop exalté, se ridiculise en perdant sa botte alors qu'il veut rejoindre les danseurs turcs<sup>101</sup>. Il reçoit « les ornements du Grand Visir » : casque, cuirasse et « sabre pour bien couper une teste », tandis que la chanson du Mufty reprend celle du *Bourgeois gentilhomme* : « Saltara / Cantara / Vivir vivre / Gran visir »<sup>102</sup>. La représentation des Azamoglans par Bonnart s'inspire de la description de Chalcondyle ornée des gravures de Nicolay : « leur habit est long, & leur vient battre un peu au dessous de la jartiere par le derriere, mais le devant est retroussé par les deux bouts, sous la ceinture. Il est ample et plissé comme une robe [...] boutonné par le devant comme un pourpoint, leur ceinture est de crespé ou autre estofé rayée, fort large et ample, qui se noue sous le bras gauche. Ils portent aussi une sorte de petit coutelas, non sur le costé, mais attaché devant avec quelque ruban [...] leur coifure est un bonnet jaune, en forme de pain de sucre [et] ils mettent à leur oreille un bouquet de fleurs »<sup>103</sup>.

Tout en jouant sur l'effet de réel, Fuzelier renoue avec la tradition grotesque et grivoise du ballet de cour : la chute d'Arlequin ridiculise tous les vizirs omnipotents, « sujets à de grands revers », tandis qu'au même moment, le marquis de Ferriol<sup>104</sup>, ambassadeur à la Sublime Porte de 1699

<sup>100</sup> Pl. 8 a) *Arlequin grand vizir*, 1697 et 1712-1715, BnF, Est., coll. Hennin, vol. LXIV, n° 5610. Cette estampe connut assez de succès pour figurer dans les almanachs-calendriers. Elle a pour sujet l'acte I, sc. 3 de l'opéra comique en trois actes de M. Fuzelier et P. F. Biancolelli dit Dominique, représenté par la troupe des Italiens. Clarence Dana Rouillard, « Un Arlequin Grand Vizir joué à Paris en 1687 et ses échos au théâtre de la foire », *Revue d'histoire du théâtre*, 1976, n° 3, p. 203-219.

<sup>101</sup> Pl. 8 b) « Azamoglan de Cour, Enfant de tribut », (gravure de Nicolas Bonnart, fin xvii<sup>e</sup> siècle, BnF, Est., Od 15 pet. fol., pl. 69). Il est reconnaissable à son haut chapeau cônique, à son pantalon moulant et à sa veste boutonnée sur le devant, dont les pans sont retroussés jusqu'à la ceinture, d'où pend un poignard. « On m'oste à mes parents des ma plus tendre enfance, / Pour me donner au grand seigneur ; / Et suivant le desir qui regne dans mon cœur / L'estat m'éleve en la science ».

<sup>102</sup> *Arlequin grand Visir*, second acte.

<sup>103</sup> Laonicus Chalcondyle, *Histoire des Turcs*, op. cit., Figures et description, pl. 17.

<sup>104</sup> Pl. 9, « Le grand vizir en habit et en turban de cérémonie », (BnF, Est., od 11 fol., pl. 27) extrait du *Recueil de cent Estampes representant différentes Nations du Levant, tirées sur les Tableaux peints d'après Nature en 1707 et 1708 par les ordres de M. de Ferriol, Ambassadeur du Roi à la Porte, et gravées en 1712 et 1713 par les soins de Mr Le Hay*, Paris, Duchange, 1714. *Explication des cent Estampes...*, Paris,

à 1711, choisit au contraire de montrer la majesté de ceux qui finissent fréquemment étranglés (9). Arlequin, entendant sa condamnation à mort psalmodiée par un Turc, fait des lazzis près du bourreau en imitant les instruments de torture et poursuit ses ennemis à coups de batte en criant : « vivre vivre, gran visir, mais point étrangler »<sup>105</sup>. Son vœu est exaucé grâce à l'intercession de la sultane et à la clémence du sultan.

Pl. 8.



a)- *Arlequin grand vizir*,  
1697 et 1712-1715

BnF, Est., coll. Hennin, vol. LXIV, n° 5610



b)- « *Azamoglan de Cour,  
Enfant de tribut* », gravure de  
Nicolas Bonnart, fin xvii<sup>e</sup> siècle,  
BnF, Est., Od 15 petit fol., pl. 69

Jacques Collombat, 1715, p. 12. Devant une tenture de velours vert sombre, avec en arrière-plan un palais aux colonnes corinthiennes et aux voûtes imposantes, le grand vizir porte un habit de soie d'or, un doliman sans manche, bordé de fourrure et un haut turban cône. À l'arrière-plan, à côté des colonnes antiques, appréciées des Occidentaux, se profilent deux dignitaires turcs portant feredge et turban rond.

<sup>105</sup> Clarence Dana Rouillard, « Un Arlequin Grand Vizir », art. cit., p. 216.

Grâce au stratagème d'une autre cérémonie turque, Arlequin esclave est libéré par Pierrot qui a survécu à la noyade dans *Arlequin Sultane favorite*<sup>106</sup>. Devenu « Boufon du Grand-Seigneur », c'est « habillé à la Turque » qu'il propose un office de muet ou d'eunuque noir à Arlequin. Maître d'un jeu volontiers trivial et scatologique, ce dernier renverse l'ordre établi et ordonne au sultan de « détalé » avec sa suite. « Monseigneur du Croissant » est ravalé au rang d'« amant mal habile », car trop pressant, et sa sultane – surnommée familièrement « poulette » ou « tigresse » – à celui de « catin ». Tout comme Pierrot, Colombine préfère la vie à l'honneur et refuse le registre tragico-moral d'Isabelle :

Que n'acceptez-vous le mouchoir ? [...]  
Et souffrez dans vos armes  
Que l'on mette un Croissant<sup>107</sup>.

192

Découvert alors qu'il tente de subtiliser la clef du sérail pendue à la ceinture du sultan, Arlequin est entouré par quatre Muets qui dansent avant de l'étrangler et lui conseillent la patience avant de voir Mahomet. Le sultan accorde sa grâce contre une promesse de conversion et l'adoption du turban et de la robe. Prosaïque, Arlequin tâte le drap d'Elbeuf, et manifeste son admiration :

Lon lan-la, derirette.  
J'aurai l'air d'un Mamamouchi<sup>108</sup>.

Heureux, comme M. Jourdain, d'être ainsi costumé, il revendique le droit de devenir Bacha, lorsque cet « habit détestable » déclenche la colère de son maître, soucieux de vertu et d'orthodoxie : « Il valait mieux, Infâme, / Choisir la mort »<sup>109</sup> que de suivre un faux prophète ! Le « misérable scélérat », devenu renégat, y renonce, non sans un regret très matériel : « Ce drap me plaît infiniment ».

## 2. Topos du travestissement d'Arlequin en sultane

Dans le même opéra, pour se faire pardonner sa lâcheté, Arlequin utilise un « voile épais » pour prendre « l'allure et l'attirail » d'Isabelle et « tromper quelque tems sa Hautesse ». Il minaude et se laisse baiser la main par le sultan qui, prêt à renoncer aux « Objets aimables » qui sont ici pour ses plaisirs, veut découvrir son visage<sup>110</sup>. Arlequin conseillant de purger le

106 *Arlequin Sultane favorite*, I, sc. 1 et 2, A.-R. Lesage, *Le Théâtre de la Foire*, op. cit., t. 1, p. 57.

107 *Ibid.*, I, 8, op. cit., t. 1, p. 61.

108 *Ibid.*, II, 12.

109 *Ibid.*, III, 1, Léandre.

110 *Ibid.*, t. 1, p. 57, scène illustrée par une gravure célèbre de Bonnard.

sérait « De tout cet honnête bétail », le sultan arrache son voile et découvre horrifié sa « face épouvantable ». Arlequin s’amuse de sa frayeur : « Riez donc Monsieur Mustapha ! » Lorsque le sultan dupé pardonne et s’engage à être fidèle, l’ordre peut revenir : « *Vivat* sa Hautesse ! »<sup>111</sup>, s’exclame le sérail, qui célèbre « De deux cœurs rapprochés le raccommodement », tandis que le Bostangi annonce le départ du vaisseau vers la France.

Le succès de cette scène de séduction, révélatrice de la force du rire et de la fascination exercée par le travestissement dans la société moderne, incite Lesage à la transposer dans *La Princesse de Carisme*<sup>112</sup>, où Arlequin déguisé en fille de l’Opéra du Congo, prend des airs de vestale devant le vizir, qui la veut pour son sérail. Ce dernier, comme le sultan, est roulé dans la farine : les Turcs ne sont plus redoutés, ni sur scène, ni en politique.

Après les expéditions de Louis XIV contre les corsaires barbaresques et l’échec du siège de Vienne, le traité de Karlowitz (1699) met fin au mythe de l’invincibilité de la Turquie. La relation de Tavernier, les gravures du dessinateur Grelot, le voyage de Tournefort et Aubriet au Levant – première grande expédition scientifique du règne des Lumières<sup>113</sup> – se soldent par une estime nouvelle pour les Turcs, « assez bien faits et de belle taille ». L’image d’une civilisation raffinée se dessine pendant la Régence et au début du règne de Louis XV, favorisée par une nouvelle politique d’alliance. Les mœurs turques charment Lady Montague, qui démystifie le cérémonial du mouchoir – topos des représentations en musique depuis le *Grand Bal de la Douairière de Billebahaut* – précisant qu’il est tombé en désuétude... sauf sur la scène, où le sultan jette encore le mouchoir à Almaïde dans *La Fête du sérail*, en 1788<sup>114</sup> !

<sup>111</sup> *Ibid.*, III, 9 et 10.

<sup>112</sup> *La Princesse de Carisme*, Pièce en trois actes. Par Monsieur le S\*\*. Représentée à la Foire de Saint Laurent, 1718. Gustave Attinger, *L’Esprit de la Commedia dell’arte dans le théâtre français*, Genève, Slatkine Reprints, 1993, p. 302. Cf. Sylvie Steinberg, *La Confusion des sexes. Le Travestissement de la Renaissance à la Révolution*, Paris, Fayard, 2001.

<sup>113</sup> Numa Broc, *La Géographie des philosophes, des géographes et voyageurs français au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éd. Ophrys, 1975. Joseph Pitton de Tournefort, *Voyage d’un botaniste* (réédition de Tournefort, *Relation d’un voyage au Levant*, Paris, Imprimerie royale, 1717 ; Amsterdam, 1718), Paris, F. Maspéro, 1982, introduction et notes de Stéphane Yerasimos, t. II, p. 91-95.

<sup>114</sup> « Erreur sur le mouchoir et sur l’intérieur du sérail », lettre XLII, écrite de Péra, le 10 mars 1718, à sa sœur. *Lettres de Milady Marie Wortley Montague, Ambassadrice d’Angleterre à la Porte Ottomane*, (1764), seconde édition augmentée, à Paris, chez Lenormant, 1806, t. II, p. 18.



Pl. 9. « Le grand vizir en habit et en turban de cérémonie »  
*Recueil de cent Estampes [...] de M. de Ferriol (1712), BnF, Est., Od 11 fol., pl. 27*



Pl. 10. « Derviches tourneur (*sic*) ». Costume dessiné à Constantinople pendant  
l'ambassade de Mr le Comte de Choiseul-Gouffier (1787)  
Bibliothèque-Musée de l'Opéra, Rés. 2228, pl. 15

## A. – La turcomanie gagne tous les genres scéniques

## 1. Pèlerins et calendaires à l'Opéra-Comique

Lesage s'inspire de la retentissante ambassade de Méhémet Effendi<sup>115</sup> pour renouer avec la turquerie dans *Les Pèlerins de La Mecque* (1726), « opéra badin » qui met en scène la fille d'un sopher<sup>116</sup>. La marche des esclaves qui précède leurs danses évoque l'*Entrée d'esclave turc* de Ferrère, tandis qu'un calender chante « s'accompagnant d'un violon barbot, cet air de jargon » moliéresque :

194

Castagno, castagna,  
Pista fanache :  
Rimagno, rimagna,  
Moufti limache<sup>117</sup>...

Puis il tourne « sur la pointe des pieds, avec une vitesse à éblouir les yeux »<sup>118</sup>, à la manière des derviches (10) dont le sieur Chabert – qui accompagnait M. de Ferriol – prit en note quelques airs, joués à la flûte traversière. De la danse sacrée et de l'exercice mystique (*sema*), Arlequin ne retient que la forme : en voulant l'imiter, il tombe étourdi, faute d'avoir « pris cette habitude dès l'enfance »<sup>119</sup>. L'opéra dénonce l'hypocrisie du calender, membre d'une société de philosophes musulmans qui, « sous le masque de sévérité stoïcienne, suivent les maximes relâchées des Epicuriens » afin de vivre le mieux du monde. Le personnage semble inspiré par les commentaires de M. de Ferriol selon lesquels « le Bonnet de Dervich est un bon passeport pour aller par tout où l'on veut ; pour s'insinuer même à la table des Grands ». « Faites-vous calendaires » conseille-t-il, comme Molière proposait de se faire mamamouchy. Un

<sup>115</sup> Illustrée par Antoine Watteau, Pierre-Denis Martin, Pierre d'Ulin et Charles Parrocel...

<sup>116</sup> *Les Pèlerins de La Mecque*, Pièce en trois actes par Mrs le S\* et d'Or\*, représentée à la Foire S. Laurent, 1726, & ensuite sur le Théâtre du Palais Royal. A.-R. Lesage, *Le Théâtre de la Foire, op. cit.*, t. 2, p. 39.

<sup>117</sup> *Ibid.*, I, 2.

<sup>118</sup> Pl. 10, « Derviches tourneur » (*sic*). Costume dessiné à Constantinople pendant l'ambassade de Mr le Comte de Choiseul-Gouffier (1787). Bibliothèque-Musée de l'Opéra, Rés. 2228, pl. 15. *La Relation* de M. de Ferriol, *op. cit.*, fournit également une illustration : Dervich, BnF, Estampes, Od 11 fol., pl. 25. Pierre Belon, *Relation du voyage, op. cit.*, chap. XXII, décrit les membres de la confrérie.

<sup>119</sup> Lady Montague, Lettre XLIV, *op. cit.*, t. II, p. 51. Fabio A. Ambrosio, « Écrire le corps dansant au xviii<sup>e</sup> siècle : Ismâ'il Rusûkhi Anqaravî », dans *Le Corps et le sacré en Orient musulman, Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 113-114, 2006, p. 195-209.

habit de gueux, une sonnette et une « vieille chanson composée par Mahomet, dans le style obscur de l'Alcoran »<sup>120</sup> – incompréhensible, même au derviche – suffisent, car « la science d'un Calender consiste à ne rien savoir ». À la satire de l'obscurantisme et de l'ignorance, déjà à l'œuvre dans *La Douairière de Billebahaut*, s'ajoute celle de la naïveté dénoncée par un proverbe populaire : « Vous êtes comme tout le monde / Vous jugez du bois par l'écorce ». La sultane à la « noble démarche » est un « friant morceau », toujours soumis aux volontés du Grand Seigneur, mais celui-ci n'a plus rien d'un despote : « il a pour moi tous les égards qui me sont dûs »<sup>121</sup>, déclare l'esclave Rezia au prince Ali dans la scène de reconnaissance. Humain et magnanime, il met tout en œuvre pour la séduire, mais respecte ses sentiments : « Madame vous êtes libre. Je vous offre un azile dans mes États, avec mon amitié ». Il met tant de zèle à se montrer clément et équitable qu'Arlequin s'exclame : « la bonne pâte de Sultan ! »<sup>122</sup>

Arlequin joue encore au derviche dans *Arlequin au sérail* de Saint-Foix, auteur des *Veuves turques*. Quant au *Derviche* de 1755, c'est un Turc naufragé sur une île, qui refuse de partager les jeunes filles et préfère s'isoler pour mieux les attirer et les séduire. Le public en redemande et le *Faux Dervis* de M. Poincnet (1757) démontre l'attrait durable de cet imposteur, cousin turc de Tartuffe.

## 2. Turcs galants et raffinés dans l'opéra-ballet

Dans tous les genres, les Turcs sont désormais considérés comme des Européens ; ils sont moins la caricature de l'Autre, que complémentaires et révélateurs de notre propre image<sup>123</sup>. Ils tiennent la vedette dans les divertissements des tragédies-ballets (*Zaïde, reine de Grenade*, 1739), alors que les Égyptiens, les Éthiopiens et les Maures passent au second plan. Avec les Persans et les Asiatiques, ils partagent l'amour des fleurs et des jardins, représentés avec une symétrie encore bien française, comme ceux du sérail dans *La Turquie de L'Europe galante*<sup>124</sup>, où les amours se réfugient après le traité de Turin (1696) et à la veille de celui de Ryswick, où Louis XIV invite son allié turc à participer aux négociations.

120 *Les Pèlerins de La Mecque*, I, 2.

121 *Ibid.*, II, 6. Lancret consacre un tableau au « Turc amoureux ».

122 *Ibid.*, III, 11.

123 Pierre Enckell, « Des Turqueries pour rire et pour pleurer », dans *Mozart, L'Enlèvement au sérail, Avant-Scène Opéra*, n° 59, janvier 1984, p. 17, et Edward W. Saïd, *L'Orientalisme. L'Orient créé par l'Occident*, trad. fr., Paris, Le Seuil, 2005, p. 409.

124 Jérôme de La Gorce, « De l'opéra-ballet aux fragments », *xvii<sup>e</sup> siècle*, n° 198, 1998, p. 43.

La Motte souscrit aux conventions et suit avec une distanciation ironique et désinvolte « les idées ordinaires qu'on a du génie » de ce peuple en exprimant « la hauteur des Sultans et l'emportement des Sultanes »<sup>125</sup>. Le harem reste le lieu où les tensions s'exacerbent, où les passions féminines se déchaînent et où Roxane manie le poignard. Le chœur des Bostangis se rattache, par ses « paroles franques », à la tradition molériquesque : « Vivir, vivre, gran Sultana », mais il innove par l'image séduisante qu'il donne de Zuliman, acclamé par tous, y compris par Zayde « trop heureuse / D'être captive auprès de lui »<sup>126</sup>. À la représentation affreuse des Turcs implacables, il substitue le Turc sensible, tout aussi caricatural, tandis que Noverre immortalise, par ses louanges, les nuances de l'interprétation psychologique de Mlle Sallé en sultane<sup>127</sup>. Le succès diffuse de ce pays l'image d'une civilisation brillante : dans le divertissement final, parmi les icoglants, pages du Grand Seigneur, qui dansent avec les jardiniers du sérail, on se plaît à imaginer la présence de renégats comme Gutierre Pantoja, dont Bartolomeo Bennassar fit revivre les péripéties<sup>128</sup>.

Lesage place aussi des bostangis, emblématiques de cette vision sereine, dans les jardins du sérail de la *Princesse de Carizme* (1718). Cette image agréable fut popularisée par Lady Montague : « Les Turcs ne sont pas une nation aussi grossière qu'on vous la représente » ; ils « ont une notion plus juste que nous du savoir-vivre. Ils passent leur vie dans les réjouissances, les jardins, [avec] musique, vins exquis, mets délicats »<sup>129</sup>.

## B. – La recherche de l'authenticité incitée par Fuzelier, Boquet et Noverre

### 1. Du héros imaginaire au « modèle respectable » : apothéose du Turc généreux

Fuzelier est premier librettiste à affirmer son intérêt pour les « caractères nationaux » et à s'inspirer d'« un illustre original [...] le grand visir Topal Osman, si connu par l'excès de sa générosité » depuis la publication des « particularitez de sa vie » dans le *Mercur de France*. Conscient de vivre « dans un siècle éclairé », l'auteur se démarque des stéréotypes. Il innove

125 Avis de La Motte précédant *L'Europe galante* (1697). Alain Niderst, « *L'Europe galante* de La Motte et Campra », *Le Théâtre et l'Opéra sous le signe de l'Histoire*, Paris, Klincksieck, 1994, p. 75 à 80.

126 *L'Europe galante*, V, 1 : « Je me fis une image affreuse / Du souverain que j'adore aujourd'huy ».

127 Jean-Georges Noverre, *Lettres sur la danse et les arts imitateurs*, 1760, rééd., Paris, Lieutier, 1952, p. 288.

128 Bartolomé et Lucile Bennassar, *Les Chrétiens d'Allah. L'histoire extraordinaire des renégats. XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, (1989), Paris, Perrin, 2006, p. 144 : mésaventures de cet Hidalgo de Séville.

129 Lettre XLVI de l'Ambassadrice d'Angleterre à la Porte Ottomane, Lady Montague, *op. cit.*, p. 79.

en créant un contre-exemple qui, exceptionnellement, « n'est pas un héros imaginaire »<sup>130</sup>, et en proposant la vision positive du « vertueux Bacha » des *Indes galantes*. « Quand il aime, il est susceptible d'une tendresse plus noble et plus délicate que celle des Orientaux. Son cœur est capable des efforts les plus magnanimes ». Cette ouverture d'esprit vaut à Fuzelier quelques remontrances. Le choix du lieu, « une Isle turque dans la mer des Indes », est critiqué : « Puisque la guerre éloigne les Amours de l'Europe, la sécurité de leur retraite n'est pas bien assurée dans la Turquie, qui en a une sanglante et très désavantageuse à soutenir contre le Régent de Perse ». Le sujet heurte les préjugés, car « tout ce qui sent le Turc » porte encore à l'esprit « des ombrages de trouble et de combustion »<sup>131</sup>, mais il répond aux aspirations de l'époque pour le dépaysement ; l'intrigue, maintes fois reprise, relate la clémence d'Osman à l'égard d'Émilie, mariée fidèle, distinguée parmi les « infortunés captifs », victimes des tempêtes et des corsaires inhumains, habiles aux armes blanches<sup>132</sup>. Osman qui brigue ses faveurs lui fait subir « un second esclavage » ; mais lorsqu'elle retrouve Valère, le sultan – sensible à sa détresse – devient leur bienfaiteur : « Allez, vivez contents, souvenez-vous d'Osman » chante-t-il en les comblant de présents, portés par des esclaves africains. Les danses des Icoqlants et des Bostangis « forment plusieurs jeux suivant leur caractère », puis les tambourins des matelots et les rigaudons provençaux, évoquant le rôle de Marseille dans les relations avec le Levant, annoncent « les rivages fortunés de l'empire des Lys ».

Le succès est tel que Favart en fait une parodie et qu'en 1758, le comte Durazzo, chargé d'organiser les festivités de la cour autrichienne, à Vienne, commande à Franz Hilverding un ballet-pantomime qui en reprend le sous-titre, *Le Turc généreux*, en hommage à Resmi Achmet Effendi, venu notifier l'accession au trône de Mustafa III<sup>133</sup>.

Sept ans plus tard, Glück – accusé de plagiat – y fait représenter *La Rencontre imprévue ou les Pèlerins de La Mecque*, dont la fanfare d'introduction s'apparente aux musiques militaires turques par ses coups de cymbale retentissants et par ses répétitions de motifs en boucle ; cet opéra-comique ne comporte pourtant ni scène de guerre, ni janissaires :

130 Avertissement de Fuzelier pour *Les Indes galantes*, le 23 août 1735. *Mercure de France*, janvier 1734, p. 73 à 96, à propos de Topal Osman Pacha devenu « sérakier de l'Armée Turque en Perse ».

131 *Mercure de France*, novembre 1735.

132 *Les Indes galantes*, I, IV.

133 Françoise Dartois-Lapeyre, « Racine, l'Orient et les livrets d'opéra au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Jean Racine et l'Orient*, Actes d'un colloque international tenu à l'Université d'Haïfa, 14-16 avril 1999, édité par Isabelle Martin et Robert Elbaz, Tübingen, Gunter Narr Verlag, *Biblio 17-148*, 2003, p. 200, illustrations p. 221 à 226.

ses effets musicaux outranciers et euphorisants soulignent seulement son caractère parodique.

Car les Turcs sont devenus des « courtisans », prodiges en fêtes et mascarades pour leurs favorites ; ils font preuve de compréhension et d'altruisme, comme le « bon sultan Soliman »<sup>134</sup> dans *Achmet et Almanzine* : prévenant et délicat, lorsqu'il rend sa liberté à Attalide, il recommande au chef des eunuques d'éviter sa confusion.

Pour costumer acteurs et danseurs existent des modèles plus ou moins authentiques<sup>135</sup>, auxquels puisent les créateurs des genres sérieux, tandis que l'imagination reste de mise pour les effets comiques.

## 2. Les costumes : de la relation de voyage à la scène

198

Une étude comparée des gravures du *Recueil* du marquis de Ferriol (orné des peintures de Jean-Baptiste Vanmour) et des maquettes de costumes permet d'affirmer la volonté d'authenticité des costumiers et de démontrer que le récit de voyage fut une source d'inspiration majeure pour l'Académie royale de musique. La confrontation d'une planche représentant « le Bostangui-Bachi ou l'intendant des Jardins en habit de cérémonie » avec le dessin de costume de Louis-René Boquet pour le Bostangi-bachi de l'Opéra montre des analogies<sup>136</sup> (II a et b). L'allure générale du premier est celle d'un personnage éminent, qui se détache au premier plan, de face, devant trois arcades imposantes ; les commentaires précisent que ce Surintendant des Bâtiments et des Jardins – « responsable de tout ce qui s'y passe, & de tout ce qui entre ou sort du port » – tient « le Gouvernail du Kaik du Grand Seigneur, lorsqu'il se promène en Mer ». Son visage est grave, assombri par des moustaches et une barbe noire. Il porte une robe de satin moiré rose, serrée à la taille par une ceinture et un doliman sans manche, en soie rouge, dont les bords sont garnis de fourrure. Un bras à la taille, il pointe son index gauche comme pour ordonner. Son autorité semble grande à l'intérieur du sérail, où sont représentés trois autres personnages, plus petits, à l'arrière plan.

Le costume dessiné par Louis-René Boquet – mentionné pour la première fois en 1751 comme dessinateur et peintre de costumes aux

134 *Achmet et Almanzine, pièce en trois actes Par Mrs le Sage et d'Or\*\* Les couplets des Divertissemens sont de M. F\*\* Représentée à la foire de Saint Laurent, 1728*, III, 11, dans A.-R. Lesage et D'Orneval, *Le Théâtre de la Foire, op. cit.*, t. 2, p. 102.

135 Clarence Dana Rouillard, *The Turk in the French History Thought and Literature (1520-1660)*, Paris, Boivin & Cie, 1940, rééd. New York, AMS Press, 1973.

136 Pl. 11 a) « Bostangui-Bachi ou l'intendant des Jardins en habit de cérémonie », *Recueil de cent Estampes [...] de M. de Ferriol*, BnF, Est., Od 11 fol., pl. 18, et 11 b) « Bostangi Bachi », Costume de ballets. Œuvre de Louis-René Boquet (1717-1814), BnF, Est., Tb 20 b (4) petit fol., pl. 1.

Menus-Plaisirs lors de son voyage à Fontainebleau – reprend la forme du turban et du costume, orné d'une chaîne identique sur le buste. Mais le pantalon bouffant, signe de reconnaissance de l'oriental, est ici visible et le personnage est inversé, la main n'est plus à la taille, le bras est tendu en avant comme pour chanter et la position des doigts semble plus codifiée et théâtrale. Les couleurs sont plus vives et contrastées, une fourrure brune a été préférée à la noire.

Une influence plus probante encore jaillit de la confrontation entre le « Janissaire Aga » de Vanmour et l' « Aga des Janissaires » de Boquet<sup>137</sup> (12 a et b). Le fond de la gravure est occulté par le décorateur, qui semble avoir décalqué par transparence le personnage, d'où un effet de position en miroir quand on place les documents côte à côte. La position est identique : un bras à la taille et l'autre tendu. Seule la position de la main diffère : tournée vers le ciel, elle suggère le potentat en train de poser, dirigée vers le sol, un personnage théâtral dans l'action. Le costume est identique, sauf que le pantalon bouffant est, là aussi, perceptible et que la couleur or est abandonnée au profit de motifs rouges et verts contrastant sur un fond blanc. Le visage, copie conforme, surmonté d'un haut turban, arbore les mêmes moustaches et une vénérable barbe blanche ; il est légèrement incliné par un même port de tête. La ceinture est ornée des mêmes motifs de pierreries. La similitude de la position et des détails du costume permet d'affirmer que Boquet a bien travaillé à partir de la relation de M. de Ferriol. Il suivait en cela l'exemple de Claude Gillot, qui selon Jennifer Tonkovich, ne s'est pas seulement inspiré de Nicolay : son « Actor in Turkish costume »<sup>138</sup> est issu du « Seliktar Agassi ou porte épée du Grand Seigneur » dessiné par J.-B. Van Mour<sup>139</sup>. Les simplifications par rapport aux planches de la *Relation* prouvent que ces dessins étaient destinés à servir de modèles pour les costumes et non à représenter un acteur. Leur unité de style et leur qualité esthétique permettent de penser qu'ils furent vraisemblablement réalisés pour la reprise à Fontainebleau, devant la cour, de *Scanderberg*, opéra où sont mentionnés pour la première fois ensemble ces deux personnages, qui tiennent un rôle majeur. Si le Bostangi Bachî figure dès *L'Europe galante*, à une époque où Boquet n'œuvre pas encore

137 Pl. 12 a) « Le Janissaire Aga ou commandant des Janissaires », *Recueil de cent Estampes [...] de M. de Ferriol*, BnF, Est., Od 11 fol. pl. 29, et 12 b) « Aga des Janissaires », Costume de ballets. Œuvre de Louis-René Boquet, BnF, Est., t. IV, Tb 20 b (4) petit fol., pl. 2.

138 Jennifer Tonkovich, « Claude Gilot's costume designs for the Paris Opéra : some news sources », *The Burlington Magazine*, t. CXLVII, 2005, p. 248-252, à propos de dessins du Fogg Art Museum.

139 Planche 7 du *Recueil*, qui fut aussi une source d'inspiration pour son élève Nicolas Lancret.



Pl. 11 a). « Bostangui-Bachi ou l'intendant des Jardins en habit de cérémonie »,  
*Recueil de cent Estampes [...] de M. de Ferriol*  
BnF, Est., Od 11 fol., pl. 18



Pl. 11 b). « Bostangi Bachi », Costume de ballets  
Œuvre de Louis-René Boquet (1717-1814)  
BnF, Est., Tb 20 b (4) petit fol., pl. 1



Pl. 12 a). « Le Janissaire Aga ou commandant des Janissaires »  
*Recueil de cent Estampes [...] de M. de Ferriol*  
BnF, Est., Od 11 fol. pl. 29



Pl. 12 b). « Aga des Janissaires », Costume de ballets  
Œuvre de Louis-René Boquet (1717-1814)  
BnF, Est., t. IV, Tb 20 b (4) petit fol., pl. 2

aux Menus-Plaisirs, c'est dans *Scanderberg*<sup>140</sup> qu'apparaît l'Aga des janissaires parmi les « acteurs ».

Pour cet opéra, Boquet crée aussi les costumes fameux de « Mr Lany, Bostangis » et « Mlle Vestris Turquesse »<sup>141</sup> (13 a et b). Si on en croit Favart, c'est dans *Les Trois sultanes* (1761) que les spectateurs virent « pour la première fois les véritables habits des dames turques [...] fabriqués à Constantinople, avec des étoffes du pays », et c'est d'après l'habit de son épouse que ce modèle aurait été fait pour la soliste<sup>142</sup>. Ce dont nous pouvons faire la démonstration, c'est qu'ils résultent d'adaptations aux rôles et à la fonction de soliste de modèles génériques de Boquet pour « Sultane et Turc » dansants (14), également chaussés de jaune, couleur réservée aux musulmans : les non-musulmans n'étant autorisés qu'à porter des babouches rouges, violettes ou noires<sup>143</sup>. La sultane ne porte pas de paniers mais un pantalon bouffant rose, apparent sous la robe et sous une longue veste jaune. Un surtout vert bordé de fausse hermine laisse entrevoir une chemise de gaze blanche à manches longues terminées par un évasement. De la coiffure émergent une aigrette, de petites plumes et une longue écharpe qui s'enroule avec légèreté autour de la taille. Quelques boucles de cheveux et une tresse renforcent l'impression exotique. Boquet modifie quelques couleurs pour Mlle Vestris et supprime la tresse, tandis que pour M. Lany, il conserve le turban orné d'une aigrette et d'une très longue plume, la culotte bouffante, mais remplace la veste à brandebourgs par une veste plus courte, conférant plus d'aisance au soliste. Il porte autant de soin à rendre crédibles les vêtements des personnages secondaires, comme les officiers des gardes<sup>144</sup>.

Par comparaison, nous pouvons mesurer le rôle innovant de Boquet dans l'évolution des costumes à l'Opéra. L'« Habit de Sultane qui sert à la Comédie Française » n'est guère comparable avec celui de la Sultane

140 *Scanderberg*, tragédie en musique de Rebel et Francoeur sur un livret de La Motte et Lasserre, fut reprise en 1763 devant Louis XV à Fontainebleau, et parodiée dans *Le double Dénouement ou Arlequin Scanderberg* (1740).

141 Pl. 13 a) Louis-René Boquet, « Fontainebleau. 1764. Mr Lany Bostangis dans l'acte turc. *Scanderberg* », sans doute pour la reprise devant la cour, Bibliothèque-Musée de l'Opéra, D 216 [07, fol. 68, et 13 b) Boquet, « Mlle Vestris Turquesse. Sultane. 1<sup>er</sup> acte. *Scanderberg* », Bibliothèque-Musée de l'Opéra, Rés. D 216 A [VI fol. 93.

142 *Théâtre de cour. Les Spectacles à Fontainebleau au XVIII<sup>e</sup> siècle*, sous la direction de Vincent Droguet et Marc-Henri Jordan, Paris, RMN, 2005, p. 149.

143 Pl. 14 a) Dessins de costume de Louis-René Boquet, « Sultane, Turc », Bibliothèque-Musée de l'Opéra, Costumes du XVIII<sup>e</sup> siècle, D 216 IV [04, fol. 69. Frédéric Hitzel, *L'Empire ottoman, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Les Belles Lettres, 2002 (2<sup>e</sup> éd.), p. 266.

144 Pl. 14 b) Louis-René Boquet, « Officiers des gardes », arborant un casque à haut panache de plumes et portant un arc et un carquois. Bouchot, Théâtre n<sup>o</sup> 843, Costume de ballet, Mobilier du duc d'Aumont, t. IV, Tb 20 b (4), petit fol., pl. 3.

Asseki de Vanmour (15 a et b). Malgré la curdée<sup>145</sup>, le décolleté, le couvre-chef et les bijoux n'expriment que médiocrement les efforts de rénovation tentés, dès 1755, par Le Klain et Mlle Clairon (qui paraissait sans paniers et sans gants, avec un pantalon à la turque) dans *L'Orphelin de la Chine* de Voltaire. Les robes à l'orientale qui dégagent la ligne du corps ne sont adoptées que plus tardivement sur cette scène.

### 3. La vraisemblance des tableaux turcs de Noverre

Noverre condamne « la complaisance impardonnable » des dessinateurs d'habits<sup>146</sup> et fustige les habitudes qui, même à l'Académie Royale de Musique, font encore voisiner des Turcs avec des pâtres, des bergères et un Chinois lors de la reprise de *L'Europe galante*, en 1755. Partageant sa quête du vrai dans l'exotisme scénique, il soutient les recherches de Boquet : « Mr Boquet chargé depuis quelque temps des dessins et du costume des habits de l'Opéra, remédiera facilement aux défauts qui règnent dans cette partie si essentielle de l'illusion, si toutefois on lui laisse la liberté d'agir, et si l'on ne s'oppose point à ses idées qui tendront toujours à porter les choses à leur perfection »<sup>147</sup>. Pour remédier à l'absence de réalisme dans la représentation des peuples étrangers, il propose d'imiter les caractères variés de leurs danses. Le musicien doit abandonner ses modulations favorites, « la tournure uniforme de son harmonie et les chants familiers de sa mélodie » et le maître de ballets doit renoncer à faire de la danse française celle de toutes les nations, afin de substituer à la monotonie la diversité des mouvements, des attitudes et des pas. « C'est à l'imagination du maître de ballets à se transporter chez les peuples différents de nous. S'il ne peut nous montrer le vrai, il nous montrera au moins le vraisemblable »<sup>148</sup>, comme Noverre dans *La Nouvelle Épouse persane*<sup>149</sup>. Il s'inspire des gravures des récits de voyage qui illustrent les tournolements lancinants des derviches, une main tournée vers le ciel, et la fluidité du mouvement du *tchingui*, qui suggère l'aspect lascif de certaines danses, dont les notes ne sont pas

145 Pl. 15 a) « Habit de Sultane qui sert à la Comédie Française, dans les Pièces où il y a un rôle propre à ce costume », dessiné par Le Clerc, gravé par Patus. Bibliothèque-Musée de l'Opéra, Rés. D 129 (3) pl. 107 : Accoudée sur des coussins, la sultane porte sur sa robe – dont la taille est soulignée par une ceinture à glands dorés – une curdée, robe par-dessus tout, dont les manches bordées de fourrure couvrent à peine les épaules, mais sa coiffure est tout à fait fantaisiste. Pl. 15 b) « La Sultane Asseki, ou Sultane reine dans son Appartement ». *Recueil de cent Estampes [...] de M. de Ferriol*, Peintures de J.-Baptiste Vanmour, BnF, Est. Od 11 fol., pl. 3.

146 Jean-Georges Noverre, *Lettres sur la danse*, op. cit., p. 184.

147 *Ibid.*, p. 138.

148 *Ibid.*, p. 184.

149 Ballet de J.-G. Noverre, musique de Louis Baillon, représenté au théâtre ducal, à Milan, en 1776.



Pl. 13 a). Louis-René Boquet, « Fontainebleau. 1764.  
Mr Lany Bostangis dans l'acte turc. *Scanderberg* »  
sans doute pour la reprise devant la cour  
Bibliothèque-Musée de l'Opéra, D 216 [07, fol. 68



Pl. 13 b). Boquet, « Mlle Vestris Turquesse Sultane. 1<sup>er</sup> acte. Scanderberg »  
Bibliothèque-Musée de l'Opéra  
Rés. D 216 A [VI fol. 93



Pl. 14 a). Dessins de costume de Louis-René Boquet, « Sultane, Turc »  
Bibliothèque-Musée de l'Opéra, Costumes du XVIII<sup>e</sup> siècle  
D 216 IV [04, fol. 69



Pl. 14 b). Louis-René Boquet, « Officier des gardes », Bouchot, Théâtre n° 843  
Costume de ballet, Mobilier du duc d'Aumont  
BnF, Est., t. IV, Tb 20 b (4), petit fol., pl. 3



Pl. 15 a). « Habit de Sultane qui sert à la Comédie Française  
dans les Pièces où il y a un rôle propre à ce costume »  
dessiné par Le Clerc, gravé par Patus  
Bibliothèque-Musée de l'Opéra, Rés. D 129 (3), pl. 107



Pl. 15 b). « La Sultane Asseki, ou Sultane reine dans son Appartement »  
*Recueil de cent Estampes [...] de M. de Ferriol*  
Peintures de J.-Baptiste Vanmour, BnF, Est., Od 11 fol., pl. 3

détachées, comme dans les musiques occidentales, mais forment une sorte de « fondu-enchaîné »<sup>150</sup>. C'est coiffé d'un turban, poignard au côté droit, que ce dernier répète dans une longue robe ceinturée, devant des sofas disposés en angle. La fluidité du déhanchement transparait dans les ondulations de son corps, en déséquilibre sur la jambe gauche et dans l'arrondi des coudes assurant la souplesse des bras asymétriques. Il rythme sa danse avec des castagnettes, comme « la Femme du sérail », qui danse les cheveux dénoués, la taille soulignée par une large ceinture focalisant l'attention sur ses mouvements de hanche<sup>151</sup> (16 a et b). Les commentaires renseignent sur « les danses fort divertissantes » de ces danseurs qui vont « par bandes dans les maisons où ils sont appelez : ils jouent aussi la Comédie, qui est toujours pleine de paroles grossières ». Quant aux danseuses, « elles sont très jolies et ne se mêlent point avec les hommes. Il faut une permission de la Porte pour les faire venir chez soys : leur danse est galante & leurs postures fort immodestes »<sup>152</sup>. Leur caractère privé et la règle de la décence au théâtre se conjuguent pour limiter la diffusion de leurs danses, alors que la musique turque officielle et militaire est divulguée par les orchestres que les sultans expédient dans les cours européennes, favorisant l'insertion des percussions (triangle, chapeau chinois, grosse caisse) dans les orchestres occidentaux.

Les *Lettres* de Lady Montague, publiées trois ans après celles de Noverre, font découvrir la suavité des danses des esclaves, envoûtantes et « ingénieuses, fort capables de faire naître certaines idées ». Elle décrit les airs fort doux des instruments semblables au luth et à la guitare, qui « devenaient plus tendres, les gestes plus languissans, les regards expressifs, et les pauses significatives ; tantôt [les danseuses] étaient à demi renversées en arrière, et puis elles se relevaient avec beaucoup de vivacité » dignes de faire éprouver à la plus froide des prudes « ce je ne sais quoi qu'on n'explique point ». Leur musique, souvent rythmée au son des claves, est expressive « et les femmes ont ici la voix naturellement belle et agréable »<sup>153</sup>, à l'opposé de ce que présupposait Ménéstrier.

Pour créer la couleur locale, Noverre prône la collaboration de tous les gens de théâtre, propice à une mise en cohérence des clichés. Dans

150 Concerto « *Izla semaisi* », publié par le Marquis de Ferriol en 1787. *Dream of the Orient*, *op. cit.* Cf. Pl. 10.

151 Pl. 16 a) « Tchingui. Danseur turc », BnF, Est., Od 11 fol., pl. 55 et 16 b) « *Femme du sérail* », BnF, Est., Od 24 petit fol., pl. 18, extraits du *Recueil de cent Estampes [...] de M. de Ferriol*, *op. cit.*

152 Commentaire de la *Relation* de M. de Ferriol pour la pl. 55, « Tchingui ».

153 Lady Montague, Lettre XXXIV écrite d'Andrinople, le 18 avril 1717 à sa sœur, sur l'agrément de la danse et de la musique turque, *op. cit.*, t. 1, p. 256-257.

*Les Fêtes ou Les Jalousies du sérail*<sup>154</sup>, proposées en exemple, il compose des scènes de genre à connotation morale dans lesquelles s'insèrent des danses d'imitation, de séduction et des ballets figurés. Les femmes du sérail, placées sur de riches sofas, « s'occupent à différents ouvrages en usage chez les Turcs », tandis que la coquetterie de la favorite devant le miroir tendu par un esclave est imitée par les sultanes, dont les danses peignent la volupté et « le désir ardent que toutes ont de plaire à leur maître »<sup>155</sup>. Les eunuques s'affairent auprès des femmes pour leur offrir sorbets, café et parfums – comme les sultanes s'empressent auprès du sultan dans la *Caravane du Caire*. À l'arrivée précipitée du sultan (suivi de l'Aga), solennellement annoncé par un air fier et marqué, « les eunuques et les muets tombent à genoux ; toutes les femmes s'inclinent et des nains lui offrent, dans des corbeilles, des fleurs et des fruits. Il choisit un bouquet et il ordonne, par un seul geste, à tous les esclaves de disparaître ». Sa danse suggère sa puissance, puis son indécision devant « la multiplicité des objets aimables ». L'homme de pouvoir s'estompe devant l'amoureux, qui danse un pas de deux voluptueux avec Zaïre et se retire. Les autres sultanes « peignent par leurs attitudes le dépit et la jalousie ». Zaïde, confuse et désespérée, se livre, dans une entrée seule, à la rage et au dépit le plus affreux ; elle tire son poignard, elle veut s'arracher la vie, mais ses compagnes arrêtent son bras et la détournent de « ce dessein barbare ». Une lutte s'engage entre les deux femmes, séparées par les autres sultanes. Le retour du sultan, « coup de théâtre frappant », ramène instantanément le calme. Zaïre « montre par une générosité ordinaire aux belles âmes, un air de sérénité » qui rassure, et les eunuques lui préparent une fête où la danse devient générale. Un pas de deux scelle la réconciliation de Zaïre et de Zaïde ; le grand Seigneur danse avec elles un pas de trois et « une contredanse noble » s'achève par une dernière figure, où le grand Seigneur et les femmes du sérail prennent place sur « un trône élevé sur des gradins » et couronné par un grand baldaquin, soutenu par des esclaves<sup>156</sup>. De l'autre côté du théâtre, des bostangis, des eunuques blancs et noirs, des muets, des janissaires et des nains sont « prosternés aux pieds du trône du grand Seigneur ». L'arbitre n'est plus le prince mais le « goût du public », satisfait par cette succession de tableaux où les sentiments sont exposés et « les contrastes bien marqués »<sup>157</sup> entre toute puissance et servitude.

154 *Les Fêtes ou Les Jalousies au sérail*, ballet pantomime créé le 21 septembre 1758, à Lyon.

155 Jean-Georges Noverre, *Lettres sur la danse*, op. cit., p. 243 à 245.

156 *La Fête du sérail*, op. cit., I, 1.

157 Jean-Georges Noverre, *Lettres sur la danse*, op. cit., p. 246.



Pl. 16 a). *Recueil de cent Estampes [...] de M. de Ferriol*  
*Peintures de J.-Baptiste Vanmour*  
« Tchingui. Danseur turc », BnF, Est., Od 11 fol., pl. 55



Pl. 16 b). *Recueil de cent Estampes [...]* de M. de Ferriol  
Peintures de J.-Baptiste Vanmour  
« Femme du sérail », BnF, Est., Od 24 petit fol., pl. 18

## C. – La leçon politique du sérail : fatalisme, tyrannie ou liberté ?

### 1. Du sultan autocrate au sultan compatissant et libérateur

204

Chez les Turcs, la soumission à Mahomet prend la forme du fatalisme, bien exprimé par le syntagme « destin à la turque », introduit en France par Leibniz<sup>158</sup> pour l'opposer à l'idée de liberté, conçue comme pouvoir de s'autodéterminer. Ménestrier lui-même s'offusquait de cette absence totale de liberté, qui réduisait l'être humain à la prosternation des esclaves « face contre terre » devant le Grand Seigneur portant « le large cimenterre », signe du pouvoir par la force. À l'Opéra-Comique, c'est sur l'air « Les Fanatiques que je crains », que le sultan enchaîne tous les captifs<sup>159</sup>. Pour Voltaire, il incarne le despote oriental, qui ne connaît de lois que son caprice, dépouille ses sujets et les enrôle ensuite pour aller s'emparer du bien de ses voisins. « Il n'y a point de ces tyrans-là en Europe », car le pouvoir de cet autocrate quasi-sacré, représentant de Dieu sur terre, est limité seulement par l'insurrection, qui peut le déposer ou le mettre à mort : « Parmi les tyrans turcs, on en voit autant de déposés que de morts sur leur trône »<sup>160</sup> ; il est vrai que la succession étant plus incertaine après 1617 (à la mort d'Ahmed I<sup>er</sup>), les sultans sont devenus singulièrement autoritaires et méfiants. Leur « coutumier » prescrit « un Dieu au Ciel, un Empereur en terre » et justifie la tradition – considérée comme ignoble en Occident – selon laquelle le nouvel empereur fait étrangler ses frères<sup>161</sup>. La scène donne à voir les nominations et les destitutions non justifiées des vizirs, les strangulations et les tortures connues par les gazettes et almanachs. L'eunuque, qui dispose d'un pouvoir « terrifiant », mais par délégation, est l'instrument de ces « tyrans », qui règnent :

Dans un pays où l'Alcoran  
Ne souffre point de caves<sup>162</sup>,

et où la consommation d'alcool est punie de quatre-vingts coups de fouet. Faute de cabaret, Arlequin, sevré de vin et d'eau-de-vie, renonce à Constantinople :

Que la France m'est chère !  
C'est là qu'on peut trinquer<sup>163</sup>.

<sup>158</sup> Dans *Les Essais de Théodicée* de Leibniz selon *L'Encyclopédie* de Diderot.

<sup>159</sup> *Arlequin Sultane favorite*, *op. cit.*, I, 6.

<sup>160</sup> *Dictionnaire philosophique* de Voltaire, article « tyran ».

<sup>161</sup> Laonicus Chalcondyle, *L'Histoire du sérail, & de la cour*, du sieur Baudier, *op. cit.*, t. 2, chap. 3, p. 16.

<sup>162</sup> *Arlequin Sultane favorite*, *op. cit.*, I, 3.

<sup>163</sup> *Ibid.*, III, 11.

Pourtant, le Grand Seigneur, maître absolu au pouvoir arbitraire, paraît de plus en plus sous les traits d'un prince terrestre, dont la toute puissance n'empêche pas le respect des convenances. Ainsi, même lorsqu'un Bacha est exécuté, le sultan respecte les femmes du harem et Rezia, qui peut sortir à sa guise et recevoir des « danseurs étrangers » pendant que chasse le sultan, semble illustrer ce jugement de Lady Montague, qui assure que « les femmes turques sont plus libres que les Européennes »<sup>164</sup> !

Dans les représentations en musique, la fatalité des événements fait passer très rapidement de l'indépendance à la servitude et inversement. Le mode parodique s'avère particulièrement efficace pour anéantir certains clichés, critiquer l'autoritarisme et prôner la liberté en interrogeant sur le sens de l'esclavage. À la fleur de l'âge, Arlequin captif « pour avoir fait un seul voyage » se demande :

Ne vaut-il pas beaucoup mieux être mort,  
Que de languir dans un rude esclavage<sup>165</sup> ?

Tremblant à l'idée d'être étranglé, il est initié à la philosophie orientale par un garde, qui lui assure que la mort est une délivrance et « un honneur extrême » :

L'Esclave doit bénir son sort,  
Quand son maître veut bien lui-même  
Prononcer son arrêt de mort.

Il cherche un sens à la vie et refuse de se soumettre au destin, même si à la Porte :

L'on étrangle fort noblement...  
De plus on le fait joliment...  
On veut que du corps l'ame sorte  
Sans regretter son logement<sup>166</sup>.

Selon Beaumarchais, le despotisme, qui produit des « mœurs bien tranchantes », sied à l'opéra. Le recours au déguisement y dénonce l'absence de liberté d'opinion, pourtant compatible avec une certaine tolérance envers les étrangers<sup>167</sup> : « Pourvû que tu veuilles suivre / Les maximes de ces lieux, / Ami, l'on te laisse vivre »<sup>168</sup>. Ainsi, après avoir

<sup>164</sup> Lettre XXX de Lady Montague, *op. cit.*, t. 1, p. 202 et 204. *Les Pèlerins de la Mecque*, *op. cit.*, II, 6.

<sup>165</sup> *Arlequin Sultane favorite*, *op. cit.*, I, 1.

<sup>166</sup> *Ibid.*, II, 7.

<sup>167</sup> *Relation journalière du voyage du Levant fait et décrit par Messire Henry de Beauvau, baron dudit lieu et de Manonville, seigneur de Fleuville*, Nancy, J. Garnich, 1615, p. 45.

<sup>168</sup> *Arlequin Sultane favorite*, *op. cit.*, II, 11.

fait fortune en Perse, le marchand ruiné d'*Arlequin Mahomet* (1714) se dissimule dans un « coffre volant » pour échapper aux archers et se soustraire à l'emprisonnement ; il revêt « un pourpoint noir avec un grand turban & une longue barbe blanche » et se fait passer pour Mahomet nostalgique de ses houris, mais vite réconforté par une troupe d'esclaves et d'eunuques dansants<sup>169</sup>.

Le sultan, seul à ne pas être sujet dans l'Empire ottoman, devient un libérateur. Dans *Les Amants introduits au sérail*<sup>170</sup>, les eunuques « armés de poignards et du fatal cordon » s'apprêtent à punir l'infidélité des femmes du harem surprises en flagrant délit. Roxane, l'unique sultane fidèle, obtient, par sa vertu, la grâce de ses compagnes et de leurs amants. Le sultan raisonnable pardonne et prend place auprès d'elle sur le trône couvert d'un superbe baldaquin, désormais indispensable au décor, comme l'ottomane et la table à sorbet. Tout est en place pour le grand ballet qui « finit par des danses dans le costume et dans le genre turc en réjouissance de la liberté que le sultan accorde à tous ses sujets ». Il n'est même plus tenu pour responsable de l'asservissement : les scènes de reconnaissance dénoncent les vrais coupables, les corsaires inhumains qui lancent des raids en Méditerranée. Retrouvant Rezia au Caire, Ali s'exclame :

Sans eux, [...] je n'aurois pas  
 Couru la Terre & l'Onde ;  
 Ni trouvé le maudit Forban,  
 Qui m'est venu vendre au sultan<sup>171</sup>.

Selon d'Ohsson, « le prix des esclaves dépend de leur talent pour la danse [et] on a soin de le cultiver » dans le harem impérial<sup>172</sup>, où « ces malheureux » se mettent en quête de leurs compatriotes dès leur arrivée au sérail<sup>173</sup>. Usbeck, « la perle des marchands », éprouve de la compassion, car il est conscient de leur tristesse : « C'est un effet de leur Esclavage » précise-t-il dans *Achmet et Almanzine*. Pourtant, il les fait danser lorsqu'il présente sa boutique au grand vizir de Constantinople, car l'esclave

169 *Arlequin Mahomet, Pièce en un acte par Monsieur le S\*\* représentée à la Foire de S. Laurent en 1714* dans A.-R. Lesage et D'Orneval, *Le Théâtre de la Foire, op. cit.*, t. 1, p. 39 et 45. La prospérité et les malheurs des marchands turcs alimentant les traditionnels lazzi des spectacles de foire, Arlequin n'oublie pas de vider son pot de chambre sur ses poursuivants.

170 Créé le 10 mars 1759 au théâtre des comédiens italiens ordinaires du roi par Pitrot.

171 *Les Pèlerins de La Mecque, op. cit.*, II, 6.

172 Ignace Mouradja d'Ohsson, *Tableau général de l'Empire othoman...* Dédié au roi de Suède par son Interprète, et chargé d'affaires à la Cour de Constantinople, Paris, F. Didot, 1820, t. 3, p. 156 et 305.

173 *Les Indes galantes*, ballet héroïque de Jean-Philippe Rameau et Louis Fuzelier, Paris, J.-B.-C. Ballard, 1735, I, 2.

doit faire bonne figure, séduire l'acheteur potentiel, puisqu'il est une marchandise, un cadeau que le vizir – modèle d'amour paternel – offre à son fils.

Dans la *Caravane du Caire*<sup>174</sup>, qui rappelle le nomadisme turc et conduit au bazar pittoresque, animé par ses échoppes et ses cafés, les danses d'une foule d'esclaves étrangers décrivent « alternativement leur joie et leur tristesse », liées à la précarité des situations et à la fatalité du destin. Parmi les « groupes de voyageurs, les uns libres, les autres esclaves », le Français Saint-Phar est libéré par le fournisseur en esclaves du pacha pour avoir sauvé son convoi, attaqué par des Arabes. Les Français sont toujours célébrés pour leur bravoure et leurs bienfaits, mais leurs relations avec les Turcs reposent désormais sur la confiance et l'entraide. C'est à l'occasion d'une fête donnée en l'honneur d'officiers français, qui ont sauvé un vaisseau du pacha endommagé par la tempête, que Saint-Phar, avec la complicité de la favorite, s'introduit dans le palais pour enlever son épouse Zéline, « cachée par un voile » parmi les esclaves. Après une scène de reconnaissance, qui fait de Saint-Phar le fils du capitaine, le pacha pardonne et délivre Zéline. Gardes du pacha, icoglants, esclaves, sultanes et mamelouks (arborant un porte-sabre) dansent le « ballet général » au son des tambourins.

Ces tableaux favorisent-ils l'amorce d'une réflexion sur le caractère inique du commerce des esclaves, annonçant la fondation de la Société des amis des Noirs en 1788 ? Rien n'est moins sûr, car l'esclavage, banalisé, n'est dénoncé que dans la mesure où il affecte des chrétiens. En outre, leur esthétique connote positivement l'adoption des modes orientales et l'emploi des esclaves, qui « vêtues magnifiquement » dansent et portent des corbeilles remplies de présents, par exemple devant Bainval, seigneur français amoureux, à Constantinople, d'*Émilie ou la belle esclave*<sup>175</sup>. Ils reflètent assurément l'actualité du sujet, mais leur fonction reste avant tout de plaire au public en le dépaysant.

## 2. Du Turc conquérant au Turc vaincu et victime héroïque

Le héros national *Scanderberg*, prince albanais vaincu et retenu esclave à Andrinople par Amurat II, entre à l'Opéra en 1735. L'homosexualité, qui est à l'origine de l'amour exclusif d'Amurat, est occultée sur scène<sup>176</sup>, où

174 Tragi-comédie-ballet créée le 30 octobre 1783, qui met en scène de « petits Turcs ».

175 Comédie-ballet insérée dans la *Fête de Mirsa*, ballet de Maximilien Gardel, musique de Grétry, créée le 22 février 1781.

176 Madeleine-Angélique Gomez, *Anecdotes ou histoire de la maison ottomane*, Lyon, M. Duplain, 1774, t. 1, p. 109-110, en fait une cause de la révolte de Georges Castriot, *Mosaip*, favori du sultan qui l'appelle « Scander, qui veut dire Alexandre, & y ajoutant [...] Berg, qui est chez les Turcs une marque d'extrême consideration ».

Scanderberg, héros comparable à Alexandre le Grand, est un amant galant, comme dans les romans de Boissat, Deschamps et Chevilly<sup>177</sup>, et d'origine louable : « Quoiqu'élevé chez les Turcs, Scanderberg, né chrétien, n'en avoit point la férocité ». Le « jaloux Amurat », son maître, n'est ni « un Tyran furieux » ni un conquérant qui abuse de sa force ; le *Mosaip* s'en fait un ennemi en séduisant malgré lui Roxane et en tombant amoureux de Servilie, fille du despote de Servie, que le vainqueur ramène avec lui au sérail pour l'épouser. L'« empereur des Turcs » respecte son esclave ; il n'impose pas le mariage à Servilie, mais sollicite son consentement : « Tout dépendra de vous ». C'est la sultane ambitieuse qui noircit l'image du sultan pour gagner le vizir à sa cause et susciter la révolte des janissaires et des officiers des gardes en faveur de Scanderberg qui, par droiture, refuse de prendre la tête du complot. Le contexte politique est explicité par la chorégraphie : aux danses héroïques des Turcs célébrant les victoires militaires de leur chef, succède le combat des fidèles spahis avec les janissaires révoltés. Cette lutte rappelle que le sort des sultans fut en période de crise entre les mains de ces derniers – après le siège de Vienne comme en 1703, quand ils contraignirent Mustafâ II à abdiquer, annonçant l'ère des Tulipes d'Ahmed III. Au dernier acte, devant la Grande Mosquée où « le Muphty suivy des Imans » ose s'opposer au projet de mariage du sultan, les « odaliques » soumises font leur apparition – la première à l'Opéra – et assistent impuissantes au suicide de Servilie qui se poignarde par amour pour Scanderberg, devenu « la terreur des Sultans »<sup>178</sup>.

Dans *Tamerlano* (1724), le Turc qui symbolise l'effondrement de l'ennemi ottoman devient une victime admirable : c'est le chef mongol conquérant qui est qualifié de « tyran » et non le sultan fait prisonnier. S'inspirant de la guerre des Tatars de 1402, Haendel à la tête de la Royal Academy of Music, prend des libertés avec l'histoire pour rendre à la fois tragique et exemplaire la mort de Bajazet. Avec grandeur, le Turc s'exprime au nom du droit dès la première scène : « Je suis encore Bajazet, bien que prisonnier », et il demande que les lois du lignage soient respectées : « Le sang des Ottomans / Ne peut se mêler / À celui d'un berger »<sup>179</sup>. Mais le Tartar « irrité », infidèle à sa fiancée, est un « barbare perfide » et un

<sup>177</sup> *Scanderberg, ou les aventures du prince d'Albanie*, Paris, Delespine et Dupuis, 1732, t. 1, p. 41 et 206.

<sup>178</sup> Prologue de *Scanderberg*, *op. cit.*

<sup>179</sup> *Tamerlano* de Georg Friedrich Haendel, opéra en trois actes, livret d'Agostino Piovene, adapté par Nicolas Haym (d'après la tragédie de Jacques Pradon, *Tamerlan ou la mort de Bajazet*) représenté le 31 octobre 1724 au King's Theatre à Haymarket, II, 8. L'histoire de Tamerlan, fiancé à Irène, princesse de Trebizonde, mais amoureux d'Astéria, fille de Bajazet, était connue du public par *Tamberlaine the Great* de Christopher Marlowe (1590) et par *Tamerlane* de Nicholas Rowe (1702).

monstre intransigent. Abject et cruel, Tamerlano veut décapiter Bajazet et marier Asteria « à l'esclave le plus vil ». Or l'usage du pouvoir et de la force doit être raisonné :

Vaincre son ennemi est un acte valeureux ;  
Mais l'opprimer ensuite est digne d'un lâche<sup>180</sup>.

Telle est la leçon politique de l'opéra, assumée par le fier Ottoman, « orgueilleuse tête », qui refuse tout fatalisme et préfère se suicider plutôt que de voir sa fille « donnée en pâture à la foule des esclaves » :

J'ai vaincu mon orgueil avec mon poison [...]  
Et cette mort que j'ai choisie pour mon triomphe  
Représente déjà ton humiliation et ma vengeance<sup>181</sup>.

Il promet de déchaîner les furies pour tourmenter le despote qui, apaisé par cette mort, retrouve finalement son calme et apprend à faire preuve d'indulgence. Au-delà de l'enseignement moral, les contemporains virent dans ce duel l'opposition entre Louis XIV, symbole de l'oppression, et Guillaume III, soucieux de justice et d'amour pour son peuple.

En Italie, de 1699 à 1792, une cinquantaine de productions lyriques s'intitulent *Bajazet* ou *Tamerlano*. Antonio Vivaldi fait de *Bajazet* (1735) un modèle de bravoure dans un pasticcio formant un hymne à la résistance contre l'envahisseur. Bajazet n'est plus le sultan arrogant qui avait promis que son cheval mangerait son avoine sur le trône de Saint-Pierre ; sa défaite à Ankara en fait une figure tragique attachante, modèle de panache face à un « seigneur boiteux », Timour Lang, que Dieu créa dans sa colère et auquel il donna « tous pouvoirs sur ceux qu'il livre à sa fureur »<sup>182</sup>. Bajazet c'est aussi Vivaldi lui-même, Vénitien en lutte contre l'influence croissante de la musique napolitaine.

### 3. Le Turc et le triomphe de la liberté

*L'Enlèvement au sérail*<sup>183</sup>, turquerie germanique composée à la demande de Joseph II pour célébrer le centenaire de la levée du siège de Vienne (1783) est un hymne à la liberté qui s'inspire de *La Rencontre imprévue*. Quelques battements secs et sourds accompagnés de sifflements stridents

180 *Tamerlano*, op. cit., III, 6. Vers prononcés par Andronico, général grec allié de Bajazet, amoureux d'Astéria.

181 *Ibid.*, III, 7.

182 *Bajazet*, *tragedia per musica*, libretto : Agostino Piovene revisione di Fabio Biondi, presentato al Nuovo Teatro dell' Accademia di Verona, Carnevale di 1735, Europa galante, EMI, 2005, p. 25.

183 *Die Entführung aus dem Serail*, Singspiel en trois actes d'après Christoph Friedrich Bretzner, adapté par Gottlieb Stephanie le jeune, musique de Wolfgang Amadeus Mozart, créée le 16 juillet 1782, au Burgtheater de Vienne. *Avant-Scène Opéra*, 1984.

conduisent au pays turc, où la méfiance et la surveillance sont la rançon d'un despotisme possessif qui aboutit à la séquestration. Osmin, monumental et monstrueux gardien du palais, hurle contre les « chiens d'esclaves chrétiens » qui ne cessent de courir les femmes, et veille pour éviter qu'ils ne les enlèvent. Il contraste avec l'indépendante Blonde, servante de Constance ; cette Anglaise née pour la liberté affirme qu'« un cœur né libre ne peut être réduit en esclavage ». Féministe, elle révolutionne le sérail : « C'est à nous qu'il appartient de régner ! Vous êtes nos esclaves... Turquie ou pas Turquie qu'importe ! Si vos femmes sont assez sottes pour se laisser opprimer, tant pis pour elles. En Europe, elles comprennent bien mieux les choses ». Ses revendications bouleversent l'image traditionnelle et présentent un caractère universel : « Les hommes ne méritent vraiment pas qu'on meure de chagrin pour eux. Peut-être finirai-je par penser à la musulmane »<sup>184</sup>. Le pacha Sélim, nouvelle figure du *Turc généreux*, noble, grand, bon et vertueux respecte Constance tout en la pressant de se donner à lui. Il ne s'abaisse pas à demander de rançon, il accorde sa grâce, libérant les amoureux et épargnant aux coupables le châtement mérité. Sa clémence en fait même le porte-parole de l'*Aufklärung* et de la maçonnerie. En Autriche, rempart de la Chrétienté contre l'Empire ottoman, retentit l'hymne « Vivat Bacchus ! » chanté en duo par Osmin et Pedrillo : « Ça c'est vraiment de l'audace ! »<sup>185</sup>. Et lorsque l'amour triomphe finalement, c'est pour rendre hommage au Turc dans le chœur final des janissaires : « longue vie au Pacha Selim et à lui les honneurs ». Pour Mozart, émancipé de la fêrule paternelle et délivré des contraintes de l'archevêque salzbourgeois, qu'il surnommait « le grand Muphti », c'est une façon originale de s'affirmer comme artiste indépendant en prouvant sa maîtrise de l'opéra et en brisant les images conventionnelles.

En 1789, le « Mozart suédois » s'inspire du livret de Favart, *Les Trois sultanes*, pour composer le *Ballet de Soliman II et les Trois Sultanes*<sup>186</sup>. Lui aussi joue sur les oppositions entre les deux extrêmes du sérail et son orchestration retentissante et majestueuse de l'« entrée du sultan », avec derviches galants et charmantes odalisques, contraste avec l'entrée lente et triste des esclaves. La danse d'Elmire composée par Joseph Martin Kraus n'est animée que par un tambourin, tandis que sa marche des Janissaires

<sup>184</sup> *Die Entführung aus dem Serail*, op. cit., II, 5.

<sup>185</sup> *Ibid.*, II, 7. Chant d'Osmin, enivré par Pedrillo qui veut l'endormir.

<sup>186</sup> Audition de « La danse d'Elmire » et de « La marche des Janissaires », par le Concerto Köln et l'ensemble de musique turque traditionnelle Saraband dans Vladimir Ivanoff, *La Fascination de l'Orient*, Hamburg, Archiv Produktion, Deutsche Grammophon GmbH, 2003.

l'est par l'ensemble des percussions, dont font partie kûdum, zil et croissant turc<sup>187</sup>.

Pour les besoins du spectacle, les images des Turcs sont donc plus contrastées que réalistes. Les livrets ignorent certains personnages éminents, pourtant bien connus grâce aux relations de voyage, comme la Sultane Asseki ou Sultane reine<sup>188</sup>, qui a le premier fils vivant et des appartements séparés, et la sultane mère (vâlide sultan) dont l'absence sur scène s'explique par la quête de l'attrayant. Le vieux sérail, où sont confinées les femmes pleurant la mort d'un prince ou d'un enfant – que le nouveau sultan faisait parfois étrangler – est occulté. Les stéréotypes ont évolué mais ils demeurent, privilégiant désormais le versant lumineux : parmi les esclaves ne figurent que de belles jeunes femmes de plus en plus envoûtantes.



L'évolution des images du Turc se décompose en trois phases correspondant, jusqu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle seulement, aux grands tournants diplomatiques, ce qui n'est guère surprenant car le sujet des représentations en musique était alors souvent commandé par le roi ou déterminé par les circonstances politiques (guerres, sièges ou ambassades) donnant le ton. Ensuite, le spectacle obéit davantage à une logique de rentabilité : il doit attirer les spectateurs ; son rôle est complexe et ambigu, car il crée les modes autant qu'il les reflète.

Sous Louis XIII et au début du règne de Louis XIV, au moment du refroidissement des relations franco-turques, alors que les Ottomans cueillent leurs derniers succès, bondit en scène le Turc mécréant, « le Turc à More » dont la polygamie est associée à une sexualité débridée : son croissant est un symbole politique mais aussi sexuel, suggérant les cornes du cocuage. L'ennemi effroyable, inexorable et sans pitié des ballets de cour dont la représentation très imaginative associe angoisse, humour et dérision, entretient alors peu de rapport avec la réalité : la crainte et la fascination enflamment l'imagination sans souci de réalisme.

Pendant le règne personnel de Louis XIV, le Turc, mieux connu, offre comme Janus deux visages selon qu'il reste l'ennemi irréductible ou qu'il sert d'allié contre l'Empire autrichien, comme dans *Le Carrousel du Louvre* de 1662, popularisé par les gravures d'Israël Silvestre, où Louis de

<sup>187</sup> Le *kûdûm* est formé de petits tambours posés entre les genoux, le *zil* ou *davul* est un gros tambour porté en bandoulière et le croissant turc, perché sur une hampe, est garni de grelots.

<sup>188</sup> Le nom provient de *khâsseki* ou *khâsse odalik* qui donna le terme odalisque pour désigner les concubines du sultan. *Recueil de M. de Ferriol, op. cit.*

Bourbon prince de Condé, paraît en empereur des Turcs, substituant à l'image de l'ennemi celle de l'allié prestigieux. L'affaiblissement de la Porte est tel, qu'il devient l'objet privilégié des risées dans la comédie-ballet et à la Foire, exutoire et revanche sur les craintes d'invasion longtemps ressenties en Europe. Molière semble avoir joué un rôle considérable dans la diffusion d'une nouvelle image du Turc auprès du public : le Turc est désormais turcophone (définition scientifique retenue par Jean-Paul Roux, qui rejette une définition raciale aussi bien que religieuse, en raison du caractère tardif de l'adoption de l'islam). En associant langue et gestuelle pour tourner en dérision le vaniteux Suleiman Aga, Molière est à l'origine de la première vague de turcomanie. Mais les *Ballets anciens et modernes* de Méneestrier et ses ballets de collège utilisent encore l'Adversaire comme une arme pour faire valoir le roi, tant l'alliance occulte avec les Turcs demeure difficile à avouer pour la France fille aînée de l'Église, fière d'avoir écrasé six mille Turcs au Saint-Gotthard.

Avant même la Régence et le début du règne de Louis XV, avec le redressement de l'Empire ottoman et le renouveau de l'amitié, la turcomanie conquiert la scène. L'image du Turc galant et généreux s'impose à l'Opéra, dans *L'Europe galante* puis dans *Les Indes galantes*, tandis que *Les Pèlerins de La Mecque*, grandguignolesques, triomphent à la Foire, après la venue de Mehmet Effendi, premier ambassadeur ottoman à la cour de France (1720). L'arrivée de son fils Said Effendi (1742) suscite un nouveau sommet de turcomanie pendant la seconde moitié du règne de Louis XV et sous Louis XVI, malgré une altération des relations franco-turques (liée au renversement des alliances au moment de la guerre de Sept Ans) suivie d'un recul des Ottomans en Europe. Les Turcs ne font plus seulement quelques apparitions décoratives, comme dans le ballet de cour, ils déterminent l'action, dans laquelle langage turc, bastonnade, conversion, intronisation, travestissement n'intègrent que quelques fragments de réalité pour mieux tourner en dérision les impératifs du Coran, la licence du sérail sous les sultans lascifs, et la menace de punitions extrêmes (supplice de la corde). Une image positive se dessine parallèlement, qui inverse celle du siècle précédent, faisant vaciller la hiérarchie des civilisations : la présence sur scène de cet autre semblable, humain et non diabolique, modifie les canons esthétiques, relativise les croyances européennes et témoigne de l'élargissement de la pensée philosophique et politique, qui questionne les valeurs et les coutumes. Ils inspirent même un message universaliste, de

tolérance, contre le despotisme et la violence<sup>189</sup> : « Un Turc, quoiqu'on en dise à Paris, est un homme comme un autre »<sup>190</sup>. À la fin du siècle, cette vision contraste avec celle des voyageurs et résidents français au Levant chez qui le thème de la tyrannie des Turcs devient récurrent, au fur et à mesure que les officiers ottomans prennent des libertés vis-à-vis du gouvernement central, « dont le manque d'autorité devient de plus en plus patent dans les provinces périphériques de l'empire »<sup>191</sup>.

Malgré le progrès des connaissances, les imprécisions demeurent quant à la localisation des Turcs : le sérail se situe parfois dans une Perse de rêve, sans grand rapport avec l'ancien Empire seldjoukide<sup>192</sup>, et seuls quelques rares faits historiques retiennent l'attention. L'image caricaturale du sérail, où règne la liberté sexuelle, inquiète moins mais fascine toujours ; le stéréotype d'un empire peuplé de femmes indolentes et voluptueuses et d'hommes polygames, soupçonneux, omnipotents et fatalistes est entretenu malgré la diversification des personnages (vizirs, icoglants, imams, derviches, spahis, mamelouks, odalisques, veuves et enfants). Le merveilleux l'emporte et tous les librettistes revendiquent la liberté au nom de l'effet dramatique : Kraus n'hésite pas à inclure dans le ballet *Soliman* une scène de « couronnement » alors que l'empereur, qui mérite ce titre comme successeur du Basileus byzantin, n'était pas couronné ! Nous attribuons cette erreur à la principale source des librettistes, Chalcondyle et Baudier, qui intitulent un de leurs chapitres « Du couronnement de l'Empereur des Turcs »<sup>193</sup>. Comme au temps du ballet de cour – qui nous apprend plus sur l'imagination, la facétie et la gaieté française que sur les Turcs – la fantaisie règne sur la scène, où le harem de Constantinople focalise tous les regards, tandis que la campagne turque est rarement évoquée<sup>194</sup>. Cependant, dans les tableaux plus variés et plus rassurants

189 *L'Espion du Grand Seigneur* (1684) de Marana, *Mahomet, ou Le Fanatisme* (1742) de Voltaire et les *Lettres persanes* de Montesquieu montrent les risques d'une orientalisation de la monarchie française. *L'Esprit des Lois* diffuse les modèles turcs, en particulier le despotisme.

190 *Mémoires turcs, ou aventures d'un jeune Turc, par M. d'Aucourt* (1743), nouvelle éd., Paris, 1822, p. 1.

191 J.-P. Farganel, « Les sujets du Grand Seigneur entre liberté et esclavage : la société ottomane vue par les Français du Levant à l'époque moderne », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 65, 2002, p. 12.

192 *La Nouvelle épouse Persane*, op. cit. Jean-Paul Roux, *Histoire des Turcs*, op. cit., carte, p. 194.

193 L. Chalcondyle, *L'Histoire du sérail, & de la cour*, du sieur Baudier, op. cit., t. 2, chap. 3, p. 14.

194 Sauf par « différents accidents qui arrivent en ce pais-là », lors du travail des esclaves et des révoltes de prisonniers et de fugitives dans *Les Turcs*, ballet de Charles Bernardi, Vienne, 1759. Nos seuls renseignements sur ce ballet proviennent d'un synopsis de Philippe Gumpenhuber (*Répertoire de Tous les Spectacles qui ont été*

de cette autre « nation », enfin reconnue comme telle, se joue aussi la comédie humaine<sup>195</sup>. Tout en divertissant, les Turcs, qui n'ignorent plus la galanterie (simple transfert de la nôtre), témoignent, par leur étrangeté, des désordres de notre société.

Certains auteurs, comme Fuzelier, s'inspirent de l'actualité, de la presse et des récits de voyageurs, mais l'éclectisme reste de mise pour les effets comiques, comme au *Bal des Ifs*<sup>196</sup> (1745), où de faux Turcs portant des têtes en papier mâché surmontées d'énormes turbans jouxtent des déguisements turcs plus réalistes. Boquet ne recopie pas les modèles, il transpose les planches de Vanmour gravées dans le *Recueil* de Ferriol et révolutionne le costume d'opéra. La mode théâtrale orientale – dont il est en grande partie l'artisan – conquiert la ville, et les Françaises adoptent, de 1774 à 1789, la coiffure en turban, les « robes à la sultane »<sup>197</sup> garnies de bandes de fourrure très appréciées l'hiver (17), et les robes à la lévite, inspirées d'une aube sacerdotale métamorphosée en redingote avec ceinture. Ses efforts sont encouragés par Noverre – qui revendique particulièrement pour le ballet, dépourvu de parole, la collaboration des artistes, au service d'un exotisme vraisemblable – et prolongés par Moreau le Jeune qui, dans son *Mémoire* de 1781, propose de réformer les costumes de l'Opéra. La mode des turqueries résiste à la Révolution, et *La Noce turque* (anonyme) est représentée au Théâtre des Grands Danseurs en 1792 et 1793.

Alors que l'Empire ottoman s'affaiblit, l'orientalisme règne dans la littérature et la peinture de Girodet et Delacroix, tandis que Rossini triomphe avec *Le Turc en Italie* ; mais il faut attendre Béla Bartok pour que se manifeste un véritable intérêt pour la musique populaire turque grâce à une démarche comparative des folklores nationaux<sup>198</sup>.

---

donné (sic) au Théâtre près de la Cour, Österreichische Nationalbibliothek, Vienna, Musiksammlung, Mus. Hs. 34580a-c, 1761-1763) et d'un dessin de scène anonyme, connu uniquement par une photographie des années 1940, reproduits dans Marian Hannah Winter, *Pre-Romantic Ballet*, London, Pitman Publishing, 1974, p. 95 et 104.

195 *Le Dictionnaire de l'Académie française*, article « Turc », 1762.

196 Gravure de Charles-Nicolas Cochin.

197 Pl. 17, « Grande robe à la sultane », *Galerie des modes et des costumes français dessinés de 1778 à 1787*, Bibliothèque-Musée de l'Opéra, D 129 (4) pl. 167. « Fermée sur le devant du corsage et retroussée en draperie sur le coté avec des nœuds et des glands, elle est à manchon comme les robes à la circassienne ; elle diffère en cela de la robe à la sultane ordinaire, qui est toute ouverte par devant et sans manchon, la jupe est coupée, la Coeffure en turban ». Vanmour, qui séjourna à Constantinople auprès du marquis de Ferriol, lança la mode des portraits européens en costumes orientaux.

198 Lorsque Pier Paolo Pasolini met en scène, en 1944, l'invasion turque de 1499 dans *Turcs tal Friul*, c'est pour condamner les représsailles fascistes et nazies.

À la veille de l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne, les « têtes de Turc » n'ont pas disparu, mais le public manifeste son admiration pour les révérences « à la turque » de M. Jourdain, auxquelles Vincent Dumestre, redonne une nouvelle vie, et il ovationne le « Turc généreux » orchestré par William Christie. Il reste à espérer la reconstitution des danses turques et des danses d'esclaves dont la chorégraphie du XVIII<sup>e</sup> siècle est conservée : ce patrimoine européen dormant dans les archives ne demande qu'à revivre dans un spectacle vivant, éclairé par une meilleure connaissance réciproque.



Pl. 17. « Grande robe à la sultane »  
*Galerie des modes et des costumes français dessinés de 1778 à 1787*  
Bibliothèque-Musée de l'Opéra, D 129 (4), pl. 167

# DISCOGRAPHIE DES TURCS ET TURQUERIES DANS LES REPRÉSENTATIONS EN MUSIQUE AUX XVII<sup>e</sup> ET XVIII<sup>e</sup> SIÈCLES

## VIDÉO

Vincent Dumestre, Benjamin Lazar, Cécile Roussat, Adeline Caron, Alain Blanchot et Christophe Naillet, *Le Bourgeois gentilhomme, Comédie-ballet de Molière et Lully*, DVD vidéo, Alpha, 2005.

## DISCOGRAPHIE

*La Fascination de l'Orient (Dream of the Orient)*, Concerto Köln sous la direction de Werner Ehrardt, Saraband, sous la direction de Vladimir Ivanoff, Archiv, Deutsche Grammophon, 2003, 474 193-2. (Audition : Joseph-Martin Kraus, *Ballet de Soliman II*, La Danse d'Elmire et la Marche des Janissaires).

Lully-Molière, *Psyché, Le Bourgeois gentilhomme (scène de la Turquerie, menuet, Ballet des nations)*, *George Dandin, Pastorale comique*, La Grande Écurie et la Chambre du Roy, J.-C. Malgloire, 1981, C.B.S. 76 184. Intégrale par la Petite Bande dirigée par Gustav Leonhardt.

*Lully-Molière, Les Comédies-Ballets, extraits, L'Amour médecin, Les Plaisirs de l'île enchantée, George Dandin, Monsieur de Pourceaugnac, Pastorale comique, Le Bourgeois gentilhomme, Les Amants magnifiques*, Les Musiciens du Louvre, dir. par Marc Minkowski, Erato, 1988, ECD 75 361.

*Lully, Philidor (Lully, Le Bourgeois gentilhomme, Les Noces de Village, Cadmus et Hermione, Philidor, Le Mariage de la Grosse Cathos)*, London Oboe Band, Goodwin, Petit, Harmonia Mundi, 1994, 907 122.

André Campra, *L'Europe galante*, La Petite Bande, direction Gustav Léonhardt, Harmonia Mundi, 1980, 20 319.

Jean-Philippe Rameau, *Les Indes galantes*, version originale, enregistrement intégral. Solistes et chœurs, Orchestre Jean-François Paillard, Valence, Erato, 1974, ERA 4. STU. 70 850 /53.

George Frideric Haendel, *Tamerlano*, opera in three acts, recorded in live on 27, 28 & 30 June 2001, at Sadler's Wells, London, The English Concert conducted by Trevor Pinnock, 2002. Présentation par Donald Burrows.

Antonio Vivaldi, *Bajazet*, tragedia per musica, Europa galante, Fabio Biondi, direction, Libretto : Agostino Piovene (revisione di Fabio Biondi) presentato al

Nuovo Teatro dell' Accademia di Verona, Carnevale di 1735, RV 703, Critical édition : Fabio Biondi, EMI, 2005, 7243 5 45676 2 9.

Mozart, *Die Entführung aus dem serail*, K. 384, Chor und Mozartorchester des Opernhauses Zürich dirigés par Nikolaus Harnoncourt, Chorus master : Erich Wild, Teldec, 1996, 2292-42643.

Rossini, *Il Turco in Italia*, dramma buffo in due atti, livret de Felice Romani, Teatro alla Scala, Milan, 14 août 1814, Orchestre et chœurs de la Scala de Milan, dirigés par Riccardo Chailly, Decca, 1998, 458 924.



Pl. 1. *Le Grand Bal de la Douhairière de Billebahaut*, 1626. Louis XIII. Ballets, 1626-1630.

218

a)- Daniel Rabel, « Seconde entrée du Grand Seigneur dansant avec ses suivants », BnF, Est., Qb3 Rés. fol., pl. 13.

b)- Daniel Rabel, « Entrée des Sultanes », BnF, Est., Qb3 Rés. Fol., pl. 14.

Pl. 2. Thomas Borgonio, « Memet et Aly », dans *Il Tabacco* de Philippe d'Aglié (1650). Bibliothèque de Turin, q.V.59, pl. 27.

Pl. 3. « Mama Mouchy, première figure », Bibliothèque-Musée de l'Opéra, Ms F. anonyme, Feuillet Partitions, Rés. 817 (19), p. 74.

Pl. 4. Ferrère père, « Entrée d'esclave turc » pour Crispin brulle, dans *Partitions chorégraphiques illustrées*, Bibliothèque-Musée de l'Opéra, Ms F, Rés. 68. p. 49.

Pl. 5. « Turkish dance performed by Mr Desnoyer et Mrs Younger ». Chorégraphie de François Le Roussau dans Anthony L'Abbé, *A new collection of dances...* [1725].

a)- Première figure, p. 84.

b)- Dernière figure, p. 96.

Pl. 6. *La Salamaleck*, publiée sous le titre *La Hessoise Darmstat, Danse Figurée a deux pour le bal & contredance [...] dédiée à Mr le Prince de Hesse Darmstat*, Munich, 1718. Darmstadt, Bibliothèque supérieure du comté de Hesse, réf. 31 A 382.

a)- Figures 1 à 4

b)- Figures 5 et 6

Pl. 7. « Turcs avec tambours », Gregorio Lambranzi, *Neue und Curieuse Theatralische Tantz-Schul*, Nürnberg, 1716, pl. 95-38, « Animarca ».

Pl. 8. a)- *Arlequin grand vizir*, 1697 et 1712-1715, BnF, Est., coll. Hennin, vol. LXIV, n° 5610.

b)- « Azamoglan de Cour, Enfant de tribut », gravure de Nicolas Bonnart, fin XVII<sup>e</sup> siècle, BnF, Est., Od 15 petit fol., pl. 69.

Pl. 9. « Le grand vizir en habit et en turban de cérémonie », BnF, Est., Od 11 fol., pl. 27. *Recueil de cent Estampes [...] de M. de Ferriol* (1712).

Pl. 10. « Derviches tourneur » (*sic*). Costume dessiné à Constantinople pendant

l'ambassade de Mr le comte de Choiseul-Gouffier (1787). Bibliothèque-Musée de l'Opéra, Rés. 2228, pl. 15.

Pl. 11. a)- « Bostangui-Bachi ou l'intendant des Jardins en habit de cérémonie », *Recueil de cent Estampes [...] de M. de Ferriol*, BnF, Est., Od 11 fol., pl. 18.

b)- « Bostangi Bachi », Costume de ballets. Œuvre de Louis-René Boquet (1717-1814), BnF, Est., Tb 20 b (4) petit fol., pl. 1.

Pl. 12. a)- « Le Janissaire Aga ou commandant des Janissaires », *Recueil de cent Estampes [...] de M. de Ferriol*, BnF, Est., Od 11 fol. pl. 16.

b)- « Aga des Janissaires », Costume de ballets. Œuvre de Louis-René Boquet, BnF, Est., t. IV, Tb 20 b (4) petit fol., pl. 2.

Pl. 13. a)- Louis-René Boquet, « Fontainebleau. 1764. Mr Lany Bostangis dans l'acte turc. *Scanderberg* », sans doute pour la reprise devant la cour, Bibliothèque-Musée de l'Opéra, D 216 [07, fol. 68

b)- Boquet, « Mlle Vestris Turquesse. Sultane. 1<sup>er</sup> acte. *Scanderberg* », Bibliothèque-Musée de l'Opéra, Rés. D 216 A [VI fol. 93.

Pl. 14. a)- Dessins de costume de Louis-René Boquet, « Sultane, Turc », Bibliothèque-Musée de l'Opéra, Costumes du XVIII<sup>e</sup> siècle, D 216 IV [04, fol. 69.

b)- Louis-René Boquet, « Officier des gardes », Bouchot, Théâtre n° 843, Costume de ballet, Mobilier du duc d'Aumont, BnF, Est., t. IV, Tb 20 b (4), petit fol., pl. 3

Pl. 15. a)- « Habit de Sultane qui sert à la Comédie Française, dans les Pièces où il y a un rôle propre à ce costume », dessiné par Le Clerc, gravé par Patus, Bibliothèque-Musée de l'Opéra, Rés. D 129 (3) pl. 107.

b)- « La Sultane Asseki, ou Sultane reine dans son Appartement ». *Recueil de cent Estampes [...] de M. de Ferriol*. Peintures de J.-Baptiste Vanmour, BnF, Est., Od 11 fol., pl. 3.

Pl. 16. *Recueil de cent Estampes [...] de M. de Ferriol*

a)- « Tchingui. Danseur turc », BnF, Est., Od 11 fol., pl. 55.

b)- « Femme du sérail », BnF, Est., Od 24 petit fol., pl. 18.

Pl. 17. « Grande robe à la sultane », *Galerie des modes et des costumes français dessinés de 1778 à 1787*, Bibliothèque-Musée de l'Opéra, D 129 (4), pl. 167.



## TABLE DES MATIÈRES

### PRÉFACE

Lucien Bély .....	7
-------------------	---

### INTRODUCTION : L'Europe ottomane à l'époque moderne.

#### Essai de définition

Gilles Veinstein .....	9
------------------------	---

221

### I

## L'Occident chrétien à la découverte de l'empire du « Turc »

#### Les récits des voyageurs : source pour l'histoire ottomane

Elisabetta Borromeo .....	27
---------------------------	----

#### Les relations franco-ottomanes au XVII<sup>e</sup> siècle : réalisme politique et idéologie de croisade

Faruk Bilici .....	37
--------------------	----

#### Les envoyés ottomans à la cour de France : d'une présence controversée à l'exaltation d'une alliance (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)

Géraud Poumarède .....	63
------------------------	----

#### Sefâretnâme : comptes rendus des ambassadeurs ottomans en Europe

Frédéric Hitzel .....	97
-----------------------	----

### II

## Représentations du Turc en Europe

#### Le Turc en Italie : divertissements nobiliaires à la Renaissance

Guy Le Thiec .....	113
--------------------	-----

#### L'image des Turcs en Espagne aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles

Alexandra Merle .....	147
-----------------------	-----

Turcs et turqueries dans les « représentations en musique » (xvii <sup>e</sup> -xviii <sup>e</sup> siècles)	
<b>Françoise Dartois-Lapeyre</b> .....	<b>163</b>
Discographie des Turcs et turqueries dans les représentations en musique aux xvii <sup>e</sup> et xviii <sup>e</sup> siècles.....	<b>217</b>
Table des matières.....	<b>221</b>